



**HAL**  
open science

# Le réseau diplomatique français en Asie centrale postsoviétique : analyse comparative de son développement dans les années 1990

Émerick Plard

► **To cite this version:**

Émerick Plard. Le réseau diplomatique français en Asie centrale postsoviétique : analyse comparative de son développement dans les années 1990. Histoire. 2021. dumas-03447076

**HAL Id: dumas-03447076**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03447076>**

Submitted on 24 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le réseau diplomatique français en Asie centrale postsoviétique : analyse comparative de son développement dans les années 1990



**Emerick Plard**

Master Histoire, civilisations et patrimoine  
Mention relations internationales,  
mondialisations et interculturalités



2021



UNIVERSITÉ RENNES 2

Master Histoire, civilisation patrimoine.

Relations internationales, mondialisations et interculturalités

Le réseau diplomatique français en Asie centrale postsoviétique :  
analyse comparative de son développement dans les années 1990

Emerick PLARD

Directeur de recherche : M. Michel Tissier

2021



## Remerciements

Ce mémoire de recherche n'aurait pu être réalisé sans la contribution et le soutien des personnes auxquelles je souhaite ici exprimer mes remerciements :

Je remercie tout d'abord M. Michel Tissier, mon directeur de recherche, dont la disponibilité, les remarques et les conseils m'ont été précieux dans la construction et la rédaction de ce mémoire. Je le remercie également de l'intérêt qu'il a toujours manifesté à l'égard de mon sujet de recherche et de l'ambition qu'il nourrissait pour mes travaux.

Je remercie ensuite le personnel du Centre des archives diplomatique de Nantes qui, malgré un contexte sanitaire particulièrement compliqué, a toujours su m'éclairer et me guider à travers l'obscur monde des archives et autres demandes de dérogation.

Je remercie également ma famille pour son soutien durant ces deux années de recherche. Je remercie tout particulièrement ma sœur aînée pour la création de la page de garde de ce mémoire et pour son intense travail de relecture.

Je remercie enfin mon amie, avec qui j'ai partagé l'aventure de la recherche, nous motivant mutuellement à avancer dans le but d'obtenir ensemble notre diplôme. Aucun remerciement ne pourrait suffire à lui exprimer ma gratitude pour sa présence et son soutien permanent.

Je dédie finalement ce mémoire de recherche à mon grand-père, qui a fait naître en moi une curiosité, puis une passion, à l'endroit de l'histoire politique soviétique et postsoviétique.



## Avertissement

Le lecteur ne doit pas se laisser surprendre par l'utilisation indistincte des deux noms différents attribués à la capitale du Kazakhstan durant la période sur laquelle se concentre notre recherche. En effet, en 1993, la capitale de la république récemment devenue indépendante abandonne son nom soviétique « Alma-Ata » pour le nom kazakh de « Almaty » (puis perd le statut de capitale en 1998 au profit d'Astana, aujourd'hui Nour-Soultan). Un phénomène similaire est observable au Kirghizstan puisqu'en 1992 la capitale « Frounze » est rebaptisée « Bichkek ». Si ces changements de toponyme illustrent le remplacement de catégories russo-soviétiques par d'autres, liées aux projets nationaux des nouveaux régimes dans les différentes républiques centrasiatiques, ils ne vont pas sans poser des difficultés au lecteur. Dans le cas du Kirghizstan, le changement de toponyme étant relativement précoce et les archives diplomatiques françaises relativement pauvres sur la période précédent 1992, nous n'employons jamais le nom « Frounze ». Cependant, en ce qui concerne le Kazakhstan, décision a été prise d'employer de manière indistincte les deux noms portés par la capitale en fonction des archives mobilisées et des termes utilisés par l'appareil diplomatique français.

### Légende des photographies (couverture)

Les photos utilisées dans la réalisation de la couverture de ce mémoire proviennent dans leur ensemble des archives photos disponible sur le site internet du Ministère des Affaires étrangères.

**Photo 1 (Kazakhstan) :** Accueil de Noursoultan Nazerbaïev, président de la République du Kazakhstan, par François Mitterrand à l'occasion de sa visite d'État à Paris en septembre 1992. Photo réalisée par Frédéric de la Mure<sup>1</sup>.

**Photo 2 (Ouzbékistan) :** Accueil d'Islam Karimov, président de la République d'Ouzbékistan, à Paris, par François Mitterrand le 27 octobre 1993. Photo réalisée par Frédéric de la Mure.

**Photo 3 (Kirghizstan) :** Accueil de M. Askar Akaevitch Akaev, président de la République du Kirghizstan, à Paris, par Jacques Chirac le 6 octobre 2003. Photo réalisée par Frédéric de la Mure.

**Photo 4 (Turkménistan) :** Accueil de François Mitterrand, président de la République, à Achgabat, par le président turkmène Saparmourad Niazov le 28 avril 1994. Photo réalisée par Frédéric de la Mure.

**Photo 5 (Tadjikistan) :** Accueil de M. Emomali Rakhmonov, président de la République du Tadjikistan, à Paris, par Jacques Chirac le 6 décembre 2002. Photo réalisée par Frédéric de la Mure.

<sup>1</sup> Frédéric de la Mure, né le 17 avril 1957, est le photographe officiel du Quai d'Orsay depuis 1982.



## Table des sigles

BCLE : Bureau de coopération linguistique et éducative  
BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
CADN : Centre des archives diplomatiques de Nantes  
CAP : Centre d'analyse et de prévision  
CEE : Communauté économique européenne  
CEI : Communauté des États indépendants  
CICR : Comité international de la Croix-Rouge  
CSCE : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (ancêtre de l'OSCE)  
DREE : Direction des relations économiques extérieures  
FMI : Fonds monétaire international  
MAE : Ministère des Affaires étrangères  
MONUT : Mission d'observation des Nations unies au Tadjikistan  
MSF : Médecins sans frontières  
ONG : Organisation non gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations unies  
OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
PEE : Poste d'expansion économique  
PRI : Parti de la renaissance islamique  
RSFSR : République socialiste fédérative soviétique de Russie  
RSS : République socialiste soviétique  
URSS : Union des républiques socialistes soviétiques



## Introduction générale

« Les experts qui, au plus fort du "soviétisme" triomphant de l'ère brejnévienne, n'ont pas hésité à signaler les fractures latentes susceptibles de disloquer l'Empire soviétique, concentraient en général leur analyse sur l'Asie centrale. [...] Or l'actualité soviétique, de plus en plus dominée par le déroulement d'un grave processus de désintégration de l'URSS, fait apparaître un paradoxe : ce sont les Républiques du Nord de l'Union, Baltes en tête, désormais rejointes par la Russie elle-même, qui ont donné une vigoureuse impulsion à une irrépressible dynamique séparatiste ; en revanche l'Asie centrale semble rester à la traîne de ce mouvement ».

« L'Asie centrale soviétique », note du Centre d'analyse et de prévention du Ministère français des Affaires étrangères, 6 août 1990<sup>2</sup>.

Par quel bout l'Union soviétique risquait-elle de se désagréger dans les années 1980 ? Si certains experts se risquaient à prévoir la disparition ou l'écroulement de l'URSS, leur analyse se concentrait principalement sur l'Asie centrale. Véritable « Tiers monde de l'Union »<sup>3</sup>, la région centrasiatique était caractérisée, dès les années 1970-1980, par trois spécificités qui la désignaient comme « le maillon faible de l'ensemble soviétique ». Ces trois spécificités étaient les suivantes : un système économique semi-colonial, une altérité culturelle marquée par la persistance des traditions musulmanes et « une démographie galopante chez les populations autochtones ». Or la fin des années 1970, marquée par l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979, consacre la fin de la détente et le refroidissement des relations entre les superpuissances américaine et soviétique. L'élection de Ronald Reagan, en janvier 1981, illustre la reprise des tensions et de la course à l'armement avec ce qu'il qualifie « d'empire du mal ». Et en 1985, lorsque Gorbatchev accède au pouvoir en Union soviétique, la situation économique est particulièrement difficile. Mais elle l'est encore plus en Asie centrale<sup>4</sup>. On comprend alors pourquoi les experts qui se risquaient à prévoir la fin de l'URSS se concentraient sur l'Asie centrale. Ces derniers, comme Hélène Carrère d'Encausse, envisageaient la disparition de l'Union comme une conséquence directe de l'effondrement économique et du fort accroissement démographique des populations centrasiatiques<sup>5</sup>. La crise économique et ses conséquences sur le système semi-colonial qui caractérisait alors la région, combinée à la forte augmentation des populations centrasiatiques et aux tensions liées à

<sup>2</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note du centre d'analyse et de prévision (CAP) ayant pour objet "L'Asie centrale soviétique" », 6 août 1990, p. 1-2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>4</sup> Jacques Sapir, « Un "Sud" à l'abandon. La résurgence des nationalismes en Asie centrale soviétique », *Le Monde diplomatique*, Mai 1990, p. 10.

<sup>5</sup> Hélène Carrère d'Encausse, *L'Empire éclaté : la révolte des nations en URSS*, Paris, Flammarion, 1978.

l'identité musulmane de cet espace, dans le contexte de l'intervention soviétique en Afghanistan, était donc envisagée comme le scénario le plus probable de la disparition de l'Union soviétique.

Pourtant, en décembre 1991, alors que l'Union soviétique disparaît, aux termes d'un processus de désintégration rapide, force est de constater que, contrairement aux scénarios envisagés par les experts, les États centrasiatiques n'ont joué quasiment aucun rôle dans l'effondrement de la superpuissance soviétique. C'est précisément ce qu'indiquait, en août 1990 déjà, le Centre d'analyse et de prévention du Ministère français des affaires étrangères dans la note citée plus haut. Alors qu'elle a été anticipée et annoncée, la disparition de l'URSS se produit au terme d'un processus qui a donc recélé son lot de surprises pour les observateurs internationaux. Cette disparition consacre, sur le plan géopolitique, la fin de la Guerre froide. Et, dans le domaine diplomatique, elle engendre une situation relativement inédite, puisque quinze États accèdent à l'indépendance de manière quasiment simultanée. Le début des années 1990 est donc marqué par un processus inédit de déploiement et de (re)mise en place du réseau diplomatique français dans les États issus de l'ex-URSS. Pour la présence française dans la région de l'Asie centrale, relativement méconnue en Europe occidentale, il s'agit véritablement d'un déploiement sans précédent. Notre étude porte donc sur cette période du début des années 1990, qui voit le développement, aussi inédit que particulier, du réseau diplomatique français en Asie centrale, et la mise en place des relations de la France avec les nouveaux États indépendants reconnus en Asie centrale à ce moment-là.

Notre recherche s'inscrit par conséquent dans le champ de l'histoire des relations internationales, mais à plusieurs titres, c'est-à-dire à plusieurs niveaux. Elle s'inscrit dans le champ historiographique de l'étude de la sortie de la Guerre froide, mais elle relève aussi de l'histoire de la diplomatie française en comparaison internationale. Dans l'objectif d'étudier la mise en place des relations entre la France et chacune des républiques centrasiatiques postsoviétique, notre recherche repose principalement sur l'étude des archives diplomatiques conservées au Centre des archives diplomatiques de Nantes (CADN). Pour notre utilisation des archives diplomatiques, nous nous sommes concentré sur le fonds de l'ambassade de Moscou. En effet, si des ambassades françaises sont ouvertes dès 1992 dans deux des cinq républiques centrasiatiques, les télégrammes, notes et dépêches qu'elles émettent sont relayés par l'ambassade de France à Moscou, et se retrouvent donc dans les archives du poste de Moscou. Notre choix de travailler à partir de ce fonds s'explique aussi par l'accréditation de l'ambassadeur de Moscou dans trois des cinq républiques, qui ne disposent pas d'ambassade dès 1992, et qui ne disposent donc pas de fonds d'archives spécifique et accessible. En ce sens,

notre utilisation des archives diplomatiques de l'ambassade de Moscou permet aussi de contrebalancer l'inégale richesse des archives diplomatiques spécifiques à chacune des républiques. Ainsi, notre mémoire repose bel et bien sur l'étude et l'analyse des documents émis également par les équipes diplomatiques déployées dans les républiques centrasiatiques, et pas uniquement par ceux produits par l'équipe diplomatique basée à Moscou.

Les fonds de Moscou, qui couvrent la période de 1985 à 1999, présentent cependant une limite. En effet, les archives diplomatiques sont protégées par un délai de communicabilité de vingt-cinq ans. Du fait de cette limite, notre étude se concentre, si l'on excepte le cas du Tadjikistan, sur la période courant de 1990 à 1994. Les bornes chronologiques de cette étude sont donc mobiles et varient selon les situations et les modalités spécifiques du déploiement diplomatique français dans les républiques centrasiatiques. Ainsi, les archives diplomatiques concernant le Tadjikistan, marqué par la guerre civile entre 1992 et 1997, ont dû faire l'objet d'une demande de dérogation, que nous avons obtenue, et qui nous a permis d'analyser les relations franco-tadjikes sur une période plus étendue.

L'accessibilité des sources, déjà restreinte par le délai de communicabilité de vingt-cinq ans, est aussi parfois limitée par le classement « secret défense » de certaines archives diplomatiques. Cette limite, qu'une demande de dérogation ne peut contourner, a dû être intégrée à la réflexion pour l'élaboration de notre sujet, puisqu'elle nous a privé de la possibilité d'étudier parallèlement le développement diplomatique français dans les États du Caucase. En effet, les archives diplomatiques portant sur les républiques caucasiennes sont relativement inaccessibles, du fait de la situation géopolitique qui prévaut encore dans cette région particulièrement agitée. Comme l'indique le personnel du ministère des affaires étrangères dans une lettre de refus suite à une demande de dérogation formulée pour l'accès aux archives diplomatiques concernant la région caucasienne :

« Ces documents comportent de très nombreuses pièces relatives aux conflits internes ou entre États dans la région du Caucase. Nombre de ces conflits sont toujours d'actualité dans cette zone sensible, où la France est impliquée soit directement, soit par l'intermédiaire de l'OSCE. De ce fait, ils sont soumis à un délai de communicabilité de 50 ans. Leur communication anticipée, porterait une atteinte excessive aux intérêts fondamentaux de la France dans la conduite de sa politique extérieure et au secret de la Défense nationale ».

Lettre datée du 12 février 2021 et signée par le Directeur des Archives.

Face aux contraintes liées à l'inaccessibilité de certaines sources, notre recherche s'est ainsi limitée et concentrée sur l'analyse du développement du réseau diplomatique français en Asie centrale. Les quelques sources accessibles concernant les États du Caucase nous serviront cependant d'appoint, et permettront, dans une certaine mesure, de réaliser des comparaisons occasionnelles entre les modalités et enjeux spécifiques du déploiement diplomatique dans chacune de ces deux régions postsoviétiques.

Ce mémoire a donc pour objectif de réaliser une analyse comparative du développement du réseau diplomatique français entre les différents nouveaux États indépendants de l'Asie centrale postsoviétique, à travers l'étude de la mise en place des relations entre la France et chacune des républiques centrasiatiques. Nous avons en effet fait l'hypothèse que le déploiement du réseau diplomatique français présente des modalités et répond à des enjeux spécifiques selon la situation ou les ressources des différentes républiques d'Asie centrale. Ce faisant, notre mémoire a pour ambition de contribuer à la constitution d'une histoire des relations entre la France et les différents États centrasiatiques. De fait, le déploiement diplomatique apparaît également comme le reflet des ambitions que la France poursuit dans chacune des républiques. Nous nous attacherons par conséquent à préciser et analyser les enjeux de ce déploiement diplomatique français, dans leur multiplicité et leur spécificité, selon les États centrasiatiques, et nous étudierons chacune des expériences diplomatiques françaises menées. Notre recherche s'intéresse finalement aux conditions et modalités pratiques du travail des diplomates en poste dans la région, et à ce qu'elles révèlent des objectifs poursuivis par l'appareil diplomatique français et de la réalité des moyens déployés pour les atteindre. À travers l'étude du développement du réseau diplomatique français et l'analyse des relations franco-centrasiatiques, ce travail poursuit donc l'objectif final de réaliser une typologie des expériences diplomatiques françaises en Asie centrale au début de l'ère postsoviétique.

Par l'analyse comparative des expériences diplomatiques menées dans chacune des républiques, l'élaboration de cette typologie doit permettre de montrer ce que les modalités de la mise en place du réseau diplomatique français, en Asie centrale postsoviétique, révèlent des ambitions de l'État français dans la région. Le plan du mémoire a été conçu en conséquence, avec un chapitre particulier consacré à chacun des États concernés. Cependant il nous a semblé également indispensable d'encadrer cette analyse distincte des relations avec les différents États centrasiatiques par un chapitre introductif, qui précise la situation générale au moment de la disparition de l'Union soviétique et les catégories d'analyse qui permettent de faire l'histoire des relations internationales dans la région, et par un chapitre conclusif qui synthétise les

apports de notre recherche et, par la comparaison, nous permet de proposer notre cadre typologique. Nous suivrons par conséquent l'ordre suivant.

Le premier chapitre revient sur les conditions géopolitiques et administratives du déploiement du réseau diplomatique français dans l'espace postsoviétique.

Le second chapitre porte sur l'expérience diplomatique menée au Kazakhstan, qui l'érige comme le partenaire privilégié de la France dans la région.

Le troisième chapitre s'intéresse au deuxième leader de l'espace centrasiatique et questionne les enjeux du déploiement diplomatique français en Ouzbékistan.

Le quatrième chapitre de ce mémoire analyse l'expérience diplomatique française menée au Turkménistan, régime à la fois le plus répressif et le plus riche de la région, et où l'État français met en avant ses intérêts économiques.

Le cinquième chapitre étudie les relations entre la France et le Kirghizstan, et la relative absence de déploiement diplomatique qui caractérise cette république aussi pauvre que, semble-t-il, négligée par l'appareil diplomatique français.

Le sixième chapitre s'intéresse enfin au cas spécifique que présente le Tadjikistan et analyse les modalités de mise en place de la diplomatie française face à l'épreuve de la guerre civile tadjike.

Nous terminerons donc notre démonstration avec le septième et dernier chapitre qui a le double objectif de déterminer les apports, les limites et les enjeux de l'analyse comparative des expériences française en Asie centrale, et de proposer une typologie efficace et définitive de ces dernières.



## **Chapitre 1 : Les conditions géopolitiques et administratives du déploiement du réseau diplomatique français dans l'espace postsoviétique**

Le déploiement et le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale dans les années 1990 s'inscrit dans un cadre géopolitique et diplomatique aussi inédit que particulier. D'un point de vue géopolitique, le processus diplomatique s'inscrit dans le contexte historique de l'affaiblissement, puis de la disparition, de l'Union soviétique au profit de l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale. De fait, les enjeux du déploiement du réseau diplomatique dans l'espace postsoviétique ne peuvent être compris ou analysés en dehors du cadre historique qui les engendre ou les influence. De la même façon, le déploiement du réseau diplomatique en Asie centrale s'inscrit dans le contexte plus large de la mise en place du réseau diplomatique au sein des différentes régions et des différents États postsoviétiques. Il semble ainsi impossible d'analyser et de comparer les expériences diplomatiques françaises en Asie centrale sans prendre en compte le contexte historique et diplomatique qui gouverne à la mise en place des relations entre la France et les différents États issus de l'ex-URSS. Le processus de mise en place du réseau diplomatique, pour des raisons pratiques évidentes, ne peut être homogène et simultané dans l'ensemble des États postsoviétiques. En effet, les enjeux et les problématiques, sont multiples et parfois spécifiques aux différentes situations régionales ou étatiques. De ce point de vue, l'analyse des expériences diplomatiques françaises en Asie centrale semble, nécessairement, devoir passer par l'analyse de la situation particulière que la région occupe au sein de l'ancien espace soviétique. L'étude des problématiques et des enjeux régionaux, qui font la particularité de cette région qui reste, près de 30 ans après son accès à l'indépendance, relativement méconnue, semble donc une étape indispensable à la mise en place d'une analyse comparative efficace.

Ce premier chapitre aura ainsi pour objectif de présenter les conditions géopolitiques et administratives du déploiement du réseau diplomatique français dans l'espace postsoviétique. Cette présentation reposera ainsi, dans un premier temps, sur l'analyse du contexte historique particulier de l'affaiblissement de l'URSS à l'émergence des quinze nouveaux États sur la scène internationale. Elle portera, dans un second temps, sur l'étude du processus diplomatique inédit dans ce qu'il révèle des représentations et objectifs français dans l'espace postsoviétique. Enfin, dans un dernier temps, elle passera par l'analyse de la situation et des enjeux propres à l'espace centrasiatique ainsi que de la place qu'occupe ce dernier au sein de l'ancien espace soviétique.

## I- De l'affaiblissement de l'URSS à l'émergence de quinze nouveaux acteurs sur la scène internationale (1988-1991)

La disparition de l'empire soviétique a fait l'objet de nombreux travaux d'histoire politique, les chercheurs tentant principalement d'en analyser les causes à l'image d'Anne de Tinguy dans *Les Années Gorbatchev : l'URSS de 1985 à 1991*<sup>6</sup> ou dans *L'effondrement de l'Empire soviétique*<sup>7</sup> dont elle dirige la publication en 1998. Si les causes de cet effondrement sont encore sujet à débat entre les historiens structuralistes, qui défendent une vision déterministe en affirmant que la disparition de l'URSS est le résultat de blocages structurels profond, et les historiens intentionnalistes qui estiment quant à eux que les causes sont à chercher dans l'action délibérée d'individus spécifiques, la disparition de l'Union reste souvent perçue comme un évènement, comme une rupture imprévisible et soudaine dans le cours de l'histoire<sup>8</sup>. Cependant, il suffit d'observer les dates d'établissement des relations diplomatiques avec certains des États héritiers pour comprendre que le déploiement du réseau diplomatique français n'attend pas la disparition officielle de l'Union, mais s'inscrit plutôt dans le contexte historique d'un affaiblissement progressif de l'URSS qui voit émerger des processus d'autonomisation régionalement spécifiques. En ce sens, la disparition de l'URSS, souvent présentée comme un effondrement imprévisible, une rupture, semble au contraire apparaître comme l'aboutissement d'une transformation engagée d'abord avec l'autonomisation des différentes régions. Toutefois, à la fin de l'année 1991, la disparition de l'Union apparaît comme une véritable surprise. La situation géopolitique qu'elle engendre est alors aussi inattendue qu'inédite et les enjeux liés aux nouvelles indépendances sont multiples.

« Quand le dernier grand empire du XX<sup>e</sup> siècle commence-t-il à vaciller sur ses bases ? [...] Il est possible de multiplier les dates, mais il ne faut jamais oublier que le processus menant à la disparition de l'Union soviétique fut la résultante d'un jeu de forces – personnelles et sociétales, nouvelles et anciennes, psychologiques et physiques, centrales et périphériques, internes et externes ; qu'elle fut le fruit de circonstances à la fois souhaitées et accidentelles. »<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Anne de Tinguy, Marie-Agnès Crosnier et Jean Gueit, *Les Années Gorbatchev : l'URSS de 1985 à 1991*, Paris, La documentation française, 1993.

<sup>7</sup> Anne de Tinguy (dir.), *L'effondrement de l'Empire soviétique*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

<sup>8</sup> Cette querelle historiographique demeure classique et fait notamment écho à celle des historiens spécialistes du nazisme concernant le rôle déterminant attribué ou non aux responsables du troisième Reich, et notamment à Hitler, dans l'organisation de la Shoah.

<sup>9</sup> Andreï Kozovoï, *Russie, réformes et dictature 1953-2016*, Paris, Perrin, 2017, p. 317.

Comme le résume l'historien Andreï Kozovoï, le processus menant à la disparition de l'Union soviétique apparaît comme le résultat d'une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels aussi multiples que variés. La périodisation d'un tel processus varie donc selon les historiens et les facteurs que ces derniers cherchent à mettre en avant. Toutefois, les bornes chronologiques les plus souvent utilisées, lorsqu'il s'agit d'étudier la disparition de l'empire soviétique, sont celles de 1985 et 1991. L'effondrement est alors perçu, comme intimement lié à la politique du dernier secrétaire général de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. Hélène Carrère d'Encausse évoque ainsi les *Six années qui ont changé le monde*<sup>10</sup>, tandis qu'Anne de Tinguy désigne quant à elle la période comme *Les Années Gorbatchev*<sup>11</sup>. La périodisation est parfois étendue ; ainsi Andreï Kozovoï fait remonter le départ du processus à la mort de Brejnev, en 1982, et décrit la politique de Gorbatchev comme héritière, dans une certaine mesure, de la politique entamée par Andropov<sup>12</sup>. Enfin, certains historiens font quant à eux le choix de se focaliser sur une année, le plus souvent l'année 1989 ou l'année 1990, qu'ils érigent en véritable rupture, à l'image de Jacques Lévesque dans son ouvrage *1989-La fin d'un empire : l'URSS et la libération de l'Europe de l'Est*<sup>13</sup>.

N'ayant ni l'ambition, ni les moyens d'analyser le processus de disparition de l'URSS de manière exhaustive à travers l'étude de l'ensemble de ses facteurs, cette première partie se propose plutôt d'analyser les processus d'émergence des différents nationalismes locaux, qui conduisent à la progressive autonomisation des périphéries, et participent, de facto, à l'affaiblissement du pouvoir central. Notre choix de périodisation, reflet de ce cadre de réflexion, correspond à la période courant de 1988 à 1991. L'année 1988, voit en effet, selon l'expression d'Andreï Kozovoï, le « renforcement des forces centrifuges »<sup>14</sup> à travers tout l'empire soviétique, tandis que l'année 1991 consacre la dislocation de ce dernier en 15 États héritiers nouvellement indépendants.

<sup>10</sup> Hélène Carrère d'Encausse, *Six années qui ont changé le monde : 1985-1991, la chute de l'empire soviétique*, Paris, Fayard, 2015.

<sup>11</sup> Anne de Tinguy, Marie-Agnès Crosnier et Jean Gueit, 1993, *op. cit.*

<sup>12</sup> Andreï Kozovoï, *La chute de l'Union soviétique 1982-1991*, Paris, Tallandier, 2011.

<sup>13</sup> Jacques Lévesque, *1989- La fin d'un empire : l'URSS et la libération de l'Europe de l'Est*, Paris, Presse de Science Po, 1995.

<sup>14</sup> Andreï Kozovoï, 2017, *op. cit.*, p. 312.

A- Nationalisme et autonomisation des périphéries : des processus multiples pour des situations régionalement spécifiques (1988-1989)

a) Les premières notes des « Révolutions chantantes »<sup>15</sup>

En 1988 les événements semblent s'accélérer dans les périphéries de l'Union soviétique. Dans les États baltes c'est l'émergence des fronts populaires, d'abord en Estonie dès mai, puis en Lituanie dès juin et finalement en Lettonie en octobre. Ces mouvements politiques sont d'abord encouragés par le pouvoir central, qui y voit une manifestation de soutien envers sa politique de perestroïka. Cependant, les fronts populaires deviennent rapidement les principaux vecteurs d'expression des différentes revendications nationalistes qui traversent les sociétés baltes. Le nationalisme balte est certes antérieur à l'apparition de ces mouvements, comme en témoignent les manifestations massives du 23 août 1987 à l'occasion de l'anniversaire de la signature du pacte germano-soviétique. Toutefois, c'est l'apparition des fronts populaires, en 1988, qui accélère l'expression des revendications nationalistes dans l'espace public. En ce sens, la tolérance, voire les encouragements du pouvoir soviétique à l'endroit des fronts populaires baltes traduit une certaine incompréhension, une certaine naïveté de la part de Moscou. Hélène Carrère d'Encausse écrit ainsi « S'il y a un domaine où la vigilance et les intuitions de Gorbatchev ont été prises à défaut, c'est bien celui des relations entre les nations »<sup>16</sup>. En effet le dirigeant soviétique, pur produit du système, semble vivre dans l'illusion que l'amitié entre les peuples, qui sert de base idéologique à l'Union, est bien réelle. En ce sens, la XIX<sup>e</sup> conférence du Parti, qui se déroule du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1988, traduit bien cette incompréhension du pouvoir central. Pendant la conférence, qui introduit notamment un nouveau code pénal dont le crime pour propagande soviétique est absent ou encore un projet de réforme constitutionnelle avec la création d'un nouveau soviet suprême, une résolution portant sur les relations entre les nations est votée. Or, cette résolution ignore totalement les demandes de la délégation estonienne qui réclamait alors une plus grande autonomie économique ainsi qu'une souveraineté égale pour les différentes nations au sein de l'Union soviétique. Face à l'inaction du pouvoir, la république d'Estonie décide de passer à l'action et déclare sa souveraineté le 16 novembre 1988. La réponse soviétique est rapide, puisque le 26 novembre suivant, Gorbatchev refuse la déclaration et annonce qu'elle est incompatible avec la Constitution soviétique. Cet événement, lourd de conséquence puisqu'il pave la voie de

<sup>15</sup> Yves Plasseraud, *Les États baltiques : des sociétés gigognes la dialectique minorités-majorités*, Brest, Editions Armeline, 2006.

<sup>16</sup> Hélène Carrère d'Encausse, 2015, *op. cit.*, p. 82.

la « parade des souverainetés »<sup>17</sup>, traduit aussi bien l'incompréhension du pouvoir soviétique face à l'émergence des nationalismes que la relative faiblesse de ces derniers dont les revendications ne portent pas sur l'indépendance ou la fin de l'Union, mais seulement sur une plus grande autonomie au sein de l'ensemble soviétique. La déclaration de souveraineté de l'Estonie, est un véritable « pavé dans la mare »<sup>18</sup> à l'échelle de l'Union soviétique et les manifestations de plus en plus importantes des fronts populaire semblent rendre le nationalisme contagieux. On peut ainsi évoquer la création du front populaire moldave en mai 1989 ou celui de l'Ukraine en septembre de la même année. Dans les États baltes, que Kozovoï décrit comme « le fer de lance de la désintégration de l'Empire soviétique »<sup>19</sup>, la déclaration de souveraineté estonienne est suivie le 18 mai 1989 par la déclaration de souveraineté de la Lituanie puis de la Lettonie le 28 juillet 1989. De fait, en 1989 les trois États coordonnent leurs revendications, comme le montre leur réunion en un bloc balte lors de l'élection des délégués au Soviet suprême de l'Union le 25 mars 1989. Cette coordination balte est d'ailleurs mise en avant lors des manifestations du 23 août 1989, qui voient la mise en place d'une chaîne humaine reliant les capitales des trois États. Cette opération est une véritable réussite puisque l'évènement, particulièrement médiatisé, s'inscrit dans le contexte de la chute des régimes communistes en Europe centrale. Pour Yves Plasseraud c'est à travers cet évènement que « le monde prend conscience de ces nations »<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Andreï Kozovoï, 2017, *op. cit.*, p. 317.

<sup>20</sup> Yves Plasseraud, 2006, *op. cit.*, p. 213.

## b) L'embrasement du Caucase : la flambée des nationalismes

L'émergence et l'expression des nationalisme baltes qui ouvrent la voie, à travers des mécanismes d'imitation, à l'émergence des nationalismes dans une partie des périphéries soviétiques, ne doivent cependant pas éclipser les évolutions dans le reste de l'Union soviétique. En effet, l'année 1988 marque aussi l'embrasement du Caucase. Dès le mois de février, des manifestations massives sont organisées à Stepanakert, capitale de la région disputée du Haut-Karabakh, pour réclamer le rattachement de la région à l'Arménie. Le 20 février, le soviet suprême du Karabakh adopte une résolution dans ce sens et les azéris commencent à être expulsés des territoires arméniens. En réponse, les 27 et 28 février, la ville azerbaïdjanaise de Soumgaït est le théâtre d'importants pogroms anti-arméniens. Face à cette escalade des tensions et cette multiplication des violences, le pouvoir soviétique brille par son absence. En juillet 1988, les autorités du Karabakh proclament leur sécession et en novembre 1988 l'Azerbaïdjan commence à expulser les Arméniens de son territoire. Cet embrasement, que le pouvoir soviétique interprète, pendant un temps à raison, comme de simples affrontements interethniques, contribue peu à peu à la réémergence des nationalismes arménien et azéri apparus pour la première fois dans les années 1920. L'inaction du pouvoir central est ainsi dénoncée dans les deux camps, au sein desquels se répand peu à peu un fort sentiment antisoviétique. L'année 1989 ne marque pas de rupture puisque les tensions et les violences se multiplient entre les deux États. Cependant, en 1989 c'est la Géorgie qui s'embrace. Suivant l'exemple des États baltes, le nationalisme géorgien, exacerbé par les revendications d'autonomie de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, s'exprime par d'importantes manifestations dans la capitale Tbilissi. Le 9 avril 1989, une manifestation géorgienne est ainsi violemment réprimée et de nombreux manifestants sont tués. Cet évènement, dont Gorbatchev refusera d'assumer la responsabilité, qualifié de « Tiananmen géorgien », participe de la cristallisation du nationalisme géorgien. Alors que l'été 1989 est marqué par de violents affrontements entre Géorgiens et Abkhazes, le 18 novembre c'est la constitution de la Géorgie qui est amendée, afin de qualifier d'annexion et d'occupation la bolchevisation de 1921. L'embrasement du Caucase, sur fond de conflits interethniques hérités des politiques staliniennes, marque donc la renaissance et la cristallisation des nationalismes caucasiens qui avaient émergés au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### c) La politisation de l'espace centrasiatique

Enfin, bien que souvent minoré voire ignoré, le contexte politique en Asie centrale ne doit pas être négligé. En effet, la fin de la décennie 1980 semble marquée par un processus de politisation des sociétés centrasiatiques. En Ouzbékistan, le mouvement nationaliste Birlik, créé en novembre 1988, se renforce tout au long de l'année 1989 et multiplie les congrès et les manifestes<sup>21</sup>. En décembre 1988, c'est aussi la première mention du front populaire d'Alma-Ata dans un contexte où les associations et les groupes informels se multiplient à travers toute l'Asie centrale. On observe ainsi la naissance d'importants mouvements liés à une cause écologique, contre la poursuite des essais nucléaires au Kazakhstan, comme l'illustre la première réunion du mouvement antinucléaire « Nevada-Semipalatinsk » qui se tient le 28 février 1989 à Alma-Ata<sup>22</sup>. Ce processus de politisation des sociétés centrasiatiques, souvent ignoré, est ainsi marqué par la multiplication des revendications, dont certaines sont teintées de nationalisme. On peut ainsi évoquer les manifestations du 24 février 1988 à Douchanbé qui réclament le changement de statut de la langue tadjike ou la réunion de jeunes ouzbeks réclamant un nouveau statut pour leur langue nationale le 19 mars. Même le Turkménistan est touché par ce processus, comme le montre la tentative de création, puis la reconnaissance du Front populaire turkmène Agzybirlik en septembre et octobre 1989 (il sera cependant interdit en janvier 1990)<sup>23</sup>. Souvent décrite comme n'ayant eu aucun effet en Asie centrale, la perestroïka se traduit donc par un véritable processus de politisation des sociétés qui se teinte parfois d'un certain nationalisme. Si la région ne voit pas l'expression de nationalisme aussi fort que dans le Caucase ou dans les États baltes, la situation centrasiatique à la fin des années 1980 ne doit pas être résumé aux violences interethniques qui marque la vallée du Ferghana en juin 1989. Au contraire, la situation centrasiatique est révélatrice, dans une certaine mesure, que les processus d'affirmation des nationalismes et d'autonomisation face au pouvoir central, bien que régionalement spécifiques, participent d'une conjecture globale à l'échelle de l'Union soviétique. Si les années 1988 et 1989 voient l'émergence de sentiments et de revendications nationalistes à travers l'union, ce sont cependant les années 1990 et 1991 qui marquent son progressif affaiblissement puis sa disparition.

<sup>21</sup> Catherine Poujol, *L'Asie centrale au carrefour des mondes*, Paris, Ellipses, 2013.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

## B- La continuité dans la rupture : effondrement ou transition ? (1990-1991)

### a) L'institutionnalisation des contestations nationalistes

Lorsque débute l'année 1990, le pouvoir soviétique semble commencer à percevoir son propre vacillement. Les velléités indépendantistes des Baltes et la dégradation de la situation dans la poudrière caucasienne s'accompagnent en effet de l'émergence d'une contestation de l'URSS à l'intérieur même du centre de son pouvoir. Si entre 1988 et 1989, les nationalismes s'affirment à travers l'empire, entre 1990 et 1991 la contestation s'institutionnalise, notamment grâce à l'introduction du multipartisme, et contribue à l'affaiblissement progressif du pouvoir central. Dans le Caucase, l'année 1990 s'ouvre de manière sanglante lorsque la répression soviétique s'abat sur Bakou, et sur l'Azerbaïdjan, à la suite des violences perpétrées à l'encontre des Arméniens de la république. Les 19 et 20 janvier, l'état d'urgence est proclamé à Bakou et une répression violente s'abat sur les populations civiles, notamment celles qui ne respectent pas le couvre-feu imposé, dont ils ne connaissent parfois pas l'existence. L'évènement du « Janvier noir » est vécu comme un véritable traumatisme. Il cristallise les sentiments nationaux et donne rapidement lieu à la constitution d'un martyrologue national<sup>24</sup>. Dans le reste de l'Union, le début de l'année est marqué par les décisions prises lors du Plénum du comité central qui se déroule du 5 au 7 février 1990. Lors de ce Plénum, décision est prise de réviser l'article 6 de la constitution soviétique et ainsi d'accepter l'abolition du rôle dirigeant du parti. Si cette décision va dans le sens des revendications des différents mouvements nationalistes et groupes informels, elle ne doit cependant pas occulter le fait que le plénum introduit aussi la création d'une présidence disposant de pouvoirs exécutifs. Les élections locales du 4 mars 1990, pour l'élection des représentants au sein des parlements de chaque république soviétique, les premières dans le cadre du multipartisme, donnent l'avantage aux réformateurs en Russie et aux nationalistes en Lituanie, marquant du même coup un recul du parti communiste aussi bien dans ses périphéries que dans son centre. L'élection à la présidence de Gorbatchev lui permet cependant de contrebalancer cet affaiblissement, en lui conférant des pouvoirs étendus. Le plénum du 5 au 7 février 1990 contribue donc autant à un renforcement des prérogatives du pouvoir central qu'à l'accession des mouvements nationalistes au pouvoir politique. Ce paradoxe s'exprime pleinement lorsque les nationalistes lituaniens proclament l'indépendance de leur république le 11 mars 1990, tandis que Gorbatchev profite de ses nouveaux pouvoirs pour s'opposer à la déclaration, à travers la publication d'un oukaze qui a

<sup>24</sup> Étienne Forestier-Peyrat, *Histoire du Caucase au XXème siècle*, Paris, Fayard, 2020.

force obligatoire sur l'ensemble du territoire soviétique. Il utilise de nouveau ce pouvoir afin de s'opposer aux indépendances estoniennes et lettones proclamées respectivement les 30 mars et 4 mai 1990.

La déclaration lituanienne signe le commencement d'un véritable « bras de fer »<sup>25</sup> entre les républiques baltes et le pouvoir central. C'est dans ce cadre que le 23 mars 1990 les troupes soviétiques roulent sur Vilnius tandis qu'un blocus est imposé à la Lituanie à partir du 18 avril suivant. Le 3 avril 1990, face aux velléités indépendantistes baltes, le pouvoir central vote une loi particulièrement restrictive sur le droit de sécession, espérant ainsi limiter l'autonomisation des périphéries.

#### b) Causes et conséquences de la parade des souverainetés

Cependant, si les marges se fissurent peu à peu, c'est bien du centre que vient le coup déterminant, lorsque Boris Eltsine est élu président du soviet suprême de la RSFSR le 29 mai 1990. Cette élection est déterminante puisqu'elle signe le début d'une farouche concurrence législative entre l'Union et la république de Russie qui proclame sa souveraineté le 12 juin 1990. Véritable défi au du pouvoir soviétique en son cœur même, la politique de Eltsine vise à concurrencer et remettre en causes les différentes lois fédérales en déclarant que seules les lois votées par la RSFSR sont souveraines. Le 24 juillet 1990, le pouvoir central doit s'adapter à la souveraineté, de facto, de la Russie et publie un nouvel accord d'union dans lequel l'expression « Union des États souverains » est employée. Pour Kozovoï, cette publication a un « bel effet pervers »<sup>26</sup> puisqu'elle encouragent les différents États à proclamer leur souveraineté, dans un mouvement que l'on qualifie de « parade des souverainetés ». La rupture n'émane donc pas des périphéries, mais bien du cœur de l'empire, puisque la Lituanie avait accepté de suspendre son processus d'indépendance au début du mois de juin 1990. La parade des souverainetés n'attend cependant pas forcément la publication du nouvel accord d'union, comme le montre la proclamation de la souveraineté de l'Ukraine le 16 juillet 1990. L'accord contribue cependant à la proclamation des souverainetés nationales au sein des marges les plus stables de l'empire, comme l'illustre l'exemple centrasiatique. Si le pouvoir soviétique durcit sa ligne de conduite à la fin de l'année 1990, il semble qu'il soit cependant déjà trop tard pour sauver l'Union. La « parade des souverainetés » ayant installé des contre-pouvoirs

<sup>25</sup> Andreï Kozovoï, 2011, *op. cit.*, p. 216.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 218.

nationalistes, au sein de toutes les républiques de l'Union. L'année 1991, souvent érigée en véritable rupture, semble plutôt se présenter dans la continuité des évolutions de 1990.

### c) 1991 ou la brusque accélération des évènements

Au début de l'année 1991, l'autonomisation des différentes républiques est réelle, comme l'atteste la signature, le 12 janvier, d'un traité de coopération entre le Kazakhstan et la Biélorussie. Cependant, le pouvoir soviétique se raidit encore et ordonne l'intervention de l'Armée rouge à Vilnius et Riga les 12 et 20 janvier 1991. Preuve que l'autonomisation des républiques est réelle, le 23 janvier 1991 Makhkamov, président du soviet suprême du Tadjikistan, condamne l'utilisation de la force dans les États baltes. Cet exemple montre que l'Asie centrale, souvent décrite comme inactive dans le processus d'effondrement de l'Union, participe pleinement au processus d'autonomisation des périphéries. La contestation est globale, comme le montre la reconnaissance par la RSFSR de l'indépendance estonienne le 12 janvier 1991. Le 9 avril 1991, dans la lignée des Baltes, c'est la Géorgie qui déclare le rétablissement de son indépendance et vient ainsi défier le pouvoir central. Le processus d'affaiblissement de l'Union semble cependant s'accélérer brutalement à partir d'août 1991. Le coup d'État manqué du 19, 20 et 21 août 1991 joue un rôle décisif dans cette accélération des évènements. De fait, les États baltes, n'attendent pas de connaître l'issue du coup d'État, qu'ils condamnent, et déclarent leurs indépendances effectives. Cette indépendance de fait est reconnue le 6 septembre 1991 par l'URSS qui n'a aucunement le choix étant donné que les trois États ont vu leurs indépendances reconnues par la plupart des États occidentaux dès le mois d'août 1991. En Asie centrale comme au Caucase les déclarations d'indépendance se multiplient, notamment au Kirghizstan et en Azerbaïdjan dès le 31 août 1991. L'Arménie proclame son indépendance le 23 septembre tandis que le Turkménistan déclare la sienne le 27 octobre. Enfin, le Kazakhstan est la dernière des républiques à proclamer son indépendance le 16 décembre 1991. Le coup d'État manqué n'induit cependant pas directement la fin de l'Union soviétique, qui aurait pu être préservée à travers une union rénovée, sur le modèle de celle proposée en mars 1991. C'est sans compter la réunion des présidents des trois républiques slaves (Russie, Ukraine et Biélorussie), qui entérinent par les accords de Minsk, le 8 décembre 1991, la cessation d'existence de l'Union soviétique.

En ce sens, l'effondrement de l'empire rouge apparaît moins comme une rupture soudaine que comme le résultat final du délitement du pouvoir central soviétique. Il n'en demeure pas moins que la disparition de la deuxième superpuissance surprend le monde autant qu'elle bouleverse l'échiquier international. Au début de l'année 1992 la situation géopolitique est inédite. Les enjeux et les conséquences des nouvelles indépendances sont multiples.

C- Une situation géopolitique inattendue : enjeux et conséquences des nouvelles indépendances. (1991-...)

a) L'enjeu économique et le risque de guerre civile

Dans un entretien qu'il accorde à son fils, Bertrand Dufourcq, ambassadeur de France à Moscou entre 1990 et 1992, évoque la situation inédite qui se présente au lendemain de la disparition de l'URSS. Il revient notamment sur les craintes partagées par les États occidentaux qu'il résume ainsi :

« Les Occidentaux avaient longtemps souhaité et espéré que l'Union survive. Ils craignaient une guerre civile. Ils étaient inquiets du sort des armes nucléaires, et préoccupés du règlement des dettes soviétiques. »<sup>27</sup>.

En effet, lorsque les différents États apprennent, en même temps que Gorbatchev, la condamnation à disparaître de l'URSS par la troïka slave, l'inquiétude est grande et les craintes sont multiples. En premier lieu, comme l'évoque M. Dufourcq, la crainte de la guerre civile est dans tous les esprits. Il faut rappeler à ce titre que les tensions sont importantes dans le pays, notamment à Moscou. La ville est en effet victime d'une véritable pénurie, les Moscovites doivent ainsi présenter leur passeport en plus de leurs tickets de rations pour avoir accès à de la nourriture. La crainte de guerre civile ne porte donc pas uniquement sur le Caucase dont les conflits se transforment rapidement en guerres ouvertes, mais bien sur l'ensemble de l'empire. Le journal *Les Échos*, dans son numéro du 11 décembre 1991, rapporte ainsi les propos de Robert Gates (président de la CIA) qui estime « qu'un coup d'État n'est pas exclu »<sup>28</sup> en rappelant les nombreuses tensions qui agitent l'espace soviétique. Pour les États occidentaux, c'est bien la situation économique qui est préoccupante. Il s'agit

<sup>27</sup> Nicolas Dufourcq (dir.), *Retour sur la fin de la guerre froide et la réunification allemande. Témoignages pour l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2020.

<sup>28</sup> Marie-France Calle, « Ex-URSS, la situation économique est plus dangereuse que le nucléaire », dans *Les Échos*, 11.12.91, p. 6.

notamment de ses conséquences sur les tensions sociales, comme l'évoque l'article des *Échos* précédemment évoqué dont le titre apparaît comme limpide : « Ex-URSS, la situation économique est plus dangereuse que le nucléaire »<sup>29</sup>. Mais l'aspect économique qui inquiète aussi les Occidentaux, c'est bien le sujet du règlement des dettes soviétiques. En effet, les conséquences de l'effondrement soviétique menacent de se répercuter sur une économie de plus en plus mondialisée.

#### b) La crainte du risque nucléaire

La crainte majeure, du moins la plus médiatisée, reste cependant celle qui concerne le devenir de l'arsenal nucléaire. La disparition de l'Union implique, de facto, l'apparition de trois États nucléaires en plus de la Russie héritière. Si « les nouveaux États souverains de l'ex-URSS n'avaient ni l'envie, ni la force de défier militairement le reste du monde »<sup>30</sup> comme le rappellent *Les Échos* en citant le directeur de la CIA, l'inquiétude demeure grande pour les différents États observateurs. En décembre 1991, l'Ukraine devient ainsi le troisième arsenal nucléaire de la planète, tandis que Yasser Arafat, en visite au Kazakhstan, salue « un nouvel État musulman nucléaire »<sup>31</sup>. L'enjeu de la dissémination de l'arsenal nucléaire, qui s'inscrit dans la lignée d'une médiatisation importante des processus de désarmement engagés entre l'URSS et les États-Unis, fait ainsi couler l'encre de nombreux journalistes. En ce sens, les propos tenus par Gorbatchev alors qu'il tente encore de sauver l'Union, ne sont pas pour rassurer les États occidentaux. Interrogé par TF1 le 6 décembre 1991, il déclarait qu'en cas d'implosion de l'URSS « ce qui se pass[ait] en Yougoslavie paraîtr[ait] simple plaisanterie »<sup>32</sup>. Ces propos, rapportés dans le journal *Le Monde* le 10 décembre 1991, ne font qu'accentuer les craintes liées à l'enjeu nucléaire. Dans le même numéro du journal français, deux articles traitent ainsi du risque nucléaire en ces termes « Washington redoute "une situation yougoslave avec des armes nucléaires en plus" »<sup>33</sup> et « Des risques énormes dans le domaine nucléaire »<sup>34</sup>. La dissémination de l'arsenal nucléaire apparaît ainsi comme l'un des enjeux majeurs de la

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Catherine Poujol, *L'Asie centrale au carrefour des mondes*, Paris, Ellipses, 2013.

<sup>32</sup> Gorbatchev pour TF1 cité par Pierre George, « Le 6 décembre, M. Gorbatchev disait encore "c'est moi le centre" » dans *Le Monde*, n° 14577, 10.12.91, p. 4.

<sup>33</sup> Alain Frachon, « Washington redoute "une situation yougoslave avec des armes nucléaires en plus" » dans *Le Monde*, n° 14577, 10.12.91, p. 4.

<sup>34</sup> Jacques Isnard, « Des risques énormes dans le domaine nucléaire » dans *Le Monde*, n° 14577, 10.12.91, p. 4.

disparition de l'URSS, notamment dans le domaine diplomatique comme l'illustre la visite du secrétaire d'État américain James Baker dans les nouvelles républiques nucléaires dès décembre 1991. Cette visite signe le démarrage d'un processus de dénucléarisation qui mène à la signature du protocole de Lisbonne en mai 1992, et donc à la liquidation de l'arsenal nucléaire des nouveaux États au cours de la décennie 1990.

### c) Désintégration de l'armée soviétique et enjeux régionalement spécifiques

Il faut enfin évoquer l'enjeu que représentent la dissémination et la désintégration des forces militaires soviétiques. Si la Russie se présente rapidement comme l'héritière des forces soviétiques, tandis qu'une partie de ces dernières est rapidement placée sous le contrôle de la CEI, la dissémination, à travers l'ancien empire, de ces troupes participe parfois du renforcement des tensions et des violences. C'est notamment le cas en Moldavie où la 14<sup>e</sup> armée soviétique soutient les forces sécessionnistes de Tiraspol. Cet enjeu d'ordre global, à l'échelle de l'ancienne union, participe ainsi parfois des tensions régionales ou étatiques. Les enjeux et les conséquences des nouvelles indépendances apparaissent, en effet, aussi comme spécifique aux différentes régions. À ce titre, l'enjeu nucléaire et militaire peut être considéré comme un enjeu régional de la troïka slave (Ukraine, Russie, Bélarus) même s'il concerne aussi le Kazakhstan (nucléaire) et la Moldavie (présence de nombreuses troupes et de stocks d'armes). Les enjeux des nouvelles indépendances varient donc selon les régions. Pour les Baltes l'enjeu principal est que leurs indépendances soient reconnues et protégées par un solide ancrage à l'Ouest. Dans le Caucase les nouvelles indépendances ne font qu'accentuer les violences et les conflits qui frappent durement la région. Enfin en Asie centrale, où l'indépendance est « acceptée plus que recherchée »<sup>35</sup> les enjeux régionaux comme étatiques sont multiples. S'il est impossible d'évoquer les conséquences des nouvelles indépendances pour chacun des quinze États héritiers, il semble toutefois nécessaire de noter que le contexte de la disparition de l'URSS est marqué par de nombreuses craintes, liées à des enjeux économiques, militaires et nucléaires. La crainte de guerre civile ne doit pas non plus être sous-évaluée, elle est d'ailleurs rapidement renforcée par l'éclatement de nombreux conflits en Géorgie (dès 1990), en Moldavie ou au Tadjikistan (1992).

<sup>35</sup> Julien Thorez (dir.), *Asie centrale, des indépendances à la mondialisation*, Paris, Ellipses, 2015, p. 14.

C'est dans ce contexte de crainte, et parfois de méconnaissance, qu'un processus diplomatique inédit se met en place. Il est en ce sens révélateur de la perception et de la hiérarchisation, par l'appareil diplomatique français, des multiples enjeux qu'introduisent les nouvelles indépendances.

## **II- Un processus diplomatique inédit, révélateur d'une hiérarchisation de l'espace postsoviétique**

L'année 1991, qui consacre la disparition de la deuxième superpuissance mondiale, apparaît comme une véritable rupture dans l'histoire des relations internationales ainsi que dans l'histoire de la géopolitique contemporaine. Les conséquences de la disparition de l'URSS sont multiples et demeurent encore aujourd'hui, malgré les nombreuses études menées, difficilement mesurables. Si les conséquences sur le plan économique, politique, social ou stratégique font souvent l'objet de recherche ou de publication en histoire comme en science politique, les conséquences dans le domaine de la diplomatie ne sont, quant à elles, pratiquement jamais évoquées. Pourtant, la chute de l'URSS et l'apparition, de facto, sur la scène internationale, des quinze nouveaux États héritiers, engendrent une situation diplomatique inédite. Pour la diplomatie française l'enjeu est de taille, il s'agit de couvrir de la manière la plus rapide et la plus efficace l'espace de l'ancien empire soviétique. La mise en place du réseau diplomatique, du fait des contraintes techniques, économiques mais aussi géopolitiques, ne peut être homogène pour l'ensemble des États postsoviétiques. De fait, des décisions sont prises, des priorités sont données, des choix sont effectués et révèlent ainsi une certaine hiérarchisation des régions et États postsoviétiques. Cette deuxième section a pour objectif d'étudier le processus diplomatique inédit consécutif à la chute de l'Union soviétique, dans ses modalités et dans la hiérarchisation qu'il reflète. Pour cela, nous nous intéresserons d'abord au rôle central joué par l'ambassade de France à Moscou, héritière de l'ambassade en URSS et qui participe de l'organisation du déploiement du réseau diplomatique. Nous verrons ensuite que ce déploiement répond à des enjeux multiples, spécifiques selon les régions et les États. Ce déploiement étant le fruit de choix et de contraintes, nous analyserons ce qu'il révèle de la hiérarchisation de l'espace postsoviétique du point de vue de l'appareil diplomatique français.

## A- L'héritage soviéto-russe ou le rôle central de l'ambassade de France à Moscou

### a) De l'ambassade de France en URSS à l'ambassade de France en Russie

Au lendemain de la disparition de l'Union soviétique, la Russie se présente comme la principale héritière de l'ancien empire rouge. Elle hérite ainsi de son armée, du contrôle exclusif de son ancien arsenal nucléaire mais aussi de l'ensemble de ses prérogatives politiques et diplomatiques. À partir du 6 juillet 1992, et en échange de l'héritage de l'ensemble des dettes soviétiques, la Fédération de Russie récupère également l'ensemble des biens à l'étranger anciennement détenus par l'URSS. Sur le plan diplomatique, Moscou hérite ainsi des nombreuses ambassades soviétiques réparties à travers le globe, tandis que sur son sol les ambassades étrangères s'adaptent au changement. L'ambassade de France en URSS change alors de nom, et devient l'ambassade de France en Russie en conservant, malgré tout, la grande majorité de ses prérogatives et de ses missions. Or, au lendemain des nouvelles indépendances, les missions de l'ambassade de Moscou sont nombreuses, puisque l'équipe diplomatique est chargée d'organiser le déploiement diplomatique des nouvelles ambassades. On peut ainsi évoquer les lettres envoyées par Roland Dumas aux différents gouvernements nouvellement indépendant, et dans lesquelles il évoque que M. Bertrand Dufourcq (ambassadeur de France à Moscou) est chargé « de commencer sans attendre à préparer et établir nos liens futurs »<sup>36</sup>. La mission de l'équipe diplomatique est donc capitale puisqu'elle organise le déploiement diplomatique dans tout l'ancien empire soviétique. Les diplomates français en poste à Moscou ont en effet une bonne connaissance des différentes régions et des différentes républiques soviétiques dans lesquels les ambassadeurs en poste à Moscou voyagent durant la période soviétique. On peut ainsi mentionner, pour l'exemple, le voyage de l'ambassadeur Pagniez en Arménie en juin 1987<sup>37</sup> ou celui de M. Dufourcq au Kazakhstan en décembre 1991<sup>38</sup>. Les prérogatives de l'ambassade de France en URSS impliquaient notamment l'organisation de missions à travers les différentes républiques et les rapports de collaborateurs ou membres de l'ambassades sont légion. Ces nombreux rapports de mission, s'ils permettent de démontrer l'importance stratégique de l'ambassade de France à Moscou, permettent aussi de déconstruire

<sup>36</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 114, « Message du ministre d'État à son homologue azéri M. Sadikhov », 13 janvier 1992.

<sup>37</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1331, « Visite en Arménie. Rapport de M. Yves Pagniez, ambassadeur de France en URSS, à M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères », 23 juin 1987.

<sup>38</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Message de l'ambassade de France en URSS à destination de la représentation permanente de la république du Kazakhstan concernant le projet de l'ambassadeur de se rendre dans la république les 12 et 13 décembre », 19 novembre 1991.

l'idée fautive d'une découverte, en 1991, des périphéries de l'espace soviétique. De fait, lorsque les États accèdent à l'indépendance, les enjeux et les problématiques qui leur sont propres, ne sont pas inconnus de l'appareil diplomatique français.

#### b) Les prérogatives et le rôle déterminant de l'ambassade moscovite

À la fin de l'année 1991, l'ambassade de France à Moscou reçoit donc la mission d'organiser le déploiement diplomatique à travers l'ancien empire. Elle devient notamment un point de relais par lequel passent les différents messages à destination de l'administration centrale. Ce rôle de coordinatrice est d'ailleurs illustré par l'existence même des archives au sein du fonds utilisé pour construire ce mémoire. Le fonds de Moscou abrite en effet une grande partie des documents relatifs aux nouvelles ambassades, qui passent par l'ambassade moscovite dans leur dialogue quotidien avec l'administration centrale. L'ambassade de France à Moscou hérite aussi de la responsabilité de certains États, notamment à travers les différentes accréditations de M. Pierre Morel, ambassadeur de France à Moscou qui succède à M. Dufourcq au cours de l'été 1992. M. Morel devient ainsi le premier ambassadeur de France auprès de la Fédération de Russie<sup>39</sup>, mais il est également accrédité pour le Tadjikistan, le Turkménistan, le Kirghizstan, la Moldavie et la Géorgie. Cas unique dans l'histoire de la diplomatie française, le diplomate est ainsi accrédité dans six États issus de l'URSS (sept si l'on compte la Mongolie). L'ambassade de France à Moscou, en plus de son rôle de coordinatrice, doit donc mettre en place l'établissement des relations diplomatiques avec presque la moitié des nouveaux États indépendants. Son rôle et ses prérogatives sont donc capitales au cours de la décennie 1990 comme le montre les nombreuses missions des membres de l'équipe diplomatique à travers l'ancien espace soviétique. Cette prépondérance de l'ambassade moscovite dans le processus diplomatique, qui s'ouvre en 1991, est illustré par la richesse des archives du fonds de Moscou qui rassemble une partie des archives issues des nouvelles ambassades par encore complètement autonomes. La diminution ou l'absence d'archives concernant certains États apparaît alors comme révélatrice d'une plus grande indépendance des nouvelles ambassades. Les archives portant sur le Kazakhstan s'arrêtent ainsi, par exemple, en 1993, période à partir de laquelle l'ambassade d'Almaty ne passe plus par l'ambassade de Moscou pour s'adresser à l'administration centrale. La présence ou l'absence d'archives est ainsi révélatrice de

<sup>39</sup> En effet, M. Dufourcq, ambassadeur de France en URSS entre 1991 et 1992 ne reçoit pas de nouvelle accréditation suite à la disparition de l'Union soviétique. Il est donc ambassadeur de France à Moscou, sans pour autant être accrédité comme ambassadeur de France auprès de la Fédération de Russie.

l'évolution du rôle de l'ambassade héritière au cours de la décennie 1990. L'ambassade de France à Moscou a donc un rôle déterminant dans le processus de déploiement du réseau diplomatique français à l'échelle de l'ancien empire soviétique.

### c) La continuité dans la rupture : le fonctionnement pratique des institutions diplomatiques

Au début du mois de janvier 1992, les ministères des affaires étrangères des nouveaux États indépendants reçoivent un message émanant de l'ambassade de France à Moscou. Cette dernière les informe que la section consulaire de l'ambassade et le consulat général de France à Saint-Pétersbourg « continueront à exercer leurs fonctions pour l'ensemble des républiques de l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétiques, à l'exception des Républiques de Lituanie, Lettonie et Estonie, ainsi que de l'Ukraine. »<sup>40</sup>. Ce message semble particulièrement révélateur. Tout d'abord il souligne l'exception que représente le déploiement du réseau diplomatique dans les États baltes, sur lesquels les institutions diplomatiques françaises à Moscou n'ont que peu d'influence. Ensuite, il met en avant la continuité dans le fonctionnement des institutions diplomatiques françaises, désormais sur le sol de la Russie, mais dont les prérogatives demeurent héritées de la période soviétique. Pour l'appareil diplomatique français, si la disparition de l'URSS est un bouleversement et une véritable rupture, le fonctionnement pratique des institutions diplomatiques est marqué par certaines formes de continuité. Le déploiement diplomatique semble s'inscrire dans cette logique puisque le consulat de Kiev est transformé en ambassade, tandis qu'un projet d'ouverture de consulat à Minsk et Almaty se transforme, du fait des événements, en projet d'ouverture d'ambassades<sup>41</sup>. L'ouverture des ambassades de Minsk et d'Almaty, si elles relèvent de la rupture historique qu'est la chute de l'Union, semble tout de même s'inscrire dans une forme de continuité pour l'appareil diplomatique français. En le formulant autrement, nous pourrions dire que le déploiement du réseau diplomatique français n'attend pas, comme le montre l'exemple balte<sup>42</sup>, la disparition formelle de l'Union soviétique. Le personnel diplomatique de l'ambassade de France en URSS entretient d'ailleurs des contacts avec les autorités de chaque RSS au cours des années

<sup>40</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 113, « Message de l'ambassade de France à Moscou à destination du ministère des affaires étrangères de la république d'Arménie », 8 janvier 1992. (L'orthographe du mot Lituanie, est celle présente sur l'archive).

<sup>41</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Coopération franco-allemande. Ouverture de postes diplomatiques et consulaires" et mentionnant la décision d'ouverture de poste consulaire à Minsk et Alma-Ata », 20 décembre 1991.

<sup>42</sup> Le rétablissement des relations diplomatiques avec les États baltes a lieu dès août 1991, au lendemain du putsch manqué à Moscou, tandis que les ambassadeurs sont nommés en septembre.

précédant la disparition de la superpuissance. De fait, dans le fonctionnement pratique des institutions diplomatiques, la disparition de l'URSS ne change pas les choses du jour au lendemain. La continuité se manifeste notamment dans les prérogatives étendues de l'ambassade de France en Russie pendant les premiers temps. Cette continuité s'exprime d'ailleurs dans la nomination du personnel diplomatique, puisque Messieurs Claude Jolif et Hughes Pernet, respectivement premier ambassadeur de France en Biélorussie et en Ukraine, sont d'anciens membres de l'équipe diplomatique de l'ambassade de France en URSS. Le processus de déploiement du réseau diplomatique est donc fortement tributaire du réseau préexistant dans l'Union soviétique, bien que les enjeux que ce processus recouvrait aient été aussi multiples qu'inédits.

#### B- Un déploiement diplomatique aux enjeux multiples...

Le déploiement du nouveau réseau diplomatique français est relativement rapide puisqu'entre janvier et mars 1992, des relations diplomatiques sont établies avec l'ensemble des États issus de l'ex-URSS. Si le processus est si rapide, c'est que certains enjeux de la couverture diplomatique de l'ancien ensemble soviétique sont d'une importance jugée majeure. L'un des premiers enjeux est notamment l'établissement des relations diplomatiques avec les États qui disposent sur leur sol d'une partie de l'arsenal nucléaire soviétique (alors que la Russie la seule héritière de la puissance nucléaire soviétique), afin de rapidement organiser la gestion et la destruction des têtes nucléaires disséminées entre le Kazakhstan, l'Ukraine et la Biélorussie. On peut ainsi remarquer que les relations diplomatiques avec ces États sont les premières à être mises en place entre le 24 et le 25 janvier 1992. L'enjeu stratégique surpasse donc les logiques et l'approche régionales de l'appareil diplomatique, que l'on peut notamment observer à travers le voyage d'Alain Vivien en Asie centrale au début du mois de mars. Durant ce voyage, le secrétaire d'État visite les États centrasiatiques et signe les protocoles d'établissement des relations diplomatiques. Dans ce cadre, le Kazakhstan apparaît donc ici comme une exception, du fait de l'enjeu stratégique que pose la présence d'une partie de l'arsenal nucléaire soviétique sur son sol.

D'autres enjeux se situent à un niveau qui reste spécifiquement régional à ce moment-là. C'est le cas avec l'exception diplomatique que présente la situation dans les États baltes. Les relations diplomatiques sont rétablies avec les trois États entre le 29 et le 30 août 1991, dans un contexte d'effervescence diplomatique, puisque « les diplomates occidentaux se précipitèrent

vers les capitales baltiques »<sup>43</sup>. La précipitation est d'ailleurs le maître mot pour décrire le déploiement diplomatique français dans les États baltes, comme l'évoque l'ambassadeur Philippe de Suremain dans un entretien qu'il accorde à Nicolas Dufourcq<sup>44</sup>. Il relate ainsi que c'est en écoutant la radio qu'il apprend que Roland Dumas l'envoie, dès le lendemain, en tournée dans les trois capitales baltiques. Il évoque ensuite qu'il est rejoint quelques jours plus tard par M. Dumas qui lui annonce, en même temps qu'au président lituanien, sa nomination comme ambassadeur. L'objectif de la France est alors d'être le premier État à nommer un ambassadeur à Vilnius. Tous les moyens sont alors bons pour gagner du temps comme le rappelle M. de Suremain en évoquant que c'est la secrétaire du président de la République qui, en imitant la signature de ce dernier, signe sa lettre de créance. La diplomatie française est certes battue dans cette course de vitesse par la diplomatie danoise, mais cet empressement nourrit une certaine francophilie dans les trois États. En effet, la France n'avait jamais reconnu l'annexion des États baltes et restait en contact avec les différents gouvernements en exil<sup>45</sup>. L'enjeu est donc de présenter la France comme une pionnière à l'échelle européenne. Cet objectif est d'ailleurs confirmé avec la visite du président Mitterrand du 13 au 15 mai 1992 dans les trois États, la première d'un chef d'État dans la région. L'exemple balte est intéressant, puisque, d'une part, il souligne que des enjeux régionalement spécifiques gouvernent le déploiement du réseau diplomatique, et que, d'autre part, il fait voir la façon dont fonctionne la diplomatie française au plus haut niveau dans ces circonstances exceptionnelles, perçues comme « historiques ». Roland Dumas déclare ainsi, à propos de la précipitation diplomatique dans les États baltes : « On était dans un entre-deux, la Lituanie renaissait mais l'Union n'était pas morte. Dans cette affaire Mitterrand n'était pas forcément très allant, mais il m'avait laissé faire, comme sur beaucoup de choses »<sup>46</sup>. C'est donc bien l'action et les décisions de Roland Dumas qui participent du déploiement du réseau diplomatique français dans les États baltes.

S'il serait trop long d'évoquer l'ensemble des enjeux du déploiement diplomatique français, on peut toutefois noter que les enjeux globaux, régionaux et étatiques s'entrecroisent pour guider la prise de décisions de l'appareil diplomatique français. Ainsi, un des enjeux du déploiement diplomatique en Arménie est l'action très importante de la diaspora arménienne

<sup>43</sup> Yves Plasseraud, *Les États baltiques : des sociétés gigognes, la dialectique minorités-majorités*, Brest, Editions Armeline, 2006, p. 226.

<sup>44</sup> Nicolas Dufourcq (dir.), *Retour sur la fin de la guerre froide et la réunification allemande. Témoignages pour l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2020.

<sup>45</sup> Julien Gueslin, *La France est les petits états baltes : réalités baltes, perspectives françaises et ordre européen : 1920-1932*, Thèse, 2007.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, p. 180.

en France. Cependant, l'enjeu régional du conflit avec l'Azerbaïdjan pousse la diplomatie française à traiter les deux États de manière similaire, équitable et homogène. C'est donc paradoxalement l'action de la diaspora arménienne qui enclenche la dynamique conduisant au déploiement rapide du nouveau réseau diplomatique français en Azerbaïdjan.

Les enjeux sont à considérer pour comprendre le déploiement du réseau diplomatique français sont donc multiples : ils varient selon les régions, selon les États et selon le contexte géopolitique, en fonction des objectifs et des ambitions de l'État français dans l'ex-URSS. Montrons à présent quelle hiérarchisation de l'espace postsoviétique ces objectifs et ambitions révèlent.

### C- ...révélateur d'une certaine hiérarchisation régionale et étatique

En observant et en comparant les dates d'établissement des relations diplomatiques entre la France et les différents États postsoviétiques, il apparaît rapidement que le processus est à multiples vitesses et induit une hiérarchisation des différentes régions ou États. Chaque choix, chaque événement est ainsi révélateur des objectifs et des enjeux auxquels la priorité est accordée, par comparaison avec d'autres, par l'appareil diplomatique français. Comme nous l'avons mentionné plus haut, un bon exemple est le déploiement diplomatique au sein des États héritiers de l'arsenal nucléaire. Si l'on ne peut réduire le déploiement diplomatique à la signature d'un protocole établissant les relations diplomatiques, il n'en demeure pas moins que la comparaison des dates apparaît comme particulièrement significative.

États postsoviétiques	Établissement des relations diplomatiques <sup>47</sup>
Estonie	30 août 1991 (rétablissement)
Lituanie	29 août 1991 (rétablissement)
Lettonie	30 août 1991 (rétablissement)
Ukraine	24 janvier 1992 ☠
Biélorussie	25 janvier 1992 ☠
Kazakhstan	25 janvier 1992 ☠
Azerbaïdjan	21 février 1992
Arménie	24 février 1992
Kirghizstan	28 février 1992
Ouzbékistan	1er mars 1992
Tadjikistan	3 mars 1992
Turkménistan	6 mars 1992
Moldavie	11 mars 1992
Géorgie	21 août 1992

**Annexe n°1 : Tableau comparatif des dates de signature des protocoles d'établissement des relations diplomatiques.**

La comparaison, des dates d'établissement des relations diplomatiques, proposée par le tableau ci-dessus, est éclairante. L'exception que présente le déploiement diplomatique dans les États baltes ou l'importance de l'enjeu nucléaire sautent ainsi aux yeux. De la même façon, on observe une certaine hiérarchisation des régions postsoviétiques, comme l'indiquent les dates concernant l'espace centrasiatique. La priorité est ainsi donnée aux États baltes, puis aux États héritiers de l'arsenal nucléaire (qui se confondent en partie avec les États de la région slave), puis au Caucase et enfin à l'Asie centrale. La Géorgie présente un cas particulier, puisque la situation de guerre civile empêche la signature du protocole d'établissement des relations diplomatiques. Ce dernier est d'ailleurs signé à Moscou lors d'une rencontre entre l'ambassadeur en poste à Moscou et une délégation du gouvernement géorgien<sup>48</sup>. S'il faut rappeler que l'on ne peut réduire le processus de déploiement du réseau diplomatique au simple établissement des relations diplomatiques entre deux États, la hiérarchisation des régions postsoviétiques est confirmée dans la comparaison des dates de nomination des ambassadeurs français dans les différents États.

<sup>47</sup> Les dates proviennent des archives (pour l'Asie centrale et le Caucase) et du site, France-Diplomatie, du Ministère des Affaires étrangères (pour les autres États).

URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr>. Consulté le 10.05.2021.

<sup>48</sup> Entretien vidéo de M. Pierre Morel, publié par le compte YouTube de l'ambassade de France à Tbilissi à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques.

URL : <https://www.youtube.com/watch?v=xU02oiuIDVM>. Consulté le 11.05.2021.

Date de nomination du premier ambassadeur (par décret)	Pays Baltes	Républiques slaves et Moldavie	Caucase	Asie centrale	Nom de l'ambassadeur
1991 : 12 septembre	Lituanie				Philippe de Suremain
1991 : 27 septembre	Lettonie				Jacques de Beausse
1991 : 11 octobre	Estonie				Jacques Huntzinger
1992 : 1er avril		Ukraine			Hugues Pernet
1992 : 21 avril			Azerbaïdjan		Jean Perrin
1992 : 22 avril		Biélorussie			Claude Jolif
1992 : 23 avril			Arménie		France de Hartingh
1992 : 24 avril				Ouzbékistan	Jean-Paul Véziant
1992 : 5 juin				Kazakhstan	Bertrand Fessard de Foucault
1992 : 12 septembre		Moldavie			Pierre Morel
1992 : 24 septembre			Géorgie		Pierre Morel
1992 : 24 septembre				Turkménistan	Pierre Morel
1992 : 24 novembre				Tadjikistan	Pierre Morel
1993 : 9 septembre				Kirghizstan	Pierre Morel

### **Annexe 2 : Tableau comparatif des dates des décret de nomination des différents ambassadeurs français dans l'espace postsoviétique.**

Comme le montre notre tableau, la hiérarchisation est aussi, et surtout, étatique. Les nombreuses accréditations de M. Morel, de même que les dates de ces dernières, sont révélatrices puisqu'elles indiquent les États les moins prioritaires pour l'appareil diplomatique français. Il faut toutefois noter l'exception, encore une fois, de la Géorgie puisque Bernard Fassier est nommé ambassadeur de France en Géorgie dès mars 1993. Pour les autres, la nomination d'un ambassadeur attendra 1996 (Turkménistan, Moldavie), 2003 (Tadjikistan) ou 2010 (Kirghizstan). Le déploiement du réseau diplomatique est donc révélateur de la hiérarchisation, opérée par le Quai d'Orsay, de l'ancien espace soviétique. Sans surprise, c'est l'Asie centrale qui arrive grande dernière dans l'ordre des priorités diplomatiques. La faute, peut-être, au caractère méconnu d'une région, à l'identité et aux enjeux spécifiques, occupant une position géopolitique clé.

### III- L'Asie centrale : une région méconnue aux enjeux spécifiques

Alors qu'elle représente à elle seule un tiers des États héritiers de l'Union soviétique, la région centrasiatique apparaît, au début de la décennie 1990, comme une région relativement méconnue pour les diplomates occidentaux. N'ayant pas connues d'importants mouvements indépendantistes ou nationalistes, les cinq républiques méridionales accèdent de manière « fortuite »<sup>49</sup> à l'indépendance. De fait, alors que l'URSS disparaît, les États centrasiatiques rejoignent la scène internationale et sortent de l'isolement qui prévalait durant la période soviétique. Pour autant, la région n'est pas inconnue des diplomates français, notamment de l'équipe diplomatique de l'ambassade à Moscou, qui produit régulièrement des rapports sur les événements marquant de la vie politique locale. Les événements d'Alma-Ata en 1986<sup>50</sup> ou les violences dans la vallée du Ferghana en juin 1989 sont ainsi scrutés avec attention. Cependant les indépendances surprennent autant les équipes dirigeantes, dont la majorité s'était prononcée en faveur du maintien de l'union, que les observateurs internationaux. L'indépendance est donc, comme nous l'avons évoqué plus haut, plus « acceptée que recherchée »<sup>51</sup> dans ces États créés de toutes pièces par le régime soviétique dans les années 1920-1930. Du point de vue des diplomates et des observateurs internationaux, la région paraît donc relativement instable, et les craintes de la voir s'embraser comme le Caucase sont nombreuses.

Au début des années 1990 la région n'est donc pas totalement inconnue pour les diplomates, mais les caractéristiques communes qui définissent l'identité de la région se présentent comme autant de facteurs d'instabilité potentielle entre des États aux situations, aux ressources et aux perspectives diverses. C'est dans ce cadre géographique, géopolitique et historique que le déploiement diplomatique français se met en place dans la région. La présentation de cadre semble ainsi nécessaire à la compréhension de la mise en place du réseau diplomatique français dans la région et au sein des différents États. Nous allons donc présenter la place qu'occupe l'Asie centrale à l'échelle de l'espace postsoviétique, afin de comprendre les facteurs qui définissent son identité et les enjeux particuliers qu'elle présente pour la diplomatie française.

<sup>49</sup> Jean Radvanyi, *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques et trajectoires économiques*, Paris, A. Colin, 2011, p. 84.

<sup>50</sup> CADN, Poste de Moscou, 4448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Manifestations violentes à Alma-Ata" », 18 décembre 1986.

<sup>51</sup> Julien Thorez, 2015, *op. cit.*, p. 14.

A- Aux confins des empires, une région géopolitiquement stratégique mais relativement méconnue...

a) Une périphérie géopolitiquement stratégique...

Périphérie méridionale de l'empire tsariste puis soviétique, la région se présente dès le début des années 1990, comme une région hautement stratégique d'un point de vue géopolitique. Occupant une position de carrefour entre la Russie au Nord, l'Iran et l'Afghanistan au Sud, la Chine à l'Est et la région caucasienne à l'Ouest, la région apparaît, à l'instar du Caucase, comme une zone de « haute sismicité géopolitique »<sup>52</sup>. Cette situation de carrefour, de centralité, n'est cependant pas nouvelle et s'exprime dès l'Antiquité à travers la mise en place de nombreuses routes commerciales entre la Chine et l'Europe. Si le commerce maritime, qui se développe à partir du XV<sup>e</sup> siècle au détriment de la route de la soie, ce qui remet en cause la centralité de la région, le contrôle de cette dernière demeure un enjeu important pour les grandes puissances. Ainsi, pour reprendre les expressions de Catherine Poujol, l'Asie centrale est au carrefour des mondes<sup>53</sup> et aux confins des empires<sup>54</sup>. L'histoire de la région est celle d'une périphérie d'empire, qu'il s'agisse de celui d'Alexandre le Grand, de Gengis Khan, de Tamerlan ou de Chaybani Khan<sup>55</sup>. Cette situation régionale perdure au XIX<sup>e</sup> siècle comme en témoigne le « Grand Jeu » auquel se livrent l'Empire russe et l'Empire britannique pour le contrôle de la région. Enfin le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par la domination russe, puis soviétique qui contribue au découpage de la région en cinq républiques socialistes soviétiques, construites sur le modèle des États-nations européens. En 1991, c'est donc à travers les structures et l'héritage soviétiques, que plusieurs ensembles politiques de la région accèdent, au statut d'États indépendants Région stratégique et disputée, l'Asie centrale reste relativement méconnue de l'Occident qui, selon les termes de Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, « est resté étrangement distant et indifférent à l'égard de l'espace centrasiatique »<sup>56</sup>.

<sup>52</sup> François Thual, *Géopolitique des Caucases*, Paris, Ellipses, 2004, p. 33.

<sup>53</sup> Catherine Poujol, *L'Asie centrale au carrefour des mondes*, Paris, Ellipses, 2013.

<sup>54</sup> Catherine Poujol (dir.), *Asie centrale : aux confins des empires, réveil et tumultes*, Paris, Autrement, 1992.

<sup>55</sup> Vincent Fourniau, « Genèse de la nation ouzbèke » publié dans Catherine Poujol (dir.), *Asie centrale : aux confins des empires, réveil et tumultes*, Paris, Autrement, 1992, p. 73.

<sup>56</sup> Mohammad-Reza Djalili & Thierry Kellner, *Géopolitique de la nouvelle Asie centrale*, Paris, PUF, 2001, p. 89.



"Carte des nouveaux États indépendants de l'Asie centrale et du Caucase après 1991"

b)...à l'instabilité potentielle et redoutée

Cette relative méconnaissance, semble renforcer les craintes que les diplomates projettent sur la région au début des années 1990. L'espace centrasiatique est ainsi d'abord analysé en termes de risques plutôt qu'en termes de ressources ou d'opportunités. Dans une note du 27 août 1991, Olivier Roy, alors analyste au Centre d'analyse et de prévision (CAP), écrit ainsi :

« On va vers de véritables guerres entre républiques, à cause des problèmes de frontières ethniques et de contrôle de l'eau [...] accompagnées de soulèvements contre les régimes où l'islam politique jouera un grand rôle (Tadjikistan) [...] L'indépendance des républiques musulmanes n'est tout simplement pas viable : les petits (Tadjikistan) seront menacés par les gros (Ouzbékistan) et demanderont à Moscou une aide qui leur sera sûrement refusée ; les frontières sont aberrantes du point de vue ethnique comme géographique ; l'économie locale, spécialisée, est dépendante de Moscou »<sup>57</sup>.

<sup>57</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note du Centre d'analyse et de prévision ayant pour objet : "Les Républiques musulmanes soviétiques : perspectives" », 27 août 1991.

Les craintes d'instabilités s'attachent donc à de multiples facteurs, mais elles concernent principalement la question des frontières et celle de l'islam politique. L'indépendance des nouveaux États est perçue comme risquée du fait de l'importance des nationalismes, mais aussi du fait des influences turque et iranienne sur la région. La préoccupation au sujet de l'influence iranienne est liée à la peur de l'émergence d'un islam politique dans l'espace centrasiatique, sur le modèle de la révolution islamique iranienne de 1979. Cette crainte est d'ailleurs le signe d'une certaine méconnaissance de la région, puisque que l'islam centrasiatique est majoritairement de confession sunnite et non de confession chiite comme en Iran. L'identité musulmane des nouveaux États, leurs voisinages afghans et iraniens, leurs nationalismes intenses, leurs frontières disputées ou leurs dépendances vis-à-vis de Moscou sont autant de facteurs d'instabilités que perçoit l'appareil diplomatique français. Dans un contexte géopolitique marqué par l'embrasement du Caucase et l'effondrement soviétique, il semble tout à fait compréhensible que la région la plus méconnue de l'URSS soit d'abord envisagée en termes de risques potentiels d'instabilité. Si la note de M. Roy, dans son aspect prophétique, exprime parfaitement les craintes occidentales vis-à-vis de la situation régionale centrasiatique, son analyse se voit rapidement confirmée par l'éclatement de la guerre civile au Tadjikistan (1992), la dispute des frontières dans le Ferghana et l'ambition hégémonique de l'Ouzbékistan sur une partie de la république tadjike. Les craintes de l'appareil diplomatique ne sont donc pas infondées, mais elles révèlent une perception assez unilatérale de l'espace centrasiatique au sein de l'ancien territoire soviétique. La région est ainsi considérée pour ses risques plutôt que pour son potentiel ou ses ressources. L'effet qui en résulte est paradoxal, puisqu'on reconnaît à la région son aspect stratégique, qui nécessite dès lors une présence française, mais ses risques et sa potentielle instabilité contribuent à freiner le déploiement diplomatique dans les différents États.

B- ...composée d'États vus comme ayant d'importantes caractéristiques communes...

Nous avons déjà relevé que le déploiement du réseau diplomatique français obéit à une logique régionale. Celle-ci semble s'appuyer sur la représentation que la région possède une identité commune forte, comme cela s'illustre dans la tournée de M. Alain Vivien, secrétaire d'État, en Asie centrale du 27 février au 7 mars 1992. D'un point de vue pratique, ce choix est bien entendu la conséquence de la faible accessibilité et de l'enclavement de la région dans le contexte de l'époque. Cependant un certain nombre d'autres éléments ont pu contribuer à ancrer cette idée d'une identité commune aux cinq États centrasiatiques. Les rapports portant sur la région centrasiatique, avant son accès à l'indépendance, sont en effet légion, et contribuent à mettre en lumière les caractéristiques communes perçues au sein des républiques centrasiatiques. De fait, les rapports s'intéressent à la situation économique particulière que présente la région, décrite comme le « tiers monde »<sup>58</sup> de l'Union soviétique. D'une façon similaire, les diplomates et autres observateurs ne manquent pas de remarquer « l'altérité culturelle » que présente la région, largement marqué par la « persistance des traditions musulmanes »<sup>59</sup>. Une note du centre d'analyse et de prévision, rédigée par Olivier Roy, a d'ailleurs pour objet : « Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives. »<sup>60</sup>. Enfin, la perception des diplomates repose également sur un aspect historique, puisque les républiques centrasiatiques sont issues du Turkestan russe et partagent une genèse soviétique commune. De fait, entre 1920 et 1936, le pouvoir soviétique crée, de manière relativement artificielle, les cinq républiques centrasiatiques sur le modèle des États-nations européens. Le diplomate Olivier Louis évoque à propos des États centrasiatiques, dans une note du 9 novembre 1992, que « certains d'entre eux n'ont pas d'autre existence historique que la volonté de Staline de réorganiser le Turkestan russe, ce dernier ayant lui-même une histoire mouvementée »<sup>61</sup>. Ce commentaire, met donc en avant l'instabilité potentielle perçue dans la région centrasiatique ainsi que la genèse commune et spécifique des républiques souvent décrites comme des créations soviétiques artificielles. Privées du référent soviétique au début des années 1990, l'indépendance des républiques, selon Olivier Roy, « n'est pas viable ». La perception d'une

<sup>58</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "L'Asie centrale soviétique" », 6 août 1990, p. 2.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>60</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991.

<sup>61</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note ayant pour objet "Les économies d'Asie centrale : déterminisme eurasiatique ou territoires ouverts ?" », 9 novembre 1992, p. 1.

identité commune à la région et les limites qu'elle présente sont illustrées par le compte rendu de la mission de M. Alain Vivien, qui réalise dans un télégramme un essai de synthèse sur ses observations en Asie centrale postsoviétique<sup>62</sup>. Le diplomate met donc en avant les caractéristiques communes des États centrasiatiques que sont les difficultés économiques, l'importance de la présence de l'islam, l'influence des acteurs régionaux comme l'Iran ou la Turquie, mais aussi le rétablissement des modes de pouvoirs traditionnels qui contribuent à la forte personnalisation du pouvoir. Le secrétaire d'État note d'ailleurs que « La forte personnalisation du pouvoir et le fonctionnement effectif des régimes font plus penser aux khanats et à leurs systèmes claniste et clientéliste qu'à des démocraties modernes et pluralistes »<sup>63</sup>. La région est donc à la fois perçue dans son passé colonial soviétique, mais également dans son passé pré-impérial. La synthèse du diplomate met cependant en avant les différences que présentent certaines républiques, comme le Kirghizstan qui semble marqué par une réelle volonté de démocratisation ou le Kazakhstan dont la situation économique et les perspectives contribuent à le distinguer des autres États centrasiatiques. D'une façon similaire, le Kazakhstan est parfois décrit comme « superficiellement islamisé »<sup>64</sup> ce qui contribue à le distinguer des autres républiques. Cependant, l'essai de synthèse réalisé par le secrétaire d'État à des fins de mise en garde puisqu'il énonce que « La combinaison des difficultés économiques et sociales et d'une forte croissance démographique dans un contexte marqué par une renaissance de l'islam et de fortes influences extérieures peut déboucher sur des scénarios de type algérien. »<sup>65</sup>. L'Asie centrale est donc perçue comme une poudrière potentielle, notamment du fait de l'importance de l'islam et de l'influence des puissances étrangères comme l'Iran ou la Turquie. La faiblesse de l'économie centrasiatique contribue également à la dépendance qui caractérise la région vis-à-vis de l'Union soviétique et de Moscou. En 1992, le Kirghizstan et le Tadjikistan, n'ont d'ailleurs pas les moyens de financer leur propre armée, et dépendent donc militairement de la Russie. Le cas du Tadjikistan est particulier, puisqu'à la suite de la guerre civile tadjike, le régime, installé et défendu par l'armée russe, est entièrement dépendant de Moscou. La chercheuse Isabella Damiani évoque ainsi qu'une « dépendance postcoloniale »<sup>66</sup>

<sup>62</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet " Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan (essai de synthèse)" », 9 mars 1992.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>64</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991, p. 3.

<sup>65</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet " Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan (essai de synthèse)" », 9 mars 1992, p. 1.

<sup>66</sup> Isabella Damiani, *Géopolitique de l'Asie centrale : entre Europe et Chine : le cœur de l'Eurasie*, Paris, PUF, 2013, p. 133.

lie le Tadjikistan à la Russie. La dépendance de fait, des États centrasiatiques s'exprime surtout dans le cadre de la CEI, dont toutes les républiques, même le Kazakhstan et ses importantes ressources, sont dépendante. Cette dépendance économique est d'ailleurs un frein à l'indépendance politique, comme le montre le cas du Turkménistan, qui dépend notamment du réseau de gazoduc russe pour exporter son gaz naturel, sa principale ressource. En ce sens, les républiques centrasiatiques sont perçues, au début des années 1990, comme particulièrement dépendante du système soviétique, et donc de la CEI et de la Russie. En 1992, les traits communs aux cinq républiques centrasiatiques semblent multiples et contribuent à la perception d'une, supposée, identité régionale commune. Cette dernière est cependant rapidement rejetée par les différents États qui cherchent à se démarquer de leurs voisins et à mettre en avant l'exercice de leur souveraineté. C'est pourquoi, loin d'être une idée partagée par les différentes républiques, la notion d'une identité régionale commune apparaît plutôt comme une construction que les observateurs projettent sur la région. Cette construction semble elle-même héritée de la perception russe, puis soviétique, d'une région considérée comme une périphérie arriérée, qu'une certaine crainte de l'islam et un héritage soviétique important seraient venus renforcer au début des années 1990. Cependant, l'analyse des diplomates contribue à nuancer cette perception à travers les nuances apportées par la distinction de certains États. Le facteur islamique n'est ainsi pas aussi fort au Kazakhstan qu'il l'est au Tadjikistan etc.... De fait au début des années 1990, les républiques centrasiatiques, bien que perçue à travers le prisme d'une identité régionale commune, sont caractérisées par des situations, des ressources, des perspectives et des identités propres.

C-...malgré des situations, des ressources, des perspectives et des identités propres

Si l'appareil diplomatique français semble suivre l'approche régionale que nous avons décrite, et s'il reconnaît à la région une identité commune de fait, le déploiement du réseau diplomatique n'est pas cependant pas homogène et similaire dans chacune des cinq républiques. Malgré d'importantes caractéristiques communes et malgré les enjeux régionaux identifiés, chaque État possède en effet une situation, des ressources et des problématiques qui lui sont propres. La forte identité régionale de la région, véritable prisme dans la perception occidentale de la région – dont chaque État cherche justement à s'émanciper comme nous l'avons dit –, ne doit pas occulter l'importance de ces identités particulières et spécificités. Le risque de l'oublier paraît tel qu'Isabella Damiani note que le terme « Asie centrale » a « presque pris une connotation négative du point de vue des intéressés eux-mêmes »<sup>67</sup>.

En réalité, la meilleure connaissance de la région qu'a entraînée le développement des relations diplomatiques a rapidement conduit à mettre en cause la supposée unité de l'espace centrasiatique. Le déploiement du réseau diplomatique français apparaît ainsi comme un processus complexe qui recouvre des situations assez diverses, selon les problématiques et les caractéristiques géopolitiques particulières de chacun des États centrasiatiques. Les importantes ressources souterraines du Kazakhstan, la position stratégique de l'Ouzbékistan, la vie rocambolesque du régime au Turkménistan, l'absence de ressources du Kirghizstan ou la situation de guerre civile au Tadjikistan sont autant d'éléments qui ont eu un impact sur la mise en place du réseau diplomatique français en Asie centrale. Les objectifs et les ambitions de l'État français variaient selon les cas et se rapportaient aux enjeux particuliers des différents États centrasiatiques, ce qui nécessite par conséquent un examen détaillé sur la base de la documentation désormais disponible.

<sup>67</sup> Isabella Damiani, 2013, *op. cit.*, p. 155.

Le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale s'inscrit donc dans le cadre d'un triple contexte aussi particulier qu'inédit.

Premièrement, il s'inscrit dans le contexte historique de l'affaiblissement puis de la disparition de l'URSS, dont les enjeux ne doivent pas être négligés et qui rejaillit sur la vision que les diplomates avaient des différents États postsoviétiques. La disparition de l'Union ne survient pas du jour au lendemain mais apparaît plutôt comme le résultat d'un processus d'autonomisation des différentes périphéries de l'empire soviétique. Ce contexte particulier est donc déterminant pour notre étude puisque les relations franco-centrasiatiques, et plus généralement les relations de la France avec les nouvelles entités politiques de l'ère postsoviétique, commencent à s'établir dès avant la disparition officielle de l'union. Elles se développent et se renforcent progressivement, alors que les républiques s'autonomisent.

Cependant, la disparition effective et totale de l'union est relativement inattendue et génère un contexte diplomatique inédit. Ce contexte se traduit par l'apparition de quinze États héritiers indépendants, et donc de quatorze nouveaux interlocuteurs pour l'appareil diplomatique français dans la mesure où l'interlocuteur russe succède à l'interlocuteur soviétique de manière relativement naturelle. Si l'on remarque une certaine continuité dans le fonctionnement des institutions diplomatiques, le processus de déploiement du réseau diplomatique ne peut être homogène à l'ensemble du territoire postsoviétique et entraîne, de facto, une certaine hiérarchisation des régions et des États issus de l'ex-URSS. La mise en place du réseau diplomatique dans l'espace centrasiatique fait partie de ce processus, mais elle a ses particularités.

Le troisième et dernier élément de contexte est donc géopolitique, puisque l'Asie centrale est une région aux enjeux et aux problématiques spécifiques à l'échelle de l'ancien espace soviétique, et plus largement dans l'espace eurasiatique. La perception de la région, majoritairement à travers ses risques plutôt qu'à travers ses ressources, permet aussi de comprendre la spécificité des logiques et des problématiques du déploiement diplomatique en Asie centrale. Toutefois la multiplicité et la variété des situations propres à chacune des républiques centrasiatiques doivent aussi être prises en compte dans l'appréciation du contexte géopolitique.

Le déploiement du réseau diplomatique français en Asie centrale s'inscrit dans le cadre inédit et particulier formé par la combinaison de ce triple contexte historique, diplomatique et géopolitique. Pour la compréhension de ce dernier, il est très important de considérer les variations à l'intérieur de la région, selon les situations, les ressources et les problématiques spécifiques à chacune des républiques centrasiatiques. Et, pour pouvoir déployer une analyse comparative du développement du réseau diplomatique en Asie centrale, nous allons nous efforcer de bâtir une typologie des expériences diplomatiques françaises dans chacune des républiques.

**Partie 1 : Le choix des leaders régionaux pour structurer le réseau diplomatique (Kazakhstan, Ouzbékistan et Turkménistan)**



## Chapitre 2 : « Un pont entre l'Europe et l'Asie » : le choix du Kazakhstan comme partenaire privilégié (1990-1993)

Deuxième État le plus vaste de l'espace postsoviétique, derrière la Russie, le Kazakhstan possède, dès son accession à l'indépendance en décembre 1991, une situation aussi particulière qu'exceptionnelle à l'échelle de l'espace centrasiatique. En effet, lorsque le pays déclare son indépendance le 16 décembre 1991, la composition ethnique de sa population est révélatrice de son identité particulière puisque les Kazakhs ne représentent que 42 % de la population totale<sup>68</sup>. En 1991, le Kazakhstan apparaît donc comme l'État centrasiatique le plus russifié et se présente ainsi logiquement comme « un pont entre l'Europe et l'Asie »<sup>69</sup>.

Cette dualité ethnique, et géographique (puisque les populations russes sont majoritairement présentes dans le nord de l'État), est relativement ancienne, comme l'illustre le dilemme rencontré par la commission soviétique en charge de la délimitation des frontières centrasiatiques en 1924. L'année 1924 voit en effet la coexistence de deux républiques kazakhes, à cause de l'impasse dans laquelle se trouve la commission en charge de la délimitation des frontières. Cette dernière doit en effet trancher entre deux scénarios : soit elle entérine la création d'une République kazakhe unique mais qui ne ferait alors plus économiquement partie de l'Asie centrale, soit elle décide de la formation de deux Républiques kazakhes de part et d'autre de la frontière du Turkestan de l'époque tsariste. Comme l'évoque Svetlana Gorshenina, c'est finalement « le bon sens qui l'emporte vers la fin de 1924 : une République kazakhe unique est approuvée »<sup>70</sup>. Cependant, du fait de l'étendue de la nouvelle république et parce que son centre économique n'est pas encore fixé, cette dernière est « rejetée à l'extérieur de l'espace économique centrasiatique, qui se limite alors à quatre républiques ». La situation particulière du Kazakhstan est donc ancienne, et conduit à sa différenciation ou à son exclusion de l'espace centrasiatique. Il suffit ainsi d'observer les télégrammes diplomatiques qui emploient régulièrement l'expression : « les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan »<sup>71</sup>. Cette expression, qui reflète la spécificité du Kazakhstan à l'échelle de

<sup>68</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Kazakhstan" », 16 novembre 1990, p. 1.

<sup>69</sup> Catherine Pujol, *L'Ouzbékistan : la croisée des chemins*, Paris, Belin, La documentation française, 2005, p. 100.

<sup>70</sup> Svetlana Gorshenina, *Asie centrale, l'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*, CNRS Éditions, Paris, 2012, p. 232.

<sup>71</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992.

l'espace centrasiatique, est directement héritée des événements de 1924. Svetlana Gorshenina écrit ainsi :

« C'est là, dans ces événements de 1924, qu'il faudra chercher les sources de l'expression "les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan" qui en dessinant deux unités distinctes dans l'approche soviétique, vers la fin de la délimitation de 1936, entre définitivement dans le vocabulaire commun »<sup>72</sup>.

En 1991, le Kazakhstan continue de se distinguer du reste de l'espace centrasiatique. État le plus vaste, il est aussi celui dont les ressources, notamment souterraines, sont les plus importantes. La situation géopolitique de la république est d'autant plus exceptionnelle qu'elle hérite, comme nous l'avons vu, d'une partie de l'arsenal nucléaire soviétique. À la fin de l'année 1991, le Kazakhstan apparaît comme une véritable exception au sein de l'Asie centrale. Une situation dont les autorités kazakhes ont conscience comme l'évoque M. Bertrand Dufourcq dans le télégramme établissant le compte rendu de la visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan. L'ambassadeur de France à Moscou écrit ainsi :

« [Les Kazakhs] ne se placent pas dans la même position que les républiques d'Asie centrale. Non seulement en raison de leur "statut" politico-militaire mais parce qu'ils estiment que, si l'Asie centrale est justiciable d'une "aide au développement", le Kazakhstan est en mesure de coopérer sur une base équilibrée »<sup>73</sup>.

Au début de la décennie 1990, le Kazakhstan se distingue des autres États centrasiatiques et se présente comme un partenaire stable au potentiel économique non négligeable. Ces immenses ressources lui permettent ainsi d'envisager l'établissement des relations bilatérales dans le cadre d'une coopération équilibrée, et non dans le cadre asymétrique d'une demande d'aide économique qui caractérise le reste de la région. Reflet de cette situation spécifique à l'échelle régionale, le développement du réseau diplomatique français au Kazakhstan apparaît lui aussi comme relativement exceptionnel à l'échelle de l'espace centrasiatique. En effet pour l'appareil diplomatique français, les enjeux d'un tel processus sont multiples et recouvrent aussi bien le domaine économique, que le domaine stratégique ou la coopération scientifique et technique. Ce chapitre a donc pour ambition d'étudier la mise en place et le renforcement des relations franco-kazakhes à travers le développement du réseau diplomatique français au

<sup>72</sup> Svetlana Gorshenina, 2012, *op. cit.*, p. 233.

<sup>73</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet " Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992, p. 6.

Kazakhstan. Spécificité de l'expérience diplomatique française au Kazakhstan, les relations et échanges franco-kazakhs n'attendent pas l'accession à l'indépendance de la république mais s'inscrivent dans le processus d'autonomisation de cette dernière qui démarre dès 1990. Notre étude se concentre ainsi sur la période courant de l'année 1990, qui voit les premières missions françaises au Kazakhstan, à 1993, année qui consacre l'autonomisation de l'ambassade de France au Kazakhstan vis-à-vis de l'ambassade moscovite. Nous tâcherons donc de déterminer dans quelle mesure les enjeux et les modalités de la mise en place des relations franco-kazakhs consacrent le Kazakhstan comme le partenaire privilégié dans la région. Nous verrons ainsi que les enjeux économiques n'attendent pas l'indépendance de la république et provoquent un certain zèle diplomatique. Nous étudierons ensuite le rapprochement politique que marque l'année 1992, et le développement diplomatique précoce qu'il induit. Enfin, nous analyserons les conséquences et les enjeux de ce rapprochement pour les relations franco-kazakhs.

### **I- Des enjeux économiques qui n'attendent pas l'indépendance : prospection industrielle et zèle diplomatique (1990-1991)**

Le 16 décembre 1991, le Kazakhstan, fervent défenseur du maintien de l'Union, est la dernière des républiques soviétiques à déclarer son indépendance. L'URSS ayant été condamnée à disparaître le 8 décembre, la république centrasiatique doit déclarer son indépendance afin d'intégrer la Communauté des États indépendants lors de la signature des accords d'Alma-Ata le 21 décembre 1991. Ce moindre enthousiasme pour le passage à l'indépendance ne doit cependant pas être analysé comme l'expression d'une moindre autonomisation politique du Kazakhstan par rapport aux autres républiques postsoviétiques. Cette mauvaise interprétation induirait l'idée fautive que les relations et les échanges franco-kazakhs auraient attendu l'indépendance effective de la république centrasiatique. Or il est intéressant de constater que l'existence des relations franco-kazakhs est antérieure à la déclaration du 16 décembre 1991 puisque ces dernières s'inscrivent, au contraire, dans le processus d'autonomisation de la RSS qui déclare sa souveraineté le 25 octobre 1990. Cette déclaration est un véritable tournant puisqu'elle stipule que :

« La RSS du Kazakhstan a le droit d'intervenir d'une manière autonome dans le domaine des relations internationales, de définir sa politique extérieure selon ses intérêts, d'échanger des représentations diplomatiques et de consulat, de participer à l'activité des organisations internationales y compris l'ONU et ses établissements et ses organisations spécialisée »<sup>74</sup>.

La déclaration de souveraineté du Kazakhstan, en autorisant la république à agir de manière autonome dans la conduite de sa politique extérieure et dans le domaine diplomatique, semble ainsi consacrer la naissance des relations franco-kazakhes. Les archives sont révélatrices de ce tournant comme le montre la profusion d'archives portant sur l'année 1991 et la nature même de ces dernières. En effet, les archives antérieures à la déclaration de souveraineté sont essentiellement des notes d'observation de la situation politique de la RSS réalisées par l'ambassade de Moscou. La majorité de ces archives est essentiellement consacrée à l'observation et l'analyse des évènements d'Alma-Ata en décembre 1986<sup>75</sup>. En 1991, les documents se multiplient tandis que les relations franco-kazakhes se mettent en place et se renforcent progressivement. À l'origine de ce zèle diplomatique, qui n'attend pas l'indépendance, se trouve notamment la stabilité politique, les ressources importantes et le potentiel économique relativement exceptionnel du Kazakhstan à l'échelle de l'espace centrasiatique. Les intérêts économiques, français comme kazakhs, entraînent ainsi une multiplication des invitations et des missions d'observation à caractère économique ou commercial. Enfin, l'organisation de ces nombreuses missions s'inscrit dans le cadre diplomatique particulier qui précède l'indépendance effective de la république.

#### A- Stabilité politique, ressources importantes et potentiel économique non négligeable

Au début de la décennie 1990, les économies centrasiatiques sont caractérisées par un double phénomène de sous-développement et de dépendance<sup>76</sup>. L'Asie centrale apparaît ainsi comme la zone la plus défavorisée de l'Union soviétique, les observateurs français évoquant ainsi « une fracture de type Nord-Sud »<sup>77</sup> à l'intérieur même de cette dernière. La région centrasiatique accumule ainsi les caractéristiques des pays en voie de développement tandis que l'état de sa production agricole et industrielle est alors catastrophique. Dans ce contexte

<sup>74</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Déclaration de souveraineté nationale de la république socialiste soviétique du Kazakhstan », 25 octobre 1990.

<sup>75</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Situation au Kazakhstan" », 27 janvier 1987.

<sup>76</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "L'économie des républiques d'Asie centrale soviétique : sous-développement et dépendance" », 14 juin 1990.

<sup>77</sup> *Ibid.*

économique régional, le Kazakhstan semble cependant se distinguer. Une note sur la situation et les perspectives économiques de l'Asie centrale stipule ainsi que :

« Le Kazakhstan doit être distingué des quatre autres républiques d'Asie centrale. [...] troisième [république de l'Union] pour son potentiel industriel et représentant 20 % de la surface totale cultivée en URSS, le Kazakhstan apporte une contribution essentielle au poids économique de la région »<sup>78</sup>.

Disposant d'importantes ressources, notamment souterraines, le Kazakhstan apparaît comme une véritable exception à l'échelle centrasiatique. Sa forte production agricole et son potentiel industriel sans commune mesure avec le reste de la région contribuent aussi à sa stabilité sur le plan politique. Comme l'évoque M. Merillon (ambassadeur de France à Moscou) dans un rapport, le Kazakhstan est « la plus vaste, la plus riche et la plus stable politiquement des cinq républiques »<sup>79</sup>. Cette stabilité politique est un argument déterminant pour les observateurs internationaux qui remarquent, à juste titre, que le Kazakhstan n'a été marqué par aucune violence inter-ethnique et qu'il n'apparaît pas comme menacé par le fondamentalisme islamique. De plus, la république occupe une place stratégique à l'échelle de l'espace postsoviétique, elle apparaît ainsi comme un « pont »<sup>80</sup> entre les mondes slave et centrasiatique, entre l'Europe et l'Asie. Stabilité politique, immenses ressources et potentiel économique fort, le Kazakhstan présente donc une situation aussi particulière qu'avantageuse pour les industriels comme pour les diplomates. Cependant, au début des années 1990 la situation de la république est paradoxale, disposant de « ressources considérables » et d'un « important potentiel de développement » le Kazakhstan demeure une « république très pauvre »<sup>81</sup>. Olivier Louis, ministre conseiller pour les affaires économiques à l'ambassade de Moscou, dresse ainsi le constat de l'accaparement soviétique des ressources d'une république au potentiel économique non négligeable. Au début de la décennie 1990, le Kazakhstan apparaît comme une véritable exception à l'échelle centrasiatique et ses immenses ressources, notamment pétrolières, attirent déjà l'appétit des firmes internationales comme Chevron ou Elf-Aquitaine, qui s'implantent dans la république dès 1991.

<sup>78</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Activités économiques et modes de développement" », 10 avril 1991.

<sup>79</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Asie centrale : Situation et perspectives" », 9 juillet 1990.

<sup>80</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Kazakhstan" », 16 novembre 1990.

<sup>81</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Mission du ministre-conseiller pour les affaires économiques et commerciales au Kazakhstan du 18 au 23 mai 1991" », 29 mai 1991.

Au début de la décennie 1990, alors que se multiplient les missions d'observation et d'évaluation des ressources et du potentiel économique de la région centrasiatique, le Kazakhstan se distingue déjà de ses voisins. Disposant d'importantes ressources souterraines et d'un potentiel agricole et industriel considérable, la république kazakhe apparaît comme un contre-exemple efficace à l'idée que les républiques centrasiatiques survivaient aux crochets de l'Union soviétique. Alors qu'il était bridé par l'URSS, le potentiel économique de la région se révèle à mesure que la république s'autonomise. L'année 1991 voit ainsi la multiplication des missions d'observation et la mise en place des premiers échanges franco-kazakhs. Alors que l'Union soviétique demeure, les intérêts français sont essentiellement économiques, les missions d'observation s'apparentent ainsi rapidement à des missions de prospection pour les industriels français qui cernent rapidement le potentiel économique de la république centrasiatique.

#### B- La multiplication des missions d'observation et de prospection

La déclaration de souveraineté du Kazakhstan, à travers l'autonomisation politique et économique qu'elle induit, provoque une multiplication des missions d'observation étrangères sur le sol de la république. La France n'échappe pas à ce mouvement et l'illustre au contraire de manière remarquable. En effet, pas moins de cinq missions d'observation françaises se succèdent au Kazakhstan durant l'année 1991. Les enjeux d'un tel processus sont quasi exclusivement d'ordre économique, comme le confirme la nature et les objectifs des missions françaises. Sur les cinq missions, quatre portent presque exclusivement sur l'évaluation du potentiel économique de la république ou sur la défense et la mise en avant des intérêts français. Il est révélateur de constater que la seule mission qui échappe à cette caractéristique commune est une mission organisée à la demande des autorités kazakhes et kirghizes du 21 au 31 mai 1991<sup>82</sup>. D'ailleurs, si cette dernière avait d'abord pour objectif de mettre en avant les demandes de coopération de chacune des républiques, elle apparaît aussi comme un moyen de se mettre en avant et de se distinguer des autres États centrasiatiques. Le compte rendu de la mission est ainsi révélateur puisqu'une partie « présentation des républiques » s'attarde notamment sur la présentation des ressources kazakhes. Si le compte rendu rappelle que le Kazakhstan « possède des réserves de pétrole et de gaz naturel considérables qui commencent à peine à être

<sup>82</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Compte rendu du voyage au Kazakhstan et au Kirghizstan du 21 au 31 mai 1991 », 5 juin 1991.

exploitées », il évoque aussi qu'un « accord doit être conclu avec Elf-Aquitaine »<sup>83</sup>. Les missions françaises au Kazakhstan apparaissent donc comme de véritables missions de prospection économique et industrielle.

L'illustration parfaite de la nature de ces missions nous est fournie par la mission de la chambre de commerce franco-soviétique qui se tient du 22 au 28 mai 1991<sup>84</sup>. La mission est menée par le secrétaire général de la chambre de commerce et président de l'association Expankazakhstan. Elle comprend ainsi « à la fois des représentants de l'administration (Mission économique de l'Europe de l'Est, DREE, Direction aviation civile et commerciale) et des représentants des entreprises Cit-Alcatel, Câbles de Lyon, Technip, Lurgi France, Interagra, Centrocommerce ». La composition de la délégation est donc révélatrice des enjeux économiques qui gouvernent à l'organisation de cette mission de prospection. Le compte rendu de cette dernière est d'ailleurs limpide puisqu'il stipule que la mission accomplissait le double objectif de « poursuivre le travail de prospection des entreprises françaises sur ce territoire immense que ses ressources pétrolières devraient enrichir » et « d'attirer l'attention des autorités locales sur l'aide qu'elles pourraient obtenir si elles le souhaitaient, de la part des administrations françaises pour exercer les nouvelles compétences que leur reconnaît le Traité de l'Union »<sup>85</sup>. La mission de l'association, avec la chambre de commerce franco-soviétique et en partenariat avec l'administration centrale, illustre donc parfaitement le processus d'observation et de prospection qui court durant l'année 1991. Le renouvellement du traité de l'Union et la déclaration de souveraineté du Kazakhstan font apparaître de nombreuses opportunités pour les entreprises occidentales et les missions françaises qui se multiplient durant l'année 1991 ont ainsi pour objectif de défendre et mettre en avant les intérêts français dans la république. La disparition de l'Union et l'indépendance totale du Kazakhstan ne sont cependant ni envisagées ni envisageables avant le mois de décembre, les enjeux des missions françaises sont donc essentiellement économiques. L'État français soutient officiellement Gorbatchev et le maintien de l'Union, comme la majorité des États occidentaux. Les prérogatives politiques et diplomatiques induites par la déclaration de souveraineté du Kazakhstan n'ont donc que peu de conséquences pratiques. Si les missions d'observation sont essentiellement d'ordre économique, elles s'inscrivent tout de même dans un processus de découverte de la république kazakhe par les autorités et les industriels français. Ce processus

<sup>83</sup> *Ibid.*

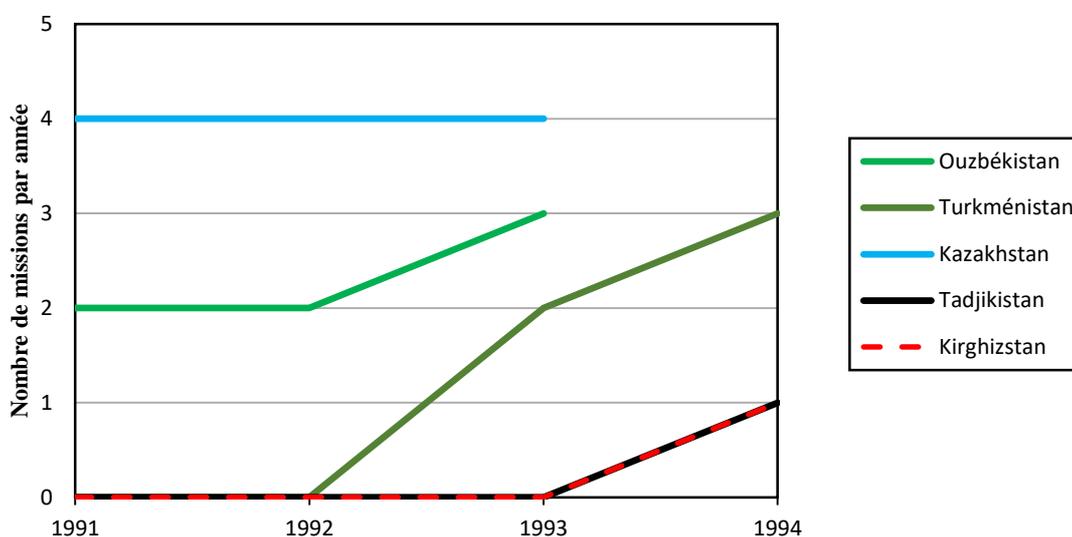
<sup>84</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Mission à Alma-Ata de l'association Expankazakhstan ». 1991.

<sup>85</sup> *Ibid.*

explique ainsi la vitesse, exceptionnelle à l'échelle régionale, du développement des relations franco-kazakhes au lendemain de l'indépendance.

La prégnance des enjeux économiques, si elle est palpable dans les comptes rendus des différentes missions françaises, s'exprime aussi à travers l'invitation à Paris du Premier ministre du Kazakhstan. Un télégramme du 9 août 1991 annonce ainsi la visite privée de l'homme politique kazakh, à partir du 27 août, à l'invitation de la société Elf-Aquitaine<sup>86</sup>. Cette visite et son organisation sont d'ailleurs particulièrement intéressantes. En effet, le ministre est invité par une entreprise privée française tandis que les différents télégrammes mentionnant la visite indiquent que celle-ci n'est pas organisée sur le plan politique. De fait, quelques jours avant la visite, l'ambassade de France et l'ambassade du Kazakhstan n'ont reçu aucune indication ou demande quant à l'organisation d'entretiens officiels<sup>87</sup>. L'invitation est ainsi révélatrice de la prégnance des enjeux économiques et de l'action des industriels français dans la mise en place des premières relations franco-kazakhes. À l'échelle centrasiatique ce processus semble particulier à la république du Kazakhstan, comme le montre le graphique suivant, construit à partir de nos archives.

### Missions à enjeu économique/commercial



**Annexe 3 : Graphique comparatif du nombre de missions à enjeux économique/commercial en Asie centrale entre 1991 et 1994.**

<sup>86</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme pour objet "Visite en France du premier ministre du Kazakhstan" », 9 août 1991.

<sup>87</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme pour objet "Visite en France du premier ministre du Kazakhstan" », 21 août 1991.

La multiplication des missions d'observation économique est bien spécifique au Kazakhstan. Si l'Ouzbékistan semble aussi légèrement se distinguer, c'est notamment grâce à l'organisation d'une mission d'observation commune aux deux républiques du 14 au 20 novembre 1991<sup>88</sup>. Cette mission qui a pour « objectif de déterminer les potentialités dans le secteur des télécommunications et de l'électronique pour les intérêts français dans les deux principales républiques de l'Union soviétique après la Russie et l'Ukraine » semble ainsi permettre de relativiser partiellement l'exception que présente le Kazakhstan. Cette relativisation est cependant elle-même à nuancer, puisqu'en novembre 1991 l'Ouzbékistan est déjà une république indépendante, contrairement au Kazakhstan. Les conclusions de la mission viennent encore confirmer la situation particulière du Kazakhstan qui possède « un réel potentiel de développement lié à des ressources naturelles importantes » et qui présente « des perspectives intéressantes dans le secteur des télécommunications »<sup>89</sup>. En 1991, la spécificité de la situation kazakhe et les enjeux économiques qui en découlent entraînent donc une multiplication des missions de prospection au sein desquelles le rôle des industriels français ne doit pas être négligé. Les administrations politiques et diplomatiques ne sont pas exclues de ce processus, comme le montre la participation de la DREE (Direction des Relations Économiques Extérieures) à la mission de l'association Expankazakhstan ou l'action particulièrement remarquable du ministre conseiller pour les affaires économiques de l'ambassade de Moscou.

### C- Quelle diplomatie avant l'indépendance ?

La multiplication des missions d'observation et de prospection s'inscrit dans un cadre diplomatique particulier. En effet, le Kazakhstan n'étant pas encore indépendant, il dépend de l'ambassade de Moscou qui se charge d'organiser les différentes missions de prospection. D'une façon similaire, les missions ministérielles semblent proscrites étant donné le soutien que la France et le Kazakhstan affirment au maintien de l'Union soviétique. Un cadre particulier se met donc en place à travers ce que l'on pourrait appeler une diplomatie de pré-indépendance dont l'objectif est d'organiser au mieux la défense et la mise en avant des intérêts économiques français au Kazakhstan. Alors que la république centrasiatique n'est pas encore indépendante, l'organisation des missions dépend donc de l'ambassade de France à Moscou. L'équipe diplomatique de cette dernière, en particulier l'ambassadeur et le ministre conseiller

<sup>88</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport de mission de M. Dondoux au Kazakhstan et en Ouzbékistan », 28 novembre 1991.

<sup>89</sup> *Ibid.*

pour les affaires économiques, joue ainsi un rôle prépondérant dans le processus de mise en place des relations franco-kazakhes. M. Olivier Louis, ministre conseiller pour les affaires économiques, se rend en mission au Kazakhstan du 18 au 23 mai 1991<sup>90</sup> et dresse, dans son rapport, un tableau relativement complet des ressources et du potentiel de la république centrasiatique. L'organisation et le déroulement de sa mission l'amènent à entrer en contact avec de nombreuses autorités kazakhes et cela marque donc la genèse des relations diplomatiques franco-kazakhes. D'une manière générale, le travail déployé par l'ambassade moscovite pour l'organisation des différentes missions contribue lui aussi à la mise en place des premières relations diplomatiques. De fait, la mise en place des premières relations et contacts franco-kazakhs s'effectue donc dans le cadre diplomatique et politique de l'Union soviétique. Alors que les prérogatives de l'ambassade moscovite se multiplient à mesure que les différentes républiques s'autonomisent ou accèdent à l'indépendance, l'attention particulière accordée au Kazakhstan est d'autant plus remarquable.

Ce cadre politique et diplomatique évolue cependant de manière rapide, comme en témoigne l'accélération du mois de décembre. En moins de deux semaines la disparition de l'URSS est annoncée et le Kazakhstan déclare son indépendance. C'est dans ce contexte particulier qu'on observe la première mission de type ministériel, organisée du 11 au 14 décembre 1991<sup>91</sup>. Le Kazakhstan accueille sur son sol « une délégation de la direction des relations économiques, de la direction des hydrocarbures, des ministères de l'équipement et de l'industrie » qui est accompagnée de M. Olivier Louis. La composition de la délégation apparaît comme particulièrement révélatrice des enjeux et des objectifs de l'État français dans la république. Le rapport, publié dans un télégramme le 18 décembre 1991, mentionne ainsi la future indépendance du Kazakhstan en ces termes : « Le Kazakhstan est aujourd'hui et pour la première fois au bord de son indépendance économique. Il va prendre effectivement, le 1<sup>er</sup> janvier 1992, le contrôle de ses richesses naturelles, en particulier du pétrole »<sup>92</sup>. Le rapport de mission mentionne aussi que les autorités kazakhes ont réagi favorablement à la proposition française d'ouverture d'un poste commercial à Alma-Ata. Cette proposition vient confirmer l'importance des enjeux économiques dans le processus de mise en place des relations franco-kazakhes. La proclamation de cessation d'existence de l'URSS et la déclaration d'indépendance

<sup>90</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Mission du ministre-conseiller pour les activités économiques et commerciales au Kazakhstan du 18 au 23 mai 1991" », 29 mai 1991.

<sup>91</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme pour objet "Visite d'une délégation française au Kazakhstan" », 18 décembre 1991.

<sup>92</sup> *Ibid.*

du Kazakhstan créent donc un contexte particulier, puisque les opportunités et les enjeux économiques n'ont jamais été aussi importants pour la France. Alors que de multiples missions ont mis en avant le potentiel économique du Kazakhstan, décision est prise par l'appareil diplomatique d'installer un consulat à Alma-Ata. Dans un télégramme en date du 20 décembre 1991<sup>93</sup>, l'administration centrale évoque ainsi le projet d'une installation diplomatique commune avec l'Allemagne à Minsk et Alma-Ata. Ce télégramme montre bien qu'en décembre 1991 le potentiel économique et les importantes ressources du Kazakhstan semblent justifier d'une implantation diplomatique française dans la capitale. Cette décision apparaît comme la conséquence logique des multiples missions d'observation dans la république. Mais ce télégramme, en date du 20 décembre, est aussi révélateur d'une certaine incompréhension de la situation politique en Union soviétique. En décidant d'ouvrir des consulats à Minsk et Alma-Ata, l'appareil diplomatique français semble nourrir l'illusion d'une survie de l'Union sous la forme d'une confédération d'États. Le projet d'installation de consulat ne voit cependant pas le jour puisque le 25 décembre 1991, Gorbatchev présente sa démission tandis que l'URSS disparaît.

Véritable exception à l'échelle centrasiatique, au Kazakhstan les enjeux économiques sont identifiés avant même l'indépendance. Les importantes ressources de la république, ainsi que son potentiel économique sans commune mesure avec ses voisins régionaux expliquent la multiplication des missions de prospection françaises au cours de l'année 1991. Cette dernière voit l'établissement des premières relations et des premiers échanges franco-kazakhs dans un cadre diplomatique particulier. Ce zèle diplomatique, qui précède l'indépendance, semble spécifique à la république kazakhe et explique, en partie, la vitesse qui caractérise le développement des relations diplomatiques franco-kazakhes durant l'année 1992. Les années 1992 et 1993 sont donc marquées par un rapprochement politique et un développement diplomatique relativement précoce pour la région.

<sup>93</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme pour objet "Coopération franco-allemande. Ouverture des postes diplomatiques et consulaires" », 20 décembre 1991.

## II- Rapprochement politique et développement diplomatique précoce (1992-1993)

Alors que l'année 1991 marque l'apparition des premières relations franco-kazakhes, les deux premières années d'indépendance de la république semblent marquées par un certain rapprochement politique qui participe, autant qu'il en est la conséquence, d'un développement diplomatique relativement précoce. Les visites diplomatiques et l'établissement d'une ambassade française à Alma-Ata, au cours de l'année 1992, consacrent la spécificité de l'expérience diplomatique au Kazakhstan. Les enjeux économiques demeurent et contribuent à un rapprochement politique ainsi qu'à un renforcement des relations diplomatiques entre la France et la république centrasiatique. L'année 1993 couronne ce rapprochement puisque les coopérations se multiplient à la suite du voyage de Nazerbaïev en France et en préparation du voyage de Mitterrand au Kazakhstan. La période courant de 1992 à 1993 est donc déterminante puisqu'elle consacre la formalisation et la normalisation des relations franco-kazakhes.

### A- Visites diplomatiques et établissement de l'ambassade

Le 16 décembre 1991 alors que la république du Kazakhstan proclame son indépendance, les États de la CEE adoptent une déclaration sur les lignes directrices de la reconnaissance de nouveaux États en Europe centrale et en Union soviétique. Les États en quête de reconnaissance doivent ainsi s'engager à respecter les principes énumérés par la déclaration, afin d'obtenir la reconnaissance de chacun des États membres. N'ayant rien de particulièrement contraignant envers les États qui trahiraient leurs engagements, les lignes directrices adoptées le 16 décembre 1991 sont rapidement acceptées par les États issus de l'ex-URSS. Le 3 janvier 1992<sup>94</sup>, la France, en s'inscrivant dans le cadre européen, reconnaît ainsi huit des États héritiers, dont le Kazakhstan. Dans une lettre datée du 13 janvier 1992, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, prend contact avec son homologue kazakh, et, cas unique à l'échelle de la région centrasiatique, propose de se rendre dans la république « pour une brève visite de contact et de travail »<sup>95</sup>. C'est ainsi que le 25 janvier 1992<sup>96</sup>, après s'être rendu à Minsk et Kiev, Roland Dumas se rend à Alma-Ata et signe le protocole d'établissement

<sup>94</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Communiqué du MAE reconnaissant une partie des États héritiers de l'URSS », 8 janvier 1992.

<sup>95</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Message de M. Roland Dumas à son homologue kazakh », 13 janvier 1992.

<sup>96</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du ministre d'État au Kazakhstan" », 29 janvier 1992.

des relations diplomatiques<sup>97</sup>. Véritable exception à l'échelle régionale, cet établissement des relations diplomatiques est notamment dû, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, à la présence sur le sol kazakh d'une partie de l'ancien arsenal nucléaire soviétique. Les enjeux de la visite de M. Dumas sont cependant multiples et le compte rendu de cette dernière est particulièrement révélateur. L'entretien entre M. Dumas et M. Nazarbaïev, permet notamment au ministre de présenter au président kazakh, la personne de M. Francis Bouquin, chef du poste d'expansion économique, antenne de la DREE, récemment installée à Alma-Ata. Selon M. Dufourcq, qui réalise le compte rendu de l'entretien, la question des ambassades est aussi abordée puisqu'il évoque que « notre intention était de nommer un ambassadeur au plus vite à Alma-Ata »<sup>98</sup>. Si c'est l'enjeu de l'arsenal nucléaire qui justifie le déplacement de M. Dumas et la précocité de l'établissement des relations diplomatiques, les conséquences de la visite dépassent largement le seul enjeu nucléaire et recouvrent au contraire de nombreux sujets économiques et diplomatiques. Le mois de janvier 1992, confirme et consacre la spécificité de l'expérience diplomatique française à l'échelle régionale. En mars 1992, M. Alain Vivien, secrétaire d'État, réalise une tournée diplomatique dans les cinq États centrasiatiques. L'objectif de cette tournée est notamment la signature des protocoles d'établissement des relations diplomatiques avec les différentes républiques. Cependant, lorsque le secrétaire se rend au Kazakhstan du 4 au 5 mars 1992<sup>99</sup>, les relations diplomatiques ont déjà été établies. La visite diplomatique, et le compte rendu qui en est fait, dresse ainsi le tableau de la mise en place des premières relations franco-kazakhes. Le secrétaire d'État visite ainsi l'immeuble « où seront installés les locaux de l'ambassade de France (conjointement avec celle de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne) »<sup>100</sup>. La visite diplomatique montre la précocité de l'expérience diplomatique française au Kazakhstan. Alors que la France s'apprête à établir des relations diplomatiques avec le reste des républiques centrasiatiques, au Kazakhstan les locaux de l'ambassade ont déjà été trouvés.

<sup>97</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Protocole sur l'établissement des relations diplomatiques », 25 janvier 1992.

<sup>98</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du ministre d'État au Kazakhstan" », 29 janvier 1992, p. 5.

<sup>99</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 1.

Dans une note diplomatique du 22 avril 1992<sup>101</sup>, les autorités kazakhes donnent leur agrément à la nomination de M. Bertrand Fessard de Foucault comme ambassadeur de la République française au Kazakhstan. La présence diplomatique française est cependant antérieure à la nomination de l'ambassadeur et à la présentation de ses lettres de créances en juin 1992. En effet, le début de l'année est marqué par l'ouverture, à Alma-Ata, d'un poste d'expansion économique dont le chef est M. Francis Bouquin. Antenne de la DREE, cette mission économique a pour objectif de collecter et d'analyser des informations sur le marché que représente le Kazakhstan. M. Bouquin se rend ainsi à un colloque organisé par les autorités kazakhes au début du mois de janvier 1992<sup>102</sup>, il est aussi présent lors de la visite de M. Dumas<sup>103</sup> et les comptes rendus qu'il produit dans le cadre du PEE sont révélateurs de l'étendue de ses prérogatives<sup>104</sup>. L'installation d'une mission économique comme première approche diplomatique confirme ainsi notre analyse, qui voit dans les enjeux économiques le moteur du développement diplomatique. Les prérogatives de M. Bouquin dépassent cependant le seul cadre économique puisqu'il s'attache notamment à chercher des locaux pouvant accueillir sa mission et l'ambassade. Véritable observateur au service de l'appareil diplomatique français, il décrit l'effervescence diplomatique<sup>105</sup> qui marque la capitale et commente l'actualité politique. Les comptes rendus mensuels du PEE, qui sont envoyés à l'ambassade de Moscou, se terminent cependant en avril 1992, période qui consacre l'ouverture de l'ambassade de France au Kazakhstan. Le PEE ne disparaît pas pour autant, il est probable qu'il fournisse, les mois suivant, ses rapports directement à l'ambassade au Kazakhstan. En mars 1992, alors que l'ambassade française s'installe à Alma-Ata, Francis Bouquin est accrédité comme conseiller commercial auprès de l'ambassade<sup>106</sup>. Le déploiement diplomatique français s'effectue donc d'abord par le déploiement d'un PEE. Cette décision confirme notre analyse sur l'importance des enjeux économiques comme moteur du développement, précoce, du réseau diplomatique français au Kazakhstan.

<sup>101</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note émanant du MAE kazakh et à destination du MAE français », 22 avril 1992.

<sup>102</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note ayant pour objet "Séjour de Francis Bouquin au Kazakhstan du 15 au 18 janvier 1992" », 22 janvier 1992.

<sup>103</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note ayant pour objet " Compte rendu d'activité de Francis Bouquin en mission à Alma-Ata du 25 janvier au 1er février 1992" », 4 février 1992.

<sup>104</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note ayant pour objet " Compte rendu d'activité – mars 1992. Francis Bouquin conseiller commercial au Kazakhstan" », 27 mars 1992.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Ibid.*

## B- Un rapprochement politique au service des intérêts économiques ?

Le développement du réseau diplomatique français au Kazakhstan, s'il sert des intérêts économiques, entraîne tout de même un certain rapprochement politique entre la France et la république centrasiatique. Ce rapprochement s'illustre notamment par la rencontre entre François Mitterrand et Noursoultan Nazerbaïev en marge du sommet d'Helsinki le 9 juillet 1992<sup>107</sup>. Cette rencontre, dont la demande est formulée par le Kazakhstan le 29 juin<sup>108</sup> s'inscrit dans la lignée d'un échange de lettre entre les deux chefs d'État au sujet d'une éventuelle visite de François Mitterrand à Alma-Ata<sup>109</sup>. La présence d'une ambassade française sur le sol kazakh, semble faciliter les échanges entre les deux administrations, tandis que les enjeux économiques contribuent à un rapprochement politique. En effet, les premières années d'indépendance du Kazakhstan sont marquées par une priorité absolue accordée à l'économie. Or la France, bien que présente, investit relativement peu au Kazakhstan et la présence de firmes françaises se résume, au milieu de l'année 1992, à la signature d'un contrat entre Elf-Aquitaine et le gouvernement kazakh en février 1992<sup>110</sup>. Les intérêts économiques qui gouvernent au rapprochement politique sont donc partagés. La visite de M. Nazarbaïev en France du 23 au 26 septembre 1992 apparaît comme la parfaite illustration de ce rapprochement politique au service des intérêts économiques. La visite permet notamment la signature d'un Traité d'entente, d'amitié et de coopération ainsi que la signature d'un Accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements<sup>111</sup>. Le président kazakh, accompagné par une importante délégation d'affaire, profite aussi de la visite pour rencontrer d'importantes entreprises françaises. Un télégramme, daté du 14 septembre<sup>112</sup>, et préparant la visite, indique l'organisation d'une réunion en comité plus restreint entre la délégation kazakhe et les représentants de multiples entreprises françaises. Sont ainsi évoquées les présences de la société Thomson, Elf-Aquitaine, Air-France, Alstom, Paribas ou bien encore Bouygues.

<sup>107</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Note émanant de l'ambassade de France en Russie et fixant l'heure de la rencontre le 9 juillet », 7 juillet 1992.

<sup>108</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Demande du président du Kazakhstan de rencontre avec M. le Président de la République" », 29 juin 1992.

<sup>109</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Message de Mitterrand à Nazerbaïev" », 25 juin 1992.

<sup>110</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Signature d'un contrat pétrolier de la société Elf-Aquitaine au Kazakhstan" », 19 février 1992.

<sup>111</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président du Kazakhstan, Noursoultan Nazerbaev (23-26 septembre 1992)" », 30 septembre 1992.

<sup>112</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Prochaine visite d'État du président Nazerbaev et accompagnement par une délégation d'affaires" », 14 septembre 1992.

Le télégramme souligne d'ailleurs que la délégation kazakhe est invitée et logée aux frais du « mécénat de Bouygues »<sup>113</sup>. Les enjeux de la visite du président kazakh sont donc essentiellement d'ordre économique. Cependant, la visite génère tout de même un fort rapprochement politique entre les deux États. Le compte rendu de la visite précise ainsi :

« Après sa visite aux États-Unis en mai et sa visite en Allemagne (21-22 septembre), le président kazakh, par cette visite d'État en France, voit sa stature internationale encore confortée. En effet, au-delà de l'insistance sur l'intensification des relations économiques, c'est bien un rapprochement politique avec la France qu'attendait M. Nazerbaïev pour son pays, dont l'importance géostratégique aura été soulignée par cette visite et la relation privilégiée qui s'établit désormais entre la France et le Kazakhstan. »<sup>114</sup>.

En quelques lignes sont ainsi résumés les principaux enjeux des relations franco-kazakhes. Pour le Kazakhstan, la visite vient confirmer sa stature internationale, sans commune mesure avec ses voisins centrasiatiques, et conforte ainsi son statut de leader régional en Asie centrale. Les enjeux économiques, qui ne sont cependant pas niés, contribuent donc, comme le rappelle le compte rendu, à un véritable rapprochement politique entre la France et le Kazakhstan. Ce processus de rapprochement politique se voit confirmé l'année suivante lorsque le président Mitterrand, suite à l'insistance des autorités kazakhes, se rend en visite officielle au Kazakhstan en septembre 1993. Cette visite est d'ailleurs la première du chef d'État en Asie centrale et conforte d'autant plus le Kazakhstan dans son rôle de leader régional. Les enjeux économiques ne sont cependant pas absents, comme le montre la présence du président d'Elf-Aquitaine dans la délégation accompagnant François Mitterrand. Cet échange contribue enfin, sur le plan diplomatique, à consacrer « la relation privilégiée » que la France entretient avec le Kazakhstan.

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président du Kazakhstan, Noursoultan Nazerbaev (23-26 septembre 1992)" », 30 septembre 1992.

### C- Visites gouvernementales, coopérations techniques et autonomisation de l'ambassade

Le rapprochement politique qu'engendre la visite de Nazerbaïev en France, en septembre 1992, est particulièrement perceptible au cours de l'année 1993. En effet, les visites gouvernementales semblent se multiplier, comme en témoignent la visite du ministre kazakh de l'énergie à Paris à partir du 18 février 1993<sup>115</sup>, ou celle du ministre délégué au commerce extérieur français à Almaty le 12 mars suivant<sup>116</sup>. Si des visites gouvernementales avaient été organisées avant la visite de Nazarbaïev, comme la visite du ministre délégué à la recherche M. Hubert Curien à Baïkonour en juillet 1992<sup>117</sup>, la fréquence de ces dernières s'accélère en 1993. Il est aussi nécessaire de préciser que la visite de M. Curien n'implique que très peu le Kazakhstan, mais relève bien plus d'une visite en Russie. Le rapprochement politique est toujours en lien avec l'intensification des relations économiques. Les missions de prospection se multiplient alors que de nouvelles firmes françaises explorent le marché kazakh, on peut notamment évoquer l'exemple de Total qui s'implante dans la république centrasiatique au cours de l'année 1993<sup>118</sup>. La visite du ministre de l'énergie kazakh est d'ailleurs organisée sur l'invitation de l'entreprise Hydrocarbon, spécialisée dans le raffinage<sup>119</sup>. Les intérêts économiques, et en particulier les intérêts pétroliers continuent donc de jouer un rôle important dans les relations franco-kazakhes. Le rapprochement politique, notamment exprimé par la nomination d'un ambassadeur kazakh à Paris<sup>120</sup>, et l'intensification des relations économiques engendrent une multiplication des projets de coopération entre la France et la république centrasiatique. On peut ainsi rapidement évoquer l'organisation de stages au sein du ministère de l'économie et des finances<sup>121</sup> ou bien encore la consultation franco-kazakhe dans le domaine des télécommunications, décidée lors de la visite présidentielle<sup>122</sup>. L'année 1993 marque

<sup>115</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Le ministre kazakhstanais de l'énergie à Paris" », 22 février 1993.

<sup>116</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite de travail du ministre délégué au commerce extérieur" », 17 mars 1993.

<sup>117</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace" », 10 juillet 1992.

<sup>118</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Perspectives pétrolière au Kazakhstan et intérêts français" », 9 février 1993.

<sup>119</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Le ministre kazakhstanais de l'énergie à Paris" », 22 février 1993.

<sup>120</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Agrément à la nomination de l'ambassadeur du Kazakhstan" », 26 février 1993.

<sup>121</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Stage au ministère de l'économie et des finances" », 7 avril 1993.

<sup>122</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Consultations franco-kazakhes dans le domaine des télécommunications" », 26 février 1993.

la normalisation des relations franco-kazakhes, tandis que sur le plan diplomatique l'ambassade française au Kazakhstan semble s'autonomiser vis-à-vis de l'ambassade moscovite.

En effet, il est intéressant de constater, dans les archives, qu'à partir de la fin de l'année 1992 la majorité des télégrammes sont signés de la main de M. Fessard de Foucault. Si les télégrammes passent tout de même par l'ambassade de Moscou, comme le montre la signature de M. Pierre Morel sur chacun des messages, le fait que les archives du fonds s'arrêtent en 1993 semble indiquer une certaine autonomisation de l'ambassade. Cette hypothèse d'une autonomisation de l'ambassade est d'ailleurs renforcée par les demandes de l'ambassadeur français au Kazakhstan d'être également accrédité au Kirghizstan<sup>123</sup>. L'année 1993 semble ainsi marquée par une forme de concurrence entre les deux ambassades. Il est alors intéressant de remarquer qu'à partir de 1994, et la nomination d'Alain Richard comme ambassadeur au Kazakhstan, ce dernier est également accrédité au Kirghizstan tandis que les archives propres à l'ambassade kazakhe ne sont plus présentes dans le fonds du poste de Moscou. À la fin de l'année 1993, et après seulement un peu plus d'une année d'existence, l'ambassade de France au Kazakhstan semble s'autonomiser par rapport à l'ambassade moscovite. Ce processus confirme la spécificité de l'expérience diplomatique française dans la république puisque l'ambassade de France en Ouzbékistan semble rester bien plus longtemps sous le giron de l'ambassade de Moscou. La concurrence d'influence entre l'ambassade d'Almaty et l'ambassade de Moscou ne doit cependant pas être prise au pied de la lettre, mais permet plutôt d'illustrer l'autonomisation de l'ambassade française dans la république centrasiatique. Cette rapide autonomisation est spécifique, à l'échelle régionale, et mériterait d'être comparée avec les expériences diplomatiques similaires en Biélorussie et en Ukraine.

La période courant de 1992 à 1993 est ainsi marquée par l'établissement et le renforcement des relations franco-kazakhes. Les visites présidentielles, les intérêts économiques réciproques et le développement diplomatique semblent entraîner un rapprochement politique entre les deux États. À la fin de l'année 1993, tandis que l'ambassade française s'autonomise, que les relations économiques s'intensifient et que les coopérations se multiplient, les relations franco-kazakhes semblent donc se normaliser.

<sup>123</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Accréditation au Kirghizistan de l'ambassadeur au Kazakhstan tant que n'est pas ouverte une ambassade en tant que telle à Bichkek" », 20 mars 1993.

### III- Spécificités, enjeux et limites des relations franco-kazakhes

Le rapprochement politique et le développement diplomatique précoce qui marquent les premières années de l'indépendance du Kazakhstan contribuent donc au renforcement des relations franco-kazakhes. Véritable exception à l'échelle de la région centrasiatique, ces relations semblent apparaître comme spécifiques à la république kazakhe, érigée en partenaire privilégiée de l'État français dans la région. Malgré leurs caractères exceptionnels et malgré les enjeux importants qu'elles recouvrent, les relations franco-kazakhes semblent tout de même traduire une certaine asymétrie et permettent de nuancer la spécificité de l'expérience diplomatique française dans une république, qui demeure marquée par la perception générale de l'espace centrasiatique. Enfin, bien que les relations franco-kazakhes soient sans doute les plus développées de la région, bien que le Kazakhstan semble apparaître comme le partenaire privilégié de la France, la réciprocité ne semble pas se vérifier. En effet, le succès de l'expérience diplomatique française doit être nuancé, notamment à travers une rapide comparaison avec les expériences diplomatiques menées par les autres États étrangers, et en particulier par les États occidentaux.

#### A- Un partenaire privilégié dans la région

L'expérience diplomatique française et le rapprochement politique entre le Kazakhstan et la France au début des années 1990 semblent confirmer le statut de partenaire privilégié de ce dernier. À l'échelle centrasiatique, les relations franco-kazakhes présentent une intensité sans commune mesure avec les relations franco-centrasiatiques en règle générale. Le Kazakhstan, véritable leader régional sur le plan économique et géostratégique voit ainsi son rôle conforté en étant reconnu comme le partenaire privilégié de la France dans la région. Le potentiel économique et industriel de la république, auquel il faut ajouter la stabilité politique et l'importance géostratégique du complexe spatial de Baïkonour, contribuent ainsi à faire du Kazakhstan un partenaire clé dans la région. Le développement et l'autonomisation rapide de l'ambassade, encore une fois sans commune mesure avec les autres expériences diplomatiques françaises en Asie centrale, confirment ce statut privilégié. Illustration de ce développement précoce, à partir de 1994 l'ambassadeur français à Alma-Ata est aussi accrédité au Kirghizstan. Si cette décision est prise pour des raisons logiques, notamment du fait de la proximité géographique et culturelle entre les deux capitales et les deux États, elle confirme également le rôle spécifique de l'ambassade du Kazakhstan face aux ambassades de Moscou et de Tachkent.

D'une façon similaire, sur le plan politique, elle confirme au Kazakhstan son rôle de leader régional sur le plan économique, politique et diplomatique. Le terme de « confirmation » a ici son importance puisque la France et les États occidentaux n'érigent pas le Kazakhstan en leader, étant donné que ce dernier se présente déjà comme un leader politique durant le mois de décembre 1991 et même dès 1990 lorsque s'expriment pour la première fois ses « ambitions régionales »<sup>124</sup>. C'est en effet à l'initiative du Kazakhstan que les États centrasiatiques se regroupent, afin, dans un premier temps, de contrebalancer l'influence slave. Le Kazakhstan confirme ce rôle de leader durant le processus de désintégration de l'Union et de création de la CEI, comme le confirme d'ailleurs la signature des accords d'Alma-Ata. L'appareil diplomatique français conforte ensuite cette position et fait de la république centrasiatique un partenaire privilégié dans la région. Le Kazakhstan est ainsi le premier État postsoviétique, après les États baltes, à recevoir une visite présidentielle dès 1993. Ce statut de partenaire privilégié semble donc dépasser le simple cadre centrasiatique, et une comparaison minutieuse avec les expériences ukrainiennes et biélorusses serait très intéressante à mener.

L'exception que présente le Kazakhstan se traduit donc sur le plan diplomatique et s'illustre notamment à travers le fonctionnement des institutions diplomatiques. L'affectation d'un conseiller commercial propre au Kazakhstan est particulièrement révélatrice. En effet, l'ambassade de Tachkent n'est pas dotée d'un conseiller commercial et son équipe est bien moins importante que celle de l'ambassade d'Alma-Ata. En septembre 1992, l'ambassadeur de France en Ouzbékistan demande ainsi la nomination d'un conseiller commercial<sup>125</sup>, ou au moins que celui du Kazakhstan soit accrédité sur le territoire ouzbek. Il démontre que les coûts ne seraient pas élevés du fait de la proximité géographique et que l'accréditation du conseiller d'Alma-Ata coûterait moins et serait plus pratique que dans le cas d'une mobilisation de l'équipe basée à Moscou. Il se voit cependant opposer une fin de non-recevoir. L'administration précise ainsi qu'en cas de besoin, l'ambassade ouzbèke peut faire appel aux membres de l'équipe diplomatique de l'ambassade de Moscou<sup>126</sup>. La « dépendance » de l'ambassade de Tachkent vis-à-vis de Moscou est donc le résultat d'un choix opéré par l'appareil diplomatique français, qui favorise l'ambassade d'Alma-Ata et non celle de Tachkent. Les expériences diplomatiques dans les deux républiques sont inégales, notamment du fait de la différence de

<sup>124</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Kazakhstan" », 16 novembre 1990.

<sup>125</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions économiques et commerciales" », 16 septembre 1992.

<sup>126</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions économiques et commerciales" », 30 septembre 1992.

moyens et de personnels mobilisés. Sur le plan économique comme sur le plan politique, le Kazakhstan apparaît comme le partenaire privilégié de l'État français dans la région. Reflet de ce statut particulier, l'expérience diplomatique française au Kazakhstan se manifeste comme une véritable exception à l'échelle centrasiatique. L'ambassade d'Alma-Ata est ainsi largement privilégiée face à l'ambassade de Tachkent et obtient rapidement d'importantes prérogatives à l'échelle régionale, comme le montre la double accréditation de l'ambassadeur français au Kazakhstan et au Kirghizstan entre 1994 et 2010.

## B- Une relation asymétrique

Les relations franco-kazakhes, aussi exceptionnelles soit elles, à l'échelle centrasiatique, semblent tout de même traduire une relative asymétrie et nécessitent donc d'être évaluées avec nuance. En effet, si les relations franco-kazakhes sont sans doute les moins asymétriques de la région, il est nécessaire de remarquer que les demandes de coopérations ou de rencontre émanent quasi exclusivement de la partie kazakhe. Les visites d'officiels kazakhs, organisées en France, sont pour leur part organisées et financées par des industriels français. L'État français et l'appareil diplomatique se mettent alors à leur service pour l'organisation administrative et technique. La préférence accordée au Kazakhstan est particulièrement visible à travers les accords ou les confirmations que l'appareil diplomatique français donne à la république centrasiatique. Le manque d'initiative de l'État français, sur le plan politique, ne remet pas en question la préférence qu'il accorde au Kazakhstan, comme en témoignent les nombreux refus opposés aux demandes d'escales ou de rencontres émanant du Kirghizstan<sup>127</sup>. Une asymétrie, légère, semble donc palpable à travers les différentes relations franco-kazakhes. Ces relations semblent illustrer l'analyse de Frédéric Bozo à propos de la politique étrangère française au début des années 1990. Selon lui, la diplomatie française fait face à un dilemme entre « la prudence au risque du conservatisme ou l'audace au péril de l'aventurisme »<sup>128</sup>. Il précise que la France choisit la première option. En un sens, les relations franco-kazakhes semblent illustrer cette relative prudence de la France, qui ne prend que rarement l'initiative sur le plan politique, économique et diplomatique.

<sup>127</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Note d'ambassade concernant le refus d'escale au Kirghizstan du président français », 15 septembre 1993.

<sup>128</sup> Frédéric Bozo, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Edition la découverte, 1997, p. 94.

L'asymétrie dans les relations franco-kazakhes paraît aussi tenir à la perception qu'a la France de la république centrasiatique. Le lancement de la fusée Soyouz depuis le cosmodrome de Baïkonour en juillet 1993 est particulièrement révélateur. En effet, une délégation française venue de Russie se rend à Baïkonour afin d'assister au lancement mais ne prévient pas la république du Kazakhstan et ne demande pas de visas d'entrées. C'est à peine si l'ambassade française d'Alma-Ata est mise au courant. Il s'agit d'un véritable incident diplomatique, dans un contexte de tensions entre la Russie et le Kazakhstan, tandis que ce dernier a « juridiction pleine et entière sur la base »<sup>129</sup>. La venue de la délégation française traduit ainsi une perception biaisée de la république. Le Kazakhstan est perçu comme une république satellite de la Russie. Cette perception illustre donc une assez grande méconnaissance de la part des dirigeants français, dont les logiques semblent restées à l'heure de l'Union soviétique. Les diplomates de terrain, et notamment l'ambassadeur, ont quant à eux parfaitement conscience de la situation et regrettent ce que l'on pourrait qualifier de véritable affront. Comme le rappelle l'ambassadeur, cet incident diplomatique se produit alors qu'un contexte favorable a pourtant été établi entre le Kazakhstan et la France, puisque le président Nazerbaïev avait été invité à Kourou. L'ambassadeur écrit ainsi :

« Il est exclu que le président Nazerbaïev accepte notre invitation si nous ne manifestons pas d'égard pour la souveraineté locale quand nous opérons à Baïkonour et nous ne devons pas nous étonner qu'il nous soit fait demande de visas pour lui-même et 12 personnes l'accompagnant à l'occasion d'un séjour d'un mois de vacances privées en France, sans mention d'aucun répondant »<sup>130</sup>.

Cet incident diplomatique est aussi une impasse logistique, puisque n'ayant pas été prévenus, l'ambassade de France et le gouvernement kazakh se retrouvent dans l'impossibilité de se rendre à Baïkonour pour le lancement. Cet incident fait d'ailleurs écho à un incident constaté par l'ambassadeur au moment de sa prise de fonction. En effet, du 26 au 27 juillet 1992, le ministre français de la recherche, M. Curien, se rend en visite à Baïkonour et ne prend pas la peine de prévenir ou d'inviter les autorités kazakhes<sup>131</sup>. C'est sur l'insistance de l'ambassadeur qu'un message est adressé à Nazarbaïev afin d'excuser la délégation française de ne pas venir à Alma-Ata, ainsi que pour inviter le président à se rendre sur le pas de tirs. Organisé dans l'urgence par l'ambassadeur, le voyage des autorités politiques kazakhes se fait

<sup>129</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Lancement à Baïkonour" », 25 juin 1993.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace" », 10 juillet 1992.

en charter, et le diplomate note ainsi : « Je vis la frustration – pour ne pas dire plus – de mes hôtes qui allaient ainsi pour la première fois chez eux »<sup>132</sup>. Si cet incident avait failli compromettre la bonne installation de l'ambassade française, il semble qu'aucune leçon n'en ait été tirée, et il révèle bien l'asymétrie latente des relations franco-kazakhes. On comprend facilement la frustration de l'ambassadeur, puisque la non-considération exprimée par l'appareil français pour la souveraineté kazakhe rend perceptible aux yeux des autorités locales l'asymétrie évidente des relations entre les deux États et le caractère négligeable de la représentation française locale. Partenaire privilégié dans la région ou non, le Kazakhstan demeure, pour une partie de l'appareil diplomatique français, une république périphérique de Moscou.

### C- Un succès diplomatique mitigé : l'État français face à la concurrence internationale

Si le Kazakhstan est le partenaire privilégié de la France dans la région, l'inverse ne semble pas se vérifier. S'il semble logique que les relations franco-kazakhes soient d'une moindre intensité que les relations que le Kazakhstan entretient avec ses voisins régionaux et plus généralement avec l'espace postsoviétique, elles semblent aussi concurrencées par les relations entre d'autres puissances occidentales et la république centrasiatique. L'intensité et l'importance des relations qu'entretient le Kazakhstan relèvent d'une logique concentrique. En effet, la république centrasiatique entretient d'importantes relations avec ses voisins centrasiatiques, et avec les anciennes républiques soviétiques. Dans un second temps, et à l'image de l'espace centrasiatique, elle entretient aussi des relations économiques et politiques particulièrement importantes avec les puissances géopolitiques de la région que sont la Chine, la Russie ou la Turquie. Enfin le dernier cercle est composé des puissances occidentales au sens large, avec les États-Unis, le Japon et les pays européens. Or à l'intérieur même de ce dernier cercle, une rude concurrence d'influence se met en place dès les premières années de l'indépendance kazakhe. Cette concurrence s'exprime aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine diplomatique ou économique. Un télégramme du 16 novembre 1990 indique ainsi par exemple que la firme Chevron est déjà présente sur le territoire kazakh et qu'elle est en passe de signer un contrat d'exploration de « 10 milliards de dollars »<sup>133</sup>. La période de

<sup>132</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Lancement à Baïkonour" », 25 juin 1993.

<sup>133</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Kazakhstan" », 16 novembre 1990, p. 2.

l'indépendance est en effet marquée par une priorité absolue donnée à l'économie. Or dans ce domaine la France se fait largement distancer par la concurrence internationale, notamment américaine. Le compte rendu de la visite de M. Alain Vivien est encore une fois révélateur puisqu'il est écrit que :

« [Le ministre des affaires étrangère du Kazakhstan] a regretté, avec une certaine brutalité que la France ne soit pas plus présente et active au Kazakhstan. D'autres pays – les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie etc. - avaient pris de l'avance »<sup>134</sup>.

Sur le plan économique, la concurrence est particulièrement rude. La plupart des contrats, si l'on excepte celui signé par Elf-Aquitaine, échappent à la France. L'État français, qui fait preuve de prudence, paraît rapidement disqualifié de la course aux investissements. Un rapport du PEE indique que le voyage de Nazerbaïev en Autriche est dû à l'intense activité des hommes d'affaires autrichiens, avant d'ajouter que « les autorités kazakhes ne se privent pas de citer cet exemple et de reprocher à la France sa timidité commerciale »<sup>135</sup>. Sur le plan économique, et même parmi les puissances européennes, la France n'apparaît donc pas comme le partenaire privilégié de la république kazakhe. Dans le domaine politique, si la France soutient les candidatures du Kazakhstan à l'ONU, puis à l'OSCE, elle semble agir principalement dans le cadre de l'Union européenne. Le soutien politique de la France, s'il est souhaitable pour le Kazakhstan, n'apparaît pas non plus comme prioritaire. Il est intéressant de constater que les différentes visites, en France, de personnalités kazakhes, à commencer par la visite présidentielle, se déroulent toujours après que ces délégations aient visité les États-Unis ou l'Allemagne. Dans le domaine diplomatique, la France n'apparaît donc pas comme le partenaire le plus important, même au sein de l'Union européenne. Si la France installe rapidement une ambassade à Alma-Ata, le rapport du PEE de mars 1992<sup>136</sup> indique que le chargé d'affaire (et futur ambassadeur) américain est déjà arrivé au Kazakhstan. Le rapport évoque aussi la présence du chargé d'affaires allemand qui annonce que son ambassade devrait compter plus de 40 employés permanents. Si la France semble encore une fois devoir céder la place de partenaire européen privilégié à l'Allemagne, il faut tout de même préciser que la taille de l'ambassade de Berlin est justifiée par la présence d'une forte communauté allemande au

<sup>134</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992.

<sup>135</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Compte rendu du PEE d'Alma-Ata avril 1992 » », 21 avril 1992, p. 6.

<sup>136</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Compte rendu d'activité mars 1992 » », 27 mars 1992.

Kazakhstan. La présence diplomatique française au Kazakhstan, rapportée à la présence française sur le sol de la république, conserve donc son caractère exceptionnel. Ainsi, force est de constater que la France n'apparaît pas comme le partenaire privilégié du Kazakhstan au sein des puissances occidentales, et même au sein des puissances européennes. Cependant, la renommée et l'influence internationale de la puissance onusienne demeurent essentielles pour la politique étrangère du Kazakhstan, qui reconnaît à la France son expertise dans de nombreux domaines. Exemple de l'influence et de l'expertise françaises, la Constitution adoptée par le Kazakhstan est largement inspirée de la Constitution française. Les relations franco-kazakhes montrent l'importance de la république centrasiatique, mais la priorité donnée à l'économie et la concurrence internationale empêchent la France d'apparaître comme l'un des partenaires privilégiés du Kazakhstan.

Véritable exception à l'échelle de l'Asie centrale postsoviétique, le Kazakhstan, par ses immenses ressources et son potentiel économique se distingue, avant même son accès à l'indépendance, de ses voisins centrasiatiques. Les caractéristiques économiques, stratégiques et politiques, de cet État grand comme cinq fois la France sont à l'origine d'une multiplication des missions d'évaluation et de prospection françaises dès 1991. Lorsque la république accède finalement à l'indépendance, et prend possession de ses ressources, les enjeux économiques concourent rapidement à un rapprochement politique et à un développement diplomatique particulièrement précoce. L'expérience diplomatique française au Kazakhstan fait alors figure d'exception tandis que les relations franco-kazakhes se renforcent et se normalisent entre 1992 et 1993. La fin de l'année 1993 est marquée par la visite du président Mitterrand dans la république centrasiatique, consacrant ainsi son rôle de leader régional et son statut de partenaire privilégié de la France dans la région. Reflet de ce statut, l'ambassade française à Alma-Ata s'autonomise vis-à-vis de l'ambassade de Moscou et voit ses prérogatives étendues dès 1994, date à laquelle Alain Richard, ambassadeur de France au Kazakhstan, est également accrédité au Kirghizstan. L'expérience diplomatique française au Kazakhstan, si elle fait figure d'exception par sa précocité et son intensité, contribue donc au déploiement du réseau diplomatique français en Asie centrale. Cependant, le fort potentiel économique et la situation stratégique du Kazakhstan engendrent aussi une rude compétition d'influence entre les puissances étrangères, qui permet notamment de relativiser l'importance des relations franco-kazakhes. Si le Kazakhstan apparaît, et se voit rapidement confirmé, comme le leader économique de l'espace centrasiatique, il doit cependant faire face à la concurrence géopolitique de l'Ouzbékistan. Véritable poids lourd démographique, « la forteresse de l'Eurasie » concourt, en effet, elle aussi, pour le titre de leader de la région centrasiatique.

### Chapitre 3 : « La forteresse de l'Eurasie » : une implantation diplomatique stratégiquement nécessaire en Ouzbékistan ? (1990-1994)

République centrasiatique la plus peuplée, avec une population de 21 millions d'habitants (1989), l'Ouzbékistan se présente, dès son accession à l'indépendance le 31 août 1991, comme un véritable « poids lourd »<sup>137</sup> démographique à l'échelle de l'Asie centrale. Si l'on excepte le Kazakhstan, et ses 17 millions d'habitants, la situation démographique de la république ouzbèke est sans commune mesure avec ses voisins régionaux. Le Kirghizstan, le Tadjikistan et le Turkménistan ne totalisant, à eux trois que 13 millions d'habitants. Troisième république la plus peuplée de l'Union soviétique, et première à l'échelle de l'Asie centrale, l'Ouzbékistan occupe une position stratégique au sein de la région centrasiatique. Isabella Damiani désigne ainsi la république ouzbèke comme le « cœur géopolitique de l'Asie centrale », en évoquant notamment que « L'Ouzbékistan, puissance territoriale et stratégique régionale accumule les superlatifs : les villes les plus importantes, les territoires les plus riches, et la population la plus nombreuse »<sup>138</sup>. En 1991, alors que la région accède à l'indépendance, l'Ouzbékistan apparaît donc comme le second leader de la région. Son poids démographique, sa stabilité politique et sa situation géographique spécifique au contact des quatre autres républiques centrasiatiques sont autant de facteurs qui contribuent à la reconnaissance de son statut de leader régional. Parfaitement consciente de cette spécificité, la république ouzbèke exprime, dès son indépendance, une prétention à exercer une certaine hégémonie régionale. Cette prétention s'exprime notamment vis-à-vis du Tadjikistan, ancienne république autonome au sein de la RSS d'Ouzbékistan, qui compte d'importantes communautés ouzbèkes. Disputant au Kazakhstan son rôle de leader régional, l'Ouzbékistan, et en se reposant sur les caractéristiques qui font sa spécificité, se présente donc rapidement comme « la forteresse de l'Eurasie »<sup>139</sup>. Ce label de positionnement, que s'attribue elle-même la république ouzbèke, met ainsi en avant la stabilité politique et le positionnement stratégique qui la caractérise. En 1991, l'Ouzbékistan, de par son poids démographique et sa situation géographique stratégique, se distingue donc rapidement de ses voisins centrasiatiques.

<sup>137</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991.

<sup>138</sup> Isabella Damiani, *Géopolitique de l'Asie centrale : entre Europe et Chine : le cœur de l'Eurasie*, Paris, PUF, 2013, p. 96.

<sup>139</sup> Catherine Poujol, *Ouzbékistan : la croisée des chemins*, Paris, Ed. Belin La documentation française, 2005, p. 99.

Reflète de cette situation spécifique à l'échelle régionale, le développement du réseau diplomatique français en Ouzbékistan apparaît, certes dans une moindre mesure qu'au Kazakhstan, relativement exceptionnel à l'échelle de l'espace centrasiatique. L'Ouzbékistan est ainsi la seule république centrasiatique, avec le Kazakhstan, à être dotée d'une ambassade française sur son sol dès 1992. Pour autant et malgré ce point commun, l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan semble résolument différente de celle menée dans la république kazakhe. Moins privilégiée que sa voisine septentrionale, la république ouzbèke bénéficie tout de même d'un déploiement diplomatique précoce. Les enjeux qui gouvernent à ce déploiement diplomatique sont d'ailleurs propres à l'Ouzbékistan et reposent notamment sur la situation stratégique qu'occupe la république centrasiatique. Ce troisième chapitre a pour objectif d'étudier la mise en place et le renforcement des relations franco-ouzbèkes à travers le développement du réseau diplomatique français en Ouzbékistan. Spécificités communes aux expériences diplomatiques françaises au Kazakhstan et en Ouzbékistan, les relations et échanges franco-ouzbèkes n'attendent pas l'accession à l'indépendance. Si les échanges franco-ouzbèkes sont bien moins nombreux et intenses que ceux entretenus par la France avec la république kazakhe, ils distinguent l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan des autres expériences diplomatiques centrasiatiques. Notre étude se concentre ainsi sur la période courant de l'année 1990, qui voit les premières missions françaises en Ouzbékistan, à 1994, année marquée par le voyage de François Mitterrand en Ouzbékistan qui semble consacrer la normalisation des relations entre la France et la république centrasiatique. Nous tâcherons donc de déterminer quels furent les enjeux et les modalités spécifiques de la mise en place et du renforcement des relations franco-ouzbèkes au début des années 1990. En effet, si l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan se distingue de celle menée au Kazakhstan, elle se distingue de manière encore plus évidente des expériences diplomatiques au Tadjikistan ou au Kirghizstan. Nous tâcherons donc de déterminer quels furent les enjeux et les modalités à l'origine de cette spécificité.

Dans un premier temps nous verrons que l'implantation diplomatique semble politiquement et stratégiquement nécessaire du fait de la situation géopolitique particulière qu'occupe la république ouzbèke au début des années 1990. Dans un second temps, nous analyserons la manière dont le potentiel économique de la république et les multiples perspectives de coopérations contribuent à la mise en place et au renforcement des relations franco-ouzbèkes entre 1992 et 1994. Enfin, dans un dernier temps, nous verrons que le manque d'investissement et la faiblesse des objectifs de l'appareil diplomatique font apparaître l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan comme un relatif échec.

## **I- Une implantation diplomatique politiquement et stratégiquement nécessaire dans le « cœur géopolitique de l'Asie centrale »<sup>140</sup> (1990-1992)**

Au début de la décennie 1990, alors que l'Union soviétique est condamnée à disparaître, les diplomates occidentaux perçoivent dans la région centrasiatique d'importants risques de déstabilisations. La région est analysée comme particulièrement instable, notamment du fait de l'importance qu'occupe l'islam dans les sociétés centrasiatiques, mais aussi du fait de l'intensité des nationalismes qui s'expriment de manière sanglante dès 1989. Une note d'Olivier Roy datée du 27 août 1991 évoque ainsi que l'indépendance des républiques « n'est pas viable »<sup>141</sup> et rappelle les violences interethniques qui marquent la région depuis 1989. Les rapports évoquent notamment les violences dans la vallée du Ferghana en juin 1989 ou bien encore les affrontements dans la ville d'Och en 1990. Au lendemain de la disparition de l'URSS, et face à la crainte d'une implosion sanglante de la région centrasiatique, le déploiement du réseau diplomatique français semble particulièrement nécessaire. Or, en 1991, l'Ouzbékistan occupe une place particulière au sein de la région. République la plus peuplée, elle présente aussi la spécificité de posséder des frontières avec l'ensemble des républiques centrasiatiques. Alors que l'objectif de l'appareil diplomatique français est de rapidement recouvrir l'ancien espace soviétique, une implantation diplomatique en Ouzbékistan apparaît comme politiquement et stratégiquement nécessaire. En effet, alors que la république ouzbèke occupe une situation stratégique au cœur de la région centrasiatique, les enjeux politiques du déploiement diplomatique français entraînent, quant à eux, la reconnaissance de son statut de leader régional. Cependant, si la présence diplomatique française en Ouzbékistan semble nécessaire, son développement n'apparaît pas comme prioritaire.

<sup>140</sup> Isabella Damiani, 2013, *op. cit.*, p. 95.

<sup>141</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991.

## A- Une situation stratégique au cœur de la région centrasiatique

L'Ouzbékistan semble occuper, avant même son accession à l'indépendance, une situation stratégique au sein de l'espace centrasiatique. Son poids démographique et sa situation géographique centrale expliquent ainsi sa spécificité. Dans un rapport daté du 12 juin 1991 et adressé au ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur de France à Moscou décrit ainsi l'Ouzbékistan :

« Avec une population de 21 millions d'habitants dont 70% de population autochtone, des ressources en métaux non ferreux dont l'or, en houille et en gaz naturel, une situation centrale entre le Kazakhstan (7 millions de kazakhs), le Kirghizstan (3 millions de kirghizes), le Tadjikistan (4 millions de tadjiks) et le Turkménistan (3 millions de turkmènes), l'Ouzbékistan est la nation musulmane la plus forte de la région »<sup>142</sup>.

La situation géographique centrale qu'occupe la république ouzbèke est en effet particulièrement spécifique. L'Ouzbékistan est ainsi l'un des deux seuls pays au monde, avec le Liechtenstein, à présenter une situation de double enclavement<sup>143</sup>. Si cette situation géographique particulière est un véritable frein au développement économique, elle consacre cependant la position centrale qu'occupe la république centrasiatique. Or, dans le contexte trouble de l'accession à l'indépendance de la région et alors que le Tadjikistan sombre rapidement dans le chaos de la guerre civile, la situation géographique de l'Ouzbékistan s'illustre comme particulièrement stratégique. L'enjeu du déploiement diplomatique au sein de la république ouzbèke est alors double. Premièrement, un tel déploiement permettrait de faciliter la couverture diplomatique de l'espace centrasiatique dans son ensemble, la présence diplomatique en Ouzbékistan aurait alors la fonction de « tête de pont » pour le développement du réseau diplomatique français dans la région. Les autorités ouzbèkes ont parfaitement conscience de l'avantage que leur confère leur situation géographique, comme le montre la déclaration que le président Karimov fait à l'ambassadeur dans un entretien. Le président ouzbek formule le vœu que la France « puisse disposer d'une sorte de bureau de liaison à Tachkent, qui pourrait couvrir l'ensemble de l'Asie centrale »<sup>144</sup>. Deuxièmement, le

<sup>142</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport ayant pour objet "Situation politique en Ouzbékistan" », 12 juin 1991.

<sup>143</sup> Un État est dit enclavé lorsqu'il ne possède pas d'accès direct aux mers ouvertes, son accès à l'océan mondial ne peut alors se faire qu'en traversant le territoire d'un autre pays. Une situation de double enclavement est réalisée lorsqu'un État est entouré de pays eux même enclavés, rendant l'accès aux mers ouvertes particulièrement compliqué puisque nécessitant la traversée d'au moins deux États.

<sup>144</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Entretien avec le président de la république d'Ouzbékistan" », 21 octobre 1991.

déploiement diplomatique français recouvrerait un aspect stratégique, en soutenant de facto le régime ouzbèke face à la montée du fondamentalisme religieux. L'Ouzbékistan étant la république la plus importante de la région, sa stabilité politique apparaît comme déterminante. L'Ouzbékistan apparaît comme la garante de la sécurité et de la stabilité régionale, et ne doit pas, à ce titre, sombrer comme le Tadjikistan voisin. Un déploiement diplomatique sur le sol ouzbèke, par le soutien politique qu'il traduirait et par le renforcement des relations qu'il engendrerait, contribuerait ainsi au renforcement de la stabilité régionale. En ce sens, la situation stratégique qu'occupe l'Ouzbékistan au sein de l'espace centrasiatique, semble justifier d'une présence diplomatique française dès 1992. Le compte rendu de la visite de M. Alain Vivien en Ouzbékistan est d'ailleurs particulièrement révélateur, puisqu'il évoque que :

« En tout état de cause, quelles que soient les chances de l'Ouzbékistan d'être "la Prusse de l'Asie centrale", ce pays, du fait des bouleversements internes qu'il risque de connaître encore et de son poids relatif, est appelé à jouer un rôle pivot dans la région. La France a donc intérêt à être présente non seulement sur le plan économique (car il existe de réelles potentialités) mais eu égard à l'enjeu stratégique que représente ce pays. »<sup>145</sup>.

Une présence diplomatique française en Ouzbékistan semble donc, au début des années 1990, stratégiquement nécessaire. Il est cependant intéressant de constater que la présence diplomatique française en Ouzbékistan ne jouera pas sa fonction de « tête de pont », notamment du fait des relations conflictuelles que la république ouzbèke entretient avec ses voisins mais aussi du fait de l'intensité des nationalismes centrasiatiques. La nomination et l'accréditation de personnels diplomatiques communs à l'Ouzbékistan et à ses voisins régionaux sera ainsi vivement déconseillée par les agents diplomatiques de terrain. En témoignent les critiques formulées par l'ambassadeur de France à Moscou contre l'élargissement de l'accréditation de l'attaché de défense en Ouzbékistan en octobre 1994<sup>146</sup>. L'administration centrale désirait élargir l'accréditation de l'attaché au Tadjikistan et au Turkménistan, mais la situation géopolitique locale ne le permettait pas selon l'ambassadeur. La nomination de personnels diplomatiques communs est en effet perçue comme une offense à la souveraineté des différentes républiques centrasiatiques, et ce d'autant plus lorsque les relations entre les différents États centrasiatiques sont tendues. À ce titre, l'Ouzbékistan entretient, dès 1991, des relations compliquées avec ses voisins centrasiatiques. En effet, si le rapport du secrétaire d'État compare

<sup>145</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan. Ouzbékistan" », 10 mars 1992.

<sup>146</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Accréditation de l'attaché de défense en Ouzbékistan. Élargissement aux postes voisins" », 7 octobre 1994.

la république à la « Prusse de l'Asie centrale » c'est parce que celle-ci exprime très tôt des ambitions hégémoniques à l'échelle régionale. En ce sens, l'implantation diplomatique française en Ouzbékistan semble aussi répondre à des enjeux géopolitiques.

## B- Enjeux géopolitiques et reconnaissance du statut de leader régional

La spécificité que présente l'Ouzbékistan vis-à-vis de ses voisins centrasiatiques, si l'on excepte le Kazakhstan, se reflète notamment dans la profusion des archives portant sur la période de 1990 à 1992. Les relations, contacts et échanges franco-ouzbèkes sont donc, à l'instar des relations franco-kazakhes, antérieurs à la proclamation de l'indépendance. Les années 1990 et 1991, sont ainsi marquées par la production de nombreux rapports portant sur la situation politique, économique et religieuse de la république centrasiatique<sup>147</sup>. Cette spécificité, que reflète parfaitement la richesse des archives, distingue l'Ouzbékistan de ses voisins régionaux. L'ambassadeur de France à Moscou se rend dès juin 1991 dans la république ouzbèke, tandis que les rapports produits par l'ambassade nous informent des missions relativement nombreuses des collaborateurs de l'ambassade au sein de la république centrasiatique<sup>148</sup>. La déclaration d'indépendance de la république le 31 août 1991 provoque, comme au Kazakhstan, une accélération des échanges franco-ouzbèkes, c'est ce qu'illustre la visite de M. Joxe, ministre français de la défense, en Ouzbékistan dès septembre 1991<sup>149</sup>. Si les nombreux rapports produits par l'ambassade de Moscou concluent tous sur le caractère spécifique et les velléités hégémoniques de l'Ouzbékistan, la visite du ministre français de la défense le 16 septembre 1991 vient confirmer la spécificité ouzbèke et consacre, dans une certaine mesure, son statut de leader régional. Pour les diplomates occidentaux, la taille, la situation géographique et le nationalisme puissant de l'Ouzbékistan renforcent l'hypothèse d'une domination potentielle de la république « la plus susceptible d'hégémonie culturelle, politique voire même religieuse »<sup>150</sup>. La visite de M. Joxe, et l'entretien qu'il réalise avec le président Karimov vient confirmer les craintes occidentales puisque le président évoque que « Tachkent est le cœur de l'Asie centrale. De là on peut dominer toute l'Asie centrale, non sur

<sup>147</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport ayant pour objet "Situation politique en Ouzbékistan" », 12 juin 1991.

<sup>148</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Compte rendu de mission à Tachkent du 11 au 17 avril 1991 de M. Olivier Louis », 24 avril 1991.

<sup>149</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Fiche ayant pour objet "Conversation de M. Joxe avec le président d'Ouzbékistan le 16 septembre 1991" », 19 septembre 1991.

<sup>150</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport ayant pour objet "Situation politique en Ouzbékistan" », 12 juin 1991, p. 1.

le plan militaire, mais sur le plan économique, au moyen d'une large coopération »<sup>151</sup>. Si le président se défend de toutes velléités militaires, la présence de nombreux ouzbeks au Tadjikistan et les tensions à la frontière avec le Kirghizstan provoquent tout de même une crainte partagée aussi bien par les occidentaux que par républiques centrasiatiques. L'entretien que réalise le ministre de la défense, vise d'ailleurs à déterminer quels sont les projets ouzbeks concernant les domaines de la défense et de l'armée. Au début de la décennie 1990, les craintes d'une hégémonie militaire de l'Ouzbékistan sont nombreuses, pour Oliver Roy « tout le monde s'attend à une offensive ouzbek sur les vallées du Ferghana et du Zarafshan »<sup>152</sup>. Les importantes minorités ouzbeks et la domination démographique de la république semble ainsi consacrer son statut de leader géopolitique de la région.

La décision d'installer une ambassade française sur le sol ouzbek dès 1992 apparaît donc comme un moyen, pour la France de reconnaître, de facto, le statut de leader régional qu'affirme l'Ouzbékistan. Ce déploiement diplomatique semble répondre à un triple objectif dont les enjeux sont principalement politiques. Tout d'abord, une présence diplomatique paraît aussi nécessaire que logique, au sein d'une république qui « entend bien devenir la puissance dominante de l'Asie centrale »<sup>153</sup>. Dans un second temps, le déploiement diplomatique, en reconnaissant la spécificité ouzbèke et en consacrant son statut de leader vis-à-vis des autres nations soviétiques, permet en un sens de modérer les velléités hégémoniques du régime ouzbek. Il semble intéressant d'ajouter, que l'installation d'une ambassade, en distinguant l'Ouzbékistan de ses voisins, permet de ménager le fort nationalisme ouzbek. Les autorités ouzbèkes ne manquent ainsi pas de rappeler « avec insistance la différence irréductible qui prévaut entre les populations de la région »<sup>154</sup>. Le troisième objectif semble s'inscrire dans la lignée du ménagement du nationalisme ouzbèke, puisqu'une installation diplomatique à Tachkent dès 1992 apparaît comme un moyen de ménager les autorités ouzbèkes qui constatent la priorité diplomatique que la France accorde au Kazakhstan. Une rivalité politique existe en effet entre les deux républiques<sup>155</sup>, et la priorité accordée à la république kazakhe est parfaitement compris des autorités politiques ouzbèkes. Ces dernières sont d'ailleurs

<sup>151</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Fiche ayant pour objet "Conversation de M. Joxe avec le président d'Ouzbékistan le 16 septembre 1991" », 19 septembre 1991, p. 4.

<sup>152</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques : perspectives" », 27 août 1991, p. 4.

<sup>153</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Vues du président ouzbek sur l'Asie centrale" », 19 septembre 1991, p. 1.

<sup>154</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Asie centrale et nationalisme ouzbek" », 2 août 1990, p. 2.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 2.

particulièrement vexées de ne pas recevoir, comme le Kazakhstan, le ministre des affaires étrangères français pour la signature du protocole d'établissement des relations diplomatiques. Dans un télégramme en date du 28 mai 1993, M. Véziant, ambassadeur de France à Tachkent, revient sur la signature du protocole d'établissement des relations diplomatiques et évoque ainsi que :

« Mécontent de ce que le ministre ne se soit pas rendu à Tachkent comme il était allé à Alma-Ata, Minsk et Kiev, le président Karimov n'avait pas reçu, en mars 1992, le secrétaire d'État, M. Alain Vivien, venu signer l'accord sur l'établissement des relations diplomatiques. »<sup>156</sup>.

Les autorités ouzbèkes, en rivalité géopolitique avec Alma-Ata, perçoivent ainsi la priorité diplomatique que la France accorde au Kazakhstan. Le président Karimov refuse ainsi de recevoir le secrétaire d'État venu signer le protocole d'établissement des relations diplomatiques. On peut donc émettre l'hypothèse que la demande d'agrément à la nomination d'un ambassadeur au cours du mois de mars 1992<sup>157</sup>, est une façon, pour l'appareil diplomatique français, de ménager les élites politiques ouzbèkes. Les enjeux politiques du déploiement diplomatique français sont donc nombreux. La présence diplomatique française semblant politiquement et stratégiquement nécessaire.

### C- Une présence diplomatique nécessaire mais au développement non prioritaire

Le 12 mars 1992<sup>158</sup>, soit 10 jours après la visite de M. Alain Vivien, et deux jours après le compte rendu de cette dernière, l'ambassade de France à Moscou demande l'agrément des autorités ouzbèkes pour la nomination de M. Jean-Paul Véziant comme ambassadeur de France à Tachkent. L'ouverture d'un poste à Tachkent n'étant mentionnée dans aucun télégramme précédent la demande d'agrément, on peut émettre l'hypothèse que le voyage de M. Vivien et la réaction des autorités ouzbèkes expliquent cette décision d'ouvrir une ambassade en Ouzbékistan. Le 12 mars, la France transmet donc le curriculum vitae de M. Véziant. Il est intéressant de noter que ce dernier avait occupé le poste de 1<sup>er</sup> secrétaire de l'ambassade de France à Moscou entre 1977 et 1979, et possède donc une certaine connaissance de la région

<sup>156</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "De l'Ouzbékistan (3) : Relations bilatérales" », 28 mai 1993, p. 1.

<sup>157</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Note diplomatique de l'ambassade de France à Moscou demandant l'agrément des autorités ouzbèkes à la nomination de M. Véziant comme ambassadeur de France en résidence à Tachkent », 12 mars 1992.

<sup>158</sup> *Ibid.*

postsoviétique. Semblant confirmer le caractère nécessaire de la nomination d'un ambassadeur, la réponse rapide, le 20 mars<sup>159</sup>, des autorités ouzbèkes est révélatrice de leur enthousiasme suite à la décision française. Cependant, si la note est datée du 20 mars, elle n'est enregistrée à Moscou que le 28 et n'est envoyée à l'administration centrale que le 31 mars. Cet échange fournit ainsi un éclairage intéressant sur les modalités pratiques de fonctionnement diplomatique avant le déploiement diplomatique français. La distance séparant l'Asie centrale de Moscou est une véritable limite à l'établissement de relations franco-centrasiatiques, mais elle est aussi un obstacle pour la conduite de missions d'observation. En ce sens, les nombreuses missions réalisées au Kazakhstan avant 1992, si elles s'expliquent par les ressources et le potentiel économique de la république, il est probable que la moindre distance géographique facilite leur organisation pratique. De fait, une présence diplomatique en Asie centrale semble nécessaire sur le plan pratique, ne serait-ce que pour assumer un rôle de relais entre les autorités centrasiatiques et l'ambassade de Moscou ou l'administration centrale. Or, bien qu'Alma-Ata occupe une position intéressante, Tachkent, de par sa centralité à l'échelle de la région, mais aussi de par son héritage historique et de son rayonnement symbolique, semble posséder la situation idéale pour l'implantation d'une présence diplomatique française. Si les enjeux de l'ouverture d'une ambassade à Tachkent sont principalement politiques, la nécessité pratique d'une antenne en Asie centrale ne doit pas être négligée. Enjeux politiques comme modalités pratiques semblent participer de la nécessité d'une implantation diplomatique française dans la capitale ouzbèke.

Si une présence diplomatique française en Ouzbékistan semble nécessaire, son développement ne paraît cependant pas prioritaire. En effet, l'expérience française en Ouzbékistan se distingue particulièrement de l'expérience menée au Kazakhstan. Sans évoquer les difficultés d'installation ou la faiblesse des moyens consacrés à l'ambassade de Tachkent, la distinction des expériences diplomatique s'exprime notamment à travers la nomination, ou non, de personnels diplomatiques liés à l'ambassade. L'Ouzbékistan doit ainsi attendre 1994 pour voir la nomination d'un conseiller commercial attaché à l'ambassade de Tachkent, alors même qu'un tel conseiller est nommé à Alma-Ata dès avril 1992. La présence diplomatique française en Ouzbékistan semble caractérisée par un manque de personnel certain, contre lequel se bat l'ambassadeur, et qui complexifie le développement de l'ambassade. Contrairement à l'ambassade d'Alma-Ata qui se développe de manière particulièrement rapide et précoce,

<sup>159</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Message des autorités ouzbèkes donnant leur agrément à l'accréditation de M. Véziant », 20 mars 1992.

l'ambassade de Tachkent voit son développement freiné par les décisions du Quai d'Orsay. L'administration centrale refuse notamment les nombreuses requêtes de l'ambassadeur qui prennent rapidement la forme d'appels à l'aide<sup>160</sup>. De fait, si une présence diplomatique est nécessaire en Ouzbékistan, son développement n'apparaît pas comme prioritaire ou même recherché. Pour autant, entre 1992 et 1994, le potentiel économique de la république centrasiatique et les multiples perspectives de coopérations contribuent rapidement à la mise en place et au renforcement des relations franco-ouzbèkes.

## **II- Potentiel économique et multiples perspectives de coopérations : enjeux et limites de la mise en place et du renforcement des relations franco-ouzbèkes (1992-1994)**

La période courant de 1992 à 1994 voit la mise en place et le renforcement des relations franco-ouzbèkes. En effet, l'Ouzbékistan possède, au début des années 1990, un potentiel économique certain et multiplie les demandes de coopérations avec la France. Cependant, l'absence de rapprochement politique est un véritable frein pour les entreprises et industriels français. Le régime ouzbek a parfaitement conscience du faible engagement de l'État français dans le développement des relations franco-ouzbèkes et dans le développement de la présence diplomatique française. Alors que cette absence de rapprochement politique entre les deux États apparaît comme un véritable frein au renforcement des relations franco-ouzbèkes, la visite de Karimov en France du 27 au 30 octobre 1993 et la visite de Mitterrand en Ouzbékistan du 25 au 27 avril 1994, engendrent un réel renfort des relations entre la France et la république centrasiatique.

<sup>160</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Fonctionnement du poste de Tachkent" », 18 août 1992.

## A- Potentiel économique non-négligeable et multiples perspectives de coopérations ?

### a) Potentiel économique et perspectives d'investissements

Si l'Ouzbékistan ne possède ni les immenses ressources pétrolières, ni la taille ou le potentiel économique du Kazakhstan, elle demeure, au début des années 1990, « une des plus prometteuses sur le plan économique des républiques d'Asie centrale de l'Union soviétique »<sup>161</sup>. La république centrasiatique présente, en effet, un fort potentiel économique et de nombreuses perspectives d'investissements pour les entreprises françaises. Comme pour sa voisine septentrionale, les perspectives économiques n'attendent pas l'indépendance et les échanges franco-ouzbeks démarrent dès la progressive autonomisation de la région. C'est ainsi que durant les premiers jours du mois de novembre 1990, Olivier Louis, ministre conseiller pour les affaires économiques de l'ambassade de France à Moscou, se rend en mission à Tachkent<sup>162</sup>. Il visite notamment les grands sites touristiques de la république afin de procéder à une évaluation de son potentiel touristique. Il constate alors une situation paradoxale : bien que les villes ouzbèkes présentent un réel potentiel touristique, elles n'accueillent, dans le cadre des circuits touristique en URSS, que peu de touristes étrangers. Ce rapport est particulièrement intéressant, puisqu'il montre que le tourisme, qui repose sur l'important héritage historique des villes centrasiatiques, peut-être une véritable ressource pour la république ouzbèke et une véritable perspective d'investissement pour la France. Ces perspectives d'investissements sont l'objet principal de la mission du conseiller qui doit évaluer le potentiel de la ville de Khiva, dans laquelle le groupe Bouygues doit construire un hôtel. Au début de la décennie 1990, la richesse touristique de l'Ouzbékistan est l'un des facteurs de son potentiel économique non-négligeable. Les perspectives d'investissement dans le domaine touristique doivent cependant être nuancées, comme le montre une note du 1<sup>er</sup> octobre 1993 qui évoque que les « problèmes sont actuellement nombreux pour les voyageurs français »<sup>163</sup>. Parmi les limites évoquées, sont citées le transport international insuffisant ou la faiblesse de développement des télécommunications. Si ces deux facteurs sont des limites au développement touristique, ils sont aussi révélateurs de certaines perspectives d'investissement pour les industriels français.

<sup>161</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Rencontre avec un ministre ouzbek" », 28 décembre 1990.

<sup>162</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport ayant pour objet "Mission en Ouzbékistan" », 13 novembre 1990.

<sup>163</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Note ayant pour objet "Visite d'État du président de la république d'Ouzbékistan" », 1<sup>er</sup> octobre 1993.

L'Ouzbékistan accueille ainsi, à l'image du Kazakhstan, une mission de prospection dans le domaine des télécommunications du 14 au 20 novembre 1991<sup>164</sup>. La visite de Karimov en France fournit en cela un éclairage intéressant, puisque de nombreux rapports sont créés afin de préparer au mieux la visite du chef d'État. Les archives dressent ainsi le bilan de la présence industrielle française dans la république centrasiatique au début des années 1990. Daté d'octobre 1993, un rapport se concentre notamment sur les relations bilatérales franco-ouzbèkes et nous informe que « le potentiel économique ouzbek n'a pas échappé aux industriels français qui se sont rendu nombreux en Ouzbékistan »<sup>165</sup>. Le rapport évoque ainsi la présence Thomson dans un projet de modernisation du contrôle aérien ou la présence, bien plus importante, d'Elf-Aquitaine dans le secteur énergétique. Le potentiel économique de la république ouzbèke ne repose cependant pas que sur ses ressources souterraines puisque le rapport évoque aussi le domaine du textile ou de l'agro-alimentaire. Mais les priorités données ne trompent pas puisque le rapport évoque principalement le secteur énergétique, agro-alimentaire, minier et touristique.

Entre 1992 et 1994 les missions d'industriels français sont particulièrement nombreuses et répondent aux multiples perspectives d'investissement que présente la république centrasiatique. Outre la présence d'Elf pour l'exploration pétrolière, le secteur agro-alimentaire présente aussi un certain potentiel, comme le montre l'organisation d'une mission du 22 au 26 novembre 1993 d'industriels français<sup>166</sup>. Le dossier de la mission, détaille pendant plus de 30 pages les perspectives d'investissement, le déroulement de la visite et la composition de la délégation. En ce sens, la mission dans le domaine agro-alimentaire n'a rien d'anecdotique et révèle ainsi les nombreuses perspectives d'investissements dans ce domaine. Rien d'étonnant lorsque l'on sait que l'Ouzbékistan cherche, dans le début des années 1990, à diversifier sa production afin de sortir de la monoculture du coton et afin d'assurer son autonomie alimentaire. Au début des années 1990, le potentiel économique de la république ouzbèke est donc parfaitement connu et admis, et les multiples perspectives d'investissement attirent déjà de nombreux industriels français.

<sup>164</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport de mission de M. Dondoux en Ouzbékistan et au Kazakhstan », 4 décembre 1992.

<sup>165</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche portant sur les relations économiques bilatérales franco-ouzbèkes », octobre 1993, p. 1.

<sup>166</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Dossier ayant pour titre " Mission au Turkménistan et en Ouzbékistan (22 au 26 novembre 1993) - Dossier des entreprises" », 20 novembre 1993.

## b) De multiples perspectives de coopérations ?

Concernant le domaine des coopérations, si les autorités ouzbèkes formulent rapidement de nombreuses demandes de coopérations, en atteste l'entretien de l'ambassadeur avec le président Karimov en juin 1991<sup>167</sup>, ces dernières sont relativement rares. Les nombreux rapports créés dans le cadre de la visite du président Karimov sont ainsi révélateurs de la faiblesse des coopérations franco-ouzbèkes, alors même que les perspectives sont particulièrement nombreuses au début des années 1990. Il est ainsi évoqué que la coopération scientifique et technologique est « extrêmement limitée »<sup>168</sup> tandis que la coopération dans le domaine du droit est « peu développée »<sup>169</sup>. Le domaine militaire est quant à lui marqué par une absence de coopération, ce qui semble relativement logique et commun à toute les républiques centrasiatiques. De fait, la coopération franco-ouzbèke s'exprime principalement à travers le domaine culturel et linguistique. Dans la lignée des missions archéologiques de 1988<sup>170</sup>, la coopération dans le domaine culturel, et notamment dans le domaine de l'enseignement du français, paraît plus développée que dans le reste des républiques centrasiatiques. Cette intensité des relations culturelles est notamment liée à une certaine francophilie au sein d'une république où le français est enseigné dans « un établissement scolaire sur trois »<sup>171</sup>. Cette coopération dans le domaine linguistique s'exprime d'ailleurs par l'ouverture d'une Alliance française dès juin 1992, et par la présence, au sein du personnel de l'ambassade de Tachkent d'un attaché culturel et d'un attaché linguistique<sup>172</sup>. Sur le plan culturel et linguistique la coopération franco-ouzbèke apparaît comme particulièrement remarquable à l'échelle de la région. En ce sens, l'intensité des relations culturelles franco-ouzbèkes, notamment étudiée par Dildora Khodjimuratova<sup>173</sup>, est l'un des facteurs de la spécificité des relations franco-ouzbèkes au sein de l'espace centrasiatique.

<sup>167</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Visite en Ouzbékistan 9-11 juin 1991" », 14 juin 1991.

<sup>168</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Note portant sur la coopération scientifique et technologique avec l'Ouzbékistan », 7 octobre 1993.

<sup>169</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Note portant sur la coopération dans le domaine du droit », 1er octobre 1993.

<sup>170</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport portant sur les fouilles de la mission franco-soviétique à l'ancienne Samarkand (Afrasiab) : première campagne 1989 », 10 mai 1990.

<sup>171</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche portant sur les relations culturelles, scientifiques et techniques », 19 octobre 1993.

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Dildora Khodjimuratova, « Les relations culturelles et scientifiques entre la France et l'Ouzbékistan de 1991 aux années 2000 », sous la direction de M. Michel Tissier, 2018-2019, Université Rennes II.

Il semble cependant intéressant de noter, que le deuxième domaine de coopération avec la France est le domaine de la police. Cette coopération entre les ministères de l'Intérieur s'exprime notamment à travers l'organisation de stages et de formations auprès de la police française<sup>174</sup>, mais elle s'exprime aussi par la commande de matériel pour des actions antiterroristes et antistupéfiants<sup>175</sup>. Or, au début de la décennie 1990, l'Ouzbékistan apparaît déjà comme l'un des États les plus répressifs de la région, il semble ainsi curieux que la France accepte d'entretenir une coopération de police, alors même qu'elle semble refuser tout rapprochement politique avec une république qui porte atteinte aux droits de l'Homme, de manière visible, dès les premières années de son indépendance. Cependant, cette coopération semble se limiter aux problématiques des trafics de stupéfiant et de la lutte antiterroriste, soit deux problématiques auxquelles sont attentives les autorités françaises à l'échelle de la région centrasiatique.

#### B- L'absence de rapprochement politique : un frein au développement des relations franco-ouzbèkes

Si dans le cas du Kazakhstan les intérêts et les relations économiques ont participé d'un rapprochement politique, le cas de l'Ouzbékistan apparaît comme singulièrement différent. En effet, bien que les perspectives d'investissement soient nombreuses, l'absence de rapprochement politique semble être un véritable frein au renforcement des relations franco-ouzbèkes. À l'origine de cette limite, l'État français est vivement critiqué par les autorités ouzbèkes, qui constatent rapidement l'attitude prudente et la faiblesse de l'engagement politique de la France. En octobre 1991, un compte rendu d'entretien évoque que Karimov « s'est félicité de l'intérêt d'un grand nombre de sociétés françaises pour une implantation en Ouzbékistan, mais il a regretté en même temps, la faiblesse voire l'absence de réaction des organismes officiels français »<sup>176</sup>. Cette prudence ou ce désintérêt français revient comme un leitmotiv dans la plupart des entretiens accordés par les autorités politiques ouzbèkes, qui critiquent ouvertement le manque d'engagement de la France, et par conséquent des entreprises françaises. En mars 1993, dans un entretien qu'il accorde à des journalistes

<sup>174</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Note portant sur la coopération police avec l'Ouzbékistan », octobre 1993.

<sup>175</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet " Achat de matériel destiné au ministère de l'intérieur" », 22 avril 1993.

<sup>176</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Entretien avec le président de la république d'Ouzbékistan" », 21 octobre 1991, p .3.

français, Islam Karimov revient à la charge et annonce « Prenez garde, les places ne restent jamais longtemps libres. Il sera ensuite bien difficile de vous introduire lorsque les concurrents seront installés »<sup>177</sup>. Une partie importante de la conférence de presse est ainsi consacrée au manque d'investissement politique français, tandis que le président souligne que « la Turquie, l'Allemagne et non la France, faisaient beaucoup ». Karimov souligne enfin qu'il a évoqué ce sujet lors de sa rencontre avec le président Mitterrand à Helsinki « et non à Paris ». Sur cette dernière remarque, le diplomate note « la déception, l'amertume même ». Le faible investissement politique de la France est donc vivement ressenti et freine de fait, les relations franco-ouzbèkes. Dans un rapport préparant la visite de Karimov, un diplomate écrit ainsi « les Ouzbeks, déplorant jusqu'à là la faiblesse de nos relations politiques, avaient clairement choisis de ne pas privilégier nos industriels par rapport notamment aux projets allemands et britanniques »<sup>178</sup>. La prudence politique de la France est donc un véritable frein au renforcement des relations franco-ouzbèkes. Les origines de ce faible investissement politique français demeurent cependant obscures. Un rapport évoque que l'intérêt des ouzbeks pour l'Occident est réel mais qu'il se heurte, essentiellement du fait des États-Unis, à une sorte de conditionnalité politique, « il est reproché à Tachkent de refuser à terme une véritable évolution démocratique »<sup>179</sup>. On peut émettre l'hypothèse que la France se calque sur l'attitude américaine et condamne, d'une certaine manière, le caractère répressif et dictatorial du régime. Pour autant, cet argument demeure relativement faible, puisque le caractère autoritaire des régimes kazakh ou turkmène ne semble pas générer de problématiques similaires. Entre 1990 et 1993, la France est donc « restée en retrait, Tachkent attendant le développement de nos relations politiques avant d'engager une coopération dans les autres domaines »<sup>180</sup>. Ce retrait français est d'ailleurs renforcé par l'annulation, au cours de l'année 1993, d'un projet de voyage de M. Roland Dumas dans la capitale ouzbèke. Alors que ce dernier s'était rendu dès janvier 1992 au Kazakhstan, l'annulation de la visite est très mal ressentie par les autorités ouzbèkes.

<sup>177</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du président Karimov avec un groupe de journaliste français" », 27 mars 1993, p. 4.

<sup>178</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche portant sur les relations économiques bilatérales franco-ouzbèkes », octobre 1993, p. 2.

<sup>179</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche de synthèse sur l'Ouzbékistan », octobre 1993, p. 2.

<sup>180</sup> *Ibid.*

En effet, l'une des problématiques principales des relations franco-ouzbèkes, est la comparaison entre ces dernières et les relations franco-kazakhes. Le rapport précédemment cité, évoque ainsi que « l'intensité de nos relations avec le Kazakhstan a provoqué une certaine amertume chez le président Karimov »<sup>181</sup>. D'une manière similaire, dans le compte rendu de l'entretien entre Karimov et les journalistes français, l'ambassadeur Véziat évoque que « Ce poste a déjà eu l'occasion de dire à quel point la différence de traitement entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, de notre part, avait été vivement ressentie. »<sup>182</sup>. Le faible engagement politique français est donc d'autant plus mal ressenti par les autorités ouzbèkes qui constatent sans difficulté la préférence accordée par la France à sa voisine septentrionale. Cette différence a notamment des effets économiques, comme l'évoque une note sur les relations économiques bilatérales franco-ouzbèkes. Cette dernière met en avant que les autorités ouzbèkes attendent « la mise en place prochaine d'une ligne de crédit, à l'instar de celle accordée au Kazakhstan »<sup>183</sup>. En effet, l'Ouzbékistan demande, à travers de nombreuses lettres et documents diplomatiques, un soutien financier de l'État français à ses entreprises présentes sur le sol ouzbek, mais une telle ligne de crédit est constamment refusée (quand les messages ouzbeks ne sont pas laissés sans réponses) alors même qu'une ligne de crédit similaire est mise en place au Kazakhstan. La comparaison permanente avec le Kazakhstan, que réalisent les autorités ouzbèkes, souligne le manque d'investissement et la prudence politique comme économique de la France vis-à-vis de l'Ouzbékistan. Or ce manque d'investissement, très mal perçu à Tachkent, est un véritable frein au renforcement des relations franco-ouzbèkes y compris dans le domaine diplomatique. Les autorités ouzbèkes évoquant à titre d'exemple l'annulation de la visite de M. Dumas qui avait poussé les ouzbeks à attendre pour l'ouverture d'une ambassade à Paris<sup>184</sup>. Ces derniers avaient ainsi privilégié Vienne et Bonn. Si la faiblesse des relations politiques apparaît comme un frein aux relations franco-ouzbèkes, l'échange des visites présidentielles en 1993 et 1994, en contribuant au rapprochement politique entre les deux États, entraîne également une intensification des relations franco-ouzbèkes.

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du président Karimov avec un groupe de journaliste français" », 27 mars 1993, p. 4.

<sup>183</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche portant sur les relations économiques bilatérales franco-ouzbèkes », octobre 1993, p. 2.

<sup>184</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du président Karimov avec un groupe de journaliste français" », 27 mars 1993, p. 4.

### C- Rapprochement politique et intensification des relations franco-ouzbèkes : les enjeux des visites présidentielles de 1993 et 1994

La visite en France, du 27 au 30 octobre 1993, réalisée par le président Islam Karimov apparaît comme déterminante dans le renforcement et l'intensification des relations franco-ouzbèkes. De sa préparation à sa réalisation, le voyage du chef d'État ouzbek provoque un rapprochement politique certain entre la France et la république centrasiatique. Alors que les autorités ouzbèkes critiquaient vivement le manque d'implication politique de l'État français, la visite présidentielle, à l'image de celle organisée pour le président kazakh Nazarbaïev, semble engendrer d'une intensification des relations franco-ouzbèkes. Symbole de ce rapprochement politique, la visite est l'occasion de la signature d'un Traité d'Amitié et de Coopération entre les deux républiques. Sont également signés un Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ainsi qu'un projet d'accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements. Les enjeux de la visite présidentielle sont donc multiples. Pour l'Ouzbékistan la visite consacre un rapprochement politique ardemment désiré avec l'État français, condition sine qua non, du renforcement des coopérations et des relations économiques. Pour la France, les enjeux sont principalement économiques, le rapprochement politique étant analysé comme une clé nécessaire à la protection et à l'encouragement des intérêts des industriels français dans la région. Cet aspect se reflète d'ailleurs dans le programme de la visite, qui comprend notamment une visite du siège de la firme Bouygues ou la visite d'une usine et d'installations de la firme Dassault<sup>185</sup>. Le compte rendu de la visite présidentielle est révélateur des enjeux qu'elle recouvre. En effet, du point de vue politique, le président Karimov « a fait État de son souhait d'engager avec la France une coopération dans tous les domaines, y compris politique et militaire »<sup>186</sup> tandis que le président Mitterrand a rappelé que l'Ouzbékistan s'était engagé, en signant la Charte de Paris, « à respecter les droits de l'homme et notamment la liberté d'expression ». En ce sens, les relations franco-ouzbèkes, illustrent en partie l'expression d'Isabella Damiani sur les relations entre l'Union européenne et les États centrasiatiques. La chercheuse écrit ainsi « Énergie ou démocratie ? Le dilemme de

<sup>185</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Programme résumé de la visite d'État en France de son excellence monsieur le président de la république d'Ouzbékistan et de madame Islam Karimov 27-30 octobre 1993 », octobre 1993.

<sup>186</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Photocopie d'un télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président d'Ouzbékistan (27-30 octobre 1993)" » (pas de date).

l'Union européenne en Asie centrale »<sup>187</sup>. Or, les relations franco-ouzbèkes, et le rapprochement politique que permet cette visite, semblent illustrer ce dilemme. La visite de Karimov reflète ainsi le choix fait par la France d'un rapprochement politique permettant une intensification des relations économiques et commerciales. Le compte rendu de la visite est à ce titre, de nouveau révélateur puisque le président ouzbek « se déclare disposé à ménager à Elf les conditions les plus favorables en Ouzbékistan »<sup>188</sup>. Alors que l'absence de rapprochement politique freinait les relations franco-ouzbèkes, la visite de Karimov en France est un véritable succès. Cette dernière a notamment des effets dans le domaine diplomatique, puisque parmi les propositions d'éléments de langage à tenir, il est notamment évoqué l'annonce officielle d'une ouverture en janvier 1994, d'un poste d'expansion économique à Tachkent<sup>189</sup>. Le rapport de la visite conclue ainsi :

« Le président Karimov et sa délégation ont été manifestement très sensible à l'accueil et aux entretiens qui leur ont été ménagés. Attachés à voir reconnu le rôle politique déterminant de leur pays pour l'ensemble de la région, les dirigeants ouzbeks ont également confirmé leur volonté de coopération économique avec leurs partenaires français »<sup>190</sup>.

Véritable succès politique pour l'Ouzbékistan, économique pour la France, la visite du président Karimov en France semble marquer une véritable rupture dans les relations franco-ouzbèkes qui se multiplient et s'intensifient rapidement. Le voyage officiel de Mitterrand en Ouzbékistan du 25 au 27 avril 1994 confirme cette intensification des relations et contribue à la défense des intérêts des industriels français. Les rapports préparant la visite de Mitterrand sont ainsi révélateurs des conséquences de la visite de Karimov. Ils évoquent notamment la forte présence de Thomson « en passe de devenir le premier partenaire mondial des pays d'Asie centrale »<sup>191</sup> dans le domaine du contrôle de l'espace aérien. Les enjeux économiques de la visite de Mitterrand sont nombreux et reposent principalement sur la défense des intérêts des industriels français. Véritable outil au service des entreprises françaises les

<sup>187</sup> Isabella Damiani, *Géopolitique de l'Asie centrale, entre Europe et Chine : le cœur de l'Eurasie*, Paris, Puf, 2013, p. 136.

<sup>188</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Photocopie d'un télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président d'Ouzbékistan (27-30 octobre 1993)" ».

<sup>189</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Fiche portant sur les relations économiques bilatérales franco-ouzbèkes », octobre 1993, p. 2.

<sup>190</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Photocopie d'un télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président d'Ouzbékistan (27-30 octobre 1993)" ».

<sup>191</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note de synthèse visite d'État en Ouzbékistan ayant pour objet "Relations bilatérales franco-ouzbèkes" », 15 avril 1994, p. 5.

visites présidentielles, par le rapprochement politique qu'elles engendrent, contribuent à l'intensification des relations franco-ouzbèkes dans le domaine économique comme dans le domaine culturel. Pour l'Ouzbékistan, un rapprochement politique avec la France, puissance onusienne, est une façon de se voir confirmer son rôle de leader régional. Cela explique notamment les volontés ouzbèkes d'une coopération militaire plus dense, exprimées lors de la visite de Karimov, ou l'intérêt que l'Ouzbékistan manifeste par l'achat « des avions Dassault »<sup>192</sup>. Sur le plan diplomatique, les visites entraînent un réel renforcement de l'implantation diplomatique française en Ouzbékistan. Il est intéressant de constater que la visite de Mitterrand est perçue par l'ambassadeur français comme un moyen de résoudre les problèmes immobiliers que rencontre l'ambassade à Tachkent<sup>193</sup>. L'échange de visites présidentielles consacre donc le rapprochement politique et l'intensification des relations franco-ouzbèkes.

Cette amélioration ne survient cependant qu'à la fin de l'année 1993, soit plus qu'un an après l'installation d'une ambassade française, qui à l'image de la république qui l'émerge, souffre d'un réel manque d'investissement de la part de l'administration centrale. L'expérience diplomatique française en Ouzbékistan, en comparaison avec l'expérience diplomatique menée au Kazakhstan apparaît, en un sens, comme un relatif échec.

### **III- Manque d'investissement et faiblesses des objectifs : le relatif échec de l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan (1992-1994)**

Victime elle aussi de l'absence d'un rapprochement politique franco-ouzbek et de la faiblesse de l'engagement français, l'expérience diplomatique menée en Ouzbékistan semble apparaître comme un relatif échec. Évoquer que l'ambassade de Tachkent n'est pas aussi privilégiée que celle d'Alma-Ata relève ainsi de l'euphémisme tant les différences sont marquées entre les deux expériences diplomatiques. Le développement de l'ambassade française à Tachkent semble, en effet, totalement bridé ou limité par une absence de volonté de développement de la part de l'appareil diplomatique. D'une manière similaire au refus d'un rapprochement politique entre les deux États, l'administration centrale diplomatique semble

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note ayant pour objet " Visite d'État en Ouzbékistan du président de la République (25-29 avril 1994) : problèmes immobiliers liés à l'implantation de l'ambassade de France " », 7 avril 1994.

refuser le développement de la présence diplomatique française sur le sol ouzbek. La situation de la présence diplomatique française en Ouzbékistan apparaît, au début des années 1990, comme particulièrement catastrophique. Tout d'abord, l'installation immobilière apparaît comme particulièrement compliquée. Dans un second temps, et la responsabilité est ici française, la faiblesse des moyens financiers et humains consacrés à l'ambassade limite son développement et la place d'une situation de dépendance vis-à-vis de l'ambassade de Moscou. Malgré ces difficultés, il semble nécessaire de reconnaître le rôle déterminant joué par l'ambassadeur, en l'absence de réel soutien, qui se démène pour tenter de renforcer les relations franco-ouzbèkes. Enfin, l'absence de rapprochement politique semble disqualifier la France, dans ses relations avec l'Ouzbékistan, face à une concurrence européenne et internationale relativement forte.

#### A- Une installation immobilière particulièrement compliquée

En juin 1992, Jean-Paul Véziant, ambassadeur de France en Ouzbékistan, rejoint Tachkent et s'installe, provisoirement dans un hôtel de la capitale. Illustration des difficultés pratiques de l'implantation diplomatique, demeure situé au 7<sup>ème</sup> étage de l'hôtel jusqu'au mois de mai 1993<sup>194</sup>. En effet, alors qu'il vient d'arriver à Tachkent, l'ambassadeur prend résidence dans l'hôtel « Ouzbékistan » dont il décrit l'ambiance particulièrement animée :

« L'hôtel Ouzbékistan est le lieu d'accueil des touristes, des délégations étrangères, il est bruyant et animé, avec toute une faune de prostitués et de trafiquants et changeurs divers. Une délégation mixte Banque mondiale/FMI qui y réside actuellement à fait des représentations auprès de la direction de l'hôtel à propos des cafards [...] J'y ai trouvé à mon arrivée une délégation de Total et c'est cet hôtel qu'avait également choisi la délégation d'Aéroports de Paris, venue la semaine dernière négocier un contrat pour l'aéroport de Tachkent. Il affiche complet et seule l'intervention du MID local m'a permis d'y trouver une place. Une autre lettre du MID sera nécessaire pour que je m'y maintienne durablement. L'ambassadeur d'Allemagne souhaite s'y installer à son retour de congés »<sup>195</sup>.

La situation apparaît donc comme particulièrement rocambolesque, mais par absence d'autre possibilité, l'ambassadeur demande l'autorisation de louer plusieurs chambres pour une période de six mois, le temps de trouver les locaux de l'ambassade. Or, cette recherche d'un

<sup>194</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note ayant pour objet "Installation immobilière" », 8 mars 1994.

<sup>195</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Dépêche ayant pour objet "Prise à bail de locaux pour l'installation provisoire de la Chancellerie et de la résidence à Tachkent" », 25 juin 1992.

local pour accueillir l'ambassade prend rapidement la forme d'un parcours du combattant. En effet, un télégramme du 26 juin 1992<sup>196</sup>, informe l'administration centrale qu'il n'est pas possible d'acheter à Tachkent et que les loyers mis en place par l'Ouzbékistan sont particulièrement élevés. Alors que des délégations diplomatiques et des entreprises venant du monde entier cherchent à s'installer dans la capitale ouzbèke, la concurrence apparaît comme particulièrement rude pour trouver des locaux<sup>197</sup>. Les premiers locaux proposés à l'ambassadeur sont donc en état de quasi-ruine et nécessiteraient « huit ou dix mois de travaux au mieux »<sup>198</sup>. Face à l'absence de proposition convenable, le diplomate évoque au détour d'un entretien avec le vice-premier ministre des affaires étrangères ouzbek, une possible installation commune avec l'Allemagne, dans le cadre du rapprochement induit par le processus de construction européenne<sup>199</sup>. Un télégramme du 1<sup>er</sup> juillet 1992 annonce cependant une bonne nouvelle, l'ambassadeur pense avoir trouvé un bien qui conviendrait à l'installation diplomatique de la France et attend donc une réponse rapide de l'administration centrale<sup>200</sup>. Le projet d'installation commune avec l'Allemagne apparaît ainsi comme une sorte de plan B. Le 5 juillet 1992, l'ambassadeur remet ses lettres de créance au président Karimov et évoque notamment la question de l'installation immobilière<sup>201</sup>. Si le président ouzbek lui affirme qu'en cas de problème il peut directement le contacter, l'entretien apparaît comme une ode à la France qualifiée de « superpuissance » et dont la culture et la civilisation sont « connues et admirées de tous »<sup>202</sup>. En ce sens, la promesse d'aide du président Karimov semble avant tout symbolique. Si les locaux de l'ambassade sont trouvés au début du mois de juillet, les intrigues vont cependant se multiplier pour la délégation diplomatique puisque les autorités ouzbèkes exigent un loyer annuel d'un million de francs alors même que le maximum consacré par la France est de 500 000 francs. Le télégramme qui évoque « la discussion pénible »<sup>203</sup> pour la négociation du loyer fait de nouveau mention du désir d'une installation commune avec

<sup>196</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Problèmes immobiliers" », 26 juin 1992.

<sup>197</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Installation de l'ambassade à Tachkent" », 1<sup>er</sup> juillet 1992, p. 2.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Premiers contacts à Tachkent" », 26 juin 1992.

<sup>200</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Installation de l'ambassade à Tachkent" », 1<sup>er</sup> juillet 1992.

<sup>201</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances" », 5 juillet 1992.

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Installation de l'ambassade à Tachkent" », 18 août 1992.

l'Allemagne qui ne voit cependant pas le jour. Un rapport du 6 octobre 1993<sup>204</sup>, évoque que l'ambassade française loue finalement un immeuble depuis le 22 octobre 1992, « pour un loyer annuel de 600 000 francs ». L'objectif du rapport est d'obtenir, durant la visite du président Karimov, un geste des autorités ouzbèkes qui refusent le bail de 99 ans demandé par la France mais réclament au contraire un bail de 60 ans avec une augmentation du loyer à 1 160 000 francs. Si la visite semble porter ses fruits, un rapport datant du 7 avril 1994 évoque que le bail n'est toujours pas signé, ce qui limite grandement l'avancée des travaux<sup>205</sup>.

L'installation diplomatique française est donc aussi rocambolesque que compliquée. La délégation diplomatique travaillant, entre juin 1992 et mai 1993, au sein d'un hôtel dont l'agitation n'est que peu compatible avec les conditions de travail d'une ambassade. Il ne semble guère étonnant, que l'ambassade soit victime d'une effraction au début du mois de septembre 1992<sup>206</sup>. La description que réalise l'ambassadeur, dans un télégramme demandant l'envoi de nouvelles armoires fortes, est particulièrement révélatrice de la situation improbable dans laquelle se trouve la délégation diplomatique française. L'ambassadeur évoque ainsi que les « ouvriers circulent le long des façades » et que l'ambassade allemande range, quant à elle, tous ses équipements dans de multiples coffres forts à la fin de chaque journée. Si le télégramme a pour objectif d'obtenir l'envoi « d'armoire fortes » et la nomination d'un garde pour la sécurité, il décrit aussi une situation improbable. Bien que l'ambassade française ait obtenue la location d'une aile entière de l'hôtel, la direction de ce dernier refuse cependant qu'elle loue une autre chambre pour les femmes de ménage qui « continuent à vaquer au milieu de nous avec leurs serpillières et leurs seaux ». L'ambassadeur conclut ainsi « Au-delà du pittoresque, la gêne est certaine et la sécurité incertaine ». L'installation immobilière de l'ambassade française à Tachkent apparaît comme particulièrement rocambolesque et ne facilite en rien la tâche de la faible équipe diplomatique présente en Ouzbékistan.

<sup>204</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note ayant pour objet "Visite d'État du président de la république d'Ouzbékistan. Implantation immobilière de notre ambassade à Tachkent" », 6 octobre 1993.

<sup>205</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note ayant pour objet "Visite d'État en Ouzbékistan du président de la république (25-29 avril 1994). Problèmes immobiliers lié à l'installation de l'ambassade de France" », 7 avril 1994.

<sup>206</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Sécurité de cette ambassade" », 17 septembre 1992.

## B- Faiblesses des moyens et dépendance vis-à-vis de l'ambassade moscovite

En effet, l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan semble caractérisée, au début des années 1990, par la faiblesse des moyens humains mobilisés pour son développement. Comme nous l'avons déjà évoqué, cette faiblesse s'exprime notamment à travers le refus de l'administration centrale de nommer un conseiller pour les affaires économiques et commerciale à Tachkent, et à travers le refus d'accréditer le conseiller de l'ambassade d'Alma-Ata à Tachkent. L'ambassadeur français à Tachkent se voit ainsi opposer des fins de non-recevoir aux nombreuses demandes qu'il formule afin de développer la présence diplomatique française en Ouzbékistan. L'administration centrale place ainsi l'ambassade de Tachkent dans une situation de dépendance, vis-à-vis de l'ambassade moscovite, qui freine particulièrement l'intensification des relations franco-ouzbèkes. Un échange de télégrammes apparaît ainsi comme particulièrement révélateur. Le 9 octobre 1992<sup>207</sup>, l'ambassadeur est informé qu'un certain M. Philippe Delelis, principal collaborateur du PEE de Moscou, suit les problèmes économiques et commerciaux de l'Ouzbékistan, s'est déjà rendu dans la république et s'y rendra « à chaque fois que cela paraîtra utile à notre ambassadeur sur place ». La réponse de M. Véziant traduit son amertume et sa déception, il ne manque pas de faire remarquer que la dernière visite d'un membre du PEE de Moscou remonte à juin 1991 et évoque qu'une présence ponctuelle, en fonction de la demande de l'ambassadeur, ne tient pas la route tant le passage des entreprises, des hommes politiques ou des diplomates est continu dans l'ambassade française<sup>208</sup>. Après avoir énumérer les nombreuses visites de la semaine, l'ambassadeur écrit : « Les choses sont ainsi, peut-on envisagé de dire aux visiteurs ou aux interlocuteurs ouzbeks de s'adresser à Moscou, ou d'attendre la prochaine mission du conseiller économique en résidence à Moscou, sauf à se couvrir définitivement de ridicule »<sup>209</sup>. Non seulement la faiblesse des moyens humains mobilisés nuit au fonctionnement optimal de l'ambassade de Tachkent, mais elle engendre aussi une forme de disqualification, voire d'humiliation, diplomatique de la France vis-à-vis des autres puissances présentes sur le sol ouzbek. Les décisions prises, visant à placer l'ambassade de Tachkent, sous la dépendance de l'ambassade de Moscou, sont donc de véritables freins pour l'établissement et le renforcement des relations franco-ouzbèkes. La problématique d'une nomination d'un conseiller économique revient

<sup>207</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions économiques et commerciales " », 9 octobre 1992.

<sup>208</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions économiques et commerciales" », 12 octobre 1992.

<sup>209</sup> *Ibid.*

d'ailleurs régulièrement dans les archives. Un télégramme du 5 mai 1993<sup>210</sup>, évoque que l'ambassadeur a eu vent de la nomination d'un membre du PEE d'Alma-Ata au sein du PEE de Moscou, et en profite pour demander à ce que ce dernier soit nommé ou accrédité à Tachkent. M. Véziant se livre alors à une véritable démonstration, une argumentation, visant à prouver que la nomination d'un personnel affecté aux questions économiques ne présenterait qu'un coût très faible et serait cependant déterminant pour l'intensification des relations franco-ouzbèkes. Le télégramme est une critique ouverte à la politique menée par l'appareil diplomatique et souligne les nombreux manques qu'engendre la situation de dépendance vis-à-vis de Moscou. Surtout, il dénonce le caractère illogique et contreproductif de la situation qui engendre davantage de coûts et bien moins de résultats. Alors que dans le premier télégramme, daté d'octobre 1992, l'ambassadeur demandait au moins l'envoi de quelques annuaires pour aider les membres de l'équipe diplomatique, le second télégramme, daté de mai 1993, évoque que la demande est restée sans réponse. L'ambassadeur de Tachkent est donc placé sous la dépendance de l'ambassade moscovite, une situation qui dessert totalement les intérêts des diplomates, comme des industriels ou des représentants ouzbèkes. On comprend alors mieux, les tensions qui marquent les relations franco-ouzbèkes durant l'année 1993. Le manque de moyens humains, accordés à l'ambassade de Tachkent, contribue d'ailleurs à disqualifier la France face à la concurrence des puissances étrangères et place le personnel diplomatique dans une situation plus que critique. Un télégramme, en date du 18 août 1992, illustre parfaitement ces deux problématiques. Deux mois après son arrivée à Tachkent, l'ambassadeur déclare ainsi :

« Depuis l'ouverture de cette ambassade, le 18 juin dernier, tout repose sur moi, ce qui est parfaitement normal, mais fait beaucoup : faute de secrétaire française, j'ai assuré la dactylographie de tous les télégrammes du poste, de toute les dépêches et note verbale avec les traductions afférentes [...] Pour des raisons de discrétion j'ai assuré moi-même les photocopies, l'agrafage...J'ai également convoyé trois valises sur Moscou. Des collègues américains croisés dans l'avion ont été surpris de voir l'ambassadeur de France traîner ses sacs. [...] Je n'arrive même pas à lire quotidiennement la presse et souffre de ne pouvoir entreprendre dès à présent le travail d'analyse et de réflexion politique qu'on attend de moi, tant les journées sont longues, harassantes physiquement, éprouvantes nerveusement et envahies de problèmes d'intendance. [...] Ma situation n'a rien de dramatique et j'y fais face. Je souhaite simplement que le département en soit informé et donne à cette ambassade, aussi rapidement qu'il le pourra, les moyens en personnel qui lui permettrait de sortir de l'état d'urgence quotidienne. »<sup>211</sup>.

<sup>210</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions commerciales à Tachkent" », 5 septembre 1993.

<sup>211</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Fonctionnement du poste de Tachkent" », 18 août 1992.

Cette longue citation est particulièrement révélatrice du manque de moyens qui caractérise l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan et explique, en partie, la faiblesse de son développement. Les tâches et les missions de l'équipe diplomatique apparaissant comme immenses au vu de la faiblesse de moyens engagés. Dans ce contexte si particulier, il n'est guère étonnant qu'il soit reproché à la France son manque d'initiative ou son manque d'engagement. Les diplomates du poste de Tachkent étant submergés par l'ampleur de la tâche qui leur est confiée, dans une situation criante de sous-effectif. En ce sens, le rôle de l'ambassadeur, dans la mise en place et le développement des relations franco-ouzbèkes, apparaît comme déterminant et mérite d'être rapidement évoqué.

### C- Le rôle déterminant de l'ambassadeur

Arrivé en juin 1992 à Tachkent, Jean-Paul Véziant, ambassadeur de France en Ouzbékistan, semble avoir une influence déterminante dans la mise en place et dans le renforcement des relations franco-ouzbèkes. Entre juin et août 1992 le diplomate assume, alors qu'il est pratiquement seul, la mise en place des premiers échanges et des premières relations officielles franco-ouzbèkes. Ne se contentant pas d'être un simple relais entre les autorités ouzbèkes et l'administration française, le diplomate fait montre d'une certaine initiative pour améliorer au maximum les relations entre les deux États. Le 27 octobre 1992<sup>212</sup>, dans un télégramme qu'il envoie à l'administration centrale, le diplomate évoque l'idée que M. Zlotwiski, VSN auprès de l'ambassade et professeur d'économie à l'Université de Tachkent, pourrait inclure dans ses modalités d'évaluations la rédaction, par les étudiants ouzbèkes, de mémoires. Il précise que ces derniers « pourraient, avec toute les précautions nécessaires être orientés par ses soins sur tel ou tel thème, présentant pour nous de l'intérêt (confection de monographie sectorielle, annuaires professionnels par filières, études de marché etc...) »<sup>213</sup>. Si les archives ne permettent pas de connaître la suite donnée à cette proposition, force est de constater l'esprit d'initiative que présente l'ambassadeur. Cet esprit d'initiative est d'ailleurs particulièrement visible dans l'organisation des visites de personnalités ouzbèkes en France, puisque le diplomate s'efforce de lutter contre l'asymétrie qu'elles révèlent. Dans un télégramme daté du 5 janvier 1993<sup>214</sup>, l'ambassadeur évoque une visite du ministre ouzbek des affaires étrangères.

<sup>212</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Suivi des questions économiques et commerciales" », 27 octobre 1992.

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Visite de M. Abdourazzakov à Paris" », 5 janvier 1993.

À l'occasion de cette visite les autorités ouzbèkes souhaitent une rencontre avec le ministre français des affaires étrangères français et une audience de courtoisie auprès du président de la République. L'ambassadeur commente :

« Les vœux de nos interlocuteurs s'arrêtent là, faute sans doute d'audace, d'imagination et d'expérience...Je ne verrais pour ma part, qu'avantage à ce que des suggestions leurs soient faites et qu'un programme culturel viennent également meubler ce séjour »<sup>215</sup>.

Et de fait, un programme culturel est organisé et permet, en un sens, de combler le manque d'ambition des autorités ouzbèkes. Le diplomate est donc constamment à la manœuvre et cherche à limiter, en un sens, l'asymétrie criante entre la France et la république centrasiatique. Reflet de cet esprit d'initiative et de la détermination de l'ambassadeur, la célébration du 14 juillet organisée par l'ambassade de Tachkent semble apparaître comme un véritable succès<sup>216</sup>. Au-delà de la description qu'il livre de la célébration, dans ses détails les plus triviaux, l'ambassadeur évoque la présence du ministre ouzbek des affaires étrangères et signale « qu'en élevant le niveau de la représentation officielle au plus haut niveau du pouvoir législatif, une attention particulière était marquée à l'ambassade de France » en comparaison avec la délégation ouzbèke présente lors de la célébration américaine du 4 juillet. Véritable opération de communication, la célébration du 14 juillet est un véritable succès politique qui contribue à l'entretien du prestige de la France. L'ambassadeur évoque notamment la présence d'un drapeau français de 100m<sup>2</sup> et décrit l'émotion « impressionnante » des personnalités ouzbèkes. Il écrit ainsi « cette fois-ci la France était là, bien présente, avec son pavillon hissé au sommet de deux mats »<sup>217</sup>. Alors que la période est marquée par les nombreuses critiques formulées par l'Ouzbékistan à l'endroit du faible engagement et de la faible présence française en Ouzbékistan, l'organisation et le succès de la célébration du 14 juillet consacre le rôle déterminant joué par l'ambassadeur dans le renforcement des relations franco-ouzbèkes.

La détermination du diplomate ne suffit malheureusement pas à compenser le faible engagement de la France dans la république centrasiatique, dont il doit cependant assumer la responsabilité auprès des autorités ouzbèkes. Un télégramme daté du 13 mai 1993<sup>218</sup> et présentant le compte rendu d'un entretien entre le président Karimov et des industriels français

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Célébration de la fête nationale" », 15 juillet 1993.

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du président Karimov avec une délégation d'hommes d'affaires français" », 13 mai 1993.

est à ce titre particulièrement révélateur. L'entretien est en effet l'occasion d'une véritable diatribe du président ouzbek, qui critique de façon virulente l'attitude de la France à l'égard de l'Ouzbékistan. Il déclare ainsi « dans la coopération avec les pays développés vous êtes les bons derniers » et conclut « qu'est ce qui nous gêne ? qu'est ce qui freine nos rapports Monsieur l'ambassadeur ? »<sup>219</sup>. Le diplomate doit donc payer les pots cassés du faible engagement politique français vis-à-vis de la république centrasiatique. L'engagement est d'autant plus faible que les relations franco-ouzbèkes sont constamment comparées aux relations germano-ouzbèkes comme le souligne l'ambassadeur qui évoque que « la comparaison avec l'Allemagne était constante ». Il semble donc intéressant de se pencher sur les enjeux et limites des relations franco-ouzbèkes face à la concurrence des autres puissances étrangères et notamment face à la concurrence allemande.

#### D- Enjeux et limites des relations franco-ouzbèkes face à la concurrence des autres puissances étrangères occidentales

D'une manière similaire à la situation qui prévaut au Kazakhstan, les relations franco-ouzbèkes, et la présence diplomatique française dans la république centrasiatique, s'inscrivent dans le contexte d'une compétition d'influence entre les puissances étrangères occidentales. Si au Kazakhstan la France semblait légèrement concurrencée par l'Allemagne sur le plan diplomatique, la principale concurrence émanait cependant des États-Unis et s'exprimait aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. En Ouzbékistan, l'influence américaine semble moindre, et laisse donc le champ à une importante concurrence entre les deux voisins européens. Cette concurrence, relativement paradoxale alors que les deux États envisagent une installation diplomatique commune pour consacrer la réussite de la construction européenne, revient de manière régulière au sein des archives de l'ambassade française à Tachkent. Or, cette compétition d'influence n'est que rarement à l'avantage de la France. En effet, le faible engagement politique manifesté par l'État français et la dépendance palpable de l'ambassade de Tachkent au poste de Moscou, qui limite son efficacité, entraîne rapidement une disqualification de la France face à sa voisine européenne. L'ambassadeur français, ne peut que constater la multiplication des missions allemandes dans la capitale ouzbèke dès les premiers mois de l'année 1992<sup>220</sup>.

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Mission économique allemande" », 12 octobre 1992.

D'une façon similaire, l'Allemagne se distingue de la France en invitant le président ouzbek du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 1993<sup>221</sup>, et en développant de manière précoce leur présence diplomatique. Il est intéressant de noter, que la comparaison avec l'Allemagne apparaît comme un instrument, aussi bien utilisée par les autorités ouzbèkes que par les diplomates français eux-mêmes. Alors que l'ambassadeur évoque, en août 1992, qu'il est seul depuis deux mois et que ses conditions de travail sont particulièrement compliquées, il précise tout de même que son collègue allemand « attend son premier collaborateur pour le début du mois de septembre » et qu'il « a déjà un chancelier qu'assistent trois adjoints et secrétaires allemands »<sup>222</sup>. Cette remarque souligne donc à la fois que l'Allemagne est en avance sur le plan diplomatique dès l'été 1992, mais elle souligne aussi que l'argument d'une concurrence avec l'Allemagne peut permettre d'obtenir une aide de l'administration centrale. La concurrence entre les deux États européens est aussi utilisée par les autorités ouzbèkes, qui ne manquent pas de rappeler à la France que l'Allemagne est bien plus présente et bien plus engagée sur le plan politique. Les industriels, hommes d'affaires et diplomates allemands sont donc largement privilégiés face aux français, comme l'exprime notamment l'ambassadeur dans le compte rendu de sa recherche de locaux pour l'ambassade. Il écrit ainsi que les premières propositions de locaux sont destinées à tester la France et ne sont pas vraiment opératoires avant d'affirmer que « nous sommes moins bien traités à ce stade que les américains ou les allemands »<sup>223</sup>. Il décrit ensuite la visite des locaux proposés à l'Allemagne, d'une qualité bien supérieure aux propositions faites à l'ambassade française. D'une manière similaire, alors que le président ouzbek invective l'ambassadeur en lui reprochant le manque d'initiative de la France, il réalise une comparaison constante avec l'Allemagne<sup>224</sup>. Les diplomates allemands, à l'image de leurs républiques, jouissent d'un fort prestige et d'une forte appréciation par le régime ouzbek. La visite du président Karimov en Allemagne vient ainsi conforter « l'image déjà très positive de l'Allemagne »<sup>225</sup>. Au début des années 1990, alors que la construction européenne est au premier plan des agendas politiques français et allemand, en Ouzbékistan les deux puissances se livrent à une véritable compétition

<sup>221</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Visite en Allemagne du président de l'Ouzbékistan" », 10 mai 1993.

<sup>222</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Fonctionnement du poste de Tachkent" », 18 août 1992.

<sup>223</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Problèmes immobiliers" », 26 juin 1992.

<sup>224</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du président Karimov avec une délégation d'hommes d'affaires français" », 13 mai 1993.

<sup>225</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Visite en Allemagne du président de l'Ouzbékistan" », 10 mai 1993.

d'influence. L'ambassadeur français, ne peut que constater, avec dépit et une certaine amertume, la disqualification de la France face à sa voisine européenne, bien plus active et engagée dans la république centrasiatique. Un rapport daté du 8 avril 1994 constate ainsi que « L'Allemagne est pour le moment le pays européen le plus présent en Ouzbékistan. Les liens de coopérations entre les deux pays sont relativement denses »<sup>226</sup>. Bien que la France soit la grande perdante de la compétition d'influence, cette dernière semble tout de même construire, en un sens, une intensification des relations franco-ouzbèkes. Elle semble notamment motiver les autorités françaises à intensifier leurs relations avec l'Ouzbékistan. L'invitation du président Karimov en France semble s'inscrire dans le contexte d'une compétition d'influence que l'ambassadeur résume dans un télégramme daté du 25 juin 1993. Le télégramme évoque la potentialité d'un voyage du chancelier Kohl en Ouzbékistan et l'ambassadeur écrit ainsi :

« Un tel échange de visite entre le président Karimov et le chancelier Kohl, s'il se réalisait avant que notre pays ait fait part clairement de son intention d'accueillir à son tour le chef d'État ouzbek, ne manquerait pas de faire ressortir à notre désavantage la différence d'intensité dans les relations de l'Ouzbékistan avec l'Allemagne et avec la France. »<sup>227</sup>.

Les relations franco-ouzbèkes, dont le développement souffre de nombreuses limites, s'inscrivent donc dans le contexte d'une compétition d'influence avec les autres puissances étrangères, et notamment avec l'Allemagne. Alors que l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan est caractérisée par une installation immobilière compliquée, une faiblesse des moyens engagés et une dépendance vis-à-vis l'ambassade de Moscou, que le rôle déterminant de l'ambassadeur ne suffit pas à compenser, elle semble ainsi apparaître, dans le contexte d'une compétition d'influences de puissances étrangères dans la république centrasiatique, comme un relatif échec.

<sup>226</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Note portant sur les relations Allemagne-Ouzbékistan », 8 avril 1994.

<sup>227</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Visite probable du chancelier Kohl en Ouzbékistan" », 25 juin 1993.

Au début des années 1990, l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan apparaît comme relativement paradoxale. Si une présence diplomatique semble nécessaire du fait de l'importance politique et stratégique que présente la république centrasiatique, son développement semble bridé par la faiblesse des moyens qui lui sont consacrés. En effet, bien que l'Ouzbékistan présente un potentiel économique certain et de multiples perspectives de coopérations, le renforcement des relations franco-ouzbèkes se retrouvent lui aussi limité par l'attitude réservée, sur le plan politique comme économique, de la France à l'égard de la république centrasiatique. La faiblesse, voire l'absence de volonté d'un rapprochement politique entre les deux États, dont les facteurs sont peut-être à chercher dans le caractère autoritaire du régime ouzbek, apparaît comme un véritable frein au renforcement des relations franco-ouzbèkes. En 1992, si une présence diplomatique semble politiquement et stratégiquement nécessaire, son développement n'est pour autant pas la priorité de l'appareil diplomatique français qui préfère garder l'ambassade de Tachkent dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'ambassade moscovite. Les expériences diplomatiques françaises au Kazakhstan et en Ouzbékistan, bien que démarrant de manière simultanée en 1992, se distinguent donc dans l'intensité de leur développement, à l'image d'ailleurs, du développement des relations franco-kazakhes et franco-ouzbèkes. Tandis que le Kazakhstan est érigé en partenaire privilégié dans la région, la France semble refuser tout rapprochement politique avec l'Ouzbékistan. Alors que les deux États centrasiatiques concourent au leadership de la région, la différenciation réalisée par la France est d'autant plus forte et contribue à freiner le renforcement et l'intensification des relations franco-ouzbèkes. Si l'échange de visites présidentielles contribue à un rapprochement politique, et donc à un renforcement des relations, entre les deux États, ce dernier intervient relativement tard. À la suite du voyage présidentiel de 1994, l'ambassade de Tachkent se renforce d'un conseiller commercial, qui lui manquait cruellement. En ce sens, le voyage de Mitterrand en Ouzbékistan apparaît comme une rupture dans le déploiement du réseau diplomatique français en Ouzbékistan puisqu'il permet une relative autonomisation de l'ambassade de Tachkent, qui demeure, encore dépendante de l'ambassade moscovite. La visite de Mitterrand en Ouzbékistan est relativement différente de celle qu'il mène au Kazakhstan, puisque la république ouzbèke n'est pas la seule destination du voyage. Le président réalise en effet un voyage en Asie centrale et visite donc également le Turkménistan. État relativement méconnu, si le Turkménistan n'est pas doté d'une ambassade sur son sol en 1992, le rapide renforcement et l'intensification des relations franco-turkmènes, dont les enjeux sont multiples, permet de distinguer l'expérience diplomatique française menée sur son sol, de celles menées au Kirghizstan ou au Tadjikistan.

## Chapitre 4 : « Le Koweït de l'Asie centrale » ou la diplomatie au service des intérêts économique au Turkménistan (1990-1994)

République centrasiatique la moins peuplée, avec une population d'approximativement quatre millions d'habitant (1992), le Turkménistan apparaît, au lendemain de son accession à l'indépendance le 27 octobre 1991, du point de vue des observateurs internationaux et des diplomates, comme la république la plus méconnue d'Asie centrale. Pour autant, cette méconnaissance n'est pas le reflet d'une absence de ressources ou d'intérêts mais semble plutôt liée à la stabilité absolue que présente le régime avant, pendant et après son accès à l'indépendance. Caractérisée par l'un des régimes les plus répressifs au monde, décrit par Jacques Lévesque comme « aussi rocambolesque que totalitaire »<sup>228</sup>, la troisième puissance économique centrasiatique n'est cependant pas dépourvue de ressources. Si le Kazakhstan dispose de « l'or noir » (le pétrole) et l'Ouzbékistan de « l'or blanc » (le coton), le Turkménistan dispose quant à lui de « l'or bleu »<sup>229</sup> (le gaz). Deuxième producteur de gaz de l'Union soviétique derrière la Russie, le Turkménistan détient à lui seul 10% des réserves mondiales de gaz. Pour autant, la république centrasiatique n'est pas dépourvue de pétrole, bien qu'elle en dispose dans des quantités bien moindres, dont les réserves sont principalement localisées au sein de la Mer Caspienne qui borde le pays à l'Est. Partageant d'importantes frontières avec l'Iran et l'Afghanistan, le Turkménistan semble, au début des années 1990, occuper une position stratégique du point de vue géopolitique. Les premiers rapports diplomatiques mettent ainsi régulièrement en avant la crainte d'une influence islamique iranienne sur la jeune république centrasiatique. Cependant, le caractère autoritaire, pour ne pas dire totalitaire, du régime turkmène consacre aussi sa stabilité absolue, notamment face à son voisin méridional. Le Turkménistan apparaît, depuis son indépendance et jusqu'à aujourd'hui, comme le régime centrasiatique le plus stable de la région. À ce titre, il aurait pu contester le label de « forteresse de l'Asie centrale » de l'Ouzbékistan, mais il a préféré mettre en avant ses immenses ressources souterraines en se présentant comme « le Koweït de l'Asie centrale »<sup>230</sup>.

<sup>228</sup> Jacques Lévesque & Yann Breault, *La Russie et son ex-empire*, Paris, Presse de Science Po, 2003, p. 261.

<sup>229</sup> Isabella Damiani, *Géopolitique de l'Asie centrale : entre Europe et Chine : le cœur de l'Eurasie*, Paris, PUF, 2013, p. 64.

<sup>230</sup> Catherine Poujol, *Ouzbékistan : la croisée des chemins*, Paris, Edition Belin, La documentation française, 2005, p 99-100.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la stabilité absolue du régime apparaît comme un des facteurs de la méconnaissance de la république, et explique sans doute, en partie, les modalités spécifiques du développement du réseau diplomatique français au Turkménistan. En effet, à l'instar du Kirghizstan ou du Tadjikistan, c'est l'ambassadeur de France à Moscou qui est accrédité dans la république turkmène. À ce titre, il est intéressant de rappeler que l'ambassadeur français, M. Pierre Morel, est alors accrédité dans pas moins de cinq des 14 États héritiers (hors Russie). Alors que ce dernier est accrédité dans des États caractérisés soit par une certaine instabilité politique (Moldavie, Géorgie), soit par une relative pauvreté de ressources (Kirghizstan), soit par les deux (Tadjikistan), l'accréditation au Turkménistan est relativement surprenante. Le terme « relativement » est ici important puisque bien que disposant d'une forte stabilité politique et de ressources importantes, le Turkménistan demeure une petite république qui ne compte, en 1992, que quatre millions d'habitants et ne représente donc que 7,5% de la population totale de l'Asie centrale. Cependant, l'expérience diplomatique française au Turkménistan, se distingue rapidement de celles menées au Kirghizstan et au Tadjikistan comme le montre la visite du président Mitterrand en avril 1994, qui débouche sur la nomination d'un chargé d'affaires et futur ambassadeur à Achgabat. L'expérience diplomatique française au Turkménistan apparaît donc particulièrement spécifique, partageant notamment des traits communs avec les expériences kirghize et tadjike, mais aussi avec l'expérience ouzbèke.

Ce quatrième chapitre a donc pour objectif d'étudier la mise en place et le renforcement des relations franco-turkmènes à travers le développement du réseau diplomatique français au Turkménistan. De par la chronologie de son déploiement et de par la nature du régime dans lequel elle prend place, l'expérience diplomatique française au Turkménistan présente une spécificité intéressante. Notre étude se concentre donc sur la période courant de 1990, alors que la république apparaît comme particulièrement méconnue, à 1994, qui voit la visite de Mitterrand et la nomination d'un chargé d'affaires à Achgabat. Entre 1992 et 1994, les relations franco-turkmènes se mettent en place et se renforcent de manière particulièrement rapide tandis qu'un rapprochement politique est perceptible à travers l'échange de visite présidentielle. Nous tâcherons donc d'étudier les enjeux et les modalités spécifiques de la mise en place et du développement assez rapide des relations franco-turkmènes ; dans l'objectif de déterminer dans quelle mesure l'expérience diplomatique française au Turkménistan apparaît comme l'illustration d'une diplomatie au service des intérêts économiques. En effet si, au début de la décennie 1990, le déploiement français au Turkménistan semble relever d'une expérience diplomatique en terre inconnue, les visites présidentielles qui marquent la période 1993-1994

apparaissent comme les instruments d'un rapprochement aux multiples enjeux. Ce rapprochement politique avec l'un des régimes les plus répressifs de la planète semble servir les industriels et entreprises françaises, et fait apparaître la diplomatie comme étant au service des intérêts économiques.

## **I- Une expérience diplomatique en terre inconnue ? (1990-1992)**

Contrairement au Kazakhstan ou à l'Ouzbékistan, lorsque le Turkménistan accède à l'indépendance, il est relativement méconnu des diplomates comme des industriels français. De ce point de vue, les archives portant sur le Turkménistan entre 1985 et 1991 sont parmi les plus pauvres du poste de Moscou. En ce sens, le déploiement du réseau diplomatique français au sein de la république turkmène semble relever d'une expérience diplomatique en terre inconnue. Cette première partie a pour ambition de s'intéresser aux enjeux et modalités de l'établissement des premières relations franco-turkmènes. Nous tâcherons donc de questionner le caractère méconnu de la république turkmène au lendemain de son indépendance. Nous nous intéresserons ensuite à la manière dont les ressources importantes et la stabilité politique du régime turkmène engendrent, au cours de l'année 1992, une réévaluation du potentiel de la région. Enfin nous analyserons la situation spécifique que le Turkménistan occupe dans la hiérarchisation que l'appareil diplomatique français réalise de la région centrasiatique.

### **A- Au lendemain de l'indépendance : l'État le plus méconnu de la région ?**

Si l'établissement des premiers échanges et des premières relations franco-kazakhes et franco-ouzbèke n'a pas attendu les indépendances et s'est inscrit, dans le processus qui voyait la progressive autonomisation des républiques périphérique, la situation semble cependant différente pour le Turkménistan. Les années 1990 et 1991 ne sont marquées par aucune mission ou visite française dans la république. On peut émettre l'hypothèse que l'autonomisation économique liée à la proclamation de la souveraineté turkmène n'a eu que peu d'effet sur le territoire de la république. En effet, l'autonomisation économique portait principalement sur le contrôle des industries, excepté celles relevant de secteurs stratégiques comme l'armement ou les énergies. Or, à la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990, le Turkménistan ne possède pratiquement aucun tissu industriel, l'essentiel de ses recettes provenant de la production et de l'exportation de gaz à travers l'empire soviétique. En ce sens, la progressive autonomisation économique de la région ne semble avoir que peu d'effet sur la république

turkmène. Or, au début des années 1990, le Turkménistan apparaît déjà comme la république la plus méconnue, notamment du fait de sa stabilité politique exceptionnelle. Le Turkménistan est ainsi la seule république à n'avoir connu aucun trouble ou évènement marquant dans les années 1980. Alors que le Tadjikistan est marqué par une contestation politique dès 1990, que l'Ouzbékistan est le théâtre de violences interethniques en 1989, que le Kazakhstan est le lieu des premières contestations du pouvoir soviétique en 1986 ou que le Kirghizstan est marqué par des affrontements dans la ville d'Och en 1990, le Turkménistan ne semble connaître aucun évènement politique marquant. Or, il est intéressant de constater que c'est à travers l'analyse de ces évènements, que les diplomates français basés à Moscou, étudient l'Asie centrale. La stabilité turkmène semble ainsi contribuer à sa méconnaissance par les diplomates et observateurs internationaux. En effet, les archives consacrées à la région centrasiatique entre 1985 et 1991, sont essentiellement composées de rapports concernant les évènements ou les troubles qui touchent les différentes républiques. Une note datée du 27 août 1991, étudiant les « républiques musulmanes soviétiques » et leurs perspectives stipule ainsi « Sur le Turkménistan, on dispose de peu d'informations. L'équipe en place, très conservatrice semble pour le moment avoir la situation en main »<sup>231</sup>. En ce sens, la stabilité turkmène est à l'origine d'une certaine méconnaissance des diplomates français à l'endroit de la république centrasiatique. Pour autant, le Turkménistan n'est pas un total inconnu, comme le prouve la visite de l'ambassadeur français dans la république du 1<sup>er</sup> au 4 avril 1988<sup>232</sup> ou le rapport d'un membre de l'ambassade moscovite en mission à Achgabat en juin 1990<sup>233</sup>. Cependant, en 1991, alors que le Turkménistan déclare son indépendance, il demeure l'État le plus méconnu de la région.

Au début de l'année 1992, l'organisation et le déroulement de la mission du secrétaire d'État, venu signer le 6 mars, un protocole sur l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Turkménistan<sup>234</sup>, contribue donc à une meilleure connaissance de la république centrasiatique. En effet afin de préparer la venue du secrétaire, Bertrand Dufourcq ambassadeur

<sup>231</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet " Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991, p.5-6.

<sup>232</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Rapport ayant pour objet "Visite au Turkménistan" », 19 avril 1988.

<sup>233</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Le Turkménistan et la question islamique" », 2 juillet 1990.

<sup>234</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992.

de France à Moscou, adresse un télégramme<sup>235</sup> dans lequel il présente la situation du pays jusqu'à ses évolutions les plus récentes. La description qu'il fait est révélatrice puisqu'il insiste particulièrement sur le caractère stable du régime en place et de la société turkmène de manière plus générale, présentant cela comme un réel avantage au même titre que les richesses gazières du pays qui devraient lui procurer une rente importante. Si l'ambassadeur souligne que le régime est tout sauf démocratique, sa description nous confirme qu'au début de l'année 1992, le Turkménistan n'est pas un État inconnu pour la diplomatie française. L'État français n'est pas le premier à s'intéresser à la situation et aux ressources du pays, comme le souligne le télégramme qui, s'intéressant à l'actualité récente du pays, signale que le Turkménistan a développé des relations avec Ankara et Téhéran dès la fin 1991 et qu'il reçoit depuis son indépendance différentes délégations telles que celles du Bahreïn ou de l'Arabie Saoudite. S'il n'est pas étonnant, au vu de ses ressources, que les monarchies pétrolières s'intéressent au pays, le télégramme souligne aussi que l'État turkmène entretient des liens commerciaux avec l'Allemagne et le Japon depuis les années 1980<sup>236</sup>. La France n'est ainsi pas le premier pays, même au niveau européen, à s'intéresser aux ressources et à la stabilité politique du Turkménistan, dont le potentiel semble rapidement devoir être réévalué. L'ambassadeur conclue ainsi le compte-rendu de la visite du secrétaire d'État en écrivant :

« Une présence occidentale est d'autant plus souhaitable [face à l'influence de l'Iran] que la Turkménie a des potentialités économiques non-négligeables et occupe une position clé dans la région. »<sup>237</sup>.

Au lendemain de son indépendance, le Turkménistan n'est donc pas un territoire inconnu pour la France, ou du moins il ne l'est plus. Mais, l'absence de relations antérieures, en 1990 ou 1991, semble influencer sur l'attitude française vis-à-vis de la république centrasiatique, puisque les futures relations sont envisagées, d'avantage encore qu'en Ouzbékistan ou au Kazakhstan, en termes d'opportunités, de ressources potentielles ou d'intérêts stratégiques. Si la république ouzbèke, et encore plus la république kazakhe, étaient envisagées comme des partenaires politiques dont la situation présentait des intérêts pour la France, le Turkménistan, du fait de son faible poids politique est d'abord perçu en termes de

<sup>235</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars). Turkménistan." », 24 février 1992.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>237</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992, p. 5.

ressources. La perception française de la république centrasiatique semble ainsi contribuer à l'asymétrie des relations franco-turkmènes. Cependant, la rapide réévaluation du potentiel de la région et l'intensité surprenante des relations économiques et politiques franco-turkmènes vont rapidement réduire cette asymétrie dont l'origine semble reposer sur des perceptions biaisées et une certaine méconnaissance de la république centrasiatique. La force et l'intensité des relations franco-turkmène semble d'ailleurs d'autant plus forte du fait de la relative absence de compétition d'influence entre les puissances occidentales. Le 6 mars, la France est ainsi le premier État occidental à établir des relations avec le Turkménistan. Cette perception, biaisée, de la république, en termes de ressources et non de partenaire politique, que l'on pourrait qualifier de relativement prédatrice, induit ainsi donc deux éléments : la réévaluation par la France du potentiel économique et stratégique que présente l'État turkmène et la situation spécifique qu'occupe le Turkménistan dans la hiérarchisation française de la région.

#### B- Situation stratégique, ressources importantes et stabilité politique : la réévaluation du potentiel turkmène

La période courant de 1992 à 1993 semble caractérisée par la multiplication des missions d'observation, notamment dans le cadre de la préparation de la visite privée du président turkmène en France du 26 au 28 mai 1993, qui conduisent à une rapide réévaluation du potentiel de la république centrasiatique en termes économiques comme en termes stratégiques. En effet, le Turkménistan, qui partage d'importantes frontières avec l'Iran et l'Afghanistan semble occuper une position géographique déterminante sur le plan géopolitique de la région. Alors que la crainte de la menace iranienne est encore très présente, le Turkménistan, dont les rapports évoquent qu'il nourrit « une hostilité traditionnelle » envers les Iraniens et qu'il « ne laisse que peu de place à l'influence des idées de la révolution islamique »<sup>238</sup>, apparaît comme un partenaire stratégique potentiel dans la région. Héritant de 80% des troupes soviétiques présentes en Asie centrale<sup>239</sup>, la situation militaire et stratégique de la république semble inquiéter autant qu'elle intéresse. Une mission d'observation militaire est ainsi organisée courant décembre et le rapport des deux attachés envoyés sur place est, à ce

<sup>238</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives" », 27 août 1991, p. 6.

<sup>239</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992, p. 3.

titre, particulièrement révélateur des interrogations de l'État français<sup>240</sup>. Outre les questions portant sur le plan pratique de l'organisation des troupes, pour lequel les attachés se heurtent à une farouche langue de bois, le rapport évoque aussi les lignes directrices de la politique étrangère du Turkménistan. On apprend ainsi que le Turkménistan se positionne contre toute forme d'ingérence et qu'il entend mener « une politique positive de neutralité » et de « coopération avantageuse et équitable avec les partenaires potentiels »<sup>241</sup>. Le pays se présente donc en partenaire stable, éclairé et ouvert à la mise en place d'échanges. Cette stabilité et les ressources du pays expliquent ainsi que « cinq ambassades fonctionnent déjà à Achgabat »<sup>242</sup> et que trois autres s'appêtent à ouvrir. Le rapport confirme les enjeux stratégiques que présente le Turkménistan, puisque l'on retrouve les participants de ce que Henrard qualifie de « nouveau grand jeu »<sup>243</sup> avec la présence des États-Unis, de la Chine, de la Russie, de l'Iran, de la Turquie et l'ouverture à court terme des représentations diplomatiques du Pakistan et de l'Arabie Saoudite. Ce rapport est donc révélateur puisqu'il permet non seulement de voir que la région est stratégique sur le plan géopolitique, mais aussi que le Turkménistan se décrit et est perçu comme un partenaire relativement stable dans une région où s'affronte déjà l'influence de nombreux acteurs. Un partenariat stratégique avec le Turkménistan, apparaît d'autant plus intéressant, que sa politique positive de neutralité et son refus des alliances régionales l'érige comme un partenaire stable sur le plan régional. Dans le compte rendu qu'il dresse de la visite de François Mitterrand en 1994, l'ambassadeur évoque ainsi que « Le Turkménistan ne cherche pas à se porter au premier rang, même dans les affaires régionales. Mais nous avons pu constater, au cours de cette visite officielle, combien son souci de l'équilibre et son refus des hégémonies rejoignent nos préoccupations »<sup>244</sup>. Alors que les missions d'observations se multiplient entre 1992 et 1993, le Turkménistan se présente rapidement comme un partenaire stable, dans une région dont les enjeux stratégiques sont multiples. Ne recherchant pas un quelconque leadership sur la région ou sur ses voisins régionaux, le régime turkmène se distingue de l'Ouzbékistan et se présente comme le partenaire stratégique idéal de la France dans la région.

<sup>240</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Compte rendu de mission de deux attachés militaires au Turkménistan », 28 novembre 1992.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>242</sup> *Ibid.*

<sup>243</sup> Guillaume Henrard, *Géopolitique du Tadjikistan : Le nouveau Grand Jeu en Asie centrale*, Paris, Ellipses, 2000.

<sup>244</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 128, « Télégramme ayant pour objet "Visite officielle du président de la république au Turkménistan (27-28 avril 1994)" », 5 mai 1994, p. 4.

Sur le plan économique, les missions d'observations et les rapports ne font que confirmer l'importance des ressources naturelles « considérables »<sup>245</sup> possédées et exploitées par le Turkménistan. Outre le gaz naturel, qui assure à la république une rente énergétique particulièrement importante, l'État centrasiatique dispose aussi de ressources pétrolières non négligeables. Or, si un rapport précise que ce sont les « ressources naturelles (gaz) qui justifient l'intérêt de nos entreprises »<sup>246</sup>, il apparaît rapidement que l'enclavement de la république et les coûts des infrastructures nécessaires à son dépassement disqualifient les entreprises françaises. De fait, les intérêts de ces dernières relèvent plutôt soit de l'exploitation pétrolière (présence d'Elf), soit des retombés économiques produites par l'exploitation gazière. Contrairement au Kazakhstan ou à l'Ouzbékistan qui sont analysés comme des marchés potentiels pour les entreprises françaises, le Turkménistan est d'abord envisagé, du fait de sa richesse, comme un client potentiel pour les entreprises françaises. Cette distinction dans l'attitude française semble logique puisque le Turkménistan refuse les réformes structurelles conseillées par les organisations internationales. La république centrasiatique refuse notamment d'introduire une réelle privatisation et conserve donc un modèle économique soviétique. La situation du Turkménistan est paradoxale puisque la rente gazière permet au régime turkmène de refuser les réformes économiques et la privatisation. Olivier Louis, conseiller pour les affaires économiques et commerciales à l'ambassade de Moscou, résume parfaitement ce paradoxe en exprimant que « Le Turkménistan a la conduite d'un État potentiellement riche et les faiblesses d'un pays ayant longtemps appartenu à l'ex-empire soviétique »<sup>247</sup>. Le Turkménistan n'apparaît donc pas comme un marché, mais bien plutôt comme un client potentiel de l'État français. La richesse de la république contribue d'ailleurs à sa stabilité politique intérieure, puisque le gaz est fourni gratuitement à la population, et à sa stabilité sur le plan régional. En effet, la richesse de la république permet au régime turkmène d'afficher une farouche indépendance à l'endroit des organisations régionales et des puissances étrangères. Comme l'exprime l'ambassadeur Pierre Morel dans le compte rendu de la remise de ses lettres de créances, « les dirigeants turkmènes possèdent ainsi l'arrogance tranquille de ceux qui n'ont pas un besoin vital d'assistance extérieure »<sup>248</sup>. Au début de l'année 1993, si le Turkménistan n'apparaît pas

<sup>245</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan », 9 mars 1992, p. 5.

<sup>246</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 127, « Note ayant pour objet " Projet de nomination d'un ambassadeur en mission au Turkménistan" », 8 février 1994.

<sup>247</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Compte rendu de mission au Turkménistan du 16 au 19 mars 1994 », 29 mars 1994, p. 7.

<sup>248</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président turkmène Saparmourat Niyazov" », 30 octobre 1993, p. 1.

comme un marché potentiel pour les entreprises françaises, la richesse que lui procure sa rente gazière contribue cependant à l'ériger en client potentiel. Les enjeux économiques du développement diplomatique français au Turkménistan ne sont donc pas de la même nature que ceux que recouvrent le déploiement diplomatique au Kazakhstan ou en Ouzbékistan. Cette différence de nature permet d'expliquer l'intensification rapide des relations économiques franco-turkmènes par rapport aux relations franco-ouzbèkes. Il semble en effet bien plus simple et intéressant de décrocher des contrats de vente auprès d'un client particulièrement riche, que d'investir, sans certitude et à risque, dans des marchés émergents. En ce sens, la stabilité politique absolue que présente le Turkménistan est d'autant plus avantageuse qu'elle limite les risques, déjà peu nombreux, pour les industriels français. La distinction entre le Turkménistan et le reste des républiques centrasiatiques tient au fait que les industriels français vendent au Turkménistan alors qu'ils investissent dans les autres républiques centrasiatiques. Au début de l'année 1993, la situation stratégique et le potentiel économique du Turkménistan le distinguent de ses voisins centrasiatiques et lui confèrent une situation spécifique dans la hiérarchie que l'appareil diplomatique français réalise de la région.

### C- Une situation spécifique dans la hiérarchie diplomatique centrasiatique

Si le Turkménistan ne dispose pas d'une ambassade française sur son sol dès 1992, la république turkmène se distingue tout de même des républiques tadjike et kirghize. L'expérience diplomatique française au Turkménistan, bien qu'organisée depuis Moscou, semble se rapprocher de l'expérience française menée en Ouzbékistan. Le voyage de François Mitterrand en Asie centrale se déroule ainsi dans les deux républiques voisines, alors même que le Turkménistan ne possède pas d'ambassade française. Or, il est relativement rare qu'un voyage présidentiel précède l'installation diplomatique au sein d'un État. La visite du président Mitterrand, qui place le Turkménistan sur un plan d'égalité avec l'Ouzbékistan, est donc révélatrice de la situation spécifique qu'occupe la république turkmène dans la hiérarchie, réalisée par l'appareil diplomatique français, de la région. Un rapport portant sur le projet de nomination d'un ambassadeur dans la république turkmène stipule d'ailleurs que « le Turkménistan n'est pas un État négligeable, même s'il pèse moins lourd que le Kazakhstan et l'Ouzbékistan »<sup>249</sup>. Le même rapport évoque ainsi que l'absence d'ambassade au Turkménistan

<sup>249</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 127, « Note ayant pour objet " Projet de nomination d'un ambassadeur en mission au Turkménistan" », 8 février 1994.

est « une véritable lacune pour notre dispositif diplomatique » puisque « il s'agit, outre la Moldavie, du dernier État significatif issu de l'URSS dans lequel notre représentation continue d'être assurée par Moscou ». Ce rapport est particulièrement éclairant, s'il nous indique que le Tadjikistan et le Kirghizstan ne sont pas des États « significatifs », il présente surtout l'absence d'ambassade à Achgabat comme une véritable lacune. Les raisons de cette lacune ne sont pas évoquées, mais on peut émettre l'hypothèse suivante : le caractère méconnu de la république centrasiatique, au début des années 1990, ne joue pas en sa faveur. Une autre explication potentielle est le caractère limité du budget de l'appareil diplomatique français, dont l'objectif est de couvrir l'ensemble de l'espace postsoviétique, qui doit donc réaliser des choix. Face aux géants ouzbek et kazakh, véritables leaders régionaux, le Turkménistan n'avait que peu de chance d'être choisi pour accueillir une ambassade sur son sol. La problématique du budget limité de l'appareil diplomatique français ne doit pas être négligée. Il est en effet facile d'oublier que l'ouverture de quelques six ambassades sur la seule année 1992 présente un coût conséquent pour le Quai d'Orsay. Une note de synthèse rédigée par un membre de l'administration diplomatique, à l'occasion du voyage du président Niazov à Paris, nous informe sur la problématique budgétaire de l'appareil diplomatique français. Elle nous indique notamment l'existence d'un projet d'ouverture d'une ambassade au Turkménistan dès 1993. Ce projet « ayant dû être ajourné en raison des contraintes budgétaires »<sup>250</sup>. L'expérience diplomatique française au Turkménistan se distingue donc nettement des expériences menées au Kirghizstan et au Tadjikistan. Elle semble au contraire se rapprocher, dans ses modalités et son intensité, de l'expérience diplomatique menée en Ouzbékistan. L'ouverture ou non d'une ambassade en 1992 n'est donc pas un critère déterminant dans l'évolution des relations entre la France et les républiques centrasiatiques. À ce titre, les relations franco-turkmènes semblent se renforcer et s'intensifier de manière plus rapide que les relations franco-ouzébèques. La spécificité de l'expérience diplomatique française au Turkménistan est aussi remarquable à travers l'étude et la comparaison des missions organisées par l'ambassade de Moscou. Alors que l'équipe diplomatique est accréditée dans trois des cinq États centrasiatiques, il est intéressant de constater qu'il existe une hiérarchie dans le traitement des trois républiques en question. Le graphique suivant réalise une simple comparaison du nombre de missions de représentation organisées au sein des trois républiques centrasiatiques. Le graphique ne prend en compte que les missions de représentation. Sont ainsi exclu les missions d'évaluation économique ou les

<sup>250</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Note ayant pour objet "Visite du président de la république du Turkménistan" », 19 mai 1993, p. 4.

missions d'observation politique menées par un ou plusieurs membres de l'ambassade. Dans le cas du Turkménistan, les nombreuses missions préparatoires de la visite du président Mitterrand ne sont donc, par exemple, pas prises en compte et réduisent la distinction remarquable de l'expérience diplomatique française dans la république turkmène. En 1994, la nomination d'un chargé d'affaire vient confirmer cette distinction et rend caduc la comparaison des trois États pour le reste des années 1990. La comparaison est d'autant plus caduque qu'en 1995, l'expérience diplomatique au Kirghizstan ne dépend plus de Moscou mais d'Alma-Ata.



**Annexe 4 : Graphique comparatif du nombre de missions de représentation réalisée par l'ambassade de Moscou au Turkménistan, Kirghizstan et Tadjikistan.**

La situation privilégiée qu'occupe le Turkménistan, au sein des trois républiques centrasiatiques dont la représentation est assurée depuis Moscou, est ici particulièrement visible. La comparaison réalisée par le graphique confirme ainsi la spécificité de la situation qu'occupe le Turkménistan au sein de la hiérarchie, réalisée par l'appareil diplomatique, de la région centrasiatique. Le Turkménistan semblant être la plus privilégié des républiques les moins privilégiés. En ce sens, l'expérience diplomatique française au Turkménistan présente une spécificité inédite et semble davantage devoir être rapproché de l'expérience menée en Ouzbékistan, que des expériences menées au Kirghizstan et au Tadjikistan. Le voyage de président Mitterrand en Ouzbékistan et au Turkménistan paraît confirmer cette analyse puisque les deux États sont traités de manière similaire. Entre 1993 et 1994 les relations, principalement économiques, franco-turkmènes s'intensifient alors que les visites de Niazov, en mai 1993, et du président Mitterrand, en avril 1994, sont les instruments d'un rapprochement politique aux multiples enjeux.

## **II- Les visites présidentielles : instruments d'un rapprochement aux multiples enjeux (1993-1994)**

Si l'année 1992 est caractérisée par la découverte et la réévaluation du potentiel de la république turkmène, les années 1993 et 1994 sont quant à elles marquées par un remarquable rapprochement politique entre la France et la république centrasiatique. Ce rapprochement, aux multiples enjeux, semble ainsi débiter avec la visite du président Niazov à Paris en mai 1993. Cette visite, privée dont l'ampleur est cependant considérable, semble avoir des conséquences aussi multiples que déterminantes sur les relations franco-turkmènes. Elle est suivie, un an plus tard, par la visite du président Mitterrand, qui consacre l'intensification et le renforcement des relations entre la France et la république centrasiatique. Dans le domaine diplomatique, la visite du président Mitterrand est déterminante puisque c'est lors de cette visite, en avril 1994, qu'il promet l'établissement prochain d'un chargé d'affaire, et futur ambassadeur, à Achgabat. Le rapprochement politique franco-turkmène qui caractérise les années 1993 et 1994 contribue donc au développement du réseau diplomatique français au Turkménistan. Nous nous intéresserons ici aux enjeux d'un tel rapprochement, à commencer par les enjeux politiques, qui semblent spécifiques à chaque acteur. Nous analyserons ensuite les enjeux économiques, véritables facteurs du rapprochement politique franco-turkmène, qui semblent relativement partagés par les deux États. Enfin nous verrons comment ces multiples enjeux, portés par les visites présidentielles, entraînent un renforcement des relations franco-turkmènes et encouragent le développement de l'expérience diplomatique française au Turkménistan.

### **A- Des enjeux politiques spécifiques à chaque acteur**

Le rapprochement politique franco-turkmène, à l'image des visites présidentielles, ne semble pas être pas uniquement le fruit d'enjeux économiques. Le processus tient aussi à des enjeux politiques, spécifiques à chacun des États, que le rapprochement sert d'une manière ou d'une autre. Pour le Turkménistan, les enjeux des visites sont d'abord et avant tout politiques. L'objectif de la visite en France, qui s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'une « tournée européenne »<sup>251</sup>, est pour Saparmourad Niazov, de se construire une image positive à l'international. Les intérêts de la construction d'une telle image sont multiples. Tout d'abord,

<sup>251</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Projet de visite en France du président du Turkménistan" », 12 mai 1993.

elle permet d'améliorer l'attractivité de la république centrasiatique pour les investisseurs étrangers, en mettant en avant le caractère stable et éclairé du régime turkmène. Le second objectif de la construction d'une image positive est d'obtenir le soutien des puissances occidentales qui dans une certaine mesure, légitimerait le régime. Ces enjeux politiques sont parfaitement compris et analysés par l'administration américaine qui refuse d'organiser des rencontres entre le président turkmène et les autorités politiques du pays lors de sa visite aux États-Unis<sup>252</sup>. Il est révélateur de constater que les visites du président Niazov sont privées, aucun État occidental ne se risquant à inviter de manière officielle le dirigeant d'un régime au caractère déjà remarquablement autoritaire. La visite de Niazov poursuit donc le double objectif d'améliorer l'attractivité de sa république et d'obtenir le soutien politique de la France. Véritable opération de communication, la visite permet au Turkmenbashi de jouer de son charisme. La description que réalise Jan Krauze, journaliste pour *Le Monde*, du personnage, est révélatrice puisqu'il décrit le chef d'État comme ayant « l'œil vif, le contact chaleureux, et le rire facile. »<sup>253</sup>. La personnalité du président surprend le journaliste qui s'attend à un personnage antipathique, à l'image de « Ceausescu », et se retrouve face à un homme à l'allure sage, qui reconnaît le culte de la personnalité en prônant qu'il n'y est cependant pour rien. L'opération séduction semble fonctionner, puisque lors de son entretien avec le président Mitterrand il fait porter la conversation sur « l'antique cité de Nisa<sup>254</sup> », un sujet qui intéresse particulièrement le président français, duquel il obtient la promesse d'une visite en avril 1994 et un accord tacite quant à un tracé de pipeline passant par l'Iran. La visite est donc un franc succès pour le président turkmène qui se construit ainsi une image de chef éclairé, humain, qui semble séduire les autorités françaises. L'opération séduction se conclut par l'offre d'un cadeau au président français : un cheval sauvage d'une race rare<sup>255</sup>, dont les mésaventures feront couler l'encre des journalistes français durant plusieurs mois<sup>256</sup>. Si la visite est un véritable succès politique pour Niazov, c'est notamment parce que l'appareil diplomatique décide de lui donner une ampleur bien supérieure à celle d'une simple visite privée. Dans le compte rendu de la visite du président Mitterrand au Turkménistan, l'ambassadeur revient sur le début des relations

<sup>252</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 127, « Note ayant pour objet "Visite officielle au Turkménistan du président de la république (25-29 avril 1994). Les relations entre le Turkménistan et les États-Unis" », 14 avril 1994.

<sup>253</sup> Jan Krauze, « Turkménistan : une dictature éclairée au gaz » dans *Le Monde*, 18.11.93, p.6.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> Jan Krauze, « Diplomatie équestre » dans *Le Monde*, 18.11.93, p.6.

<sup>256</sup> Guy de la Brosse, « On a retrouvé le cheval du président » dans *Le Monde*, 04.05.94, p.4 ; Jean-Louis Andreani, « L'étalement turkmène du président à l'essai, Gengi un cheval comme les autres » dans *Le Monde*, 06.06.94, p.18.

franco-turkmènes et évoque la visite du président Niazov en France, une « visite privée à laquelle nous avons pu donner de l'ampleur »<sup>257</sup>. Le président turkmène est notamment reçu par le président français, ce qui consacre le succès politique que représente la visite. Des enjeux similaires s'expriment à travers l'accueil du président Mitterrand dans la république centrasiatique puisque l'ambassadeur écrit que le culte de la personnalité du dictateur a été « nettement tempéré pendant toute la durée de la visite »<sup>258</sup>. L'objectif du Turkménistan est donc de créer une image positive à l'international et surtout, d'obtenir le soutien politique de la France dans les différentes organisations internationales. Le président Niazov demande par exemple, « de façon pressante à la France d'aider le Turkménistan à trouver pleinement sa place dans toutes les organisations internationales ». Cette demande de soutien est honorée un an plus tard lorsque la France co-parraine, le 12 décembre 1995, la résolution sur la neutralité permanente du Turkménistan<sup>259</sup>.

Si les visites sont de véritables succès politiques pour le Turkménistan, elles servent aussi la France qui s'affirme sur la scène internationale. La visite du président Mitterrand au Turkménistan est la première d'un chef d'État occidental dans la république tandis que l'ampleur donnée à la visite privée de Niazov permet à la France de se distinguer des américains ou des britanniques. Un télégramme daté du 16 août 1993 précise « Mal accueilli à Washington, hâtivement reçu à Londres par M. Major, le président Niazov n'en a que plus apprécié son séjour en France en mai dernier »<sup>260</sup>. D'une certaine façon, le rapprochement franco-turkmène sert aussi la France qui se distingue des autres puissances occidentales et se présente comme l'un des partenaires occidentaux privilégiés du Turkménistan. Les enjeux politiques, bien que réels et spécifiques à chaque acteur, demeurent souvent liés à des enjeux économiques. Le rapprochement politique avec la France est perçu, par le Turkménistan, comme un moyen d'accès aux marchés européens pour l'exportation de ses immenses ressources gazières. D'une façon similaire, la volonté turkmène de s'engager dans une coopération militaire avec la France est analysée à travers les retombés économiques qu'elle pourrait engendrer. En effet, une note datée d'avril 1994 indique que les autorités turkmènes sont désireuses d'établir une coopération militaire, et souligne le double intérêt « commercial (les Turkmènes sont solvables et souhaitent

<sup>257</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 128, « Télégramme ayant pour objet "Visite officielle de M. le président de la République au Turkménistan (27-28 avril)" », 5 mai 1994, p. 4.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>259</sup> Youri Roubinski, *Les Éclats de l'empire ou la Communauté des États indépendantes (CEI)*, Paris, Institut français des relations internationales, 2001, p. 106.

<sup>260</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Turkménistan. Stabilité politique et important potentiel économique. Quelle place pour la France ? " », 16 août 1993, p. 5.

remplacer ou entretenir leur vieux matériel soviétique) et stratégique (frontière avec l'Iran et l'Afghanistan) »<sup>261</sup>. D'une façon similaire, alors qu'il réalise le compte rendu d'un entretien qu'il a mené avec un membre du régime turkmène à propos de la situation de l'armée turkmène, l'ambassadeur note que « Bien que mon interlocuteur n'ait à aucun moment abordé la question des ventes d'armes, je tire de cette présentation que le Turkménistan pourrait être intéressé par certain type d'armement et de services d'origine français »<sup>262</sup>. Les intérêts économiques ne sont donc jamais bien loin et semblent même apparaître comme les véritables facteurs du rapprochement politique franco-turkmène.

## B- Des enjeux économiques relativement partagés

Alors que les enjeux politiques du rapprochement franco-turkmène semblent davantage servir la république centrasiatique, les enjeux économiques concernent principalement les autorités et entreprises françaises. La visite de Niazov, en mai 1993, illustre parfaitement la prégnance des enjeux économiques. Le programme, comme le compte rendu, de la visite met en avant les « forts nombreuses »<sup>263</sup> rencontres avec les industriels français. Le compte rendu de la visite réalise une énumération des entreprises concernées, soit « Airbus Industrie, Thomson, Gaz de France, Total, Elf, Bouygues, Paribas, Technip »<sup>264</sup>. Les secteurs concernés sont donc l'exploitation des ressources énergétiques, la construction, le système bancaire et le secteur stratégique de l'aviation civile. L'aviation militaire n'est pas directement évoquée dans le rapport, mais le programme de la visite évoque la visite d'une usine Dassault. Or ces rencontres sont particulièrement efficaces, comme le confirme le compte rendu réalisé par l'ambassadeur avec le premier ministre turkmène<sup>265</sup>, puisque des accords commerciaux sont conclus avec Elf pour l'exploration pétrolière, avec Thomson pour le contrôle aérien et qu'un énorme contrat est signé avec Bouygues. La visite présidentielle présente donc d'importants enjeux économiques pour les entreprises françaises. Le contrat signé avec Elf-Aquitaine est ainsi conclu sans le moindre appel d'offre tandis que le groupe Bouygues obtient un contrat

<sup>261</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Note de synthèse ayant pour objet "Relations bilatérales franco-turkmènes" », 14 avril 1994, p. 5.

<sup>262</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président turkmène, M. Saparmourat Niyazov" », 30 octobre 1993, p. 3.

<sup>263</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite en France du président du Turkménistan (26-28 mai 1993)" », 2 juin 1993, p. 2.

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet " Entretien avec M. Chikhmouradov, vice premier du Turkménistan " », 6 octobre 1993.

d'une valeur « d'un demi-milliard de dollars<sup>266</sup> », selon le président turkmène, pour la reconstruction du parc de l'indépendance et la restauration de la citadelle de Görk-Tepe. Les enjeux économiques sont donc multiples pour la France et les rapports préparant la visite du président Mitterrand en Asie centrale, insistent sur les nombreux contrats obtenus lors de la visite du président Niazov. Alors que le Turkménistan, du fait de ses conséquentes richesses gazières se présente, à l'inverse de ses voisins régionaux, comme un partenaire solvable, les visites présidentielles apparaissent comme de véritables instruments aux services des entreprises françaises. Le voyage du président Mitterrand au Turkménistan confirme cette analyse puisqu'une délégation d'hommes d'affaires et d'industriels l'accompagne. Sont ainsi présent les dirigeants de Bouygues, Sofinfra ou Gaz de France<sup>267</sup>. Les visites présidentielles présentent donc des enjeux économiques certains pour les entreprises françaises, un journaliste du *Monde* cite ainsi l'Élysée, à propos de la visite de François Mitterrand, en écrivant : « Une visite présidentielle "surtout dans les pays neufs, sert de sésame en ouvrant des voies pour les industriels, les hommes d'affaires, les diplomates voire les coopérants culturels" »<sup>268</sup>. Cette énumération, et l'ordre particulier employé, illustre ainsi la logique du processus de rapprochement entre les deux États.

Principalement à l'avantage de la France, les enjeux économiques sont cependant très relativement partagés par le Turkménistan. La république centrasiatique nourrit en effet le projet de construction d'un gazoduc qui permettrait son désenclavement. Les visites présidentielles ont ainsi pour objectif d'identifier des investisseurs étrangers. Or, les entreprises françaises, Gaz de France en tête, n'ont assurément ni les moyens ni la volonté de participer à la construction d'un projet aussi risqué. En août 1993, un télégramme nous informe que « les Turkmènes semblent nourrir quelques illusions sur la capacité financière et technique de Gaz de France à entreprendre un tel projet »<sup>269</sup>. Une note datée du 14 avril 1994 nous confirme d'ailleurs que « Gaz de France n'a pas manifesté son intérêt pour le gaz turkmène et pour l'instant aucune entreprise française ne participe au Consortium pour la construction du gazoduc »<sup>270</sup>. Ces informations sont intéressantes, elles nous révèlent que les enjeux

<sup>266</sup> Jan Krauze, « Turkménistan : une dictature éclairée au gaz » dans *Le Monde*, 18.11.93, p.6.

<sup>267</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet " Visite officielle au Turkménistan de M. le Président de la République et de Madame François Mitterrand (27-28 avril)" présentant la liste des personnalités accompagnant le couple présidentiel », 14 avril 1994.

<sup>268</sup> Sophie Shihab, « Le défi de François Mitterrand en Asie centrale » dans *Le Monde*, 26.04.94, p.6.

<sup>269</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Turkménistan. Stabilité politique et important potentiel économique. Quelle place pour la France ? " », 16 août 1993, p. 6.

<sup>270</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Note de synthèse ayant pour objet "Relations bilatérales franco-turkmènes" », 14 avril 1994, p. 4.

économiques du rapprochement franco-turkmène sont quasi-exclusivement à l'avantage des entreprises françaises qui ne comptent pas investir dans un pays centrasiatique lointain, mais ont pour objectif de vendre à un État reconnu comme particulièrement riche. En ce sens, les enjeux économiques du rapprochement franco-turkmène semblent clairement à l'avantage de la France, tandis que les enjeux politiques servent principalement la république centrasiatique. Le soutien politique de la France au Turkménistan, s'il relève aussi d'enjeux stratégiques, apparaît cependant comme un instrument au service des industriels et des entreprises françaises. Pour autant, le rapprochement politique entre la France et le Turkménistan est réel, et contribue au renforcement des relations franco-turkmènes et au développement du réseau diplomatique français au Turkménistan.

### C- Le renforcement et l'intensification des relations franco-turkmènes

Entre 1993 et 1994, l'organisation et le déroulement des visites présidentielles engendrent une intensification des relations franco-turkmènes. En effet, la préparation des visites se traduit par une production conséquente de rapports et autres notes de synthèse sur la république centrasiatique et sur les relations qu'elle entretient avec la France. Véritable clé de l'intensification des relations franco-turkmènes, l'analyse de la situation et des perspectives de coopération avec la république centrasiatique entraînent donc un renforcement des relations franco-turkmènes. Sur le plan pratique, la visite du président Mitterrand à Achgabat est un véritable casse-tête organisationnel. La France ne disposant pas d'implantation diplomatique au sein de la république turkmène, la préparation de la visite nécessite l'organisation de missions des membres de l'équipe diplomatique de Moscou. Un membre de l'ambassade est donc envoyé pendant plus d'un mois à Achgabat pour essayer de résoudre tous les problèmes techniques liés à l'organisation de la visite<sup>271</sup>. L'absence de présence française rend par exemple nécessaire l'envoi de matériel de communication. En ce sens, l'organisation de la visite souligne et confirme la nécessité d'une présence diplomatique française à Achgabat et contribue donc au développement du réseau diplomatique français au Turkménistan. L'organisation de la visite du président Mitterrand est aussi déterminante en ce qu'elle est l'occasion de la signature de trois accords entre la France et le Turkménistan. La création de ces accords nécessite des échanges réguliers avec les autorités turkmènes et entraîne, de facto une certaine intensification

<sup>271</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 128, « Télégramme ayant pour objet "Visite du président de la république au Turkménistan : Mission préparatoire" », 21 mars 1994.

des relations. En effet, le 28 avril 1994, trois accords de coopération sont signés à Achgabat : un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements<sup>272</sup>, un accord de coopération dans le domaine de l'enseignement des langues<sup>273</sup> et un accord relatif à la coopération entre les ministères des affaires étrangères<sup>274</sup>. Ces accords établissent donc le cadre des futures relations et coopérations franco-turkmènes. L'accord de coopération dans le domaine de l'enseignement des langues est particulièrement intéressant, puisque son existence souligne la volonté française d'une mise en place d'une coopération dans le domaine culturel. Totalement inexistante jusqu'en 1993, la coopération culturelle franco-turkmène apparaît comme un enjeu stratégique pour les autorités politiques et diplomatiques françaises. Axe fort de la diplomatie française, l'enseignement de la langue est totalement inexistant dans la république centrasiatique. Or la prédominance, voire le monopole, de l'anglais est analysé par les diplomates comme l'un des facteurs contribuant aux victoires des entreprises américaines sur les entreprises françaises. Les visites présidentielles, dans leurs organisations comme dans leurs conséquences, engendrent donc d'un renforcement des relations franco-turkmènes. Dans le domaine diplomatique, les visites consacrent la nécessité d'une présence française à Achgabat et contribuent donc au développement du réseau diplomatique français dans la république. En effet, en avril 1994, le président français annonce la nomination d'un chargé d'affaires au Turkménistan, qui effectue sa première mission du 16 octobre au 6 novembre 1994, et consacre ainsi le renforcement et l'intensification des relations franco-turkmènes. À la fin de l'année 1994, les relations franco-turkmènes présentent une intensité similaire aux relations franco-ouzbèkes, alors même que l'appareil diplomatique ne possède pas d'implantation diplomatique à Achgabat. L'expérience diplomatique française au Turkménistan est donc particulièrement spécifique. Si le rapprochement politique franco-turkmène, qui caractérise la période de 1993 à 1994, est le fruit de multiples enjeux, la prédominance des enjeux économiques et des intérêts des industriels français est remarquable. Véritable spécificité de l'expérience française au Turkménistan, le développement du réseau diplomatique semble être au service des intérêts économiques.

<sup>272</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n°126, « Accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements », 28 avril 1994.

<sup>273</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n°126, « Accord de coopération dans le domaine de l'enseignement des langues », 28 avril 1994.

<sup>274</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n°126, « Accord relatif à la coopération entre les ministères des affaires étrangères », 28 avril 1994.

### **III- Une diplomatie au service des intérêts économiques ? (1994 - ...)**

Trait commun aux expériences diplomatiques françaises menées en Ouzbékistan, au Kazakhstan ou au Turkménistan, l'importance des enjeux économiques dans le processus de mise en place et de renforcement des relations franco-centrasiatiques, est illustré de manière particulièrement remarquable par l'étude des relations franco-turkmènes. En effet, les relations entretenues par la France avec le Turkménistan sont essentiellement d'ordre économique et reposent, presque quasi-exclusivement, sur la défense des intérêts des entreprises françaises qui parviennent à signer des contrats avec l'État turkmène. Au début des années 1990, la coopération culturelle est inexistante et le rapprochement politique des deux États sert, comme nous l'avons vu, les intérêts économiques français et les intérêts politiques turkmènes. En ce sens, dans le cadre des relations franco-turkmènes, la diplomatie française semble être au service des seuls intérêts économiques. Cette hypothèse est d'autant plus forte, que le caractère autoritaire du régime turkmène ne semble pas être un obstacle au rapprochement politique qui marque les années 1993 et 1994. Alors même que la France semblait refuser tout rapprochement politique avec l'Ouzbékistan, dont le régime était perçu comme autoritaire, la nature dictatoriale du Turkménistan ne semble cependant pas être un obstacle. Au contraire, la nature du régime turkmène apparaît comme un gage de sa stabilité. En ce sens, l'expérience diplomatique française au Turkménistan s'inscrit le cadre spécifique d'une diplomatie, au service des intérêts économiques, avec un régime de nature dictatoriale. L'expérience diplomatique française au Turkménistan apparaît ainsi, dans une certaine mesure, comme un miroir grossissant des modalités et enjeux des expériences diplomatiques menées dans la région centrasiatique. En ce sens, l'analyse de la spécificité des relations franco-turkmènes que cette partie ambitionne de réaliser, paraît particulièrement intéressante. Nous nous intéresserons d'abord au cadre spécifique que présentent les relations avec un régime dictatorial. Nous verrons ensuite dans quelles mesures la diplomatie semble être au service des industriels et entreprises françaises. Enfin nous reviendrons, pour illustrer notre propos, sur l'expérience de la firme Bouygues au Turkménistan.

## A- Diplomatie et dictature

Au début des années 1990, le Turkménistan apparaît déjà comme le régime le plus autoritaire de la région centrasiatique. En effet, bien que les républiques centrasiatiques partagent des traits communs comme la forte présidentialisation des régimes, le monopartisme, le contrôle des médias par le pouvoir ou encore la relative absence d'opposition politique, le Turkménistan se distingue par l'existence, reconnue par les autorités comme par les diplomates, d'un important culte de la personnalité. Au lendemain de son indépendance, le régime turkmène bascule rapidement de l'autoritarisme vers une forme de totalitarisme. Entre culte de la personnalité, embrigadement de la jeunesse, parti unique et concentration de tous les pouvoirs en la personne du Turkmenbashi, le régime turkmène illustre pleinement la définition d'un État totalitaire. Cependant, selon la définition d'Hannah Arendt, un régime totalitaire, contrairement à un régime autoritaire, ne se limite pas à un seul territoire mais cherche à étendre sa domination. De fait, le Turkménistan peut donc être considéré comme un État particulièrement autoritaire, dont l'encadrement et la surveillance de la population n'ont rien à envier à un régime comme celui de la Corée du Nord. Or, alors même que cette nature autoritaire est perçue dès le début des années 1990, elle ne semble pas présenter un obstacle à la mise en place et au renforcement des relations franco-turkmènes. On pourrait faire l'hypothèse, illusoire, que les diplomates et autorités françaises ne perçoivent pas la nature autoritaire du régime, mais les premiers rapports fournis sur la république sont limpides. Le rapport préparant la visite de M. Vivien évoque ainsi que les recours « au suffrage populaire n'est en réalité qu'une façade de démocratisation »<sup>275</sup> dans une société où les autorités précisent que « le président ne tolérerait aucune opposition ». Les rapports produits par les diplomates sont très clairs : « le système de pouvoir est demeuré identique à ce qu'il était dans les années soixante-dix »<sup>276</sup>. D'une façon similaire, le télégramme évoque que l'opposition ne se voit reconnaître aucun droit et le diplomate précise que lors de la visite du secrétaire d'État américain, les opposants avaient été assignés à résidence pour les empêcher d'entrer en contact avec les autorités américaines. De ce point de vue, la France se distingue des États-Unis puisque le secrétaire d'État s'entretient avec des membres du parti d'opposition Agzybirlik<sup>277</sup>. Les

<sup>275</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars). Turkménistan" », 24 février 1992, p. 2.

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan" », 9 mars 1992, p. 4.

diplomates ont donc une parfaite connaissance de la nature autoritaire du pouvoir en place. Cependant, alors que l'ambassadeur français à Tachkent produit des notes sur la situation politique ouzbèke, dans lesquelles il dénonce le caractère répressif du régime<sup>278</sup>, l'ambassadeur accrédité au Turkménistan semble relativement silencieux face à cette problématique. On peut donc faire l'hypothèse que la nature du régime n'a que peu d'influence sur la mise en place de relations. Dans ce cas, l'absence de rapprochement politique avec l'Ouzbékistan tiendrait peut-être aux ambitions régionales du président Karimov. En ce sens, le caractère autoritaire du régime turkmène est surtout abordé en termes de stabilité, une qualité précieuse dans une région perçue et analysée comme instable. On peut enfin émettre l'hypothèse que les diplomates nourrissent l'espoir, illusoire, d'une progressive démocratisation du régime turkmène. Après tout, lorsque Niazov reconnaît l'existence du culte de la personnalité, les autorités turkmènes précisent aux diplomates occidentaux que l'objectif de ce dernier est de « consolider l'identité nationale »<sup>279</sup> durant les premières années d'indépendance, et précise que ce phénomène n'a pas vocation à se poursuivre indéfiniment. S'il est évident que les diplomates ne sont pas assez naïfs pour croire le dictateur sur ce dernier point, l'hypothèse qu'ils nourrissent l'espoir d'une future démocratisation semble, dans une certaine mesure, réaliste. De fait, l'espoir d'une démocratisation du régime paraît, au début des années 1990, envisageable pour les diplomates occidentaux. L'ambassadeur conclut ainsi en écrivant que « les premiers résultats de la transition politique et économique au Turkménistan sont néanmoins à mettre à l'actif du président Niazov, une grande stabilité intérieure et une croissance économique positive sont des atouts que bien des pays de la région pourraient lui envier »<sup>280</sup>. S'il est surprenant que l'ambassadeur mentionne une transition politique, alors même que le régime est tout droit hérité du stalinisme, la mention de la stabilité intérieure et de la croissance économique sont révélateurs de la façon dont la république centrasiatique est perçue. En ce sens, la nature du régime turkmène, de par la stabilité politique qu'il assure et de par la croissance économique qui le caractérise, influe de manière positive, sur la perception française du Turkménistan et contribue ainsi au renforcement des relations franco-turkmènes. Un régime stable et riche, même s'il est autoritaire, présente en effet d'importants avantages, notamment lorsque la diplomatie française semble se mettre au service des entreprises et industriels français.

<sup>278</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 121, « Télégramme ayant pour objet "De la protection des organes constitutionnels du pouvoir" », 19 décembre 1992.

<sup>279</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 128, « Télégramme ayant pour objet "Visite officielle de M. le président de la République au Turkménistan (27-28 avril)" », 5 mai 1994, p. 2.

<sup>280</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président turkmène Saparmourat Niyazov" », 30 octobre 1993, p. 5.

## B- Une diplomatie au service des entreprises françaises

Comme nous l'avons vu, le rapprochement politique franco-turkmène, qui se traduit par la visite privée du président Niazov en France du 26 au 28 mai 1993 et par la visite du président Mitterrand au Turkménistan du 27 au 28 avril 1994, sert principalement les entreprises françaises qui décrochent alors d'importants contrats avec la république centrasiatique. Or, il est intéressant de constater que les autorités diplomatiques françaises confèrent à la visite privée de Niazov en France une ampleur remarquable. Pour David Garcia, qui étudie l'expérience de la firme Bouygues au Turkménistan<sup>281</sup>, l'ampleur politique conférée à la visite de Niazov est le résultat d'une demande de l'entreprise Centrocommerce. Un rapport de 1994 nous éclaire sur la nature même de cette entreprise, en stipulant notamment que « il est à noter que la firme Centrocommerce (ancienne firme d'État soviétique, devenue privée) s'est imposé aux yeux des Turkmènes comme un intermédiaire envers les industriels français »<sup>282</sup>. Or, selon David Garcia c'est bien la firme Bouygues qui, percevant le marché potentiel que présente le Turkménistan, rentre en contact avec l'entreprise anciennement soviétique et demande à Pierre Morel de faire jouer les réseaux du Quai d'Orsay afin de conférer une ampleur politique à la visite du dirigeant turkmène<sup>283</sup>. Si la firme Bouygues avait déjà invité et logé la délégation du président kazakh en septembre 1992, elle se distingue de nouveau en organisant, en partie, les modalités de la visite du président turkmène. En ce sens, la diplomatie semble être mise au service des industriels et des entreprises françaises. La visite du président turkmène débouche ainsi sur la signature de multiples contrats et d'accords avec Thomson, Elf ou Bouygues. D'une manière similaire, le voyage du président Mitterrand en avril 1994, intervient alors que le groupe Bouygues est en difficulté et peine à faire signer des contrats effectifs au chef du régime turkmène. Or, la visite du président Mitterrand, accompagné de Martin Bouygues, semble contribuer au déblocage de la situation<sup>284</sup>. David Garcia va plus loin puisqu'il relie la seconde visite du président turkmène en 1996 à la signature d'un contrat entre TF1 et le Turkménistan (le contrat est effectivement signé lors de cette visite)<sup>285</sup>. Si les visites ne sont pas organisées pour le groupe industriel, ce dernier en profite pour défendre ses intérêts. Il est intéressant de remarquer que le président Niazov associe les hommes d'affaires aux autorités politiques et demande à ce que les contrats

<sup>281</sup> David Garcia, *Le pays où Bouygues est roi*, Paris, Danger public, 2006.

<sup>282</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Note de synthèse ayant pour objet "Relations bilatérales franco-turkmènes" », 14 avril 1994, p. 4.

<sup>283</sup> David Garcia, *op. cit.*, 2006, p. 18.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 88.

soient signés lors des visites<sup>286</sup>. Participant à l'organisation des visites qui servent leurs intérêts, les industriels français semblent utiliser la diplomatie comme un instrument au service de leurs intérêts économiques. Si la tendance de la diplomatie à servir les intérêts des entreprises françaises s'observe aussi pour le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, les relations franco-turkmènes en sont cependant la plus remarquable expression.

### C- L'expérience de Bouygues au Turkménistan

L'expérience de la firme Bouygues au Turkménistan n'est pas anecdotique mais semble au contraire occuper une place importante et un rôle déterminant dans le renforcement des relations franco-turkmènes. Il est intéressant de constater, comme le fait David Garcia, que les grands moments de renforcement des relations entre la France et le Turkménistan concordent effectivement avec la signature de contrats du géant de l'immobilier. Si les visites ne sont pas directement ou uniquement organisées dans le but de défendre les intérêts de la firme, il semble tout de même remarquable que la nomination d'un chargé d'affaires, largement réclamé par les autorités turkmènes, soit annoncée au moment même où le groupe français peine à obtenir la signature d'un contrat portant sur la construction du Palais présidentiel. D'une façon similaire, c'est en 1996 que le chargé d'affaire est promu ambassadeur, soit la même année que la visite de Niazov en France qui consacre la signature d'un contrat entre la république centrasiatique et TF1, une filiale du groupe Bouygues. Si la diplomatie, comme le rapprochement politique, semble servir et défendre les intérêts de la firme, c'est notamment parce que les contrats remportés, en plus d'être conséquents, ouvrent aussi la porte à d'autres entreprises françaises. Julien Thorez affirme d'ailleurs que « la présence de Bouygues au Turkménistan bénéficie à d'autres groupes français »<sup>287</sup> en prenant l'exemple d'un hôtel construit en 2013 par le groupe et dont la gestion est confiée au groupe Accor. Cet exemple nous montre donc que l'expérience de Bouygues au Turkménistan ne se résume pas au début des années 1990 mais s'inscrit au contraire dans la durée. Le chercheur réalise ainsi une énumération de tous les contrats obtenus et réalisés par Bouygues dont il qualifie la situation au Turkménistan de « quasi-monopole »<sup>288</sup>. Fruit de cette intense activité, les dirigeants de la firme française sont rapidement considérés par le pouvoir comme des représentants de la France. Les enjeux économiques se mêlent donc en enjeux politiques, comme le montre parfaitement David Garcia à travers la publication qu'il

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>287</sup> Julien Thorez, *Asie centrale : des indépendances à la mondialisation*, Paris, Ellipses, 2015, p. 67.

<sup>288</sup> *Ibid.*

réalise d'une lettre de la femme de Boris Shikmuradov<sup>289</sup>. Ancien numéro 2 officieux du Turkménistan, ce dernier est arrêté en 2002 et accusé d'avoir fomenté un coup d'État contre le président Niazov. Après un procès arbitraire, il est condamné à perpétuité et disparaît de la circulation. David Garcia publie dans son ouvrage, une lettre de la femme de l'homme politique turkmène adressée à Martin Bouygues dans laquelle elle supplie ce dernier de l'aider. En ce sens, l'expérience de la firme n'est pas anecdotique puisque cette dernière devient rapidement un acteur à part entière, un véritable intermédiaire entre les autorités françaises et turkmènes. Le groupe Bouygues semble donc avoir un rôle déterminant dans le renforcement des relations franco-turkmènes. Si au début des années 1990 la diplomatie sert les intérêts de l'entreprise, l'intense activité et la popularité de la firme auprès du régime turkmène semble ensuite servir la diplomatie française. L'action remarquable du groupe qui, entre 1993 et 2005, a signé pour plus d'un milliard d'euros de contrats<sup>290</sup>, contribue de facto, à la popularité et au rayonnement de la France dans la république centrasiatique. Si la diplomatie sert les intérêts de l'entreprise, l'entreprise finit par servir, dans une certaine mesure, les intérêts de la diplomatie.

Véritable spécificité du développement du réseau diplomatique français au Turkménistan, le rôle prépondérant des entreprises, notamment de Bouygues, dans le renforcement des relations franco-turkmènes est particulièrement remarquable. L'expérience diplomatique au Turkménistan est donc révélatrice de l'importance des enjeux économiques dans le déploiement et le développement du réseau diplomatique français dans la région centrasiatique.

<sup>289</sup> David Garcia, *op. cit.*, 2006, p. 118-119.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 127.

Au début des années 1990, l'expérience diplomatique française au Turkménistan occupe une position tout à fait spécifique. Si la république centrasiatique n'est pas aussi privilégiée que ses voisins kazakh et ouzbek, dans lesquels une ambassade ouvre dès 1992, elle se distingue cependant très nettement des républiques kirghize ou tadjike. Relativement méconnu au lendemain de son indépendance, le Turkménistan ne parvient pas à concurrencer le poids politique et stratégique des leaders régionaux. Cependant, ses immenses ressources gazières, sa position stratégique et sa stabilité politique absolue contribuent rapidement à une réévaluation de son potentiel. État le plus riche de la région, le Turkménistan occupe donc très vite une place spécifique dans la hiérarchisation française de l'espace centrasiatique. Si l'équipe diplomatique de l'ambassade de Moscou est accréditée dans trois des cinq républiques centrasiatiques, l'intensité de l'activité diplomatique menée au Turkménistan confirme sa distinction. Entre 1993 et 1994, l'heure n'est plus à la réévaluation mais au rapprochement politique entre la France et la république centrasiatique. La visite privée de Niazov en France en mai 1993, et la visite de Mitterrand au Turkménistan en avril 1994 consacrent le renforcement et l'intensification des relations franco-turkmènes. Ce rapprochement sert les deux États puisque le Turkménistan obtient un soutien politique important tandis que les entreprises françaises décrochent d'importants contrats avec la république centrasiatique. Dans le domaine diplomatique, le rapprochement franco-turkmène contribue à distinguer l'expérience diplomatique française au Turkménistan puisqu'un chargé d'affaire est nommé en 1994, et promu ambassadeur en 1996. Véritable illustration d'une diplomatie au service des intérêts économiques, et donc au service des entreprises, les relations franco-turkmènes peuvent être analysées comme un miroir grossissant des modalités et enjeux des expériences diplomatiques menées dans la région centrasiatique. Les intérêts économiques et la stabilité politique semblent ainsi prévaloir sur la nature dictatoriale du régime qui, alors qu'elle est rarement condamnée, n'apparaît pas comme un obstacle au renforcement des relations politiques. Dans ce processus politique et diplomatique, l'action des entreprises françaises ne doit pas être négligée. Participant de l'organisation et du financement des visites, les industriels sont de véritables acteurs du renforcement des relations franco-centrasiatiques, et encore plus particulièrement des relations franco-turkmènes, comme l'illustre d'ailleurs l'expérience de la firme Bouygues au Turkménistan. Le développement du réseau diplomatique français au Turkménistan, bien que caractérisé par une chronologie spécifique, semble donc se rapprocher de l'expérience menée en Ouzbékistan et démontre l'importance, si ce n'est la prépondérance, des enjeux économiques dans la hiérarchisation, réalisée par l'appareil diplomatique français, de la région.

Cette analyse semble être confirmée par la comparaison avec l'expérience diplomatique menée au Kirghizstan. En effet, la république kirghize, caractérisée par une quasi-absence de ressources et une volonté affichée de démocratisation, présente une situation inverse à celle de la république turkmène. Le prochain chapitre ambitionne donc d'étudier l'expérience diplomatique française menée au Kirghizstan, afin de déterminer dans quelle mesure elle confirme l'hypothèse d'un développement du réseau diplomatique à deux vitesses en Asie centrale.

**Partie 2 : Un développement du réseau diplomatique à deux vitesses : les expériences kirghize et tadjike**



## **Chapitre 5 : « La Suisse de l'Asie centrale » ou la démocratie comme unique ressource d'un Kirghizstan diplomatiquement dépourvu d'intérêts (1990-1994)**

Petite république située entre le Kazakhstan et la Chine, le Kirghizstan, à l'image de son voisin méridional tadjik, apparaît, au lendemain de la proclamation de son indépendance le 31 août 1991, comme l'un des États les plus pauvres de l'espace postsoviétique. Fortement dépendant du système soviétique et ne disposant, à l'inverse de son voisin kazakh, que de très peu de ressources, le Kirghizstan est donc caractérisé, au début des années 1990, par une situation aussi spécifique que problématique. Sur le plan politique, la république kirghize se distingue de l'ensemble centrasiatique lorsque le président Askar Akaev, élu le 27 octobre 1991, engage la jeune république sur le chemin des réformes économiques et de la démocratisation. Il est intéressant de constater qu'Askar Akaev n'est pas, contrairement au reste des dirigeants centrasiatiques, l'ancien secrétaire du parti communiste kirghiz. Véritable spécificité à l'échelle de la région centrasiatique, le système politique kirghiz au lendemain de l'indépendance du pays ne s'inscrit donc pas dans la continuité de l'héritage soviétique. Face à la faiblesse de ses ressources, à sa pauvreté et à son faible poids géopolitique, le Kirghizstan se présente, dès 1992, comme « la Suisse de l'Asie centrale »<sup>291</sup>. Ce positionnement, comme le remarque Olivier Roy, « a donné au pays une réputation internationale sans commune mesure avec son poids réel »<sup>292</sup>, en contribuant à distinguer la petite république centrasiatique de ses voisins régionaux, et alors même que « le pays n'a en effet guère d'atouts économiques ». République montagnaise (plus de 90% du territoire se situe au-dessus de 1500m<sup>293</sup>) et particulièrement enclavée, le Kirghizstan n'occupe pas non plus une position géographique stratégique pour les puissances occidentales. Le positionnement politique adopté par le gouvernement kirghiz semble donc être l'unique ressource de la république centrasiatique, qui se soumet rapidement aux exigences des organisations internationales, dont elle devient rapidement le « laboratoire expérimental »<sup>294</sup>.

<sup>291</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars) - Kirghizie" », 20 février 1992, p. 1.

<sup>292</sup> Olivier Roy, *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Édition du Seuil, 1997, p. 210.

<sup>293</sup> Jean Radvanyi (dir.), *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, A. Colin, 2011, p. 202.

<sup>294</sup> Jacques Lévesque & Yann Breault, *La Russie et son ex-empire*, Paris, Presse de Science Po, 2003, p. 311.

Malgré ce positionnement politique, le Kirghizstan apparaît comme diplomatiquement dépourvu d'intérêts pour l'État français.

Petite république dépourvue de ressources et n'occupant pas une situation géographique particulièrement stratégique, le Kirghizstan est donc, avec le Tadjikistan voisin, la république qui semble la moins privilégiée par l'appareil diplomatique français. Ce chapitre a ainsi pour ambition d'étudier la mise en place et le renforcement des relations franco-kirghizes à travers le développement du réseau diplomatique français au Kirghizstan. Notre étude se concentre sur la période courant de l'année 1991, qui marque l'accession à l'indépendance de la république kirghize, à l'année 1994, qui voit notamment la première visite en France du président Akaev et consacre un timide rapprochement franco-kirghiz. Nous tâcherons donc d'étudier les enjeux et les modalités de la mise en place et du renforcement des relations franco-kirghizes afin de déterminer dans quelles mesures l'expérience diplomatique menée au Kirghizstan illustre et confirme l'hypothèse d'un développement du réseau diplomatique à deux vitesses dans la région centrasiatique. En effet, au début des années 1990, le Kirghizstan semble être perçu comme une république dépourvue d'intérêts pour l'État et l'appareil diplomatique français. Les relations franco-kirghizes présentent donc rapidement des enjeux limités et reposent presque exclusivement sur la coopération linguistique et l'identité démocratique de la république centrasiatique. Cette faiblesse des intérêts, comme des relations franco-kirghizes, semble expliquer le faible développement, et la nature subalterne, de l'expérience diplomatique française menée au Kirghizstan.

### **I- Une république dépourvue d'intérêts ? (1992)**

En 1992, alors que des ambassades ouvrent à Tachkent et Alma-Ata et tandis que les missions françaises se multiplient à Achgabat, l'activité française à Bichkek demeure particulièrement faible. Si l'on excepte la visite du secrétaire d'État du 28 au 29 février, commune aux cinq républiques, le Kirghizstan ne reçoit, en 1992, qu'une seule mission française. De fait, seul le Tadjikistan, alors plongé dans la guerre civile, reçoit moins de missions. Alors que la situation de la république est stable, et que les autorités donnent la priorité à l'établissement de relations avec les partenaires étrangers, la faible activité diplomatique française, à l'endroit de la république kirghize, semble révélatrice d'un relatif désintérêt. Force est de constater que, en comparaison avec les autres républiques centrasiatiques, le Kirghizstan apparaît comme relativement dépourvu d'intérêts et d'enjeux pour l'appareil diplomatique français. En effet, au début des années 1990 la petite république

centrasiatique est caractérisée par sa pauvreté et par la faiblesse de ses ressources. Parfaitement conscientes de cette faiblesse les autorités kirghizes s'engagent sur la voie des réformes afin d'attirer les investissements étrangers. Cependant, et malgré l'effort kirghize, les enjeux pour l'État français demeurent anecdotiques, et expliquent en partie, le faible développement des relations franco-kirghizes.

#### A- Une république pauvre aux ressources relativement limitées

Particulièrement lésée par le découpage soviétique des frontières de la région centrasiatique, la république kirghize, montagneuse à plus de 90%, était caractérisée par une importante dépendance au système soviétique. Au lendemain de la disparition de l'Union soviétique, cette situation de dépendance, induite par le système semi-colonial mis en place dans la région, était d'autant plus problématique que le Kirghizstan ne possédait pas, contrairement à son voisin kazakh, de ressources souterraines susceptibles de lui fournir un levier de développement. Ainsi, lorsque le système soviétique disparaît, le Kirghizstan apparaît, avec le Tadjikistan, comme la plus pauvre des républiques centrasiatiques. Le président Askar Akaev est ainsi un fervent défenseur de la CEI naissante dont il sait que dépend la stabilité économique et politique de son pays. Dans le télégramme préparant la visite du secrétaire d'État, l'ambassadeur français à Moscou note que le président kirghiz a une « analyse réaliste »<sup>295</sup> de la situation de sa république. Il évoque d'ailleurs que, dans le domaine militaire, le Kirghizstan ne souhaite pas disposer de ses propres forces armées, et est favorable au maintien des forces unies de la CEI. L'ambassadeur analyse cette décision comme l'expression de la faiblesse économique du Kirghizstan en écrivant, à propos d'une éventuelle armée nationale kirghize : « sans doute la création et l'entretien de celle-ci lui coûtera plus cher que la contribution qu'elle apportera au financement des armées de la CEI »<sup>296</sup>. Au début des années 1990, le Kirghizstan est donc caractérisé par, d'une part sa pauvreté, et par d'autre part, sa dépendance à la CEI. En effet, si le système semi-colonial qui prévalait en Asie centrale reposait sur la spécialisation de chaque république (le gaz turkmène, le coton ouzbek, etc.), la faible spécialisation du Kirghizstan, en dehors du système soviétique, ne représentait pas non plus un levier économique. Le système économique de la république reposait notamment sur l'élevage

<sup>295</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars) - Kirghizie" », 20 février 1992, p. 4.

<sup>296</sup> *Ibid.*

ovin, pour la viande comme pour la laine. Cependant, cette très relative spécialisation n'était absolument pas viable en dehors du cadre soviétique, et les premières années de l'indépendance kirghize furent marquées une réduction considérable du cheptel et par l'accumulation d'un lourd retard économique<sup>297</sup>. Un rapport sur la situation économique du Kirghizstan, daté du 5 mai 1994, semble de ce point de vue, particulièrement éclairant. Dans ce document, Olivier Louis, ministre conseiller pour les affaires économiques et commerciales de l'ambassade de Moscou, rappelle que « Contrairement à l'Ouzbékistan ou au Kazakhstan, la Kirghizie n'a pas de spécialisation économique bien affirmée »<sup>298</sup>. Il dresse ensuite un tableau relativement sombre de la situation économique du pays, qui en 1994 est déjà « très endetté »<sup>299</sup> vis-à-vis de la Russie, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan. Au début de la décennie 1990, le Kirghizstan est donc perçu comme une république pauvre, relativement dépourvue de ressources. En effet, le télégramme préparant la visite du secrétaire d'État tente, tout de même, de nuancer la situation du pays qui « dispose néanmoins d'atouts » du fait de ses importantes ressources hydriques qui en font « le château d'eau de l'Asie centrale »<sup>300</sup>. Le compte rendu de la visite du secrétaire d'État va également dans ce sens, puisqu'il présente le tourisme et la production hydroélectrique comme des ressources non négligeables pour le petit pays. Le compte rendu conclut d'ailleurs qu'il y a « certainement des potentialités pour la France »<sup>301</sup> dans les secteurs précédemment cités. Le compte rendu évoque aussi les richesses minières de la république, notamment en or, mais qui reste relativement anecdotiques en comparaison avec les ressources dont sont pourvues le reste des républiques centrasiatique (exceptée le Tadjikistan). Ainsi, même si le compte rendu de la visite du secrétaire tente de nuancer la situation, le Kirghizstan semble, au début des années 1990, relativement dépourvu de ressources, comme d'intérêt pour la diplomatie française. À ce titre, si le contrôle de l'eau fournit à la république kirghize un instrument de négociation avec ses voisins centrasiatiques, force est de constater que la situation du Kirghizstan ne présente aucun enjeu stratégique pour la France.

<sup>297</sup> Boris Pétric & Amantour Japarov, « Le Kirghizstan. Laboratoire de la nouvelle gouvernance mondiale », *Transitions*, CEVIPOL Université libre de Bruxelles, 2006, 46 (1), pp. 69-89, p. 73.

<sup>298</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Note pour Monsieur l'ambassadeur ayant pour objet "La situation économique en Kirghizie" », 5 mai 1994, p. 1.

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>300</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars) - Kirghizie" », 20 février 1992, p. 1.

<sup>301</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan - Kirghizie" », 10 mars 1992, p. 4.

## B- Réformer pour attirer

Conscient des faiblesses de sa république, le président Askar Akaev se distingue très rapidement des autres chefs d'États centrasiatiques en choisissant la voie des réformes économiques, politiques et institutionnelles. L'objectif affiché est de se distinguer des régimes autoritaires voisins, afin d'apparaître comme la plus stable et la plus attractive des républiques. À ce titre, un télégramme, daté du 20 février 1992, annonce déjà la volonté du président kirghiz de « faire de sa république la "Suisse" de l'Asie centrale »<sup>302</sup>. L'ambition d'Akaev est double, il s'agit d'une part d'attirer les investisseurs étrangers, en valorisant notamment la stabilité du régime et surtout en créant les conditions législatives et financières les plus propices aux entreprises étrangères, et d'autre part, il s'agit d'obtenir l'aide des institutions internationales. En 1994, le rapport précédemment cité de M. Olivier Louis, évoque les nombreux et importants prêts accordés à la république kirghize par les institutions internationales telles que le FMI, la BERD ou encore la Banque mondiale<sup>303</sup>. Le rapport mentionne aussi les prêts accordés par certains États comme le Japon, les États-Unis ou bien la Suisse. La politique menée par Akaev est donc efficace puisqu'elle permet à la petite république kirghize de se construire, comme le remarquait Olivier Roy, une « réputation internationale »<sup>304</sup>. Les rapports et télégrammes des diplomates français mettent ainsi constamment en avant le caractère réformateur, libéral et « démocratique »<sup>305</sup> du régime kirghiz. Le compte rendu de la visite du secrétaire d'État illustre cette tendance, puisqu'il mentionne que « La Kirghizie attendait beaucoup de l'expertise et des investissements étrangers. C'est pourquoi on était en train de poser les bases légales de façon à les attirer »<sup>306</sup>. La volonté d'apparaître comme la « Suisse de l'Asie centrale » ne doit donc pas seulement être comprise comme le désir de neutralité d'une république cernée par « des voisins

<sup>302</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars) - Kirghizie" », 20 février 1992, p. 1.

<sup>303</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Note pour Monsieur l'ambassadeur ayant pour objet "La situation économique en Kirghizie" », 5 mai 1994, p. 4.

<sup>304</sup> Olivier Roy, *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Édition du Seuil, 1997, p. 210.

<sup>305</sup> Nous avons décidé de mettre le terme « démocratique » entre guillemet, étant donné que malgré la forme du système politique adopté, le régime kirghize est marqué par une très forte présidentialisation du pouvoir. À ce titre, le Kirghizstan n'est pas une démocratie libérale comparable aux démocraties d'Europe de l'Ouest.

<sup>306</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan - Kirghizie" », 10 mars 1992, p. 1.

puissants, et peut-être un jour agressifs »<sup>307</sup>, mais doit aussi être analysée comme l'expression d'une volonté kirghize de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'ex-URSS et de la Russie. Boris Pétric, spécialiste du Kirghizstan, écrit d'ailleurs :

« Les dirigeants kirghizes, conscients que leur République était, déjà à l'époque soviétique l'une des plus pauvres de l'Union, pensaient que l'ouverture de leur société allait être une alternative au soutien moscovite afin d'éviter que le pays ne sombre davantage dans les difficultés. Rapidement, la société kirghize passa d'une dépendance à l'égard de Moscou vers une dépendance internationale. »<sup>308</sup>.

Or au début des années 1990, les diplomates français perçoivent rapidement les volontés de réformes kirghizes, dont l'un des atouts est qu'il possède « à sa tête un président éclairé qui est sans doute, un des leaders de la région qui a le plus fait avancer sa république dans la voie de la démocratie et de l'économie de marché »<sup>309</sup>. Les autorités kirghizes font donc rapidement appel à l'aide des organisations internationales, et c'est ainsi que le Kirghizstan devient rapidement un véritable laboratoire pour les institutions comme pour les ONG internationales. Boris Pétric décrit d'ailleurs le Kirghizstan comme un « protectorat globalisé »<sup>310</sup>. En 1992, la démocratisation et les réformes apparaissent comme le seul instrument à la disposition des autorités kirghizes pour attirer et obtenir le soutien des puissances occidentales. Toutefois, malgré des réformes, politiques, institutionnelles et surtout économiques, aussi nombreuses qu'importantes, le Kirghizstan demeure relativement dépourvu d'intérêts pour la France. Cette dernière n'a en effet ni les moyens, ni l'ambition de jouer un véritable rôle dans la petite république, où les puissances régionales et la puissance américaine sont déjà très actives.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>308</sup> Boris Pétric & Amantour Japarov, « Le Kirghizstan. Laboratoire de la nouvelle gouvernance mondiale », *Transitions*, CEVIPOL Université libre de Bruxelles, 2006, 46 (1), pp. 69-89, p. 70.

<sup>309</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État aux affaires étrangères en Asie centrale (27 février – 7 mars) - Kirghizie" », 20 février 1992, p. 1.

<sup>310</sup> *Op. cit.*, Boris Pétric, 2006, p.70.

### C- Quelle « modeste place » pour la France ?

De fait, bien qu'étant perçue comme une puissance au prestige très important, la France ne dispose cependant pas de la puissance économique des États-Unis ou même de la Chine. Le développement de la présence française, dans un État lointain, aussi pauvre qu'enclavé, n'est donc pas une priorité pour l'appareil diplomatique. Le déploiement d'une présence française présente un coût relativement important, d'autant plus quand les intérêts stratégiques ou les retombés économiques sont quasiment inexistantes. En ce sens, et comme le remarque le conseiller culturel, venu visiter le Kirghizstan en juin 1992, face aux présences actives de la Chine et des États-Unis : « la France, dans ce contexte, ne peut qu'occuper une place modeste »<sup>311</sup>. Si le compte rendu du secrétaire d'État évoquait la possibilité de coopération dans le domaine des mines ou de l'hydroélectricité, force est de constater, au vu de l'absence totale de mission de prospection ou d'évaluation, que cette option n'est pas retenue. Le compte rendu de la visite du conseiller culturel semble cependant révélateur de la place que veut occuper la France dans la petite république centrasiatique. Le rapport indique ainsi que :

« Cette place pourrait être définie en fonction de nos points forts et des secteurs dont le développement est prioritaire pour le Kirghizstan. Cette république, naturellement, est attirée par notre réputation en matière culturelle, mais exprime aussi un intérêt pour notre langue, auquel il nous appartient de répondre (en particulier par l'envoi d'un enseignant permanent, qui serait aussi le noyau d'une présence à Bichkek) [...] et pour certains secteurs économiques où notre expertise est reconnue : en particulier la mise en valeur des ressources touristiques considérables du pays »<sup>312</sup>.

Or, c'est bien dans le domaine culturel que s'établissent les principales relations franco-kirghizes. Le compte rendu mentionne d'ailleurs l'ouverture prochaine d'une alliance française à Bichkek, déjà souhaitée par les autorités en 1991<sup>313</sup>. N'ayant pas les moyens économiques pour concurrencer les autres puissances occidentales, la France se distingue donc en se reposant sur les domaines dans lesquels son excellence est reconnue. La coopération culturelle et la défense de l'enseignement de la langue française sont des secteurs d'autant plus avantageux qu'ils permettent la mise en place et l'entretien de relations à peu de frais.

<sup>311</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Mission au Kirghizstan" », 17 juin 1992, p. 2.

<sup>312</sup> *Ibid.*

<sup>313</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Note à l'ambassadeur ayant pour objet "Kirghizstan" », 10 décembre 1991, p. 1.

La coopération dans le domaine linguistique semble d'ailleurs aussi perçue comme une façon de contenter les autorités kirghizes alors que la présence française se développe en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Le projet de nomination d'un enseignement permanent est donc analysé comme le moyen, d'une part, d'assurer une présence française à Bichkek, et d'autre part, de distinguer le Kirghizstan et les relations franco-kirghizes vis-à-vis de ses voisins. Il est intéressant de noter c'est la république kirghize qui est choisie pour accueillir un attaché linguistique accrédité dans toute la région centrasiatique. Bichkek accueille ainsi, dès la fin de l'année 1992, un Bureau de coopération linguistique et éducative (BCLE) pour l'Asie centrale<sup>314</sup>.

En ce sens, si le Kirghizstan semble, au début des années 1990, dépourvu d'enjeux stratégiques ou économiques, l'existence de relations franco-kirghizes, même faibles, est jugée nécessaire. L'intensité des relations franco-kirghizes reste toutefois sans commune mesure avec les relations entretenues par la France avec les autres républiques centrasiatiques, dont les enjeux économiques et stratégiques sont reconnus. Les relations franco-kirghizes, dont les enjeux et l'importance demeurent particulièrement limités, semble reposer, durant les premières années de l'indépendance, presque uniquement sur la coopération culturelle et sur l'existence d'un certain « paradigme de la démocratie ».

## **II- Coopération linguistique et « paradigme de la démocratie » : des relations aux enjeux limités (1992-1994)**

Comme nous l'avons vu à travers les chapitres précédents, la période courant de 1992 à 1994 marque souvent un renforcement des relations franco-centrasiatiques et un certain rapprochement politique. Or, en juin 1994, alors qu'Askar Akaev réalise sa première visite en France, force est de constater, que plus de trois ans après l'indépendance de la république centrasiatique, les relations franco-kirghizes demeurent relativement peu développées. Le voyage d'Akaev, s'il marque un timide rapprochement diplomatique, apparaît plutôt comme l'expression de la faiblesse des relations franco-kirghizes. À l'image des expériences diplomatiques menées dans les autres républiques centrasiatiques, le développement diplomatique dans la république est le reflet de la nature et du degré d'intensité des relations franco-kirghizes. Au Kirghizstan, la présence française se résume à M. George Kholer, attaché

<sup>314</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message du service culturel, scientifique et technique de l'ambassade de France à Moscou au Ministère de l'éducation kirghiz », 28 juin 1993.

linguistique accrédité sur l'ensemble de la région. Les relations entre la France et le Kirghizstan concernent ainsi presque exclusivement le domaine de la coopération linguistique et technique. Véritable spécificité du régime kirghiz à l'échelle régionale, la nature « démocratique » de la république centrasiatique apparaît aussi comme un élément important dans les relations franco-kirghizes, du moins, pour le Kirghizstan qui aime mettre en avant cette spécificité auprès des autorités françaises. Toutefois cette identité démocratique ne semble pas particulièrement déterminante comme l'illustre la faiblesse du timide rapprochement politique entre les deux États marqué par la visite du président Akaev en France.

#### A- La coopération linguistique et technique : unique expression des relations franco-kirghizes

Le 28 février 1992, le secrétaire d'État français Alain Vivien signe avec le Kirghizstan un protocole d'établissement des relations diplomatiques et, cas unique à l'échelle centrasiatique, il signe aussi, suite à la demande des autorités kirghizes, « un protocole conjoint concernant les résultats de la visite officielle dans la république de Kirghizie du secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République française »<sup>315</sup>. Ce protocole, bien que n'engageant en rien la France, illustre l'enthousiasme des autorités kirghizes pour la mise en place rapide de relations de coopération. Le 10 avril 1992, dans une note adressée à l'ambassade de France à Moscou, le gouvernement kirghiz se réfère au protocole, afin de mettre en avant sa demande de formation, auprès de la France, des diplomates de la république centrasiatique<sup>316</sup>. De fait, le thème de la formation en France d'un diplomate kirghiz revient de manière très récurrente dans les archives, et constitue, l'un des principaux piliers des faibles relations franco-kirghizes entre 1992 et 1994. Le deuxième pilier des relations franco-kirghizes est celui de la coopération dans le domaine linguistique. Comme nous l'avons évoqué, la France nomme, en octobre 1992, un attaché régional linguistique basé à Bichkek<sup>317</sup>. Les missions de ce dernier portent notamment sur la défense, l'organisation et l'amélioration de l'enseignement du français au Kirghizstan, au Tadjikistan, et dans une moindre mesure, au Turkménistan. Si en 1994, le conseiller culturel

<sup>315</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message de l'ambassade de France à Moscou destinés aux autorités kirghizes concernant la signature du protocole conjoint concernant les résultats de la visite officielle dans la république de Kirghizie, du secrétaire d'État aux affaires étrangères de la république française », 25 mars 1992.

<sup>316</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message du ministère des affaires étrangères kirghiz visant à entamer la discussion concernant la question de la formation des diplomates », 10 avril 1992.

<sup>317</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message du service culturel, scientifique et technique de l'ambassade de France à Moscou au Ministère de l'éducation kirghiz », 28 juin 1993, p. 2.

de l'ambassade de Moscou, Jacques-Henri Heuls, évoque qu'une « petite coopération culturelle s'est mise en place »<sup>318</sup>, le rôle déterminant de l'attaché linguistique au Kirghizstan ne doit pas être négligé. Dans un télégramme préparant la visite du président Akaev en France, l'ambassadeur Pierre Morel note ainsi :

« Pratiquement inexistante à l'époque soviétique, la coopération bilatérale s'est surtout développée, depuis l'indépendance du Kirghizstan, dans le domaine de l'éducation, grâce notamment à l'activité de notre attaché linguistique à Bichkek »<sup>319</sup>.

Or, cette coopération est d'autant plus importante qu'elle apparaît comme la seule relation substantielle entretenue par la France vis-à-vis de la république kirghize. La présence d'un Bureau de coopération linguistique et éducative (BCLE) à Bichkek est perçue de manière très favorable par les autorités kirghizes, qui fournissent d'ailleurs un bureau et une carte diplomatique à l'attaché français<sup>320</sup>. L'action de M. Kohler semble déterminante puisqu'elle permet, d'une part, une relative multiplication des contacts avec différentes autorités kirghizes, et d'autre part, elle alimente une certaine francophilie perceptible chez le président Askar Akaev. Si la coopération culturelle et linguistique est sans commune mesure avec celle menée en Ouzbékistan, elle demeure essentielle puisqu'il s'agit de la seule relation franco-kirghize. Cette coopération se renforce d'ailleurs sur la période courant de 1992 à 1994 tandis que les actions initiées par M. Kohler se multiplient : envois d'ouvrages français à la bibliothèque nationale du Kirghizstan, formation de professeurs de français, début de coopération dans le domaine universitaire<sup>321</sup>. Toutefois, bien que l'action de l'attaché linguistique soit déterminante pour les relations franco-kirghizes, les conditions de travail de M. Kohler semble catastrophiques. Dans un télégramme daté du 15 juin 1994, l'ambassadeur français à Moscou, réclame à l'administration centrale la mise en place des crédits prévisionnels accordés pour la coopération culturelle avec le Kirghizstan. Face à l'absence des financements, l'ambassadeur précise que :

<sup>318</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Note pour Monsieur l'ambassadeur ayant pour objet "Remise de vos lettres de créances à Bichkek – 7-10 septembre 1993. Note de synthèse" », 6 septembre 1993, p. 6.

<sup>319</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet " Visite du président Akaev en France, coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et le Kirghizstan" », 29 mai 1994, p. 1.

<sup>320</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Coopération avec le Kirghizstan" », 20 mars 1993.

<sup>321</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Visite du président Akaev en France, coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et le Kirghizstan" », 29 mai 1994.

« Dans ces conditions, le BCLE de Bichkek ne doit son fonctionnement qu'à l'unique dévouement de l'attaché linguistique, qui a avancé – sur ses propres deniers – depuis janvier 1994, la totalité des dépenses liées aux actions de coopération linguistique et éducative »<sup>322</sup>.

Le dévouement de l'attaché linguistique semble d'autant plus grand qu'il est victime par trois fois d'agression. En effet, puisque ne relevant pas d'une mission diplomatique établie sur le sol de la république kirghize, sa sécurité n'est pas assurée par les autorités du Kirghizstan. Ce n'est qu'après la troisième agression, et suite à la consternation de l'ambassade de France à Moscou, que le Kirghizstan décide de s'occuper de la protection de l'attaché français<sup>323</sup>. Bien que l'action de M. Kohler ne soit pas particulièrement facilitée, elle semble toutefois déterminante pour les relations franco-kirghizes. Elle permet notamment une présence a minima de la France sur le sol de la république centrasiatique, et contente d'une certaine façon les autorités kirghizes qui auraient souhaité que la France ouvre une représentation diplomatique.

#### B- Le paradigme de la « démocratie »

Spécificité du Kirghizstan à l'échelle régionale, la nature « démocratique » du régime kirghiz apparaît, pour les autorités de la république centrasiatique, comme un véritable instrument au service des relations avec la France. Les autorités kirghizes utilisent ainsi de manière récurrente, dans leurs contacts avec la France et notamment dans les lettres adressées au membre du gouvernement français, ce que nous qualifions ici de « paradigme de la démocratie ». Dans une lettre datée du 30 janvier 1992, qui répond à une lettre de M. Roland Dumas suite à la reconnaissance du Kirghizstan, le ministre des affaires étrangères kirghiz écrit : « je peux vous assurer qu'avec la Kirghizie, la communauté internationale gagnera un membre digne qui est attaché aux idéaux de liberté et de démocratie »<sup>324</sup>. Si les lettres échangées entre les gouvernements se ressemblent et respectent une série d'expressions clés relativement vidées de leur sens, les lettres adressées par le Kirghizstan à la France mentionnent de manière

<sup>322</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Mise en place des crédits délégués – Bureau de coopération linguistique et éducative (BCLE) au Kirghizstan" », 15 juin 1994.

<sup>323</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet " Agression contre M. G. Kohler, attaché linguistique à Bichkek (Kirghizstan)" », 16 juillet 1994.

<sup>324</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message du ministre kirghiz des affaires étrangères à son homologue français », 30 janvier 1992.

récurrente leur attachement à la démocratie. L'exemple le plus frappant, au-delà de la récurrence du thème démocratique dans les échanges ou les entretiens diplomatiques franco-kirghizes, est sans doute celui des lettres envoyées pour la célébration du 14 juillet. En effet, bien que toutes les lettres envoyées par les dirigeants centrasiatiques mentionnent les événements de la révolution française et l'influence, comme le prestige, de la France à l'international du fait de son histoire démocratique, la lettre envoyée par Akaev se distingue de celles envoyées par les autres dirigeants centrasiatiques. Le président mentionne notamment, en plus de l'habituel canon sur les événements du 14 juillet, que les idées des Lumières « représentent une signification particulière pour la jeune république du Kirghizstan qui a choisi le chemin de la construction d'un État démocratique à économie de marché »<sup>325</sup>. Le Kirghizstan met donc en avant de manière récurrente sa nature démocratique, qui le rapproche en un sens des puissances européennes, et notamment de la France. Cet usage du « paradigme de la démocratie » s'accompagne aussi de la mention, elle aussi récurrente, de l'inspiration française pour l'élaboration de la constitution et de la politique institutionnelle kirghize. Véritable instrument au service de la politique étrangère kirghize, les volontés démocratiques du régime, sont perçues, dans le cadre des relations franco-kirghizes, comme un outil au service du rapprochement politique entre les deux États.

Toutefois, la faiblesse des relations franco-kirghizes et l'étude de l'expérience diplomatique menée au Turkménistan, nous avait fait émettre l'hypothèse que la nature démocratique ou au contraire dictatoriale des régimes ne semblait pas déterminante dans l'établissement et le renforcement des relations franco-centrasiatiques. Cette hypothèse, confirmée par le faible intérêt de la France pour le Kirghizstan, contrairement aux États-Unis, nous fait aussi émettre l'hypothèse que le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale, ne répond pas à des enjeux idéologiques visant à promouvoir la démocratie libérale. Cependant, au Kirghizstan, c'est bien la nature démocratique du régime, par les financements qu'elle permet d'obtenir pour lutter contre la situation économique catastrophique, qui assure la stabilité du pays. Or, si la nature des régimes centrasiatiques intéresse peu l'appareil diplomatique français, il n'en va pas de même pour la stabilité de la région, érigée comme le premier enjeu de la France en Asie centrale. En ce sens, l'appareil diplomatique français soutient le régime démocratique du Kirghizstan, car ce dernier est perçu comme un rempart contre l'instabilité. Un rempart d'autant plus important, au vu du contexte

<sup>325</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message du président du Kirghizstan au président de la République français à l'occasion de la célébration de la fête nationale », 11 juillet 1994.

géopolitique puisque le trafic d'armes et de stupéfiants en provenance du Tadjikistan et de l'Afghanistan s'accroît de manière intense, tandis que la république tadjike voisine fait face à une situation de guerre civile. Dans le compte rendu qu'il dresse de sa remise de ses lettres de créance au président Akaev, l'ambassadeur Pierre Morel résume de manière limpide, les enjeux d'un soutien souhaité (par l'ambassadeur comme par les autorités kirghizes) de la France au Kirghizstan. L'ambassadeur revient sur la demande de financement réalisée par le Kirghizstan auprès de la France dans le cadre d'un fonds de soutien mis en place par la Banque mondiale, et écrit :

« Le Kirghizstan, îlot de stabilité et de démocratie dans une Asie centrale très instable, n'apparaît certes pas comme un acteur régional essentiel. Mais il faut y regarder de plus près. [...] il me semble que nous avons tout intérêt à appuyer, dans la mesure de nos moyens, l'action exemplaire du président Akaev avant qu'il ne soit trop tard. À ce titre, l'annonce [...] d'une contribution, même modeste, à un fonds de soutien social, au besoin redéfini, aurait le mérite de montrer notre préférence, sous la forme d'une sorte de "prime à la démocratie". [...] La mise en place d'une coopération active dans tous les domaines devrait permettre de stabiliser cette partie de l'Asie centrale, de réorienter dans le bon sens les acquis de la période soviétique, et de démontrer ainsi que le modèle démocratique n'est pas hors d'atteinte dans cette région. »<sup>326</sup>.

Cet extrait, du compte rendu de l'ambassadeur, nous paraît particulièrement intéressant, puisque le diplomate évoque les intérêts d'une promotion du système démocratique en soutenant le Kirghizstan. En ce sens, un soutien économique français à la seule démocratie de la région devrait permettre de l'ériger en vitrine démocratique. Un éventuel soutien participerait aussi de la stabilité du Kirghizstan, alors même que les réformes économiques menées par Akaev font grandir la popularité du parti communiste tadjike auprès de la population. Le soutien au régime démocratique kirghiz semble apparaître comme un instrument au service de la stabilité régionale, plutôt que comme l'expression d'une volonté de promotion idéologique de la démocratie. Cet extrait permet également d'éclairer le paradoxe de la situation du Kirghizstan. En effet, le Kirghizstan choisit la voie des réformes démocratiques et économiques, afin d'obtenir des aides et des financements internationaux. Cependant, les réformes qui conditionnent ces aides augmentent, en un sens, l'instabilité potentielle de la république (instabilité politique et sociale) qui demande donc une aide économique aux institutions et acteurs internationaux afin de limiter les tensions sociales qu'induisent les réformes conditionnant elle-même l'octroi d'une aide financière. La situation du Kirghizstan

<sup>326</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président kirghiz, M. Askar Akaev" », 14 septembre 1993, p. 4.

est donc particulièrement problématique, et l'extrait de notre document d'archive illustre le processus, étudié par Boris Pétric, qui mène le Kirghizstan à une situation de dépendance vis-à-vis des institutions internationales<sup>327</sup>. Toutefois, bien que la nature démocratique du régime kirghiz semble avoir une influence sur les relations franco-kirghizes, elle n'est pour autant pas déterminante. La faiblesse des relations franco-kirghizes en est la preuve.

### C- Un timide rapprochement politique ?

À l'image des expériences diplomatiques menées dans le reste des républiques centrasiatique, la visite du président kirghiz en France, du 2 au 3 juin 1994, semble contribuer à un certain rapprochement politique entre les deux États. De fait, bien que les rapports préparant la visite évoquent tous la faiblesse des relations entretenues avec la petite république kirghize, ils soulignent également tous la nécessité d'un rapprochement politique et d'une intensification de ces relations. Ainsi, Olivier Louis, conseiller pour les affaires commerciales de l'ambassade de Moscou, bien que dressant un rapport relativement catastrophique sur la situation économique du Kirghizstan, met aussi en avant la nécessité d'une intensification, même modeste, des relations entretenues avec la petite république centrasiatique. Le diplomate écrit ainsi : « La France est très peu présente dans ce pays, il conviendrait de s'y intéresser davantage, d'effectuer des missions plus fréquentes afin de ne pas donner aux autorités l'impression qu'on les délaisse »<sup>328</sup>. L'enjeu d'une légère intensification des relations semble donc aussi politique. Ce commentaire du diplomate français à Moscou confirme cependant notre analyse d'un relatif désintérêt de la France et de l'appareil diplomatique à l'égard du Kirghizstan. D'une façon similaire alors qu'il se rend dans la république kirghize, début mai, pour préparer la visite du président Akaev en France, l'ambassadeur Pierre Morel constate dans son compte rendu que « depuis la visite de M. Vivien, secrétaire d'État aux affaires étrangères, en mars 1992 à Bichkek, peu après l'établissement des relations diplomatiques, il n'y a eu aucun échange de visites entre la France et le Kirghizstan »<sup>329</sup>. Ce constat, confirme de nouveau notre analyse d'un relatif désintérêt français. Le compte rendu de cette mission préparatoire, dont

<sup>327</sup> Boris Pétric & Amantour Japarov, « Le Kirghizstan. Laboratoire de la nouvelle gouvernance mondiale », Transitions, CEVIPOL Université libre de Bruxelles, 2006, 46 (1), pp. 69-89.

<sup>328</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Note ayant pour objet "Contacts bilatéraux en Kirghizie" », 11 mars 1994, p. 4.

<sup>329</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Préparation de la visite du président du Kirghizstan en France 2-3 juin 1994. Mission à Bichkek (9-10 mai 1994)" », 16 mai 1994, p. 1.

l'objectif était de connaître les attentes kirghizes pour le voyage, se conclue sur la nécessité pour l'ambassadeur que le voyage soit l'occasion d'un réel renforcement des relations franco-kirghizes. Il écrit ainsi :

« Reçu pour la première fois en Europe, et par une grande puissance dont il se sent très proche, le président Akaev attend beaucoup de sa visite officielle en France. Même si nos intérêts sont aujourd'hui limités, je serais reconnaissant au département de bien vouloir faire en sorte que les attentes du président Akaev en matière politique, économique et culturelle ne soient pas déçues. Ce pays doit faire pleinement partie de la politique de présence active que nous menons dans la nouvelle Asie centrale »<sup>330</sup>.

La conclusion réalisée par l'ambassadeur nous semble aussi éclairante qu'intéressante. Elle confirme d'abord notre hypothèse que le Kirghizstan serait l'une des républiques les moins privilégiées par l'appareil diplomatique français, puisque l'ambassadeur juge nécessaire de préciser que le Kirghizstan « doit » faire partie de la politique de présence de la France en Asie centrale, ce qui sous-entend, dans un sens, que cela n'est pas encore pleinement le cas. Le commentaire de l'ambassadeur confirme aussi notre analyse de la faiblesse des relations franco-kirghizes qui, selon nous, tenait au fait que la république semblait dépourvue d'intérêt pour l'appareil diplomatique français. Enfin, cette citation confirme également le rôle potentiellement déterminant attribué à la visite du président Akaev en France.

Or, la visite du président kirghiz, à l'image des visites des différents dirigeants centrasiatiques, semble contribuer à un rapprochement politique, certes timide, entre les deux États. Le compte rendu de la visite évoque ainsi que « La visite officielle du président Akaev a constitué le premier contact politique d'importance entre nos deux pays. Les relations franco-kirghizes étant restées jusque-là dépourvues de substance »<sup>331</sup>. Si le compte rendu confirme la faiblesse, voire la quasi-inexistence, des relations franco-kirghizes en dehors du domaine de la coopération linguistique, il présente tout de même la visite comme déterminante. La visite est en effet l'occasion de la signature de quatre documents bilatéraux : un traité d'amitié, d'entente et de coopération, un accord de coopération entre les ministères des affaires étrangères, un accord de coopération culturelle, scientifique et technique, et un accord sur la protection réciproque des investissements. Ces documents nous sont familiers puisqu'il s'agit des documents signés avec toutes les républiques centrasiatiques (excepté le Tadjikistan). Cependant, et contrairement aux autres États précédemment étudiés, tous les documents sont

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>331</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Visite officielle en France du président de Kirghizie Askar Akaev (1-3/06/94)" », 8 juin 1994, p. 1.

signés au cours de la même visite, puisque le président de la République français ne se rend pas au Kirghizstan. D'ailleurs, le Kirghizstan est la dernière république centrasiatique (si l'on excepte de nouveau le Tadjikistan) avec laquelle ces accords sont mis en place. Cela permet donc de relativiser la nature déterminante de la visite et de confirmer l'analyse selon laquelle le Kirghizstan serait la moins privilégiée des républiques. Pour autant, la visite contribue tout de même à un certain rapprochement politique entre les deux États, et permet à une délégation kirghize nombreuse de prendre contact avec des entreprises françaises. Le compte rendu de la visite stipule même que « une mission d'experts économiques se rendra prochainement en Kirghizie, afin d'examiner sur place l'avancement des réformes, le fonctionnement des structures économiques extérieures et les possibilités de transfert de technologie »<sup>332</sup>. La fin de l'année 1994 semble donc marquée par un timide rapprochement politique franco-kirghiz, qui traduit la faiblesse des relations franco-kirghizes, donc les enjeux demeurent limités.

### **III- Une expérience diplomatique subalterne ? (1992-1994)**

Reflet de la faiblesse des relations franco-kirghizes, l'expérience diplomatique française menée au Kirghizstan semble apparaître, à l'échelle de la région centrasiatique, comme une expérience subalterne. En effet, à la fin de l'année 1994, alors qu'un chargé d'affaire est nommé au Turkménistan, et alors que l'ambassade française en Ouzbékistan emménage finalement dans ses locaux, la présence diplomatique au Kirghizstan se résume à celle de l'attaché linguistique, M. Kohler. Face à ce constat, force est de constater que la république kirghize n'apparaît pas comme une priorité pour le développement du réseau diplomatique français. Notre utilisation du terme « subalterne » pour décrire la nature de l'expérience diplomatique menée au Kirghizstan, renvoie d'une part, au fait que son développement n'est pas prioritaire et qu'elle est de facto moins importante que les autres expériences diplomatique menée en Asie centrale, mais aussi, d'autre part, au fait qu'elle dépend de l'ambassade de France à Moscou, puis à partir de 1994, de l'ambassade de France au Kazakhstan. Le développement du réseau diplomatique français au Kirghizstan semble ainsi marqué par le refus d'une installation diplomatique française dans la république, par une asymétrie particulièrement forte des relations diplomatiques franco-kirghizes et par une dépendance vis-à-vis de l'ambassade de Moscou, puis d'Alma-Ata.

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 4.

## A- Le refus d'une implantation diplomatique française au Kirghizstan

En 1992, le Kirghizstan, à l'image du Turkménistan et du Tadjikistan, n'est pas doté d'une installation diplomatique française sur son sol. Le Kirghizstan avait pourtant exprimé, à travers l'entretien du président avec le secrétaire d'État français, le souhait d'un échange de représentations diplomatiques et avait affirmé que « si la France envisageait d'ouvrir une ambassade à Bichkek, le gouvernement de Kirghizie était prêt à mettre à sa disposition immeuble et terrain »<sup>333</sup>. Cependant, malgré ces facilités promises c'est bien l'ambassadeur de France à Moscou qui est accrédité dans la petite république centrasiatique. La candidature de M. Morel est proposée le 31 juillet 1992, et l'agrément kirghize est donné le 2 septembre 1992<sup>334</sup>. Pourtant, la remise des lettres de créance, qui officialise la nomination d'un ambassadeur n'est réalisée qu'en septembre 1993<sup>335</sup>. On aurait pu émettre l'hypothèse que ce délai, était une autre illustration du relatif désintérêt de l'appareil diplomatique à l'égard du Kirghizstan, cependant, force est de constater que la remise des lettres de créance de l'ambassadeur à Achgabat est réalisée en octobre 1993<sup>336</sup>. Le Kirghizstan n'est donc pas moins bien traité que ses voisins centrasiatiques, eux aussi dépendant de l'ambassade de France à Moscou. La cérémonie de la remise des lettres de créance, le 9 septembre 1993, permet à l'ambassadeur de s'entretenir avec les différentes autorités politiques du pays. Or, dans le compte rendu de l'entretien qu'il réalise avec le ministre kirghiz des affaires étrangères, le diplomate évoque qu'il a rappelé au ministre « les raisons budgétaires qui nous empêchaient pour le moment d'ouvrir une ambassade à Bichkek »<sup>337</sup>. Cette affirmation fait écho à la présence de la mention de la même problématique dans un document relatif à un projet d'ouverture d'ambassade au Turkménistan. Cependant, l'explication budgétaire est ici utilisée comme un argument, qui paraît relativement faible lorsque l'on sait qu'une ambassade ouvrira à Achgabat en 1994, alors que le Kirghizstan devra attendre 2010 pour disposer d'une ambassade française sur son sol. L'argument des raisons budgétaires semble donc

<sup>333</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan - Kirghizie" », 10 mars 1992, p. 2.

<sup>334</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Messages des autorités kirghizes à destinations donnant leur agrément à la nomination de M. Pierre Morel », 2 septembre 1992.

<sup>335</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président kirghiz, M. Askar Akaev" », 14 septembre 1993.

<sup>336</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 126, « Télégramme ayant pour objet "Remise de ses lettres de créances par l'ambassadeur de France au Turkménistan, résident à Moscou" », 22 octobre 1993.

<sup>337</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président kirghiz, M. Askar Akaev" », 14 septembre 1993, p. 3.

particulièrement fragile pour expliquer l'absence de présence diplomatique française dans la république kirghize. Entre 1992 et 1994, l'expérience diplomatique française au Kirghizstan se résume donc, comme au Turkménistan, à la réalisation de missions par le personnel de l'équipe diplomatique de l'ambassade moscovite. Toutefois, ces missions demeurent particulièrement rares pour le Kirghizstan, qui ne reçoit aucune mission de prospection d'industriels français, ni aucune visite d'ordre gouvernemental. À ce titre, le Kirghizstan est la seule république centrasiatique, si l'on exclut le Tadjikistan, qui ne reçoit pas la visite du président français, ni d'aucun de ses ministres. Le refus opposé aux multiples invitations kirghizes, est d'ailleurs l'expression la plus visible de l'asymétrie totale qui caractérise les relations franco-kirghizes.

## B- Des relations particulièrement asymétriques

Si toutes les relations que la France entretient avec les républiques centrasiatiques sont caractérisées par une asymétrie dont le degré varie selon les États, l'asymétrie des relations franco-kirghizes est sans doute celle qui est la plus marquée et la plus visible. Cette asymétrie s'exprime notamment à travers, comme nous venons de le dire, l'absence de visite des autorités françaises dans la petite république centrasiatique. La seule visite d'un membre du gouvernement français, autre que celle de M. Vivien, est l'accueil lors d'une escale imprévue de la délégation française de M. Dumas en janvier 1992<sup>338</sup>. Un message adressé par M. Bertrand Dufourcq, ambassadeur de France à Moscou, aux autorités kirghizes nous informe ainsi de l'existence d'une escale, en pleine nuit, de la délégation conduite par le ministre français des affaires étrangères. Le message de l'ambassadeur remercie donc les autorités kirghizes pour le « tour de force » d'avoir réussi à héberger l'ensemble de la délégation française arrivée, de manière imprévue, en pleine nuit. Cette anecdote est d'autant plus intéressante, qu'au moment de la visite, les relations diplomatiques entre les deux États ne sont pas encore mises en place. Or, c'est uniquement dans ce cadre, d'une imprévue au beau milieu de la nuit, que le Kirghizstan accueille un membre du gouvernement français. La période courant de 1992 à 1994 est marquée par le refus permanent opposé aux multiples demandes et invitations kirghizes. En 1993, alors que le président Askar Akaev envisage de se rendre en France, les dates proposées par le gouvernement kirghiz sont refusées, car le président Mitterrand doit se rendre

<sup>338</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message de remerciement de M. Dufourcq aux autorités kirghizes », 31 janvier 1992.

en Corée et au Kazakhstan<sup>339</sup>. Le ministère des affaires étrangères saute alors sur l'occasion et demande s'il est possible que le président français réalise une escale, « même quelques heures »<sup>340</sup> seulement, au Kirghizstan. La demande kirghize est rejetée, alors même que Bichkek n'est qu'à trois heures de route ou une heure d'avion de la capitale kazakhe. D'une façon similaire, alors que le président de la république entreprend en 1994 de se rendre en Asie centrale, les demandes d'escales ou de visites au Kirghizstan sont toutes refusées<sup>341</sup>. S'il semble logique que les membres du gouvernement français refusent de se rendre au Tadjikistan plongé dans la guerre civile, le refus de se rendre au Kirghizstan, unique démocratie de la région qui se présente comme un îlot de stabilité, est difficilement compréhensible. L'asymétrie des relations franco-kirghizes est donc particulièrement intense et visible, et exprime de manière limpide la hiérarchie de la région réalisée par l'appareil diplomatique français. Les nombreux refus opposés aux maigres demandes kirghizes semblent être l'expression d'une asymétrie particulièrement intense des relations franco-kirghizes. Si la France essaye, d'une manière générale, de ménager les dirigeants centrasiatiques en camouflant cette asymétrie, cette peine ne semble pas être prise avec le Kirghizstan. En effet, la république centrasiatique ne dispose pas d'importantes ressources et n'est donc pas le théâtre d'une compétition d'influence ou de séduction.

### C- Bichkek, une antenne diplomatique ?

Entre 1992 et 1994, la présence diplomatique française au Kirghizstan est assurée depuis Moscou. C'est donc l'ambassadeur Pierre Morel, résidant à Moscou, qui comme nous l'avons vu, est accrédité dans la république kirghize. Or, la distance géographique séparant Moscou de Bichkek, et la faiblesse des systèmes de communications contribuent de fait, à la faiblesse des relations franco-kirghizes. L'accréditation dans la république kirghize d'un ambassadeur résident à plus de 3 700 kilomètres de la capitale ne va d'ailleurs pas sans poser de problème logistique. Un télégramme du 5 décembre 1994, envoyé par M. Fessard de Foucault, ambassadeur au Kazakhstan, illustre les difficultés que provoque l'éloignement géographique

<sup>339</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Message de l'ambassade de France à Moscou annonçant aux autorités kirghizes le refus des dates proposées pour le voyage d'Akaev », 20 août 1993.

<sup>340</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Déplacement de M. le président de la République en Asie centrale" », 16 juillet 1993.

<sup>341</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Kirghizstan – Projet de visite officielle du président Akaev en France" », 28 mars 1994.

de l'ambassade de Moscou<sup>342</sup>. En effet, le télégramme informe l'administration centrale que l'ambassadeur au Kazakhstan a été saisi d'une demande urgente de visas pour une délégation kirghize se rendant en France. Le diplomate rappelle qu'il n'a pas compétence sur la Kirghizie et évoque qu'il a éconduit la demande kirghize et a suggéré au porteur de la demande de se rendre à Moscou. Face à cette illustration des limites d'une accréditation de l'ambassadeur en résidence à Moscou, l'ambassadeur au Kazakhstan rappelle que « depuis deux ans, je demande la double accréditation de l'ambassadeur à Almaty et à Bichkek »<sup>343</sup>. En effet, ce n'est pas la première fois que M. Fessard de Foucault évoque l'idée d'une double accréditation au Kazakhstan et au Kirghizstan, qui simplifierait grandement la logistique nécessaire au maintien d'une présence diplomatique française au Kirghizstan. Dans un télégramme daté du 20 mars 1993, le diplomate se livre déjà à une argumentation visant à justifier son accréditation au Kirghizstan<sup>344</sup>. Il évoque d'abord la proximité politique, culturelle et surtout géographique entre Kazakhstan et Kirghizstan, en affirmant que les autorités kazakhes ne verraient aucun inconvénient à ce que l'ambassadeur français soit accrédité dans les deux républiques. M. Fessard de Foucault évoque d'ailleurs que l'Allemagne a fait accréditer son ambassadeur à Almaty et à Bichkek, tout comme son attaché de défense, et réclame de fait, que la France imite son voisin européen. Les arguments du diplomate sont nombreux puisque « cette présence serait à peu de frais » étant donné la proximité des capitales et la présence à la fois de l'attaché linguistique et d'une antenne diplomatique allemande qui pourrait être partagée, comme les locaux des chancelleries d'Almaty, avec la France. La communication avec les autorités kirghizes serait d'ailleurs plus rapide, tandis que le PEE (poste d'expansion économique) d'Almaty aurait tout intérêt à avoir compétence sur le Kirghizstan. Le diplomate évoque enfin que ce projet de « telle double accréditation avec résidence à Almaty, avait semblé être envisagé par le département au moment de ma propre nomination »<sup>345</sup>. Pourtant, c'est bien Pierre Morel qui hérite de l'accréditation au Kirghizstan. Les raisons de ce choix ne sont pas explicitées dans les archives, ce qui nous contraint à ne réaliser que de simples hypothèses. Une explication pourrait être la crainte, par l'appareil diplomatique français, que l'ambassade de France au Kazakhstan ne parvienne pas à assurer la double accréditation. Une deuxième hypothèse

<sup>342</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 117, « Télégramme ayant pour objet "Délivrance de visas à des officiels kirghiz" », 5 décembre 1994.

<sup>343</sup> *Ibid.*

<sup>344</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Accréditation au Kirghizstan de l'ambassadeur au Kazakhstan tant que n'est pas ouverte une ambassade en tant que telle à Bichkek" », 20 mars 1993.

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 2.

pourrait être, que l'accréditation de l'équipe diplomatique de Moscou présentait l'avantage de ne pas engendrer de coût relatif à la nomination de nouveaux personnels. Le projet d'une double accréditation de l'ambassadeur au Kazakhstan, bien que permettant « d'attendre la fin de la période des vaches maigres pour le département sans que ce dernier y perde en efficacité, ni la France en présence et en rayonnement »<sup>346</sup> ne semble cependant pas envisageable en 1993. L'attaché de défense d'Almaty est tout de même accrédité à Bichkek, et accompagne d'ailleurs l'ambassadeur Morel lors de la remise de ses lettres de créance<sup>347</sup>. Finalement, l'appareil diplomatique attend la nomination du successeur de M. Fessard de Foucault, pour accréditer, sur le modèle allemand, l'ambassadeur Alain Richard à Bichkek. En ce sens, l'expérience diplomatique menée au Kirghizstan, apparaît comme une expérience diplomatique subalterne, d'une part car son développement est particulièrement faible vis-à-vis des autres expériences diplomatiques menées en Asie centrale, et d'autre part parce qu'elle dépend de l'ambassade de Moscou, puis de l'ambassade d'Almaty (et ce jusqu'en 2010).

<sup>346</sup> *Ibid.*

<sup>347</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 116, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créances au président kirghiz, M. Askar Akaev" », 14 septembre 1993.

À la fin de l'année 1994, l'expérience diplomatique française menée au Kirghizstan, à l'image des relations franco-kirghizes, est sans aucun doute la plus faible et la moins développée des expériences diplomatiques menées en Asie centrale. L'identité démocratique, réformatrice et libérale de la république centrasiatique, portée par son leader Askar Akaev, ne suffit donc pas à compenser la relative absence d'intérêts et d'enjeux que présente le Kirghizstan pour l'appareil diplomatique français. De fait, les relations franco-kirghizes sont particulièrement limitées, et reposent presque exclusivement sur la coopération mise en place par l'attaché linguistique français en résidence à Bichkek. La nomination de cet attaché doit, sans doute, être comprise comme un moyen de ménager, au minima, les autorités kirghizes qui semblent être, malgré l'identité démocratique prônée par le régime, les moins privilégiées à l'échelle de l'Asie centrale. En effet, l'asymétrie des relations franco-kirghizes est l'une des plus intenses de la région et s'exprime notamment à travers l'absence de visites gouvernementales françaises au Kirghizstan. Si la visite d'Akaev, contribue à un certain rapprochement politique et fixe le cadre d'une intensification des relations franco-kirghizes, force est de constater que le rapprochement est timide et que les accords signés ne semblent pas particulièrement déterminants. En ce sens, l'expérience diplomatique française menée au Kirghizstan, illustre et confirme l'hypothèse d'un développement du réseau diplomatique à deux vitesses en Asie centrale postsoviétique. De même, la comparaison des expériences menées au Turkménistan et au Kirghizstan semble confirmer la prépondérance des enjeux économiques comme moteurs du développement diplomatique français dans la région. La comparaison vient aussi infirmer l'hypothèse, trop illusoire pour avoir été formulée explicitement, d'une préférence accordée du fait des ambitions démocratiques du régime kirghize. Le déploiement diplomatique français, à l'inverse du déploiement diplomatique américain, ne paraît pas servir d'enjeux idéologiques tels que la promotion du système de démocratie libérale. En ce sens, la nature des régimes centrasiatiques ne semble donc guère déterminant dans les modalités du développement diplomatique français, tant que les différents régimes assurent leur stabilité politique intérieure, et contribuent à la stabilité géopolitique de la région. En effet, la crainte de l'instabilité et de la propagation du fondamentalisme islamique dans la région centrasiatique est renforcée par les événements du Tadjikistan, qui plonge la petite république centrasiatique dans le chaos de la guerre civile. Le chapitre suivant a donc pour ambition d'étudier l'expérience menée par la diplomatie française au Tadjikistan, où le contexte particulier de la guerre civile, limite le déploiement et le développement effectif du réseau diplomatique.

## **Chapitre 6 : La diplomatie française à l'épreuve de la guerre civile tadjike (1990-1997)**

Alors qu'elle était déjà la république la plus pauvre de l'Union soviétique, le Tadjikistan connaît, au lendemain de la disparition du système soviétique dont sa faible économie dépendait, une situation de crise économique particulièrement intense. Cette situation économique catastrophique exacerbe les tensions politiques présentes dans la république depuis 1991 et contribue donc, en un sens, à l'éclatement de la guerre civile tadjike à la fin du mois de mars 1992. La trajectoire dramatique empruntée par le Tadjikistan le distingue de ses voisins centrasiatiques et confirme les craintes des différents observateurs internationaux concernant l'instabilité potentielle de la région. Entre 1992 et 1997, la république tadjike est donc en proie à un conflit dont les conséquences sont dramatiques, du point de vue humain, puisque les affrontements engendrent entre 50 000 et 100 000 morts<sup>348</sup>, comme du point de vue économique puisque le conflit déstabilise durablement les rares systèmes de production dont disposait la république centrasiatique. Si l'année 1997 marque le règlement « définitif »<sup>349</sup> du conflit, les combats se concentrent principalement sur la période courant de mars 1992 jusqu'à la fin de l'année 1993, le reste de la période étant marqué par une instabilité diffuse et des épisodes sporadiques de violence.

Au début des années 1990, le Tadjikistan présente donc une situation aussi spécifique que dramatique. Cette spécificité contribue à distinguer l'expérience diplomatique menée au Tadjikistan, de celles menées au Kirghizstan et dans le reste de la région centrasiatique. La république tadjike, du fait du contexte d'instabilité qu'introduit la guerre civile, apparaît donc comme l'État au sein duquel le réseau diplomatique français est le moins développé. Ce chapitre a ainsi pour ambition d'étudier les enjeux et les modalités de l'action diplomatique française au sein d'un Tadjikistan déchiré par la guerre civile. Notre étude va se concentrer sur la période courant de l'année 1992, qui marque les premiers contacts franco-tadjiks avant l'éclatement du conflit, à l'année 1997 qui voit la résolution officielle du conflit et marque une légère intensification des relations diplomatiques entre la France et la république centrasiatique. Nous tâcherons donc d'étudier les enjeux et les modalités spécifiques de l'action diplomatique

<sup>348</sup> Jean Radvanyi (dir.), *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, A. Colin, 2011, p. 226.

<sup>349</sup> On considère généralement que le conflit tadjik prend fin avec la signature, le 27 juin 1997, d'un accord de paix prévoyant la création d'une commission de réconciliation nationale. Cependant, si les combats cessent officiellement en 1997, la situation demeure confuse et les épisodes de violences perdurent.

française au Tadjikistan, afin d'analyser la manière dont la diplomatie française s'adapte et s'organise face au contexte particulier qu'induit le conflit tadjik. Nous étudierons également les conséquences, évidentes, de la guerre civile sur le développement particulièrement limité du réseau diplomatique français au Tadjikistan ainsi que sur la mise en place des, anecdotiques, relations franco-tadjikes. Dans cet objectif, nous nous intéresserons tout d'abord à la manière dont le conflit tadjik est perçu par l'appareil diplomatique français, qui y voit l'expression et la confirmation de ses craintes concernant l'instabilité potentielle de la région. Nous nous concentrerons ensuite sur l'étude des relations franco-tadjikes à l'heure de la guerre civile, afin d'analyser les modalités d'action spécifique de la diplomatie française dans le contexte particulier que le conflit induit. Enfin, nous étudierons le timide rapprochement diplomatique qui semble se mettre en place, durant la deuxième moitié de la décennie 1990, au lendemain du conflit.

### **I- Le chaos tadjik ou la confirmation des craintes lié à la disparition de l'Union soviétique (1991-1994)**

Alors que les rapports portant sur l'Asie centrale durant la période de la désintégration soviétique insistaient sur l'instabilité potentielle, et probable, qu'entraînerait une plus grande autonomie des républiques centrasiatiques, force est de constater comme nous l'avons vu, que les différents régimes ont démontré leur stabilité sur le plan politique. La seule exception fut celle du Tadjikistan, ravagé par une guerre civile durant les six derniers mois de l'année 1992 et les premiers mois de l'année 1993. Contrairement aux conflits du Caucase, qui avaient éclaté avant la disparition effective de l'URSS, le conflit tadjik est perçu, par les observateurs internationaux, comme étant en lien direct avec l'effondrement de l'Union soviétique. Pour la diplomatie française, le chaos tadjik vient confirmer les craintes portant sur l'instabilité présumée de la région dans le contexte particulier de la disparition du système soviétique. En ce sens, les conséquences de l'éclatement du conflit tadjik, pour la diplomatie française, ne se limitent pas à la seule situation du développement du réseau diplomatique au Tadjikistan mais portent également sur le développement diplomatique à l'échelle régionale. En effet le conflit, dont nous dresserons une brève chronologie, semble perçu, dans une certaine mesure, comme un modèle des potentiels conflits centrasiatiques. Le chaos tadjik vient donc confirmer les craintes portant sur l'instabilité de la région, et influence de fait, les modalités et les enjeux du développement du réseau diplomatique dans la région. Alors, la crise semble, dans une certaine mesure, être au centre des préoccupations de la France dans la région.

## A- Brève chronologie de la guerre civile

Cette section n'ayant ni les moyens ni l'ambition de réaliser une étude exhaustive du déroulement de la guerre civile tadjike, elle repose principalement sur les travaux de Guillaume Henrard<sup>350</sup> et de Bess A. Brown<sup>351</sup> qui viennent éclairer l'analyse des archives diplomatiques portant sur la situation intérieure du Tadjikistan. L'objectif est ici de revenir sur le déroulement, dans les grandes lignes, du conflit tadjik afin de fournir au lecteur les clés nécessaires à la compréhension du cadre particulier au sein duquel l'expérience diplomatique française, que nous étudions dans ce chapitre, est menée.

Le conflit tadjik, qui se déclenche à la fin du mois de mars 1992, tire ses racines de la période marquant la progressive désintégration de l'Union soviétique. Les années 1990 et 1991 voient en effet l'apparition, dans la république tadjike, d'une vie politique relativement intense à l'échelle de la région<sup>352</sup>. De fait, lorsque le secrétaire d'État, M. Alain Vivien, se rend au Tadjikistan, les 2 et 3 mars 1992, il réalise plusieurs entretiens avec des membres de l'opposition<sup>353</sup>. Or, en 1992, l'opposition est multiple et repose notamment sur les différents partis que sont le Parti démocrate du Tadjikistan, le mouvement Rastokhez et le Parti de la renaissance islamique (PRI). L'opposition repose aussi, en grande partie, sur le groupe des Pamiris (habitant de la région du Pamir), qui se sent, à la fin de l'année 1991, évincé du pouvoir. Le système politique tadjik est en effet caractérisé par ce qu'Olivier Roy qualifie de localisme<sup>354</sup>. En ce sens, la république est divisée entre quatre groupes de populations, ou quatre factions. La faction de Khodjent, dont est issu le président Nabiev alors au pouvoir et qui était largement favorisée économiquement et politiquement durant la période soviétique. La faction Kouliab, dont est issu le futur dirigeant Emomali Rakhmonov, alliés traditionnels de Khodjent. La faction de Pamir, à qui était confiée la gestion du Ministère de l'Intérieur et du KGB. Et la faction de Garm, en tension avec la faction de Kouliab dans les terres sud du pays. Or, en 1991, alors que le Tadjikistan s'autonomise, les Pamiris se sentent particulièrement exclus de la vie politique, et donc des réseaux de pouvoirs. Ils espèrent notamment, que l'échec du putsch d'août

<sup>350</sup>Guillaume Henrard, *Géopolitique du Tadjikistan : le nouveau Grand Jeu en Asie centrale*, Paris, Ellipses, 2000.

<sup>351</sup>Bess A. Brown, « La guerre civile au Tadjikistan », dans Mohammad-Reza Djalili & Frédéric Grare, *Le Tadjikistan à l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Graduate Institute Publications, 1995, p. 97-107.

<sup>352</sup> Catherine Pujol, *L'Asie centrale au carrefour des mondes*, Paris, Ellipses, 2013.

<sup>353</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan (Tadjikistan)", 9 mars 1992, p.4.

<sup>354</sup>Olivier Roy, « Le conflit du Tadjikistan est-il un modèle des conflits en Asie centrale ? », dans Mohammad-Reza Djalili & Frédéric Grare, *Le Tadjikistan à l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Graduate Institute Publications, 1995, p. 153-168.

1991 à Moscou, auquel le président Makhkamov apporte son soutien, entraînera l'interdiction du parti communiste et donc de l'assise du pouvoir de la faction de Khodjent. Cependant, si l'échec du putsch entraîne le remplacement du président Makhkamov par le président Nabiev, la faction de Khodjent demeure au pouvoir tandis que le parti communiste est suspendu de manière très temporaire. Le 26 mars 1992, le président de l'Assemblée nationale, nommé par Nabiev, accuse le ministre de l'Intérieur, un Pamiri, d'avoir abusé de sa situation. Cela entraîne une vague de manifestations des Pamiris dans la capitale, tandis que les groupes pro-gouvernementaux organisent eux aussi des manifestations de soutien<sup>355</sup>. Le groupe des Pamiris est rejoint par les Garmis, majoritairement sous l'égide du parti de la renaissance islamique tandis que la faction de Khodjent est rejointe par la faction de Kouliab. La situation s'envenime rapidement et conduit à la mise en place, en mai 1992, d'un gouvernement de coalition<sup>356</sup>. Les factions de Kouliab et de Khodjent refusent de reconnaître l'accord à l'origine du gouvernement de coalition, qu'elles dénoncent. Alors que la situation semble se calmer à Douchanbé, dans les campagnes du sud du pays éclate une véritable « guerre des kolkhozes »<sup>357</sup>. Les Garmis chassent les Kouliabis en juin 1992 et instaurent un blocus sur la ville de Kouliab en juillet. Cependant, les Kouliabis et les Khodjentis se réorganisent rapidement, se réarment avec le soutien de l'Ouzbékistan et d'une partie des troupes russes, avant de lancer une contre-attaque en septembre 1992. Si les rapports produit par les diplomates français mentionnent que les troupes russes sont toujours restées neutres, c'est parce que les troupes stationnées à Douchanbé sont effectivement les seules à être restées neutres. Or du fait du contexte, les informations dont disposent les diplomates concernent principalement la situation relative à la capitale de la république. La contre-attaque des Kouliabis est dévastatrice et entraîne d'importants mouvements de fuite des Garmis et des Pamiris en Afghanistan. La faction de Kouliab attaque ensuite la capitale Douchanbé le 23 octobre 1992<sup>358</sup>. Bien que l'attaque échoue, elle provoque des centaines de morts et entraîne une réunion du parlement à Khodjent, en novembre 1992<sup>359</sup>, afin de trouver un compromis au bain de sang. Le kouliab Emomali Rakhmonov est nommé président du présidium du Parlement, tandis que le président

<sup>355</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Développement de la contestation au Tadjikistan. Situation" », 15 avril 1992.

<sup>356</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Vers un changement de régime ?" », 7 mai 1992.

<sup>357</sup> *Op. cit.*, Guillaume Henrard, 2000, p. 62.

<sup>358</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Coup d'État manqué à Douchanbé : les espoirs de paix s'éloignent un peu plus encore" », 26 octobre 1992.

<sup>359</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan" », 25 novembre 1992.

par intérim (d'origine pamiris) démissionne. Les milices communistes kouliabis, s'emparent alors de Douchanbé en décembre 1992 et pratique une véritable politique de « purification ethnique »<sup>360</sup> à l'égard des Garmis et des Pamiris. Les milices quadrillent la ville, arrêtant et contrôlant systématiquement toute les populations. Les Garmis et les Pamiris sont au mieux arrêtés, au pire fusillés dans la rue ou dans leurs habitations. Les télégrammes diplomatiques sont très précis sur ce point et évoquent notamment le ratissage par les milices kouliabis, de la ville<sup>361</sup>. Le mois de décembre est donc une « période chaotique », marquée par « des répressions brutales et aveugles »<sup>362</sup>, que dénoncent notamment les diplomates en évoquant la « chasse » et les « massacres »<sup>363</sup> opérés par les forces du nouveau gouvernement.

En 1993, la situation se normalise lorsque les Pamiris, suite à une attaque gouvernementale contre leur région autonome, reconnaissent la suzeraineté de Douchanbé. Alors que la guérilla continue de manière sporadique, les négociations inter-tadjikes, sous l'égide de Moscou et de Téhéran, aboutissent à l'instauration d'un cessez-le-feu le 16 septembre 1994<sup>364</sup>. Ce cessez-le-feu, régulièrement violé, est prolongé par un accord le 23 décembre 1996. Enfin, en juillet 1997 est signé un accord établissant le partage des postes au sein du gouvernement, 50% vont au clan de Rakhmonov, 30% au PRI et 20% aux autres factions<sup>365</sup>. À partir de 1994, la situation intérieure du Tadjikistan se stabilise alors que le clan de Kouliab verrouille son pouvoir grâce aux milices armées du Front populaire du Tadjikistan. L'adoption d'une Constitution et l'élection de Rakhmonov, en novembre 1994, ainsi que la tenue d'élections législatives, en février 1995 donnent le contrôle total du gouvernement au président et à sa faction. Est ainsi rapidement écartée la faction alliée de Khodjent, soutenue par l'Ouzbékistan. Or, comme l'évoque Guillaume Henrard : « Les Kouliabis confisquent méthodiquement les lieux de pouvoirs et les sources de richesses au profit de leur faction, se désintéressant de la gestion de l'État. Cette attitude prédatrice achève de détruire l'économie et jette dans l'opposition la faction régionaliste alliée »<sup>366</sup>. En 1997, le pouvoir de Douchanbé est donc entièrement aux mains des néo-communistes kouliabis, soutenus par Moscou. Pour autant, la situation intérieure demeure catastrophique, tandis que la république tadjike est marquée par

<sup>360</sup> *Op. cit.*, Guillaume Henrard, 2000, p. 63.

<sup>361</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Situation intérieure" », 22 décembre 1992.

<sup>362</sup> *Op. cit.*, Guillaume Henrard, 2000, p. 63.

<sup>363</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Situation intérieure" », 22 décembre 1992.

<sup>364</sup> *Op. cit.*, Guillaume Henrard, 2000, p. 64.

<sup>365</sup> *Ibid.*

<sup>366</sup> *Ibid.*

l'instabilité et l'insécurité. Face à ce contexte aussi dramatique que chaotique, on comprend rapidement pourquoi le Tadjikistan ne connaît pas de développement du réseau diplomatique français sur son territoire. Toutefois, la situation tadjike est suivie de près par l'appareil diplomatique français, pour qui elle semble confirmer la crainte d'une potentielle instabilité à l'échelle de la région centrasiatique.

## B- Un conflit centrasiatique ou la confirmation de la crainte de l'instabilité régionale

En 1995, dans un ouvrage publié par Mohammad-Reza Djalili et Frédéric Grare, Olivier Roy signe un chapitre ayant pour ambition de savoir si le conflit du Tadjikistan est un modèle des conflits potentiels en Asie centrale<sup>367</sup>. L'auteur étudie donc l'ensemble des facteurs et des enjeux du conflit tadjik et cherche à déterminer si la guerre civile tadjike est un conflit spécifique ou si elle est la préfiguration des conflits futurs. Si Olivier Roy conclut en écrivant que :

« Les facteurs qui ont provoqué la guerre civile au Tadjikistan existent partout à des degrés divers (islamisme, ethnicité, localisme), mais ils ont été exaspérés au Tadjikistan par la faiblesse de l'appareil d'État et de l'identité nationale. Ailleurs en Asie centrale, ils peuvent déclencher des troubles locaux, mais ne risquent pas d'aboutir à des conflits généralisés »<sup>368</sup>.

Il précise cependant que l'un des éléments clés de l'instabilité est l'enjeu économique, et que de fait : « Dans toute l'Asie centrale, le facteur essentiel des conflits est aujourd'hui la crise économique et sociale qui pourrait délégitimer les régimes existants ». Cette analyse nous conduit à émettre l'hypothèse que le conflit au Tadjikistan a eu des répercussions sur la perception française de la région, et donc sur les modalités et les enjeux du développement diplomatique français au sein des différentes républiques. En effet, comme le constate Olivier Roy, tous les ingrédients de l'éclatement du conflit tadjik se retrouvent à des degrés divers dans l'ensemble des républiques centrasiatiques. On peut ainsi émettre l'hypothèse que la crainte de l'influence iranienne au Turkménistan, est en partie renforcée par la dégradation de la situation tadjike. La crainte de progression du fondamentalisme islamique est d'ailleurs utilisée par les dirigeants centrasiatiques et leur permet de justifier la nature autoritaire des régimes qu'ils dirigent. En renforçant la crainte d'une déstabilisation de la région, le conflit tadjik influence

<sup>367</sup> *Op. cit.*, Olivier Roy, 1995.

<sup>368</sup> *Ibid.*

sans doute l'attitude de la diplomatie française vis-à-vis des régimes autoritaires, dont la stabilité est valorisée. D'une façon similaire, l'importance de ce qu'Olivier Roy qualifie de localisme, c'est-à-dire l'existence et l'action de clan ou de faction, se retrouve également dans les différentes sociétés centrasiatiques. Le président Nazarbaïev est ainsi issu de la Grande Horde, le président Karimov est issu du clan de Samarcande, le président Niazov appartient à la tribu dominante des Tekkes et le président Askar Akaev est issu des provinces nord d'un Kirghizstan globalement divisé en deux. Si comme le rappelle Olivier Roy, les factions ne doivent pas être analysées comme la résurgences des clans et tribus pré-soviétiques, il n'en demeure pas moins que les différentes républiques centrasiatiques sont caractérisées par la présence d'un certain localisme. Bien qu'Olivier Roy évoque, que malgré la présence de facteurs similaires, l'éclatement de conflits dans les républiques centrasiatiques est peu probable, on peut émettre l'hypothèse qu'au début des années 1990, ne bénéficiant pas du recul nécessaire à l'analyse de la spécificité du cas tadjik, les diplomates et observateurs perçoivent dans la guerre civile tadjike un modèle des conflits potentiels dans la région. Ainsi, on peut émettre l'hypothèse de l'existence d'un argument de type « risque potentiel » dans la hiérarchisation effectuée par l'appareil diplomatique français des États de la région. Or, comme le rappelle Olivier Roy en évoquant la spécificité du Tadjikistan : « La seule zone à présenter une fragilité comparable est sans doute le Kirghizstan »<sup>369</sup>. On peut donc émettre l'hypothèse que le faible développement de la diplomatie française au Kirghizstan n'est pas uniquement le fruit d'une absence d'intérêts économiques dans la république centrasiatique, mais relève aussi en partie, de la crainte d'une instabilité politique. Dans le cas Kirghize, si le fondamentalisme islamique à peu de chance d'être un facteur déterminant de l'instabilité, cette dernière pourrait cependant apparaître dans le terreau fournit par la situation économique désastreuse du pays, par la relative fragilité d'un gouvernement dépendant des institutions internationales et par la faiblesse du nationalisme kirghiz.

La guerre civile du Tadjikistan, en ce qu'elle repose sur des facteurs partagés par les différentes républiques d'Asie centrale, est donc peut-être perçue comme un conflit de « type centrasiatique » qui viendrait confirmer l'hypothèse d'une instabilité, présumée, partagée par l'ensemble des États de la région centrasiatique. En étant perçu, par les observateurs internationaux, comme la confirmation de l'instabilité potentielle de la région, on peut émettre l'hypothèse que l'éclatement et le déroulement du conflit tadjik contribue à influencer la perception française de la région et donc influe également sur les modalités du

<sup>369</sup> *Ibid.*

développement du réseau diplomatique français dans les différentes républiques centrasiatiques.

### C- La crise tadjike au centre des préoccupations sécuritaires de la France dans la région

Si la crise tadjike semble influencer la perception française de la région, elle apparaît surtout comme étant au cœur des préoccupations de la France. De fait, tous les entretiens menés avec les différentes autorités de chaque république centrasiatique abordent d'une manière ou d'une autre la situation du Tadjikistan. Cette récurrence du thème tadjik confirme à la fois que la situation du Tadjikistan est au cœur des préoccupations de la France, et souligne également l'approche régionale qu'adopte l'appareil diplomatique français. La guerre civile du Tadjikistan n'est pas analysée comme relevant uniquement de la situation intérieure de la république centrasiatique, mais est au contraire perçue comme un enjeu régional. En effet, pour les diplomates, la crise tadjike est susceptible, dans une certaine mesure, de s'exporter aux autres républiques. On peut ici émettre l'hypothèse que les systèmes de pensées des observateurs sont empreint des logiques propres à la guerre froide, et contribuent donc à analyser la situation du Tadjikistan et le fondamentalisme islamique en termes de contagion. Cette analyse est notamment illustrée par le compte rendu de la visite du secrétaire d'État au Tadjikistan, qui évoque que « à travers le Tadjikistan et en prolongeant vers les populations tadjikes de l'Afghanistan, c'est toute une région qui risque de basculer dans l'orbite de Téhéran »<sup>370</sup>. D'une façon similaire, les diplomates français comme les autorités centrasiatiques font régulièrement le lien entre la disparition de l'idéologie communiste et le renforcement du fondamentalisme islamique. Ce dernier aurait comblé le vide idéologique laissé par la disparition du communisme. On peut émettre l'hypothèse que la crainte d'une propagation du fondamentalisme islamique conduit, et contribue, à percevoir la région centrasiatique comme une zone tampon entre un bloc occidental, et un bloc islamique. Cette perception, qui semble héritée dans la forme, de la guerre froide, permet d'expliquer le soutien occidental aux régimes autoritaires centrasiatiques ou bien encore l'intervention, non condamnée, de la Russie pour soutenir le régime de Rakhmonov. Or, dans cette perspective, la situation au Tadjikistan est logiquement au cœur des préoccupations de la France dans la région. Comme nous l'avons rapidement évoqué, les régimes centrasiatiques ont parfaitement conscience d'être perçus

<sup>370</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan - Tadjikistan" », 9 mars 1992, p. 6.

comme les remparts contre la propagation du fondamentalisme islamique et utilise même cet argument à leurs propres fins. Par exemple, pour l'Ouzbékistan, la crainte de la propagation du fondamentalisme islamique permet de justifier le caractère répressif et autoritaire du régime. L'Ouzbékistan n'est cependant pas le seul État à se servir de cet argument, comme le montre le compte rendu de la visite du président kazakh en France. Le compte rendu évoque en effet que selon le président Nazerbaïev :

« le Kazakhstan était au confluent de plusieurs zones d'incertitudes (Chine à l'Ouest, influence islamique au sud) potentiellement déstabilisatrices pour toute l'Asie centrale. La présence de la France, pouvait contribuer à aider le Kazakhstan dans son rôle de stabilisateur dans cette région »<sup>371</sup>.

Le président kazakh, conscient que le Kazakhstan, à l'image de l'Asie centrale, est perçu comme une zone tampon entre différents blocs, utilise cet argument afin de justifier de la nécessité d'une présence française qui viendrait conforter son rôle de leader. Le conflit tadjik, en ce qu'il est perçu comme l'expression de la propagation de l'influence d'un bloc islamique, conduit les observateurs internationaux à voir la région centrasiatique comme une zone tampon. Cette analyse, qui n'est pas sans rappeler la période du Grand Jeu, érige de fait, les régimes centrasiatiques en remparts contre la propagation du fondamentalisme islamique. En ce sens, le conflit du Tadjikistan semble être au cœur des préoccupations de la France dans la région et contribue à influencer les enjeux comme les modalités de la mise en place des relations franco-centrasiatiques dans leur ensemble.

## **II- Les relations franco-tadjikes à l'heure de la guerre civile : quelles modalités d'action pour la diplomatie française ? (1992-1994)**

Entre 1992 et 1994, le Tadjikistan est donc ravagé par la guerre civile et l'instabilité politique est totale. Dans ce contexte, le développement du réseau diplomatique dans la république tadjike est inexistant. Pour autant, comme nous venons de le voir, la situation du Tadjikistan est au cœur des préoccupations françaises dans la région. De fait, l'absence de développement du réseau diplomatique n'induit cependant pas une absence d'action de la diplomatie française, ni une absence totale de relations entre la France et le Tadjikistan. Cette

<sup>371</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite d'État en France du président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaev (23-26 septembre 1992)" », 30 septembre 1992, p. 3.

section a donc pour ambition de s'intéresser aux modalités spécifiques de l'action de la diplomatie française dans le contexte, lui aussi spécifique, de la guerre civile qui frappe le Tadjikistan entre 1992 et 1994. Nous nous intéresserons tout d'abord aux modalités d'observation et d'analyse de la situation par la diplomatie française. En effet, la France ne dispose pas d'une présence sur le sol tadjik et doit donc s'informer sur la situation selon des modalités particulières. Nous nous intéresserons ensuite au rôle de l'ambassade de Tachkent, qui semble apparaître, dans une certaine mesure, comme un relais efficace de l'action diplomatique française à destination du Tadjikistan. Enfin, nous questionnerons l'existence, et la nature, des relations franco-tadjikes à l'heure de la guerre civile.

#### A- Modalités de l'observation et de l'analyse française de la situation

À la fin du mois de mars 1992, lorsque éclatent les premiers troubles au Tadjikistan, l'appareil diplomatique français ne dispose d'aucune présence sur place. Pour autant, la situation de la république tadjike préoccupe vivement la France, et doit donc être suivie de près par l'appareil diplomatique. Or, les archives diplomatiques concernant la situation intérieure du Tadjikistan sont relativement nombreuses, et permettent parfois de suivre les événements tadjiks de manière presque hebdomadaire. L'existence d'informations sur la situation tadjike invite donc à s'interroger sur les moyens déployés par l'ambassade de France à Moscou pour observer, au plus près, la situation du Tadjikistan. On peut d'abord évoquer que la source des informations délivrées dans les télégrammes envoyés par l'ambassade à l'administration centrale n'est que rarement spécifiée. Lorsque la source est évoquée, elle demeure souvent très générale, les informations provenant « d'entretien avec différents interlocuteurs ayant récemment séjournés au Tadjikistan »<sup>372</sup> en sont un exemple. On peut cependant noter quelques observations intéressantes. Tout d'abord un télégramme, daté du 28 août 1992, mentionne le séjour au Tadjikistan d'un collaborateur de l'ambassade<sup>373</sup>. Ce télégramme est éclairant puisqu'il indique que les membres de l'ambassade parviennent à réaliser des séjours d'observation et d'entretiens dans la république tadjike. À ce titre, on peut mentionner la mission de M. François Carrel Billard, premier secrétaire de l'ambassade de France à Moscou,

<sup>372</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan" », 24 décembre 1992, p. 1.

<sup>373</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Situation au Tadjikistan – Aspects politiques" », 28 août 1992.

au mois d'avril 1993<sup>374</sup>. Toutefois, en avril 1993 la situation est déjà en train de se normaliser, et une mission d'observation de l'ONU sur place, fournit des informations à l'ambassade. En effet, à partir de 1993 plusieurs télégrammes évoquent des entretiens réalisés avec le chef de la mission d'observation de l'ONU au Tadjikistan<sup>375</sup> (MONUT). Concernant l'année 1992, force est de constater que les sources dont dispose l'ambassade sont relativement limitées. On peut cependant mentionner, la présence, en mai 1992, du spécialiste Olivier Roy, dépêché par le centre d'analyse et de prévision (CAP) dans la capitale de Douchanbé<sup>376</sup>. Les membres des ONG, évoluant au Tadjikistan dès 1992, sont également les interlocuteurs privilégiés de l'ambassadeur à Moscou. Parmi ces ONG on peut notamment mentionner le CICR (comité international de la croix rouge) ou l'association MSF (médecin sans frontière). Cependant, les informations fournies par ces interlocuteurs sont transmises à travers des entretiens avec l'ambassadeur. Or, ces entretiens n'ont rien de régulier et n'expliquent donc pas la provenance des informations quasi-hebdomadaires dont les télégrammes font mention. Cette remarque disqualifie également les quelques entretiens menés, à Moscou, avec certaines autorités tadjikes<sup>377</sup>. De plus, la description du « ratissage »<sup>378</sup> de la capitale perpétré contre les Garmis et les Pamiris par le régime, ne saurait être issu des membres de ce même régime. On peut ainsi supposer que la France dispose d'interlocuteurs issus de l'opposition tadjike, bien qu'ils ne soient jamais mentionnés. Enfin, l'hypothèse la plus probable est que les informations relayées par l'ambassade de France aient pour source, le ministre des affaires étrangères de la Russie. En effet, certains télégrammes mentionnent des entretiens menés avec des interlocuteurs au MID (ministère des affaires étrangères) russe<sup>379</sup>. Un télégramme daté du 24 octobre 1992 utilise d'ailleurs l'expression : « contactés en fin de matinée, nos interlocuteurs habituels du MID de Russie ont indiqués que »<sup>380</sup>. La principale source d'information de l'appareil diplomatique français semble donc être le ministère des affaires étrangères de la Russie, qui dispose sans

<sup>374</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Compte rendu de mission du 16 au 23 avril, au Tadjikistan à destination du ministre des affaires étrangères », 5 mai 1993.

<sup>375</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Entretien avec M. Bota, chef de la mission d'observateurs des nations unies" », 17 février 1993.

<sup>376</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – vers un changement de régime ?" », 7 mai 1992.

<sup>377</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Entretien avec le ministre des affaires étrangères" », 12 janvier 1993.

<sup>378</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Situation intérieure " », 22 décembre 1992, p. 1.

<sup>379</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Commentaires du MID de Russie" », 14 décembre 1992.

<sup>380</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Affrontement à Douchanbé" », 24 octobre 1992, p. 1.

aucun doute, de nombreux observateurs sur place. On peut enfin mentionner, que l'ambassadeur français semble s'entretenir régulièrement avec son homologue tadjike à Moscou, qui lui permet un certain accès à l'information sur la situation du Tadjikistan<sup>381</sup>. Dans un télégramme daté du 19 novembre 1992, l'ambassadeur mentionne la situation spécifique de l'ambassadeur du Tadjikistan. Proche des « Kouliabis et des partisans de M. Nabiev »<sup>382</sup>, ce dernier est resté en place sous le gouvernement de coalition car les autorités russes ont refusé d'accréditer un ambassadeur issu de l'opposition. M. Morel précise ainsi que les analyses de l'ambassadeur, malgré ses affiliations partisans, renforcées par la prise d'otage dont il a été victime en août 1992 par l'opposition, « méritent d'être rapportées ». Bien que la France ne soit pas présente diplomatiquement au Tadjikistan, l'ambassade de France à Moscou réalise tout de même un important travail d'observation et d'analyse de la crise tadjike. La description des événements du Tadjikistan, en temps réel, semble reposer sur une multiplicité de sources, dont la plus importante doit sûrement être le ministère des affaires étrangères de la Russie. En 1993, alors que la situation se normalise peu à peu, une mission d'observation de l'ONU permet à l'appareil diplomatique français d'avoir des informations de manière relativement régulière. Ces informations permettent notamment de contrebalancer les informations fournies par le gouvernement de Rakhmonov, avec lequel les échanges diplomatiques se mettent en place. À l'heure de la guerre civile, la diplomatie française n'est donc pas inactive au Tadjikistan, puisque l'ambassade de France à Moscou, accrédité au Tadjikistan, fournit un important travail d'observation et d'analyse.

#### B- Le rôle de l'ambassade de Tachkent

Le travail d'observation mené par l'ambassade de France à Moscou est complété par le travail, non négligeable de l'ambassade de France à Tachkent. En effet, les autorités ouzbèkes, du fait à la fois, de leur proximité géographique avec le Tadjikistan et de la présence d'importante minorité ouzbèke dans la région tadjike de Khodjent, sont une source d'information pour l'appareil diplomatique français<sup>383</sup>. Cette source est d'ailleurs d'autant plus importante que l'Ouzbékistan intervient dans la république voisine, et en particulier durant le

<sup>381</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Commentaire de l'ambassadeur du Tadjikistan à Moscou" », 30 novembre 1992.

<sup>382</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan - Évaluation de l'ambassadeur du Tadjikistan à Moscou" », 19 novembre 1992, p. 1.

<sup>383</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Situation au Tadjikistan" », 8 septembre 1992.

processus de normalisation<sup>384</sup>. En ce sens, l'ambassade de France à Tachkent présente un réel intérêt stratégique pour l'observation et l'analyse de la situation au Tadjikistan. L'expérience diplomatique menée à Tachkent, bien que peu développée en 1992, apparaît ainsi comme un relais d'informations à destination de Moscou. Ce rôle de relais lui est aussi reconnu sur le plan technique, puisque les membres français des ONG et associations présents sur place, s'enregistrent, pour des raisons pratiques, auprès de l'ambassade de Tachkent et non de l'ambassade de Moscou<sup>385</sup>. Si en 1996, l'ambassadeur critiquera vivement la prétention de l'ambassade de Tachkent à jouer un rôle actif au Tadjikistan, il reconnaît que le relais technique fourni par l'équipe de M. Véziant est particulièrement nécessaire. La distance séparant Moscou de Douchanbé présente en effet, un véritable problème logistique, que le relais de l'ambassade de Tachkent permet de compenser. En ce sens, à l'heure de la guerre civile tadjike, la diplomatie française s'appuie donc également sur l'implantation diplomatique présente en Ouzbékistan. Ce rôle de relais se maintient dans la seconde moitié des années 1990, comme le montre la critique précédemment évoquée qui porte notamment sur la participation d'un membre de l'ambassade de Tachkent à une conférence organisée à Douchanbé<sup>386</sup>. L'ambassadeur Morel, qui apprend cela après les événements, critique vivement la prétention de l'ambassade de Tachkent à assumer des prérogatives qui ne lui appartiennent pas, en rappelant notamment que les tensions entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan empêchent d'imaginer un système comparable à celui du Kazakhstan avec le Kirghizstan. Les autorités tadjikes refusent par exemple que l'attaché de défense de l'ambassade de Tachkent soit également accrédité sur leur sol<sup>387</sup>. On peut cependant évoquer qu'une note datée du 11 octobre 1996, indique que l'Italie a fait accréditer son ambassadeur résident à Tachkent auprès du Tadjikistan<sup>388</sup>. L'accréditation de l'ambassadeur à Moscou n'est donc pas uniquement le résultat des tensions entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Contrairement au Kirghizstan, la représentation depuis Moscou présente au moins l'avantage de ne pas accentuer les tensions entre le Tadjikistan et son voisin ouzbek. Toutefois, entre 1992 et 1994, l'ambassade de Tachkent semble jouer un rôle important dans la mission d'observation et d'analyse de la situation tadjike, poursuivie par la diplomatie

<sup>384</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan" », 24 décembre 1992, p. 1.

<sup>385</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Communauté française" », 26 avril 1996.

<sup>386</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan : compétence de ce poste" », 28 mai 1996.

<sup>387</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Nomination d'un attaché de défense non résident à Douchanbé" », 18 juillet 1997.

<sup>388</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Note pour M. l'ambassadeur ayant pour objet "Carte diplomatique en Asie" », 11 octobre 1996.

française. Ce rôle de relais confirme d'ailleurs notre analyse sur les enjeux stratégiques que présentent l'installation d'une mission diplomatique française à Tachkent.

### C- Quelles relations franco-tadjikes ?

Entre 1992 et 1994, force est de constater que les relations franco-tadjikes sont minimales, pour ne pas dire totalement inexistantes. L'instabilité de la république centrasiatique empêche notamment la mise en place de relations diplomatiques, économiques ou même politiques. Si l'absence de relations est le résultat du contexte spécifique traversé par le Tadjikistan, la république centrasiatique, au-delà de son instabilité, ne présente que peu d'intérêts pour la diplomatie française. Comme le rappelle un rapport daté de mai 1994 : « les intérêts directs de la France au Tadjikistan sont faibles. Cependant la situation de ce pays d'Asie centrale constitue une sorte de cas d'école qu'il convient de suivre avec attention »<sup>389</sup>. De fait, l'observation de la situation tadjike semble nécessaire et présente un intérêt stratégique, c'est pourquoi la diplomatie française, comme nous venons de le voir, surveille avec attention l'évolution de la situation du Tadjikistan. Toutefois, comme l'évoque le rapport, les intérêts directs de la France dans la république centrasiatique sont particulièrement faibles sur le plan économique comme sur le plan stratégique ou même idéologique. Le compte rendu de la visite du secrétaire général au Tadjikistan en mars 1992 se concluait d'ailleurs sur la phrase suivante :

« Si la présence occidentale est souhaitable et souhaitée, surtout dans le domaine économique, on peut toutefois douter qu'elle ne soit jamais suffisamment forte pour enrayer une évolution que commandent largement la culture, la religion, la langue et la géographie »<sup>390</sup>.

La conclusion du secrétaire général, esquissée avant même l'éclatement du conflit tadjik, souligne déjà la relative absence d'intérêts d'un développement du réseau diplomatique au Tadjikistan. Contrairement aux autres comptes rendus, le secrétaire général évoque qu'est souhaité une présence « occidentale » et non une présence « française ». De fait, l'analyse de l'homme politique se concentre sur l'importance de l'islam et de l'influence iranienne dans la république. L'intérêt d'une présence occidentale résiderait dans l'objectif d'une forme de lutte idéologique contre la progression du fondamentalisme islamique et de l'influence iranienne,

<sup>389</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Rapport du SGDN portant sur la situation et les perspectives au Tadjikistan », mai 1994, p. 1.

<sup>390</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 115, « Télégramme ayant pour objet "Visite du secrétaire d'État en Asie centrale et au Kazakhstan - Tadjikistan" », 9 mars 1992, p. 6.

mais comme le souligne le compte rendu, même ce combat serait perdu d'avance. En mars 1992, alors que la guerre civile n'a pas encore éclaté, une présence diplomatique au Tadjikistan semble présentée aussi peu, voire moins, d'intérêts qu'une présence diplomatique au Kirghizstan. Cependant, la guerre civile dans son déroulement comme dans ses conséquences contribue à rendre nécessaire une observation attentive de la situation d'une république tadjike devenu la « chasse gardée »<sup>391</sup> de la Russie. Entre 1992 et 1994, force est de constater que les relations franco-tadjikes sont pratiquement inexistantes.

Bien que les relations franco-tadjikes semble être inexistantes dans le cadre étatique, on peut tout de même souligner que les français ne sont pas absents du Tadjikistan. En ce sens, les actions des ONG et des associations telles que le MSF ou le CICR sont particulièrement déterminantes dans la région<sup>392</sup>. Les relations franco-tadjikes existent, les acteurs ne sont pas les diplomates ou les autorités politiques, mais bien les associations et les ONG. En ce sens, l'action de la France ne se limite pas à l'observation de la situation puisqu'elle octroie un don d'un million de francs via l'intermédiaire de la Croix-Rouge<sup>393</sup>. Il serait donc faux d'affirmer que les relations franco-tadjikes sont totalement inexistantes durant la guerre civile. D'ailleurs, bien que les contacts diplomatiques soit particulièrement rares en 1992, l'année 1993 semble marquée par les nombreuses demandes de crédit, pour l'achat de produits alimentaires, effectué par le Tadjikistan à destination de la France<sup>394</sup>. Bien que la présence diplomatique sur place ne soit pas assurée, que l'ambassadeur ne soit pas officiellement accrédité (les lettres de créance ne sont pas signées), les contacts et échanges franco-tadjikes existent tout de même. Ils s'expriment principalement par des demandes d'aides, auxquels sont opposés des refus catégoriques<sup>395</sup>. À ce titre, le don de la France par l'intermédiaire de la Croix-Rouge permet d'éviter toute relation politique avec le gouvernement tadjike, largement désapprouvé et discrédité à l'échelle internationale. L'absence de relations franco-tadjikes dans le cadre étatique est donc le résultat, d'une part, de la faiblesse des intérêts français dans la république

<sup>391</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Rapport du SGDN portant sur la situation et les perspectives au Tadjikistan », mai 1994, p. 2.

<sup>392</sup> Jean Marc-Bornet, « Le comité international de la Croix-Rouge et le conflit du Tadjikistan » dans Mohammad-Reza Djalili & Frédéric Grare, *Le Tadjikistan à l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Graduate Institute Publications, 1995, p. 171-180.

<sup>393</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Note de l'ambassade de France à Moscou à destination des autorités tadjikes concernant l'octroi d'une aide d'un million de francs par l'intermédiaire du CICR », 22 décembre 1992.

<sup>394</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Demande de crédit alimentaire du Tadjikistan à la France – Lettre de u premier ministre par intérim du Tadjikistan à M. Bérégovoy" », 18 novembre 1992.

<sup>395</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan – Demande de crédit alimentaire" », 19 janvier 1993.

centrasiatique, et d'autre part, de la volonté de l'État français de ne pas s'engager au côté d'un régime instable (le gouvernement de conciliation nationale en 1992) ou particulièrement discrédité (le gouvernement de Rakhmonov à partir de 1993). Cependant, les relations franco-tadjikes existent, et s'expriment notamment à travers l'action des associations et des ONG dans la république centrasiatique, comme le montre les entretiens réalisés par l'ambassadeur français avec les membres du CICR<sup>396</sup> ou de MSF<sup>397</sup>.

### **III- Au lendemain du conflit : un relatif développement des relations diplomatiques ? (1994-1997)**

En 1994 la situation se normalise au Tadjikistan, notamment avec l'élection, particulièrement contestable, de Rakhmonov<sup>398</sup>, et permet un très relatif développement des relations diplomatiques franco-tadjikes. De fait, si entre 1994 et 1997 les missions diplomatiques se multiplient au Tadjikistan, elles ne semblent pourtant pas traduire un renforcement des relations entre la France et le régime de Rakhmonov. Les échanges diplomatiques, qui s'intensifient principalement à partir de 1995, semblent au contraire révélateurs, d'une part, de la faiblesse du développement diplomatique dans la république tadjike et d'autre part, de l'absence de volonté française d'opérer un quelconque rapprochement politique avec le régime largement discrédité de Rakhmonov. Toutefois, force est de constater que la période courant de 1994 à 1997 marque un timide développement des relations diplomatiques entre la France et la république du Tadjikistan. Ce processus s'exprime notamment par la remise des lettres de créance de M. Morel à Douchanbé en 1994, qui consacre la mise en place d'un développement diplomatique retardé vis-à-vis des expériences menées dans les autres républiques centrasiatiques. La période courant de 1996 à 1997 est quant à elle caractérisée par une relative intensification des échanges diplomatiques, à laquelle le nouvel ambassadeur à Moscou, nommé en 1996, semble attacher une certaine importance. Cependant, en 1997 les relations franco-tadjikes demeurent particulièrement limitées. À ce titre, la volonté affichée de la France de n'opérer aucun rapprochement politique avec le régime de Rakhmonov

<sup>396</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Action du CICR au Tadjikistan" », 14 janvier 1993.

<sup>397</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Aide humanitaire" », 31 décembre 1992.

<sup>398</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 122, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Élection présidentielle et réformes constitutionnelles du 6 novembre" », 8 novembre 1994.

condamne les rares perspectives de coopérations ou de renforcement des relations franco-tadjikes.

#### A- Un développement diplomatique retardé (1994-1995)

Comme nous l'avons vu, en 1994 la situation au Tadjikistan se stabilise progressivement. Cette relative stabilisation, que vient consacrer l'élection présidentielle de Rakhmonov et la tenue d'un référendum sur la constitution tadjike, permet notamment aux observateurs internationaux de se rendre plus facilement au Tadjikistan. De fait, en novembre 1993 est ouvert un bureau intégré des Nations-Unis<sup>399</sup>, bientôt rejoint par l'ouverture d'une mission de l'OSCE au Tadjikistan, dont le français Olivier Roy est à la tête<sup>400</sup>. Le début de l'année 1994 est aussi marqué par le début des négociations inter-tadjikes, dont le premier tour se déroule à Moscou en avril 1994<sup>401</sup>. C'est dans ce contexte que l'ambassadeur français à Moscou, M. Pierre Morel, se rend à Douchanbé du 2 au 4 mars 1994, afin de présenter ses lettres de créance<sup>402</sup>. Or, comme le rappelle le compte rendu de fin de mission de M. Morel, daté de 1996, l'ambassadeur n'a été accrédité au Tadjikistan qu'à partir de 1994<sup>403</sup>. Pour autant, comme le confirme les archives de 1992 et 1993, l'ambassadeur était chargé, de fait, de l'observation de la situation tadjike. Cette situation particulière est révélatrice du caractère chaotique de la situation. En mars 1994, l'ambassadeur remet donc ses lettres de créance au président Rakhmonov. À cette occasion, l'administration centrale communique à l'ambassadeur une série d'éléments de langage à adopter. Si le Quai d'Orsay fournit toujours des éléments de langage aux ambassadeurs nommés en Asie centrale, force est de constater que la liste des éléments de langage pour le Tadjikistan est particulièrement longue<sup>404</sup>. Le compte rendu des entretiens menés par l'ambassadeur indique d'ailleurs que ce dernier s'en tient uniquement aux recommandations faites par l'administration centrale. Il indique ainsi l'importance que la France accorde au respect des droits de l'homme et rappelle au Tadjikistan

<sup>399</sup> Guillaume Henrard, *Géopolitique du Tadjikistan : le nouveau Grand Jeu en Asie centrale*, Paris, Ellipses, 2000, p. 64.

<sup>400</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Remise de lettres de créance au Tadjikistan" », 25 février 1994.

<sup>401</sup> *Op. cit.*, Guillaume Henrard, 2000, p. 64.

<sup>402</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créance au président tadjik, M. Emomali Rakhmonov " », 11 mars 1994.

<sup>403</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Compte rendu de mission de M. l'Ambassadeur de France au Tadjikistan, en résidence à Moscou », 1996.

<sup>404</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Remise de lettres de créance au Tadjikistan" », 25 février 1994.

que dans le cadre de son intégration à l'ONU et à l'OSCE la république centrasiatique s'était engagée à respecter un certain nombre de principes<sup>405</sup>. La remise des lettres au président du Tadjikistan semble très différente des remises de lettres de créance avec les autres dirigeants centrasiatiques, puisque le compte rendu traduit une certaine tension entre l'ambassadeur et le président tadjik. Ce dernier fait par exemple remarqué à M. Morel qu'il est « le dernier des ambassadeurs des cinq pays membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU »<sup>406</sup> à s'être rendu à Douchanbé. De même, lors de l'entretien mené concernant l'aspect militaire, les autorités tadjikes ont fait remarqués à l'ambassadeur qu'elles avaient fait état « de la présence parmi les opposants tadjiks armés installés en Afghanistan, "d'armes d'origine française" (lance-roquette anti-chars) et même du rôle joué par des "instructeurs français" dans les camps de l'opposition »<sup>407</sup>. En ce sens, la rencontre entre l'ambassadeur et les autorités tadjikes est révélatrice des tensions qui semblent exister entre la France et la république centrasiatique. On peut supposer que, du côté tadjik, les tensions proviennent du refus de la France d'apporter une aide financière au régime de Rakhmonov, ou plus généralement de sa relative absence. On peut émettre l'hypothèse que, du point de vue français, la tension est relative à la volonté française de ne pas entretenir de véritables relations avec le régime brutal de Rakhmonov, arrivé au pouvoir par l'intermédiaire de massacres perpétrés par des milices armées et des seigneurs de guerre. La tension tient aussi au fait que Rakhmonov n'est pas vu comme un dirigeant stable, puisque l'ambassadeur écrit que Rakhmonov est un « homme de transition » et qu'il a été « placé au pouvoir par l'armée ouzbèke »<sup>408</sup>. Si le commentaire de l'ambassadeur est une erreur d'appréciation de la situation (Rakhmonov est toujours au pouvoir en 2021), il illustre cependant la façon dont la France perçoit le Tadjikistan, dans la nature instable de sa situation intérieure. De fait, l'ambassadeur n'imagine pas que l'homme qu'il décrit comme « assez terne et conservateur », soumis aux volontés de Tachkent, puisse conserver le pouvoir. La remise des lettres de créance, qui apparaît donc comme particulièrement révélatrice des perceptions françaises du Tadjikistan, consacre la naissance officielle des relations diplomatiques franco-tadjikes. Elle illustre donc le développement diplomatique retardé qui fait la particularité de l'expérience diplomatique française menée au Tadjikistan.

<sup>405</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Remise de mes lettres de créance au président tadjik, M. Emomali Rakhmonov " », 11 mars 1994.

<sup>406</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>407</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 1.

## B- Une relative intensification des échanges diplomatiques ? (1995-1997)

À partir de la fin de l'année 1994, les contacts diplomatiques entre la France et le Tadjikistan se multiplient. Cette multiplication est relative puisque les échanges n'existaient tout simplement pas avant la remise des lettres de créance de l'ambassadeur. Bien qu'un télégramme daté de janvier 1996 évoque la fréquence « semestrielle »<sup>409</sup> des missions de l'ambassadeur et du personnel diplomatique de l'ambassade de France à Moscou, force est de constater que M. Morel ne se rend qu'une fois au Tadjikistan entre 1995 et 1996. Il se rend notamment dans la république du 23 au 27 novembre 1995, à la suite d'une mission qu'il mène au Kirghizstan<sup>410</sup>. Le compte rendu des entretiens menées ne traduit pas une tension similaire à la visite de 1994, et ce malgré les nombreux refus opposés aux demandes de rencontres ou de visites du président Rakhmonov<sup>411</sup>. Le diplomate conclut d'ailleurs en disant que si l'idée d'une visite du président tadjik en France n'est pas encore envisageable, la normalisation de la situation appelle à l'envoi d'un signal politique de la France à travers une visite prochaine du secrétaire général au Tadjikistan. À partir de 1995, M. Morel se fait donc le partisan d'un renforcement des relations franco-tadjikes. D'ailleurs, le 24 novembre 1994, alors qu'il transmet la demande d'une rencontre entre Rakhmonov et Mitterrand, le diplomate souligne les intérêts géopolitiques que pourrait avoir un rapide entretien<sup>412</sup>. Cependant, la France semble refuser tout rapprochement politique avec le régime tadjik, ce qui contribue à la faiblesse des relations franco-tadjikes, et donc à la faiblesse du développement diplomatique français dans la république. La nomination en 1996, de M. Hubert Colin de Verdière, comme ambassadeur de France à Moscou, et donc au Tadjikistan, semble cependant marquer le début d'une intensification des relations diplomatiques entre la France et la république centrasiatique. Le 13 juin 1997, le nouvel ambassadeur remet ses lettres de créance au président du Tadjikistan, et énumère, dans le compte rendu de sa visite, les résolutions qu'il décide de prendre afin

<sup>409</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan : Mission de M. René André" », 24 janvier 1996, p. 2.

<sup>410</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Mission au Tadjikistan (23-27 novembre)" », 3 décembre 1995, p. 1.

<sup>411</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Note de l'ambassade de France à Moscou à destination des autorités tadjikes, les informant du refus d'organisation d'une rencontre entre Mitterrand et Rakhmonov en marge du sommet de la CSCE à Budapest », 12 décembre 1994.

<sup>412</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Sommet de Budapest. Demande d'entretien du président Rakhmonov avec le M. le Président de la République" », 24 novembre 1994.

d'intensifier les relations avec le Tadjikistan<sup>413</sup>. Il écrit notamment « Le temps me paraît venu d'exercer nos responsabilités, dans la limite de ce qui est raisonnable, en entretenant un dialogue régulier tant avec le président et le gouvernement qu'avec les membres de l'opposition »<sup>414</sup>. À ce titre, on peut évoquer que la France entretient des contacts avec l'opposition, notamment à travers l'accueil de missions de cette dernière en France<sup>415</sup>. Le diplomate annonce ensuite qu'il prévoit de se rendre « trois fois par an au Tadjikistan, afin de rompre avec le rythme trop espacé qui avait prévalu jusqu'à présent entre deux visites »<sup>416</sup>. Il écrit ensuite que l'attaché de défense effectuera des missions plus régulières et que le poste commercial de Moscou organisera « deux missions par an au moins à Douchanbé » avant d'ajouter que « nous ne devons pas exagérer les enjeux économiques, sans les négliger pour autant ». La première visite du nouvel ambassadeur semble ainsi consacrer une future intensification des relations diplomatiques, dont l'objectif est de contribuer au renforcement et à l'intensification des relations franco-tadjikes de manière générale. Les résolutions de l'ambassadeur traduisent une volonté plus profonde, de l'appareil diplomatique de relancer les relations entre la France et le Tadjikistan<sup>417</sup>. En effet, en 1997, les relations franco-tadjikes demeurent particulièrement limitées, notamment dans le domaine politique.

<sup>413</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Présentation de mes lettres de créance au Tadjikistan" », 17 juin 1997.

<sup>414</sup>*Ibid.*, p. 4.

<sup>415</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Mission de l'opposition tadjike en France 6-8 avril 1995" », 28 mars 1995.

<sup>416</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Présentation de mes lettres de créance au Tadjikistan" », 17 juin 1997.

<sup>417</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Note pour l'ambassadeur ayant pour objet "Remise de vos lettres de créance au président Rakhmonov" », 6 juin 1997.

### C- Des relations qui demeurent particulièrement limitées

Si en 1997 la décision est prise d'intensifier les relations franco-tadjikes, force est de constater qu'entre 1994 et 1997 les relations entre la France et le Tadjikistan n'ont pas réellement évolué. Sur le plan politique, la période est marquée par deux demandes de rencontres du président Rakhmonov au président français, en marge du sommet de Budapest<sup>418</sup>, puis en marge du cinquantenaire de l'ONU<sup>419</sup>. Pour l'ambassadeur, ces potentiels entretiens présenteraient un certain enjeu géopolitique. En effet, les entretiens permettraient à Rakhmonov « d'accroître son assise internationale »<sup>420</sup> et donc, contribuerait, selon le diplomate, à la recherche de stabilité de la république centrasiatique. De plus, l'entretien pourrait être l'occasion pour la France d'évoquer la question des droits de l'homme, et des principes de la CSCE dans l'objectif que le régime tadjik fasse appel à l'observation de l'organisation pour les élections législatives déterminantes de 1995. Ces remarques, en date du 24 novembre, ne sont cependant pas suivies. En effet, la France ne compte pas « accroître l'assise internationale » d'un régime particulièrement discrédité. Le compte rendu de la mission générale de M. Morel au Tadjikistan, daté de 1996, évoque ainsi que : « L'impasse politique et le discrédit qui pèse sur le gouvernement du président Rakhmonov hypothèquent lourdement toute tentative ambitieuse de développement de nos relations »<sup>421</sup>. À ce titre, le compte rendu décrit les relations franco-tadjikes comme minimales dans tous les domaines, quand elles ne sont pas inexistantes. Il évoque aussi l'action de l'Allemagne et des États-Unis, « plus offensives » comme le montre la présence d'une ambassade allemande à Douchanbé. Cette dernière est d'ailleurs la seule représentation d'une puissance européenne, ce qui confirme que l'attitude de la France vis-à-vis de la république centrasiatique est partagée par les autres États européens. Si les relations franco-tadjikes sont, en 1997, particulièrement limitées, elles sont cependant en voie de renforcement comme en témoigne la visite du premier ministre tadjik en France en avril

<sup>418</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Sommet de Budapest. Demande d'entretien du président Rakhmonov avec le M. le Président de la République" », 24 novembre 1994.

<sup>419</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Demande d'entretien du président du Tadjikistan à l'occasion des cérémonies du cinquantenaire de l'ONU" », 27 septembre 1995.

<sup>420</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Tadjikistan. Sommet de Budapest. Demande d'entretien du président Rakhmonov avec le M. le Président de la République" », 24 novembre 1994, p. 1.

<sup>421</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Compte rendu de mission de M. l'Ambassadeur de France au Tadjikistan, en résidence à Moscou », 1996, p. 1.

1997<sup>422</sup>. Enfin, bien que les relations bilatérales soit limitées, la France agit au Tadjikistan par l'intermédiaire des différentes organisations internationales que sont l'ONU ou la CSCE. On peut d'ailleurs mentionner que la légère intensification des échanges diplomatiques s'accompagne de l'obtention du soutien du Tadjikistan à différentes candidatures françaises au sein de l'ONU<sup>423</sup>. Ce qui montre, d'une part, que les relations entre la France et le Tadjikistan ne sont pas inexistantes, et d'autre part, que la France conserve toujours un intérêt à être représentée diplomatiquement auprès du Tadjikistan. La conclusion du compte rendu de la mission de M. Morel semble d'ailleurs bien résumer les enjeux stratégiques liés au développement du réseau diplomatique au Tadjikistan, puisqu'il conclut que :

« Il reste que le Tadjikistan est un pays charnière en Asie centrale et pourrait rapidement se trouver, dans l'hypothèse d'une nouvelle flambée de violence qui ne pourrait manquer d'avoir des répercussions dans les pays voisins, au cœur d'une crise régionale. Ce risque impose un suivi attentif de notre part, et probablement une réévaluation des actions entreprises au niveau de la communauté internationale dans l'espoir de favoriser une transition pacifique au Tadjikistan »<sup>424</sup>.

À la fin des années 1990, le Tadjikistan présente donc un enjeu stratégique considérable. Du point de vue des diplomates français, c'est de la sauvegarde de la stabilité de la république tadjike que dépend la stabilité de la région centrasiatique. Paradoxalement, c'est bien l'instabilité politique du Tadjikistan, qui limite les relations franco-tadjikes et les intérêts potentiels de la France sur son sol, qui justifie d'un développement du réseau diplomatique français dans la république. Cette approche, en termes de risques, et non en termes d'opportunités, pour la France, contribue à distinguer l'expérience diplomatique menée au Tadjikistan des expériences diplomatiques menées dans les autres républiques centrasiatiques.

<sup>422</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Télégramme ayant pour objet "Entretien du secrétaire général avec M. Azimov, premier ministre du Tadjikistan " », 11 avril 1997.

<sup>423</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Note du ministère des affaires étrangères du Tadjikistan informant l'ambassade de France de la décision de la république de soutenir la candidature de M. Gérard Biraud au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU (CCQAB) », 6 septembre 1996.

<sup>424</sup>CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 123, « Compte rendu de mission de M. l'Ambassadeur de France au Tadjikistan, en résidence à Moscou », 1996, p. 3.

À la fin des années 1990, l'expérience diplomatique française menée au Tadjikistan est, à l'image des relations franco-tadjikes, embryonnaire et particulièrement limitée. De fait, l'éclatement de la guerre civile, dont les conséquences sont dramatiques, interdit toute forme de développement diplomatique dans la république centrasiatique. Ce n'est donc qu'en 1994, lorsque la situation se normalise progressivement, que l'expérience diplomatique française démarre officiellement dans la république. Entre 1992 et 1994 la diplomatie française n'est cependant pas inactive et se livre à un important travail d'observation et d'analyse de la situation. En effet, le conflit tadjik est perçu comme l'expression d'une instabilité régionale présumée, et nécessite une surveillance attentive afin de ne pas embraser toute la région centrasiatique. Durant la guerre civile, les relations franco-tadjikes sont quasiment inexistantes, et ne reposent que sur l'action des associations et des ONG dans le pays, au sein desquels se trouvent de nombreux français. La période courant de 1992 à 1994, est donc marquée par l'absence de développement du réseau diplomatique au Tadjikistan, et par l'absence de relations franco-tadjikes dans un cadre étatique. Cependant, la diplomatie française n'est pas inactive et n'ignore pas la situation du Tadjikistan, puisque cette dernière est perçue comme un enjeu stratégique régional. Le cas du Tadjikistan illustre aussi l'importance d'une première implantation diplomatique à Tachkent, véritable relais de l'ambassade de Moscou dans une région aussi enclavée qu'éloignée de la capitale russe. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, l'année 1994 marque souvent un rapprochement politique et une intensification des relations entre la France et les États centrasiatiques. En effet, c'est en 1994 que Mitterrand se rend en Ouzbékistan et au Turkménistan, c'est en 1994 qu'un chargé d'affaire est nommé à Achgabat, c'est aussi en 1994 que l'ambassade du Kazakhstan s'autonomise et est accrédité au Kirghizstan etc. Concernant l'expérience diplomatique française menée au Tadjikistan, l'année 1994 est aussi une période clé, puisqu'elle marque le début de son existence officielle. L'expérience diplomatique menée au Tadjikistan, par sa chronologie retardée, se distingue donc de celles menées dans les autres républiques centrasiatiques. En 1997, bien que les relations diplomatiques franco-tadjikes semblent sur la voie d'une intensification, et qu'un rapprochement politique entre la France et le Tadjikistan paraît possible, force est de constater, que les relations franco-tadjikes sont encore particulièrement limitées. Pour autant, l'observation attentive de la situation au Tadjikistan est au cœur des préoccupations françaises dans la région. La petite république est appréhendée à travers le risque potentiel qu'elle présente pour la stabilité de l'Asie centrale toute entière. Le Tadjikistan ne peut donc être ignoré même si une implantation diplomatique sur son sol est encore inenvisageable. De fait, la situation demeure encore très instable dans la république, comme le montre l'enlèvement, et la mort

durant l'assaut entre les forces de l'ordre et l'opposition, d'une française au Tadjikistan en novembre 1997. Suite à cet incident, l'Europe suspend une partie de ses programmes d'aides dans la république tadjike, et on peut émettre l'hypothèse que les relations franco-tadjikes sont de nouveau freinées. Il faut donc attendre 2001 et les évènements tragiques du 11 septembre pour observer un réel développement diplomatique français au Tadjikistan et un renforcement des relations bilatérales entre les deux États. En décembre 2001, en accord avec les autorités tadjikes, la France déploie, à l'aéroport de Douchanbé, un détachement aérien de soutien aux opérations menées en Afghanistan. En 2002, le président Rakhmonov consacre le renforcement des relations franco-tadjikes et l'établissement final des relations diplomatiques en réalisant une visite officielle en France. Lors de cette visite, le président français annonce la transformation de l'antenne diplomatique, ouverte en 2001 pour gérer le déploiement français, en ambassade de plein exercice. Ce développement rapide du réseau diplomatique français au Tadjikistan, au début des années 2000, illustre de nouveau les enjeux stratégiques et géopolitiques majeurs que recouvre la petite république centrasiatique pour l'appareil diplomatique français.

## **Chapitre conclusif : Un développement diplomatique à multiples vitesses : apports, limites et enjeux de l'analyse comparative des expériences françaises en Asie centrale**

Le déploiement et le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale, dans les années 1990, ne sont donc pas réalisés de manière similaire et simultanée dans les cinq républiques centrasiatiques. Comme nous l'avons vu à travers les études menées au cours des chapitres précédents, les modalités de la mise en place du réseau diplomatique, comme les enjeux de son déploiement, varient selon les États. Le déploiement du réseau diplomatique semble ainsi répondre aux enjeux que l'appareil diplomatique perçoit dans chacune des républiques centrasiatiques. Ces enjeux, que nous avons tâchés de mettre au jour à travers l'étude des expériences diplomatiques françaises en Asie centrale, gouvernent ainsi la hiérarchisation, opérée par l'appareil diplomatique français, des différents États centrasiatiques. Or cette hiérarchisation s'exprime à travers les modalités spécifiques du développement du réseau diplomatique dans chacune des républiques ainsi qu'à travers les relations que la France entretient avec chacun des États centrasiatiques. Force est de constater, comme nous l'avons fait, que le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale, véritable reflet de cette hiérarchisation, est à multiples vitesses. De fait, il semble donc possible, à travers la comparaison des études réalisées dans les chapitres précédents, d'opérer une analyse comparative du développement du réseau diplomatique français en Asie centrale.

Cette analyse, que nous réaliserons dans la première section de ce chapitre, aura ainsi pour ambition de questionner et de préciser l'essai de typologie présenté par l'organisation générale de ce mémoire. La deuxième section de ce chapitre questionnera l'hypothèse d'une diplomatie centrasiatique et reposera sur l'analyse des modalités et des enjeux communs au développement du réseau diplomatique français à l'échelle de la région. Enfin, notre troisième et dernière section prolongera cette hypothèse en s'intéressant aux apports et aux limites que fournira une analyse comparative de la mise en place du réseau diplomatique en Asie centrale et dans le Caucase.

Finalement, si ce mémoire avait pour ambition de réaliser une comparaison et de construire une typologie des expériences diplomatiques françaises menées en Asie centrale, ce chapitre conclusif a quant à lui pour objectif de présenter les apports comme les limites d'une telle analyse comparative.

## **I- Un développement diplomatique à multiples vitesses : essai de typologie**

Comme nous avons pu le constater à travers la construction et la rédaction des chapitres précédents, le développement du réseau diplomatique français varie, dans sa chronologie, dans ses modalités comme dans ses enjeux, d'une république centrasiatique à une autre. L'organisation des chapitres de cette recherche visait ainsi à proposer un essai de typologie, que l'étude détaillée des expériences diplomatiques menées permettrait de confirmer, de préciser ou de prolonger. De fait, notre réflexion et nos analyses ont mis en avant que le développement du réseau diplomatique français, et les décisions conduisant à son déploiement, reposaient sur trois facteurs, ou enjeux, spécifiques que présentaient ou non les différents États centrasiatiques. Ces trois facteurs, dont le degré d'importance est variable, sont les suivants : la présence d'intérêts stratégiques, la présence d'intérêts économiques, et la stabilité politique affichée par les nouveaux régimes en place. En ce sens, le développement du réseau diplomatique français semble être privilégié dans les États présentant un, ou une combinaison, de ces facteurs à un degré remarquable pour l'appareil diplomatique français. Notre essai de typologie, qui cherche à retranscrire la hiérarchisation opérée par l'appareil diplomatique français, repose ainsi sur l'analyse de la présence ou non de ces trois facteurs, selon la France, au sein de chacune des républiques centrasiatiques. De fait, l'essai de typologie que présente cette section vient préciser, modifier et prolonger la typologie reflétée par l'organisation de nos chapitres. Notre analyse nous conduit ainsi à avancer l'hypothèse d'un développement du réseau diplomatique français, à au moins trois vitesses, dans la région centrasiatique.

### **A- Le Kazakhstan, partenaire privilégié et exception à l'échelle de la région**

Alors que le Kazakhstan se distingue, et est distingué, de ses voisins centrasiatiques, l'expérience diplomatique menée par la France dans la république kazakhe se distingue elle aussi du reste des expériences diplomatiques menées dans la région. De fait, le projet d'une installation diplomatique à Alma-Ata, à l'image des premiers échanges franco-kazakhes et des missions de prospection françaises, précède l'indépendance effective de la république centrasiatique. Au début des années 1990, le Kazakhstan est rapidement érigé en partenaire privilégié de la France dans la région. L'immensité du territoire kazakhe, sa situation à la frontière entre les mondes slave et asiatique, tout comme son identité d'État nucléaire présentent des intérêts stratégiques évidents pour la France. L'étendue de la république centrasiatique, lui fournit également de nombreuses ressources souterraines, comme le pétrole

ou l'uranium, qui, en plus de présenter un réel intérêt économique pour l'appareil diplomatique français, contribue également à la stabilité politique du régime kazakhe. Il est frappant de constater que le Kazakhstan est ainsi la première république centrasiatique qui voit l'ouverture sur son sol, dès mars 1992, d'un poste d'expansion économique français. Au début des années 1990, le Kazakhstan présente donc à la fois des intérêts stratégiques majeurs, des enjeux économiques non négligeables et une stabilité, comme un poids politique, remarquable. Véritable « pont entre l'Europe et l'Asie », la faible islamisation du Kazakhstan est aussi perçue comme un avantage dans un contexte historique et géographique marqué par la peur de l'islam politique et de l'influence iranienne dans la région. Le Kazakhstan est donc rapidement érigé en partenaire privilégié de la France en Asie centrale. En ce sens, le déploiement et le développement du réseau diplomatique français au Kazakhstan, particulièrement précoce et intense, se distingue assez largement des autres expériences diplomatiques menées dans la région, et notamment de celle menée en Ouzbékistan. En effet, bien que les deux expériences diplomatiques soient marquées par l'installation d'une ambassade française dès 1992, le rythme de développement de ces dernières, particulièrement inégal, contribue à distinguer l'expérience menée au Kazakhstan. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le caractère privilégié du déploiement diplomatique au Kazakhstan se reflète à travers la rapide autonomisation de l'ambassade d'Alma-Ata, dont l'équipe est accréditée au Kirghizstan dès 1994. Cette décision, qui confirme le caractère relativement exceptionnel de l'expérience diplomatique menée au Kazakhstan, confirme également le rôle de pont revendiqué par la république kazakhe. Enfin, force est de constater que les relations franco-kazakhes sont les relations les plus intenses et les plus variées que la France entretient avec les républiques centrasiatiques. Cette intensité des relations est notamment illustrée par le fait que le président Nazerbaïev est le premier chef d'État centrasiatique à se rendre en France, tandis que le Kazakhstan est la première république centrasiatique, et même postsoviétique (en excluant les États baltes) à recevoir la visite d'un président français. Au début des années 1990, l'appareil diplomatique français distingue rapidement le Kazakhstan de ses voisins centrasiatiques et perçoit dans la république kazakhe une situation idéale qui justifie de l'installation d'une présence diplomatique à Alma-Ata. En effet, le Kazakhstan présente, du fait de sa situation géographique et géopolitique, à la fois des intérêts stratégiques déterminants mais également des intérêts économiques non-négligeables. L'identité nucléaire de la république, la présence du site stratégique de Baïkonour et la stature politique internationale du président kazakh s'additionnent aux importantes ressources souterraines dont dispose la république, et permet à cette dernière d'accéder au rang de partenaire privilégié de la France dans la région. Le développement du réseau diplomatique

français au Kazakhstan, consacre l'exception kazakhe et apparaît comme relativement exceptionnel à l'échelle de la région centrasiatique. L'expérience diplomatique menée au Kazakhstan, par sa chronologie précoce et par ses modalités spécifiques, doit donc être distinguée des autres expériences diplomatiques menées par la France en Asie centrale.

#### B- Ouzbékistan et Turkménistan, des expériences diplomatiques stratégiquement et économiquement nécessaires

Bien que disposant également d'une ambassade française sur son sol dès 1992, l'Ouzbékistan semble cependant bien moins privilégié que son voisin kazakh. Le développement de la présence diplomatique française, à l'image du renforcement des relations franco-ouzbèkes, semble bien moins rapide que celui qui caractérise l'expérience diplomatique menée à Alma-Ata. De fait, bien que l'Ouzbékistan soit un véritable poids lourd démographique et bien qu'il occupe une position particulièrement stratégique au cœur de la région centrasiatique, la relative faiblesse des intérêts économiques présentés par la république ouzbèke contribue à disqualifier cette dernière face au Kazakhstan voisin. De même, la stature internationale de Karimov n'égale pas celle de Nazerbaïev et le caractère répressif du régime ouzbek freine au contraire les relations avec les États occidentaux. Pour autant, l'Ouzbékistan, en se présentant comme la « forteresse de l'Asie centrale » met en avant la stabilité politique du régime, perçue comme un rempart face à l'influence du fondamentalisme islamique. De fait, au début des années 1990, l'importance des enjeux stratégiques que présente la république ouzbèke rend nécessaire une installation diplomatique à Tachkent. Pour autant, la relative faiblesse des intérêts économiques et l'attitude agressive, voire prédatrice, de l'Ouzbékistan dans la région centrasiatique contribuent à freiner l'intensification des relations franco-ouzbèkes et limite le développement du réseau diplomatique français en Ouzbékistan. Illustration de la différence réalisée avec l'expérience diplomatique menée au Kazakhstan, l'ambassade de Tachkent, malgré de nombreuses demandes, n'obtient pas la nomination d'un conseiller commercial. Cette décision souligne ainsi la relative faiblesse des intérêts économiques que la France perçoit en Ouzbékistan et consacre la différence entre les expériences diplomatiques menées dans les républiques kazakhe et ouzbèke. Enfin, si le président Mitterrand se rend en Ouzbékistan en avril 1994, la république ouzbèke partage ce privilège avec le Turkménistan, qui présente à l'inverse d'important intérêts économiques pour la France.

Au début des années 1990, le Turkménistan présente une situation inverse mais complémentaire à celle de l'Ouzbékistan. République la moins peuplée de la région, ses immenses ressources gazières contribuent cependant à la faire apparaître comme un potentiel client pour les entreprises et industriels français. Bien que ne disposant pas d'une ambassade dès 1992, du fait d'une certaine méconnaissance de l'appareil diplomatique français, un projet d'installation diplomatique est cependant formulé dès 1993, et voit le jour à partir de 1994. De fait, si les intérêts stratégiques présentés par le Turkménistan sont relativement limités, sa stabilité politique totale et sa richesse sans commune mesure avec le reste des États centrasiatiques contribuent à le distinguer des républiques kirghize et tadjike. L'absence d'ambassade française sur le sol turkmène est donc perçue, dès 1994, comme une lacune du déploiement diplomatique français dans la région. En ce sens, le Turkménistan présente donc une situation à la fois complémentaire et similaire à celle de l'Ouzbékistan. Si, au début des années 1990, l'Ouzbékistan est privilégié face au Turkménistan, force est de constater qu'en 1994, les deux États sont traités de manière identique. On pourrait ainsi résumer que les deux républiques ont en commun leur stabilité politique mais diffèrent dans les intérêts, stratégiques pour l'Ouzbékistan et économiques pour le Turkménistan, qu'elles présentent pour l'appareil diplomatique français. D'une façon similaire, les relations franco-turkmènes présentent une intensité comparable aux relations franco-ouzbèkes et contribuent ainsi à la similarité des expériences diplomatiques françaises menées dans les deux États centrasiatiques. Ainsi, les expériences diplomatiques françaises menées dans les deux républiques doivent être distinguées des expériences bien plus limitées menées au Kirghizstan et au Tadjikistan.

### C- Kirghizstan et Tadjikistan, absence d'intérêts et instabilité politique

Le dernier groupe de notre typologie est donc composé par les républiques kirghize et tadjike, qui, au cours des années 1990, n'observent qu'un très faible développement du réseau diplomatique français sur leur sol. Au Tadjikistan, la situation de guerre civile (1992-1994) et l'instabilité totale du pays empêchent à la fois toute forme de développement du réseau diplomatique et toute forme de renforcement des relations franco-tadjikes. Les relations diplomatiques franco-tadjikes commencent donc en 1994, année qui consacre l'intensification des relations que la France entretient avec l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Ainsi, force est de constater que l'expérience diplomatique française menée au Tadjikistan est particulièrement spécifique, dans sa chronologie, comme dans ses modalités et ses enjeux. La république tadjike est ainsi appréhendée dans les risques que son instabilité présente pour le reste de la région, ce

qui apparaît en un sens comme un enjeu stratégique pour l'appareil diplomatique français. Selon notre clé d'analyse, le Tadjikistan est donc marqué par une absence d'intérêt économique et une absence de stabilité politique qui engendre cependant des intérêts stratégiques relatifs à la préservation de la stabilité de la région. Cet enjeu stratégique n'est pas lié qu'à l'instabilité politique du régime tadjik mais relève aussi de la situation géographique du Tadjikistan, qui partage notamment une longue frontière avec l'Afghanistan. En ce sens, on peut émettre l'hypothèse que le Tadjikistan n'est pas la dernière des républiques centrasiatiques dans la hiérarchisation opérée par l'appareil diplomatique français, mais la situation de guerre civile empêche tout développement diplomatique et complexifie une éventuelle comparaison des expériences diplomatiques menées au Tadjikistan et au Kirghizstan.

En effet, si le Kirghizstan, en adoptant un système démocratique et en choisissant la voie des réformes politiques et économiques, tente de mettre en avant la stabilité politique de son régime, la petite république demeure dépourvue d'intérêt économique comme d'intérêt stratégique pour l'appareil diplomatique français. De fait, au début des années 1990, le Kirghizstan est l'une des républiques les plus pauvres de l'ex-URSS, et la faiblesse des ressources dont dispose le territoire kirghiz la contraint à une dépendance à l'égard des institutions internationales. Or, malgré le caractère démocratique du régime kirghize, la France semble se désintéresser de la petite république centrasiatique, dans laquelle elle n'a trouvé pratiquement aucun rôle à jouer, ni aucun intérêt à jouer un quelconque rôle. Cependant, dans l'optique de ménager les autorités kirghizes, un poste d'attaché culturel régional et résident à Bichkek est créé, et assure à la France une présence minimale dans la république tout en contribuant à la sauvegarde du prestige dont le pays dispose au Kirghizstan. Entre 1992 et 1994, le Kirghizstan est sous la responsabilité diplomatique de l'ambassade de Moscou, avant d'être placé, dès 1995, sous la responsabilité de l'ambassade voisine d'Alma-Ata. De fait, bien que le Kirghizstan ne soit pas marqué par des troubles politiques, la faiblesse, voire l'inexistence, des intérêts économiques ou stratégiques que présente la république centrasiatique pour la France contribue à la faiblesse du développement du réseau diplomatique observée au début des années 1990. En 1992, le Kirghizstan semble apparaître comme la dernière république centrasiatique dans la hiérarchisation que l'appareil diplomatique français réalise de la région. Il n'est alors pas étonnant de constater que le Kirghizstan est la dernière des républiques centrasiatiques à être dotée d'une ambassade en 2010, soit près de vingt-ans après l'établissement des relations diplomatiques avec la France.

Notre typologie des expériences diplomatiques menées en Asie centrale est donc constituée de trois groupes distincts. Le premier est celui du Kazakhstan, véritable exception à l'échelle de la région centrasiatique, qui apparaît, dès le début des années 1990, comme le partenaire privilégié de la France dans la région. Caractérisé par un poids géopolitique important, le Kazakhstan présente également des intérêts économiques et des intérêts stratégiques majeurs qui contribuent à le distinguer du reste des républiques centrasiatiques. Le développement du réseau diplomatique français au Kazakhstan, particulièrement intense et précoce, reflète la situation exceptionnelle qu'occupe le Kazakhstan dans la hiérarchisation, opérée par la diplomatie française, de la région. Le deuxième groupe rassemble quant à lui les expériences diplomatiques menées en Ouzbékistan et au Turkménistan, qui présentent respectivement d'importants intérêts stratégiques et d'importants intérêts économiques. Bien que l'Ouzbékistan soit légèrement privilégié en 1992, à la fin de l'année 1994 les deux États semblent occuper une position égale dans la hiérarchisation française. La nomination d'un chargé d'affaire à Achgabat, puis sa promotion en tant qu'ambassadeur, contribuent d'ailleurs à corriger la différence réalisée par l'appareil diplomatique français au début des années 1990. Enfin, le troisième et dernier groupe est composé du Tadjikistan et du Kirghizstan, qui n'observent qu'un très faible développement du réseau diplomatique sur leurs sols respectifs. Si au Tadjikistan ce développement est limité par l'instabilité politique et par la situation de guerre civile qui prévaut, la faiblesse du développement diplomatique au Kirghizstan ne résulte que de l'absence d'intérêt que présente la république centrasiatique pour la France. En ce sens, la similarité présentée par la faiblesse du développement diplomatique français dans les deux républiques consacre la dernière place occupée par le Kirghizstan dans la hiérarchisation française des États de la région. Finalement, notre essai de typologie, comme les chapitres précédents, met en avant la spécificité de chacune des expériences diplomatiques menées en Asie centrale. Pour autant, nos études détaillées ont également mis en lumière la permanence de certains aspects communs au développement du réseau diplomatique dans les différentes républiques centrasiatiques, qui conduisent à émettre l'hypothèse de l'existence d'un modèle de déploiement diplomatique propre à la région centrasiatique.

## II- Une diplomatie centrasiatique ?

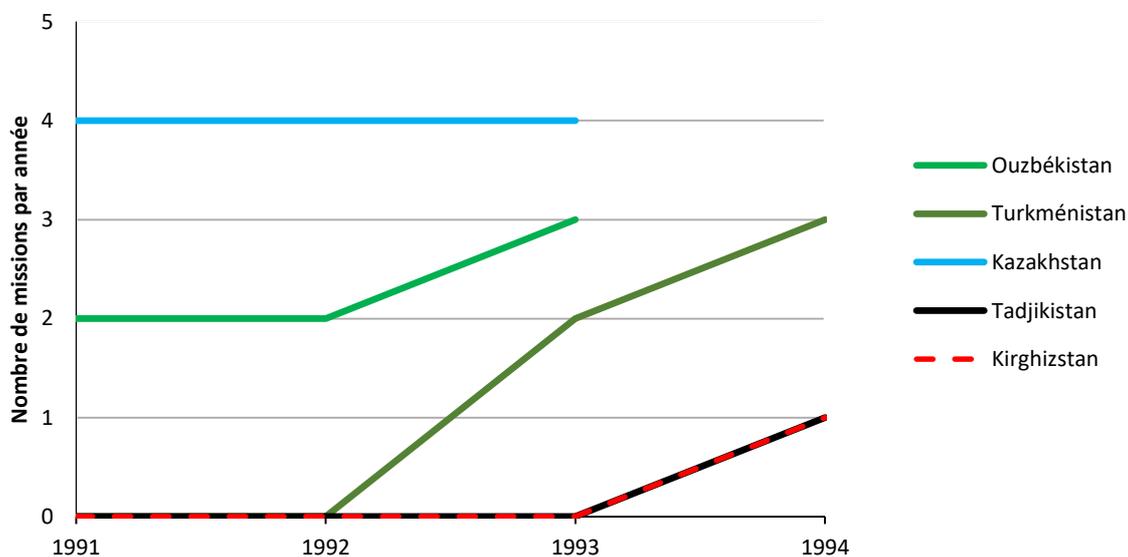
Au début des années 1990, les États centrasiatiques semblent avant tout perçus dans leur appartenance régionale, comme en témoigne notamment la visite du secrétaire d'État français dans les cinq républiques en mars 1992. De même, les rapports précédant l'accès à l'indépendance effective de la région insistent tous sur l'existence d'une supposée identité régionale, partagée par les différentes républiques centrasiatiques. Pour autant, comme nous avons pu le montrer dans ce mémoire, les modalités et les enjeux du développement du réseau diplomatique dans chacune des républiques semblent spécifiques aux différents États centrasiatiques. Nos analyses mettent cependant en avant la permanence de certains aspects qui paraissent communs aux différentes expériences diplomatiques menées dans les États centrasiatiques. Ces traits communs semblent donc révélateurs de la perception française de la région au début des années 1990, et contribuent à différencier le processus de mise en place du réseau diplomatique en Asie centrale des processus menés dans les autres régions postsoviétiques que sont le Caucase, les États baltes ou bien encore les Républiques slaves. Cette section a donc pour objectif de mettre en avant, et d'analyser, les aspects communs aux expériences diplomatiques menées dans les républiques centrasiatiques, afin de déterminer dans quelle mesure ces derniers sont révélateurs des perceptions françaises de la région au début des années 1990. De fait, les expériences diplomatiques françaises en Asie centrale sont notamment marquées par la prépondérance des enjeux économiques, mais aussi par l'importance des visites présidentielles et surtout par une forte asymétrie au sein des relations franco-centrasiatiques

### A- Prépondérance des intérêts économiques

Région la plus méconnue de l'appareil diplomatique français, l'Asie centrale est, au début des années 1990, principalement perçue et analysée à travers les ressources dont les États centrasiatique disposent. Ancienne périphérie soviétique la moins privilégiée, la région est, en effet, essentiellement pourvoyeuse de matière première. Or l'affaiblissement puis la disparition de l'Union soviétique offrent des perspectives particulièrement intéressantes pour les entreprises internationales, dont les entreprises françaises, qui espèrent bien récupérer la gestion d'une partie des importantes ressources dont dispose la région. Toutefois, la prépondérance des intérêts économiques ne repose pas uniquement sur les ressources souterraines des nouveaux États, mais tient également aux potentiels économiques et industriels présentés par ces derniers. De fait, le Kazakhstan possède des ressources souterraines non négligeables mais également un

potentiel de développement économique sans commune mesure avec celui de ses voisins centrasiatiques. L'Ouzbékistan, par l'importance de sa population, apparaît quant à lui plutôt comme un nouveau marché pour les entreprises et industriels français. Enfin, le Turkménistan, que ses réserves gazières contribuent à rendre particulièrement riche, est perçu et analysé comme un client potentiel et solvable pour les entreprises françaises. Ce dernier exemple est d'ailleurs très révélateur puisque ce sont les entreprises françaises qui jouent un rôle déterminant dans l'intensification des relations franco-turkmènes et donc dans le développement du réseau diplomatique français au Turkménistan. Si la nature des intérêts économiques varie selon les différentes républiques centrasiatiques, ces derniers ont un rôle prépondérant dans le développement du réseau diplomatique français dans la région. Le graphique suivant, précédemment utilisé pour illustrer le caractère exceptionnel de la précocité des relations économiques franco-kazakhes, semble également révélateur de la prépondérance des intérêts économiques dans le processus de déploiement du réseau diplomatique français en Asie centrale.

### Missions à enjeu économique/commercial



**Annexe 3 : Graphique comparatif du nombre de missions à enjeux économique/commercial en Asie centrale entre 1991 et 1994.**

En effet, il est intéressant de constater que la comparaison du nombre de missions à enjeux économique et/ou commercial, apparaît comme le reflet de notre typologie, et donc de la hiérarchisation de la région, opérée par l'appareil diplomatique français. On constate tout

d'abord le caractère privilégié du Kazakhstan, puis la différence effectuée entre l'Ouzbékistan et le reste des républiques centrasiatiques. L'augmentation du nombre de missions au Turkménistan illustre quant à elle le processus de réévaluation du potentiel économique de la république. Enfin, on voit également le relatif désintérêt, sur le plan économique, pour les républiques kirghize et tadjike. En ce sens, si ce graphique apparaît comme le reflet de la hiérarchie française de la région, il confirme également la prépondérance des enjeux économiques dans le déploiement et le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale. Si les intérêts économiques jouent toujours un rôle important dans le déploiement du réseau diplomatique français, une prépondérance aussi marquée est cependant spécifique à la région centrasiatique. En effet, cette spécificité semble confirmée par l'ouverture d'ambassades françaises dès 1992 en Arménie et en Géorgie, républiques pourtant moins bien dotées en atout économique.

#### B- Importance des visites présidentielles

L'étude de la mise en place et du renforcement des relations entre la France et chacune des républiques centrasiatiques a également mis en avant l'importance, si ce n'est le caractère déterminant, des visites présidentielles. Ainsi, chacune des visites d'un président centrasiatique en France a entraîné une intensification des relations entre les deux États et a parfois contribué au développement de la présence diplomatique française. La visite de Niazov en France en 1993, suivi de la visite du président Mitterrand au Turkménistan en avril 1994, ont notamment débouché sur la nomination d'un chargé d'affaires à Achgabat. Les différents traités et accords signés lors des visites présidentielles consacrent, de facto, aussi bien un renforcement des relations qu'un rapprochement politique entre les deux États. Les visites présidentielles apparaissent donc comme de véritables instruments au service du développement diplomatique et des intérêts économiques qu'ils recouvrent. Entre 1992 et 1994, quatre des cinq présidents centrasiatiques se rendent en visite en France, et à chaque fois, la visite est déterminante dans l'évolution des relations que la France entretient avec chacune des républiques. Bien que le président tadjik ne se rende pas en France durant la décennie 1990, sa visite officielle en France en 2002, conduit à l'ouverture d'une ambassade à Douchanbé en 2003. En ce sens, cet exemple confirme et illustre notre analyse sur l'importance des visites présidentielles pour le renforcement des relations franco-centrasiatiques, et donc pour le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale. Cette importance des visites présidentielles semble être spécifique à la région centrasiatique, comme l'illustre le tableau suivant :

Premier voyage d'un président français <sup>425</sup>	États postsoviétique
1992 : 13 mai	Lituanie
1992 : 14 mai	Estonie
1992 : 15 mai	Lettonie
1993 : 16 au 18 septembre	Kazakhstan
1994 : 25 au 27 avril	Ouzbékistan
1994 : 27 au 28 avril	Turkménistan
1998 : 2 au 3 septembre	Ukraine
1998 : 4 septembre	Moldavie
2006 : 30 septembre	Arménie
2008 : 11 août	Géorgie
2011 : 7 octobre	Azerbaïdjan
2015 : 11 au 12 février	Biélorussie
Aucun	Tadjikistan
Aucun	Kirghizstan

**Annexe 5 : Tableau comparatif des dates de la première visite d'un président français au sein des différentes républiques postsoviétiques.**

En effet, la comparaison réalisée par ce tableau, des dates de la première visite d'un président français dans chacune des républiques postsoviétiques, semble particulièrement révélatrice. La comparaison illustre donc le caractère spécifique et l'important usage des visites présidentielles au service des intérêts de la France dans la région. Le tableau reflète également la hiérarchisation de la région, comme en témoigne la totale absence de visite d'un président français au Kirghizstan et au Tadjikistan. On peut ainsi émettre l'hypothèse que, si les visites présidentielles revêtent une telle importance dans les relations franco-centrasiatiques, c'est parce que les autorités centrasiatiques sont fortement attachées au caractère symbolique de ces dernières. Elles permettent, en un sens, de flatter les républiques nouvellement indépendantes et réduire ou dissimuler l'asymétrie qui caractérise l'ensemble des relations franco-centrasiatiques. L'importance des visites présidentielles dans le processus de développement du réseau diplomatique français est donc le deuxième trait commun aux différentes expériences diplomatiques menées en Asie centrale.

<sup>425</sup> Les informations concernant l'Asie centrale proviennent des archives diplomatiques, tandis que les informations concernant le reste des États postsoviétiques proviennent du site, France diplomatie, du Ministère des affaires étrangères. URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr>. Consulté le 10.05.2021.

### C- Forte asymétrie dans les relations franco-centrasiatiques et perception française de la région

Comme nous venons de l'évoquer, le troisième et dernier trait commun aux différentes expériences diplomatiques menées dans la région centrasiatique est la permanence d'une importante asymétrie dans les relations que la France entretient avec les républiques d'Asie centrale. Si le degré d'asymétrie varie selon les différents États - il semble moins intense dans les relations franco-kazakhes tandis qu'il est extrême dans les relations franco-kirghizes - force est de constater que les relations franco-centrasiatiques dans leur ensemble sont marquées par une importante asymétrie. De fait, même les relations franco-kazakhes, les plus intenses de la région, trahissent parfois cette forte asymétrie, que l'appareil diplomatique cherche à dissimuler ou réduire afin de ménager les autorités centrasiatiques. En effet, au début des années 1990, l'Asie centrale est le théâtre d'une compétition d'influence entre les acteurs étrangers qui cherchent, dans une certaine mesure, à séduire les nouveaux régimes centrasiatiques dans le but d'obtenir des contrats et autres perspectives d'investissement. Dans ce contexte, les diplomates de terrain, parfaitement conscients de cette situation, font leur possible pour réduire ou dissimuler l'asymétrie évidente des relations franco-centrasiatiques. Ainsi, l'asymétrie semble moins marquée dans les relations franco-kazakhes, franco-turkmènes ou franco-ouzbèkes, parce qu'elle est dissimulée afin de ménager les autorités centrasiatiques. Au contraire, l'appareil diplomatique ne s'embarrasse pas à cacher l'asymétrie totale qui caractérise les relations franco-kirghizes. Cependant, bien qu'elle soit dissimulée ou qu'elle s'exprime à des degrés divers, l'asymétrie dans les relations franco-centrasiatiques, dans son intensité, semble particulière à la région centrasiatique.

Or on peut émettre l'hypothèse que cette asymétrie marquée apparaît comme l'expression de la perception française de la région. L'Asie centrale est perçue dans son passé d'ancienne région soviétique, c'est-à-dire comme une périphérie pourvoyeuse de matières premières. La région est aussi perçue comme une zone instable, une zone tampon où s'exprime l'influence des mondes islamique et occidental. En ce sens, l'Asie centrale est perçue comme le théâtre d'une compétition d'influence entre de multiples puissances étrangères, les rapports français sur l'influence de l'Iran, de l'Afghanistan, de la Turquie, de la Chine ou de la Russie sont donc légion. Cette perception explique en partie l'asymétrie qui caractérise les relations franco-centrasiatiques puisque la région est d'abord perçue comme le théâtre d'une compétition des puissances étrangères, ce qui revient implicitement à dénier aux États centrasiatiques toute capacité d'action, ou toute volonté propre. Le caractère artificiel de la création de ces

États-nations par le pouvoir soviétique renforce cette perception qui contribue, dans une certaine mesure, à relativiser à tort, l'importance de la souveraineté des nouveaux régimes. Cette perception biaisée est donc à l'origine de l'asymétrie particulièrement marquée des relations que la France entretient avec ce qu'elle considère comme d'anciennes colonies, soumises aux influences des puissances extérieures, et dont les volontés politiques comme leur souveraineté propre sont particulièrement faibles. Cette dernière remarque nous amène donc à nous questionner sur le caractère spécifique de la perception française de l'Asie centrale, qui semble différer de la perception de la région caucasienne, alors même que cette dernière est également une ancienne colonie et périphérie du pouvoir soviétique. La prochaine section aura donc pour objectif de s'intéresser aux apports et limites de l'analyse comparative du développement diplomatique en Asie centrale et dans le Caucase.

### **III- Apports et limites de l'analyse comparative du développement du réseau diplomatique français en Asie centrale et dans le Caucase**

Deuxième périphérie méridionale de l'ancienne Union soviétique, le Caucase est sans doute la région postsoviétique présentant le plus de traits communs avec la région centrasiatique. En ce sens, une rapide étude des modalités et des enjeux du développement du réseau diplomatique français dans le Caucase, pour les comparer avec le processus propre à la région centrasiatique, nous paraît donc intéressante. Cette courte section, qui n'a ni l'ambition ni les moyens de fournir une étude exhaustive du déploiement diplomatique français dans le Caucase, présentera d'abord les quelques traits communs que semblent partager les deux régions postsoviétiques. Nous verrons ensuite que malgré ces points communs, le déploiement du réseau diplomatique, dans ses modalités comme dans ses enjeux, se distingue nettement du processus mené en Asie centrale postsoviétique. Enfin, nous constaterons que si certains États caucasiens présentent des situations similaires à celles de certains États centrasiatiques, le déploiement diplomatique varie cependant, et souligne l'importance de la perception française dans le processus de mise en place et de développement du réseau diplomatique français dans les États postsoviétiques.

## A- Une périphérie soviétique

Au début des années 1990, alors que l'Union soviétique s'effondre progressivement, le Caucase semble présenter plusieurs traits communs avec la région centrasiatique. De fait, la région caucasienne est également une périphérie méridionale de l'ancien espace soviétique. Cette périphérie, dont l'instabilité est confirmée par son embrasement dès 1988, rassemble ainsi trois États, aux situations et aux perspectives relativement diverses. Mais, en 1992, alors que le réseau diplomatique français se met en place, le Caucase apparaît surtout comme la région la plus instable de l'espace postsoviétique. La Géorgie fait face à la guerre civile entre 1991 et 1993, tandis que l'Arménie et l'Azerbaïdjan poursuivent le conflit les opposant quant à la région du Haut-Karabakh, débuté en 1988, jusqu'en 1994. La région occupe également, à l'image de l'Asie centrale, une situation géopolitique stratégique, au carrefour entre l'Iran, la Turquie et la Russie. De même, la Géorgie et l'Arménie, petits États montagneux relativement dépourvus de ressources, présentent des situations et des perspectives qui ne sont pas sans rappeler les petites républiques centrasiatiques du Kirghizstan ou du Tadjikistan. L'Azerbaïdjan, république musulmane aux importantes ressources pétrolières semble, de fait, caractérisée par une situation similaire aux républiques centrasiatiques. Il n'est d'ailleurs pas surprenant qu'Olivier Roy inclut, dans ses rapports pour le CAP<sup>426</sup>, comme dans certain de ses ouvrages<sup>427</sup>, l'Azerbaïdjan dans la région centrasiatique. Au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique, le Caucase présente donc plus d'un trait commun avec l'Asie centrale, comme le confirme les rapports des diplomates de Moscou, qui confondent les deux régions à travers l'analyse des violences inter-ethniques. Le Caucase apparaît alors, dans une certaine mesure, comme une Asie centrale où l'instabilité aurait éclaté. Pour autant, malgré les traits communs partagés par les deux régions postsoviétiques, les modalités et les enjeux du développement du réseau diplomatique français dans le Caucase se distinguent particulièrement de ceux prévalant dans le processus mené en Asie centrale. D'une façon similaire, les relations franco-caucasienne, si l'on excepte l'Azerbaïdjan, semblent sans commune mesure avec les relations franco-centrasiatiques. La différence effectuée entre les deux régions, reflet de la hiérarchisation générale de l'espace postsoviétique, est révélatrice du poids des perceptions françaises dans le processus de déploiement du réseau diplomatique en Asie centrale.

<sup>426</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO, série B, carton n° 1327, « Télégramme ayant pour objet "Les républiques musulmanes soviétiques. Perspectives", 27 août 1991.

<sup>427</sup> Oliver Roy, *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Le Seuil, 1997.

## B- Modalités et enjeux d'un déploiement diplomatique relativement précoce

Le 11 mars 1992, le conseil des ministres décide de la nomination d'un ambassadeur de France en Arménie, et d'un ambassadeur de France en Azerbaïdjan<sup>428</sup>. Ce dispositif diplomatique doit être complété par la nomination d'un ambassadeur en Géorgie, mais l'instabilité interne que connaît la république géorgienne repousse la nomination d'un ambassadeur attendu à l'année 1993. Ce déploiement diplomatique, plus précoce et plus complet que celui qui prévaut pour la région centrasiatique consacre ainsi les relations anciennes que la France entretient avec l'Arménie et avec la Géorgie. De fait, l'Arménie dispose d'une importante diaspora en France, dont le rôle est déterminant dans la mise en place du réseau diplomatique français dans la petite république. Les liens sont aussi anciens avec la Géorgie puisque c'est la France qui accueille le gouvernement géorgien en exil suite à la conquête soviétique de la région entre 1918 et 1921<sup>429</sup>. Cette ancienneté des relations explique en partie la relative intensité des relations franco-arméniennes et franco-géorgiennes avant même la disparition de l'Union soviétique. La richesse des archives concernant les deux républiques pour la période de 1988 à 1991 est ainsi révélatrice du lien qui semble unir la France à ces petits États. Au contraire, les relations avec l'Azerbaïdjan, durant la même période, sont quasi-inexistantes, ce qui pousse le premier ambassadeur français à Bakou à déclarer que « l'Azerbaïdjan était pour nous terra-incognita »<sup>430</sup>. De fait, le développement diplomatique en Azerbaïdjan ne répond pas aux mêmes logiques et aux mêmes enjeux que dans les deux autres républiques caucasiennes, puisqu'il poursuit uniquement l'objectif de ménager les autorités azéries face à la préférence naturelle accordée à l'Arménie. Dans le compte rendu de sa mission, l'ambassadeur évoque d'ailleurs le fait que si son équipe faisait tout pour que la France apparaisse comme un acteur impartial entre les deux États, la préférence accordée à l'Arménie était parfaitement perceptible et contribuait à freiner le développement des relations entre la France et l'Azerbaïdjan. Le diplomate évoque aussi les difficultés rencontrées pour l'installation immobilière de l'ambassade en précisant que la question du maintien d'une ambassade à Bakou a souvent été débattue. Ainsi, il semble nécessaire de distinguer les expériences diplomatiques menées en Géorgie et en Arménie, de l'expérience diplomatique

<sup>428</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 113, « Télégramme ayant pour objet "Mouvement diplomatique" », 12 mars 1992.

<sup>429</sup> Site de France-Diplomatie du Ministère des affaires étrangères. URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/georgie/relations-bilaterales>. Consulté le 10.05.2021

<sup>430</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 114, « Rapport de fin de mission de M. Jean Perrin, ambassadeur de France en Azerbaïdjan », 17 juillet 1996, p. 1.

menée en Azerbaïdjan. Cette dernière, au caractère méconnu que présente la république au lendemain de la disparition de l'Union soviétique, se rapproche d'ailleurs des expériences menées en Asie centrale. Cependant, le contexte géopolitique de l'affrontement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, contribue, de fait, au déploiement d'une présence diplomatique en Azerbaïdjan. L'ambassadeur nommé en 1992, précise toutefois que la faiblesse des moyens accordés au développement de l'ambassade de France à Bakou, ne manquait pas de distinguer les expériences diplomatiques menées en Azerbaïdjan et en Arménie. Les relations franco-arméniennes sont aussi multiples qu'intenses et illustrent l'importance du facteur historique dans la perception française de la région, et donc dans le déploiement du réseau diplomatique. Bien que moins intense, les relations franco-géorgiennes confirment le poids du facteur historique, puisque la république est privilégiée malgré son instabilité et la faiblesse relative de ses ressources. Enfin, il est intéressant de constater que l'expérience menée en Azerbaïdjan s'apparente largement aux expériences menées en Asie centrale. Les États du Caucase ne sont donc pas perçus dans leur identité d'ancienne colonie, mais bien dans leur statut d'États-nations antérieur à la conquête soviétique. Une lettre de Roland Dumas, félicitant la Géorgie de son accession à l'indépendance, évoque ainsi le possible retour de la Géorgie dans la communauté des nations européennes<sup>431</sup>. La perception de la région caucasienne est donc largement différente de celle de la région centrasiatique, si l'on excepte le cas de l'Azerbaïdjan, et explique la priorité accordée aux républiques caucasiennes face aux républiques centrasiatiques.

<sup>431</sup> CADN, Poste de Moscou, 448PO/5, carton n° 137, « Télégramme ayant pour objet "Message de félicitation du ministre d'État à M. Chevardnadze" », 11 mars 1992.

### C- La comparaison Asie centrale – Caucase ou le poids des représentations françaises dans le processus diplomatique

Le fait que l'Azerbaïdjan soit la république caucasienne la moins privilégiée, alors même qu'elle présente, du fait des ressources dont elle dispose, les intérêts économiques les plus importants de la région confirme le caractère spécifique de la hiérarchisation des républiques centrasiatiques. De fait, si le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale répond à la présence ou non d'intérêts stratégiques et économiques au sein de chacune des républiques centrasiatiques, le processus mené dans le Caucase semble quant à lui valoriser l'ancienneté des relations entretenues par la France avec les républiques. Le Caucase n'est donc pas perçu dans ses ressources ou ses opportunités, ce qui confirme que l'attitude prédatrice de la France est spécifique à la région centrasiatique et relève donc de la perception de cette dernière dans son identité d'ancienne colonie. Le poids des représentations françaises est donc déterminant dans le développement du réseau diplomatique en Asie centrale, comme l'illustre la comparaison rapide des relations franco-arméniennes et franco-kirghizes. Les deux républiques sont montagneuses, dépourvues de ressources et pourtant le déploiement du réseau diplomatique dans les deux États est sans commune mesure. Le poids du facteur historique semble donc important dans le processus de déploiement du réseau diplomatique français et explique la spécificité de la région centrasiatique, composée d'État neufs, perçus comme des créations artificielles du pouvoir soviétique. Notre rapide comparaison met donc en avant le prisme particulier à travers lequel l'Asie centrale postsoviétique est perçue par l'appareil diplomatique français. Cette perception des nouvelles républiques, à travers leurs caractéristiques d'ancienne périphérie extractiviste explique aussi bien les modalités et les enjeux spécifiques du déploiement diplomatique français que l'attitude relativement prédatrice de la France à l'égard des nouveaux États centrasiatiques.

Le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale est donc un processus à multiples vitesses, qui reflète la hiérarchisation, opérée par l'appareil diplomatique français, des différents États centrasiatiques. Cependant, si la chronologie et les modalités du déploiement diplomatiques sont spécifiques à chacune des républiques, les enjeux qui gouvernent au processus dans la région centrasiatique illustrent la perception que la France projette sur l'Asie centrale. L'étude des traits communs aux expériences diplomatiques menées dans l'espace centrasiatique, et la comparaison avec le déploiement diplomatique français dans le Caucase, confirment donc le caractère régionalement spécifique du processus diplomatique mené en Asie centrale. Cette spécificité tient notamment au fait que la région est perçue dans son identité d'ancienne colonie, et est donc appréhendé en termes de ressources et d'opportunités pour la France. Le développement du réseau diplomatique français apparaît donc comme le reflet de l'attitude prédatrice de la France face à une région qu'elle perçoit dans son identité d'ancienne périphérie et d'ancienne colonie pourvoyeuse de matières premières. Une analyse comparative détaillée des relations franco-centrasiatiques et des relations franco-caucasiennes apparaît comme une piste intéressante de prolongation de notre recherche.

## Conclusion générale

Ce mémoire avait pour ambition de déterminer ce que la mise en place du réseau diplomatique français en Asie centrale postsoviétique révélait des enjeux, des objectifs et des ambitions de l'État français dans la région, selon les enjeux perçus par son appareil diplomatique. À travers l'étude des différentes expériences diplomatiques menées dans chacune des républiques, nous avons pu montrer les modalités spécifiques du déploiement du réseau diplomatique dans chacun des États centrasiatiques.

Et nous avons pu associer ces modalités à des enjeux divers, qui peuvent globalement être rassemblés en trois catégories distinctes : les enjeux économiques, les enjeux stratégiques et les enjeux politiques. De fait, la hiérarchisation de la région, opérée par l'appareil diplomatique français et dont notre essai de typologie essaye de rendre compte, repose sur l'identification ou non, de chacun de ces différents types d'enjeux au sein de chacune des républiques.

Ainsi, la précocité de l'expérience diplomatique menée au Kazakhstan, partenaire privilégié dans la région, apparaît comme le reflet de l'importance des enjeux économiques et stratégiques que présente la république centrasiatique. D'une façon similaire, le développement rapide des relations franco-turkmènes, s'il s'explique principalement par l'importance des intérêts économiques, notamment pour les industriels français, semble aussi tenir à la position stratégique qu'occupe le Turkménistan vis-à-vis de l'Iran et de l'Afghanistan. L'Ouzbékistan, dont les enjeux économiques sont moindres, dispose cependant, comme nous l'avons vu, d'une position et d'un poids démographique stratégiques dans la région. Le Kirghizstan, relativement dépourvu d'intérêts économiques, mais aussi stratégiques, apparaît comme la république la moins privilégiée.

Le développement du réseau diplomatique français ne semble donc pas relever d'enjeux idéologiques, puisque la nature démocratique et libérale du régime kirghiz au début des années 1990 ne présente alors pas un intérêt suffisant pour justifier d'une éventuelle implantation diplomatique sur son sol. Cependant, si ce sont les enjeux économiques et stratégiques français qui gouvernent les modalités de mise en place du réseau diplomatique en Asie centrale, le processus fait voir que la France attribue malgré tout un intérêt géopolitique à sa présence y compris dans les États qui disposent de peu d'atouts stratégiques et/ou économiques. En témoigne l'importance de la coopération culturelle observée au Kirghizstan, et dans une moindre mesure en Ouzbékistan, mise au service du rayonnement culturel de la France. Cependant, si la défense de la langue et de la culture française apparaît comme un enjeu majeur

de la diplomatie française en général à l'international, elle n'apparaît pas comme l'enjeu déterminant du déploiement diplomatique français en Asie centrale. Chose plus importante, la couverture diplomatique française de la région permet aussi à la France d'affirmer son statut de puissance à l'international et d'obtenir des soutiens politiques au sein des instances internationales. L'embryonnaire couverture diplomatique du Tadjikistan permet ainsi, comme nous l'avons vu, d'obtenir le soutien de la petite république aux candidatures des Français au sein de l'ONU.

Il faut surtout revenir sur le poids des enjeux économiques, dont la prépondérance dans la hiérarchisation des espaces régionaux par la diplomatie française contribue à distinguer cette dernière des autres régions postsoviétiques. Comme nous l'avons évoqué dans notre dernier chapitre, la prépondérance des enjeux économiques et la nature particulièrement asymétrique des relations franco-centrasiatiques semblent distinguer les expériences diplomatiques menées en Asie centrale de celles menées au Caucase. Cette distinction nous fait émettre l'hypothèse selon laquelle la région centrasiatique serait perçue, au début des années 1990, à travers le prisme dominant à l'époque soviétique, c'est-à-dire avant tout dans son identité d'ancienne colonie. En ce sens, la nature des relations franco-centrasiatiques et les modalités de leurs mises en place traduisent une certaine domination, voire parfois une attitude prédatrice de la France. Ce serait la continuité de la perception coloniale de la région, maintenue, depuis l'ancienne époque impériale à travers la période soviétique.

Toutefois, si notre étude a permis de mettre au jour les perceptions de la diplomatie française sur l'espace centrasiatique postsoviétique et les ambitions de l'État français dans la région au début des années 1990, elle gagnerait à être étendue sur le plan chronologique comme sur le plan géographique. De fait, une analyse comparative de la mise en place du réseau diplomatique français à l'échelle de l'ensemble de l'espace postsoviétique présenterait un intérêt certain. Elle permettrait notamment d'approfondir notre analyse de l'exception que présente le Kazakhstan. Sur le plan chronologique, une prolongation de notre recherche pourrait être l'étude des relations franco-centrasiatiques sur la période de la décennie 2000. Cette prolongation permettrait ainsi de confirmer ou d'infirmer certaines de nos hypothèses. Dans le chapitre 4 de ce mémoire, nous émettons l'hypothèse que si le régime dictatorial du Turkménistan n'apparaît pas comme un frein aux relations franco-turkmènes, c'est peut-être en partie parce que les diplomates et autorités françaises croient sincèrement à la promesse d'une progressive démocratisation du pays. Or, au début des années 2000, le régime turkmène se durcit, s'isole sur la scène internationale et bascule définitivement dans un système aussi rocambolesque que totalitaire. L'étude des relations franco-turkmènes durant les années 2000

pourrait ainsi permettre d'établir si notre hypothèse doit être infirmée et s'il faut au contraire valider l'analyse relativement cynique d'une diplomatie au service des industriels français. La prolongation de la période étudiée serait d'autant plus intéressante que les événements du 11 septembre 2001 placent la région centrasiatique sous les feux des projecteurs internationaux. Il n'est ainsi pas surprenant de remarquer que le potentiel stratégique de la région, et notamment des républiques kirghizes et tadjikes, est rapidement réévalué à ce moment-là. Sur le plan diplomatique, cette réévaluation se traduit par l'ouverture d'un bureau de liaison diplomatique au Kirghizstan en 2004, qui est promu en ambassade en 2009. D'une façon similaire, une ambassade est ouverte au Tadjikistan dès 2003. Si le développement du réseau diplomatique français en Asie centrale est, dans les années 1990, gouverné par des enjeux principalement économiques, l'apparition et le renforcement de la menace terroriste contribuent ainsi à une réévaluation des enjeux stratégiques de la région, et en particulier du statut des États dépourvus de ressources. Une extension de notre sujet de recherche à la période des années 2000 semblerait ainsi particulièrement féconde et contribuerait à la poursuite de la construction d'une histoire des relations franco-centrasiatiques.



## Annexes

### Annexe 1

États postsoviétiques	Établissement des relations diplomatiques <sup>432</sup>
Estonie	30 août 1991 (rétablissement)
Lituanie	29 août 1991 (rétablissement)
Lettonie	30 août 1991 (rétablissement)
Ukraine	24 janvier 1992 🇺🇦
Biélorussie	25 janvier 1992 🇧🇪
Kazakhstan	25 janvier 1992 🇰🇿
Azerbaïdjan	21 février 1992
Arménie	24 février 1992
Kirghizstan	28 février 1992
Ouzbékistan	1er mars 1992
Tadjikistan	3 mars 1992
Turkménistan	6 mars 1992
Moldavie	11 mars 1992
Géorgie	21 août 1992

Tableau comparatif des dates de signature des protocoles d'établissement des relations diplomatiques.

<sup>432</sup> Les dates proviennent des archives (pour l'Asie centrale et le Caucase) et du site, France-Diplomatie, du Ministère des Affaires étrangères (pour les autres États).  
URL : <https://www.diplomatie.gouv.fr>. Consulté le 10.05.2021.

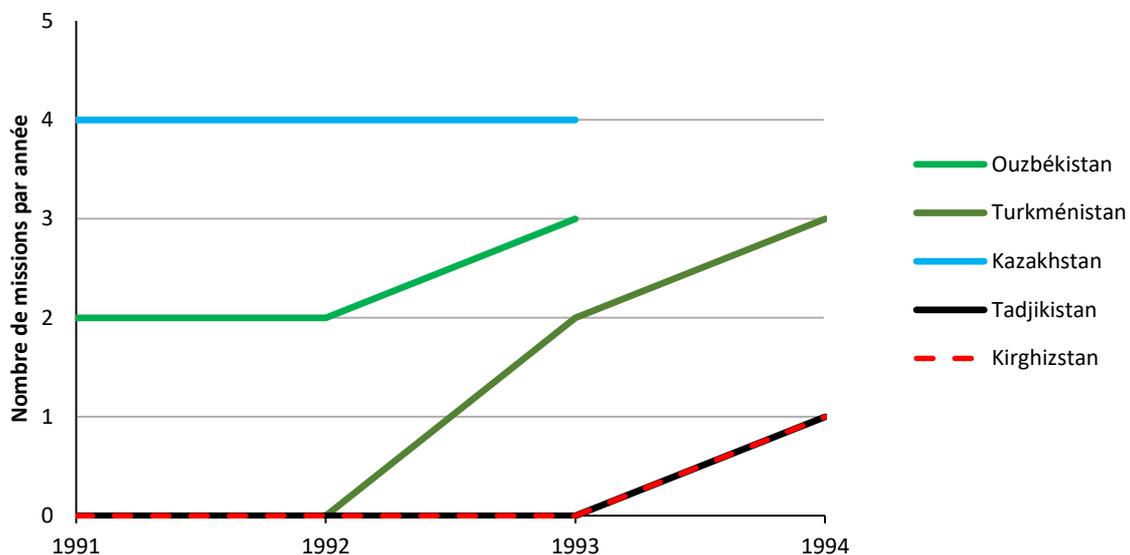
## Annexe 2

Date de nomination du premier ambassadeur (par décret)	Pays Baltes	Républiques slaves et Moldavie	Caucase	Asie centrale	Nom de l'ambassadeur
1991 : 12 septembre	Lituanie				Philippe de Suremain
1991 : 27 septembre	Lettonie				Jacques de Beausse
1991 : 11 octobre	Estonie				Jacques Huntzinger
1992 : 1er avril		Ukraine			Hugues Pernet
1992 : 21 avril			Azerbaïdjan		Jean Perrin
1992 : 22 avril		Biélorussie			Claude Jolif
1992 : 23 avril			Arménie		France de Hartingh
1992 : 24 avril				Ouzbékistan	Jean-Paul Véziant
1992 : 5 juin				Kazakhstan	Bertrand Fessard de Foucault
1992 : 12 septembre		Moldavie			Pierre Morel
1992 : 24 septembre			Géorgie		Pierre Morel
1992 : 24 septembre				Turkménistan	Pierre Morel
1992 : 24 novembre				Tadjikistan	Pierre Morel
1993 : 9 septembre				Kirghizstan	Pierre Morel

Tableau comparatif des dates des décret de nomination des différents ambassadeurs français dans l'espace postsoviétique.

## Annexe 3

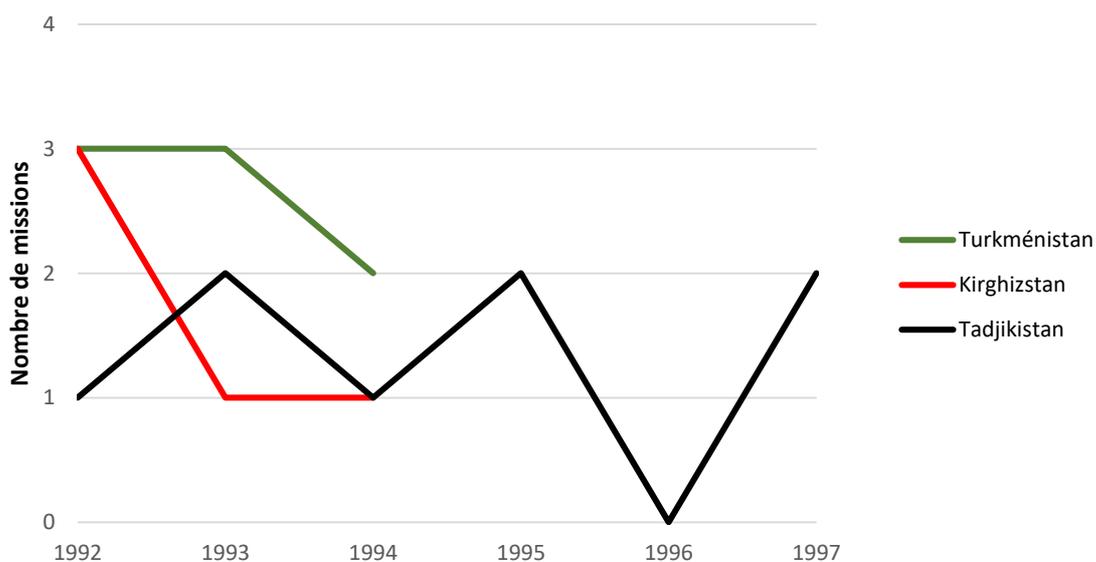
## Missions à enjeu économique/commercial



Graphique comparatif du nombre de missions à enjeux économique/commercial en Asie centrale entre 1991 et 1994.

## Annexe 4

## Missions diplomatiques



Graphique comparatif du nombre de missions de représentation réalisée par l'ambassade de Moscou au Turkménistan, Kirghizstan et Tadjikistan.

## Annexe 5

Premier voyage d'un président français	États postsoviétique
1992 : 13 mai	Lituanie
1992 : 14 mai	Estonie
1992 : 15 mai	Lettonie
1993 : 16 au 18 septembre	Kazakhstan
1994 : 25 au 27 avril	Ouzbékistan
1994 : 27 au 28 avril	Turkménistan
1998 : 2 au 3 septembre	Ukraine
1998 : 4 septembre	Moldavie
2006 : 30 septembre	Arménie
2008 : 11 août	Géorgie
2011 : 7 octobre	Azerbaïdjan
2015 : 11 au 12 février	Biélorussie
Aucun	Tadjikistan
Aucun	Kirghizstan

**Tableau comparatif des dates de la première visite d'un président français au sein des différentes républiques postsoviétiques.**

## Sources et références bibliographiques

### Présentation des sources

#### I- Archives diplomatiques

L'ensemble des sources d'archives sur lesquelles repose ce mémoire de recherche est conservé au Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN). Les archives diplomatiques utilisées, télégrammes, notes verbales, rapports, notes de synthèse, sont toutes issues des fonds de l'ambassade de Moscou, qui rassemblent aussi les archives émises par les ambassades nouvellement créées au début des années 1990.

#### Fonds de l'ambassade de France à Moscou, 448PO/5/1-208 (1992-1999) :

- Carton n° 113, « Arménie. Relations avec la France » (1992-1994).
- Carton n° 114, « Azerbaïdjan. Relations avec la France » (1992-1994).
- Carton n° 115, « Asie centrale » (1992-1994) et « Kazakhstan. Relations avec la France » (1992-1993).
- Carton n° 116, « Kirghizstan. Relations avec la France » (1992-1993).
- Carton n° 117, « Kirghizstan. Relations avec la France » (1994).
- Carton n° 121, « Ouzbékistan. Relations avec la France » (1992-1993).
- Carton n° 122, « Ouzbékistan. Relations avec la France » (1994) et « Tadjikistan. Situation intérieure » (1992-1994).
- Carton n° 123, « Tadjikistan. Relations avec la France » (1992-1997).
- Carton n° 126, « Turkménistan. Relations avec la France » (1992-1994).
- Carton n° 127, « Turkménistan. Relations avec la France » (1994).
- Carton n° 128, « Turkménistan. Relations avec la France » (1994).
- Carton n° 137, « Géorgie. Relation avec la France » (1992-1994).

Fonds de l'ambassade de France à Moscou, 448PO, série B (1985-1991) :

- Carton n° 1327, « Asie centrale : dossier général / puis par États » (1985-1991).
- Carton n° 1331, « Caucase : dossier général » (1985-1991) et « Arménie » (1988).

II- Sources imprimées

Ce mémoire s'appuie aussi, parfois et de manière relativement rare, sur les sources imprimées que sont les archives de presse. Ces dernières se concentrent principalement sur deux moments particuliers : la chute de l'Union soviétique et le voyage du président turkmène Saparmourad Niazov en France. L'étude de ces archives visait ainsi, respectivement, à comprendre la perception française des événements de décembre 1991, et à analyser le regard français porté sur la visite d'un dictateur centrasiatique en France. L'usage des archives de presse demeure donc relativement marginal dans la construction de cette recherche.

Archive du quotidien *Les Échos* :

- Marie-France Calle, « Ex-URSS, la situation économique est plus dangereuse que le nucléaire », 11.12.91, p. 6.

Archive du quotidien *Le Monde* :

- Alain Frachon, « Washington redoute "une situation yougoslave avec des armes nucléaires en plus" », 10.12.91, p. 4.
- Guy de la Brosse, « On a retrouvé le cheval du président », 04.05.94, p. 4.
- Jacques Isnard, « Des risques énormes dans le domaine nucléaire », n° 14577, 10.12.91, p. 4.
- Jan Krauze, « Turkménistan : une dictature éclairée au gaz », 18.11.93, p.6.
- Jan Krauze, « Diplomatie équestre » dans *Le Monde*, 18.11.93, p. 6.
- Jean-Louis Andreani, « L'étalon turkmène du président à l'essai, Gengi un cheval comme les autres », 06.06.94, p. 18.
- Pierre George, « Le 6 décembre, M. Gorbatchev disait encore "c'est moi le centre" », n° 14577, 10.12.91, p. 4.
- Sophie Shihab, « Le défi de François Mitterrand en Asie centrale », 26.04.94, p. 6.

Archives du mensuel *Le Monde diplomatique* :

- Jacques Sapir, « Un "Sud" à l'abandon. La résurgence des nationalismes en Asie centrale soviétique », mai 1990, p. 10.

## Références bibliographiques

### I- Ouvrages portant sur l'histoire de l'URSS et de son effondrement

- Carrère d'Encausse (Hélène), *Six années qui ont changé le monde : 1985-1991. La chute de l'empire soviétique*, Paris, Fayard, 2015.
- Kozovoï (Andreiï), *Russie, réformes et dictatures : de Khrouchtchev à Poutine, 1953-2016*, Paris, Perrin, 2017.
- Kozovoï (Andreiï), *La chute de l'Union soviétique : 1982-1991*, Paris, Tallandier, 2011
- Lévesque (Jacques), *1989-La fin d'un empire : l'URSS et la libération de l'Europe de l'Est*, Paris, Presse de Science Po, 1995.
- Rey (Marie-Pierre) (dir), *Les Russes : de Gorbatchev à Poutine*, Paris, A. Colin, 2005.
- Tinguay (Anne de) Crosnier (Marie-Agnès), Gueit (Jean), *Les Années Gorbatchev : l'URSS de 1985 à 1991*, Paris, La documentation française, 1993.
- Tinguay (Anne de) (dir), *L'effondrement de l'Empire soviétique*, Bruxelles Bruylant, 1998.
- Van Regemorter (Jean-Louis), *La Russie et l'ex-URSS au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1998.
- Werth (Nicolas), *Histoire de l'URSS*, Paris, Que sais-je ? Humensis, 2020.

### II- Ouvrages traitant de l'histoire spécifique de l'autonomisation et de l'accès à l'indépendance de certaines républiques soviétiques

- Lorrain (Pierre), *L'Ukraine : une histoire entre deux destins*, Paris, Éditions Bartillat, 2019.
- Plasseraud (Yves), *Les États baltiques : des sociétés gigognes, la dialectique minorités-majorités*, Brest, Armeline, 2006.

### III- Ouvrages portant sur le contexte géopolitique de l'ensemble de l'espace postsoviétique

#### a) Indépendances, constructions étatiques et transitions économiques

- Lévesque (Jacques), Breault (Yann), *La Russie et son ex-empire*, Paris, Presse de Science Po, 2003.
- Radvanyi (Jean) (dir.), *Les États postsoviétiques : identités en construction, transformations politiques, trajectoires économiques*, Paris, A. Colin, 2011.

#### b) Histoire de la CEI

- Berton- Hogge (Roberte), Crosnier (Marie-Agnès) (dir.), *Les pays de la CEI*, Paris, La documentation française, 1999.
- Roubinsky (Youri), *Les Éclats de l'empire ou la Communauté des États indépendants (CEI)*, Paris, Institut français des relations internationales, Les Cahiers de l'IFRI (33), 2001.

### IV- Ouvrages et articles portant sur le contexte géopolitique et historique de l'Asie centrale

- Damiani (Isabella), *Géopolitique de l'Asie centrale : entre Europe et Chine : le cœur de l'Eurasie*, Paris, PUF, 2013.
- Djalili (Mohammad-Reza), Kellner (Thierry), *Géopolitique de la nouvelle Asie centrale*, Paris, PUF, 2001.
- Fourniau (Vincent), *Histoire de l'Asie centrale*, Paris, PUF, 1994.
- Fourniau (Vincent), *Transformations soviétique et mémoire en Asie centrale : de l'indigénisation à l'indépendance*, Paris, Les Indes savantes, 2019.
- Gorshenina (Svetlana), *Asie centrale : l'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*, CNRS Édition, Paris, 2012.
- Khalid (Adeeb), « L'Islam et l'État post-soviétique en Asie centrale », *Revue internationale et stratégique*, 2006, vol 64(4), pp. 101-110.
- Laruelle (Marlène) & Peyrouse (Sébastien), *Asie centrale, la dérive autoritaire : cinq républiques entre héritage soviétique, islam et dictature*, Paris, Autrement, 2005.
- Poujol (Catherine), *L'Asie centrale au carrefour des mondes*, Paris, Ellipses, 2013.

- Poujol (Catherine) (dir.), *Asie centrale : aux confins des empires, réveil et tumulte*, Paris, Autrement, 1992.
- Roux (Jean-Paul), *L'Asie centrale : histoire et civilisations*, Paris, Fayard, 1997.
- Roy (Olivier), *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Paris, Le Seuil, 1997.
- Roy (Olivier), *L'Asie centrale contemporaine*, Paris, Puf, 2010.
- Thorez (Julien), *Asie centrale : des indépendances à la mondialisation*, Paris, Ellipses, 2015.

#### a) Kazakhstan

- Poujol (Catherine), *Le Kazakhstan*, Paris, PUF, 2000.

#### b) Kirghizstan.

- Boris Pétric & Amantour Japarov, « Le Kirghizstan. Laboratoire de la nouvelle gouvernance mondiale », *Transitions*, CEVIPOL Université libre de Bruxelles, 2006, 46 (1), p. 69-89.

#### c) Ouzbékistan

- Khodjimouratova (Dildora), *Les relations culturelles et scientifiques entre la France et l'Ouzbékistan, de 1991 aux années 2000*, Mémoire de recherche, Université Rennes II, 2018-2019.
- Poujol (Catherine), *Ouzbékistan : la croisée des chemins*, Paris, Edition Belin, La documentation française, 2005.

#### d) Tadjikistan

- Djalili (Mohammad-Reza), Grace (Frédéric) (dir.), *Le Tadjikistan à l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Graduate Institute Publications, 1995.
- Henrard (Guillaume), *Géopolitique du Tadjikistan : le nouveau Grand Jeu en Asie centrale*, Paris, Ellipses, 2000.

#### e) Turkménistan

- Garcia (David), *Le pays où Bouygues est roi*, Paris, Danger public, 2006.

- Jeangène Vilmer (Jean-Baptiste), « L'impossible indépendance de la télévision du Turkménistan indépendant (1991-2009) », *Le Temps des médias*, vol. 13, n° 2, 2009, p. 86-104.

#### **V- Ouvrages portant sur le contexte politique et historique du Caucase**

- Beroutchachvili (N.) et Radvanyi (Jean), *Atlas géopolitique du Caucase : Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan un avenir commun possible ?* Paris, 2009.
- Berton-Hogge (Roberte), Crosnier (Marie-Agnès) (dir.), *Arménie-Azerbaïdjan-Géorgie. L'an V des indépendances*, Paris, La Documentation française, 1996.
- Forestier-Peyrat (Étienne), *Histoire du Caucase au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2020.
- Merlin (Aude) & Serrano (Silvia) (dir.), *Ordres et désordres au Caucase*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.
- Thual (François), *Géopolitiques des Caucases*, Paris, Ellipses, 2004.

#### **VI- Ouvrages portant sur la politique étrangère russe dans l'espace postsoviétique**

- Tinguay (Anne de), *La Russie dans le monde*, Paris, CNRS Edition, 2019.
- Thomas (Romain), *Russie et Caucase : jeux d'influences et nouveaux défis*, Paris, Ellipses, 2013.

#### **VII- Ouvrages portant sur la politique étrangère et l'histoire diplomatique française**

- Bozo (Frédéric), *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Éditions La Découverte, 1997.
- Doise (Jean) & Vaïsse (Maurice), *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire. 1871-1991*, Paris, Édition du Seuil, 1992.
- Dufourcq (Nicolas) (dir.), *Retour sur la fin de la guerre froide et la réunification allemande : témoignages pour l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2020.

#### **VIII- Ouvrages portant sur l'histoire des relations internationales**

- Mougel (François Charles) & Pacteau (Séverine), *Histoire des relations internationales*, PUF, 2018.
- Vaïsse (Maurice), *Les relations internationales depuis 1945*, Malakoff, Armand Colin, 2019.



## Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>LEGENDE DES PHOTOGRAPHIES (COUVERTURE).....</b>	<b>7</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 : LES CONDITIONS GEOPOLITQUES ET ADMINISTRATIVES DU DEPLOIEMENT DU RESEAU DIPLOMATIQUE FRANÇAIS DANS L'ESPACE POSTSOVIETIQUE.....</b>	<b>17</b>
<i>I- De l'affaiblissement de l'URSS à l'émergence de quinze nouveaux acteurs sur la scène internationale (1988-1991).....</i>	<i>1</i>
A- Nationalisme et autonomisation des périphéries : des processus multiples pour des situations régionalement spécifiques (1988-1989) .....	20
a) Les premières notes des « Révolutions chantantes » .....	20
b) L'embrasement du Caucase : la flambée des nationalismes.....	22
c) La politisation de l'espace centrasiatique.....	23
B- La continuité dans la rupture : effondrement ou transition ? (1990-1991).....	24
a) L'institutionnalisation des contestations nationalistes.....	24
b) Causes et conséquences de la parade des souverainetés.....	25
c) 1991 ou la brusque accélération des événements .....	26
C- Une situation géopolitique inattendue : enjeux et conséquences des nouvelles indépendances. (1991-...).....	27
a) L'enjeu économique et le risque de guerre civile.....	27
b) La crainte du risque nucléaire .....	28
c) Désintégration de l'armée soviétique et enjeux régionalement spécifiques.....	29
<i>II- Un processus diplomatique inédit, révélateur d'une hiérarchisation de l'espace postsoviétique .....</i>	<i>30</i>
A- L'héritage soviéto-russe ou le rôle central de l'ambassade de France à Moscou.....	31
a) De l'ambassade de France en URSS à l'ambassade de France en Russie .....	31
b) Les prérogatives et le rôle déterminant de l'ambassade moscovite .....	32
c) La continuité dans la rupture : le fonctionnement pratique des institutions diplomatiques .....	33
B- Un déploiement diplomatique aux enjeux multiples .....	34
C- ...révélateur d'une certaine hiérarchisation régionale et étatique .....	36
<i>III- L'Asie centrale : une région méconnue aux enjeux spécifiques .....</i>	<i>39</i>
A- Aux confins des empires, une région géopolitiquement stratégique mais relativement méconnue. ....	40
a) Une périphérie géopolitiquement stratégique.....	40
b)...à l'instabilité potentielle et redoutée .....	41
B- ...composée d'États vus comme ayant d'importantes caractéristiques communes.....	43
C-...malgré des situations, des ressources, des perspectives et des identités propres.....	46
 <b>PARTIE 1 : LE CHOIX DES LEADERS REGIONAUX POUR STRUCTURER LE RESEAU DIPLOMATIQUE (KAZAKHSTAN, OUBÉKISTAN ET TURKMÉNISTAN).....</b>	 <b>49</b>
<b>CHAPITRE 2 : « UN PONT ENTRE L'EUROPE ET L'ASIE » : LE CHOIX DU KAZAKHSTAN COMME PARTENAIRE PRIVILEGIE (1990-1993).....</b>	<b>51</b>
<i>I- Des enjeux économiques qui n'attendent pas l'indépendance : prospection industrielle et zèle diplomatique (1990-1991) .....</i>	<i>53</i>
A- Stabilité politique, ressources importantes et potentiel économique non négligeable .....	54
B- La multiplication des missions d'observation et de prospection.....	56
C- Quelle diplomatie avant l'indépendance ? .....	58
<i>II- Rapprochement politique et développement diplomatique précoce (1992-1993) .....</i>	<i>62</i>
A- Visites diplomatiques et établissement de l'ambassade.....	62
B- Un rapprochement politique au service des intérêts économiques ? .....	65
C- Visites gouvernementales, coopérations techniques et autonomisation de l'ambassade.....	67
<i>III- Spécificités, enjeux et limites des relations franco-kazakhes .....</i>	<i>69</i>
A- Un partenaire privilégié dans la région.....	69
B- Une relation asymétrique .....	71
C- Un succès diplomatique mitigé : l'État français face à la concurrence internationale .....	73

**CHAPITRE 3 : « LA FORTERESSE DE L'EURASIE » : UNE IMPLANTATION DIPLOMATIQUE STRATEGIQUEMENT NECESSAIRE EN OUBÉKISTAN ? (1990-1994)..... 77**

<i>I- Une implantation diplomatique politiquement et stratégiquement nécessaire dans le « cœur géopolitique de l'Asie centrale » (1990-1992) .....</i>	<i>79</i>
A- Une situation stratégique au cœur de la région centrasiatique.....	80
B- Enjeux géopolitiques et reconnaissance du statut de leader régional.....	81
C- Une présence diplomatique nécessaire mais au développement non prioritaire .....	83
<i>II- Potentiel économique et multiples perspectives de coopérations : enjeux et limites de la mise en place et du renforcement des relations franco-ouzbèkes (1992-1994) .....</i>	<i>86</i>
A- Potentiel économique non-négligeable et multiples perspectives de coopérations ? .....	87
a) Potentiel économique et perspectives d'investissements.....	87
b) De multiples perspectives de coopérations ?.....	89
B- L'absence de rapprochement politique : un frein au développement des relations franco-ouzbèkes.....	90
C- Rapprochement politique et intensification des relations franco-ouzbèkes : les enjeux des visites présidentielles de 1993 et 1994 .....	93
<i>III- Manque d'investissement et faiblesses des objectifs : le relatif échec de l'expérience diplomatique française en Ouzbékistan (1992-1994).....</i>	<i>95</i>
A- Une installation immobilière particulièrement compliquée.....	96
B- Faiblesses des moyens et dépendance vis-à-vis de l'ambassade moscovite.....	99
C- Le rôle déterminant de l'ambassadeur .....	101
D- Enjeux et limites des relations franco-ouzbèkes face à la concurrence des autres puissances étrangères occidentales .....	103

**CHAPITRE 4 : « LE KOWEÏT DE L'ASIE CENTRALE » OU LA DIPLOMATIE AU SERVICE DES INTERETS ECONOMIQUE AU TURKMENISTAN (1990-1994) ..... 107**

<i>I- Une expérience diplomatique en terre inconnue ? (1990-1992).....</i>	<i>109</i>
A- Au lendemain de l'indépendance : l'État le plus méconnu de la région ? .....	109
B- Situation stratégique, ressources importantes et stabilité politique : la réévaluation du potentiel turkmène.....	112
C- Une situation spécifique dans la hiérarchie diplomatique centrasiatique.....	115
<i>II- Les visites présidentielles : instruments d'un rapprochement aux multiples enjeux (1993-1994) .....</i>	<i>118</i>
A- Des enjeux politiques spécifiques à chaque acteur.....	118
B- Des enjeux économiques relativement partagés .....	121
C- Le renforcement et l'intensification des relations franco-turkmènes .....	123
<i>III- Une diplomatie au service des intérêts économiques ? (1994 - ...) .....</i>	<i>125</i>
A- Diplomatie et dictature .....	126
B- Une diplomatie au service des entreprises françaises .....	128
C- L'expérience de Bouygues au Turkménistan.....	129

**PARTIE 2 : UN DEVELOPPEMENT DU RESEAU DIPLOMATIQUE A DEUX VITESSES : LES EXPERIENCES KIRGHIZE ET TADJIKE ..... 133**

**CHAPITRE 5 : « LA SUISSE DE L'ASIE CENTRALE » OU LA DEMOCRATIE COMME UNIQUE RESSOURCE D'UN KIRGHIZSTAN DIPLOMATIQUEMENT DEPOURVU D'INTERETS (1990-1994). 135**

<i>I- Une république dépourvue d'intérêts ? (1992).....</i>	<i>136</i>
A- Une république pauvre aux ressources relativement limitées .....	137
B- Réformer pour attirer.....	139
C- Quelle « modeste place » pour la France ? .....	141
<i>II- Coopération linguistique et « paradigme de la démocratie » : des relations aux enjeux limités (1992-1994) .....</i>	<i>142</i>
A- La coopération linguistique et technique : unique expression des relations franco-kirghizes.....	143
B- Le paradigme de la « démocratie ».....	145
C- Un timide rapprochement politique ? .....	148
<i>III- Une expérience diplomatique subalterne ? (1992-1994) .....</i>	<i>150</i>
A- Le refus d'une implantation diplomatique française au Kirghizstan .....	151
B- Des relations particulièrement asymétriques .....	143
C- Bichkek, une antenne diplomatique ? .....	153

<b>CHAPITRE 6 : LA DIPLOMATIE FRANÇAISE A L'ÉPREUVE DE LA GUERRE CIVILE TADJIKI (1990-1997).....</b>	<b>157</b>
<i>I- Le chaos tadjik ou la confirmation des craintes lié à la disparition de l'Union soviétique (1991-1994) .....</i>	<i>158</i>
A- Brève chronologie de la guerre civile.....	159
B- Un conflit centrasiatique ou la confirmation de la crainte de l'instabilité régionale.....	162
C- La crise tadjike au centre des préoccupations sécuritaires de la France dans la région.....	164
<i>II- Les relations franco-tadjikes à l'heure de la guerre civile : quelles modalités d'action pour la diplomatie française ? (1992-1994) .....</i>	<i>165</i>
A- Modalités de l'observation et de l'analyse française de la situation .....	166
B- Le rôle de l'ambassade de Tachkent.....	168
C- Quelles relations franco-tadjikes ?.....	170
<i>III- Au lendemain du conflit : un relatif développement des relations diplomatiques ? (1994-1997) .....</i>	<i>172</i>
A- Un développement diplomatique retardé (1994-1995) .....	173
B- Une relative intensification des échanges diplomatiques ? (1995-1997) .....	175
C- Des relations qui demeurent particulièrement limitées .....	177
<b>CHAPITRE CONCLUSIF : UN DEVELOPPEMENT DIPLOMATIQUE A MULTIPLES VITESSES : APPORTS, LIMITES ET ENJEUX DE L'ANALYSE COMPARATIVE DES EXPERIENCES FRANÇAISES EN ASIE CENTRALE .....</b>	<b>181</b>
<i>I- Un développement diplomatique à multiples vitesses : essai de typologie .....</i>	<i>182</i>
A- Le Kazakhstan, partenaire privilégié et exception à l'échelle de la région .....	182
B- Ouzbékistan et Turkménistan, des expériences diplomatiques stratégiquement et économiquement nécessaires .....	184
C- Kirghizstan et Tadjikistan, absence d'intérêts et instabilité politique .....	185
<i>II- Une diplomatie centrasiatique ? .....</i>	<i>188</i>
A- Prépondérance des intérêts économiques .....	188
B- Importance des visites présidentielles.....	190
C- Forte asymétrie dans les relations franco-centrasiatiques et perception française de la région.....	192
<i>III- Apports et limites de l'analyse comparative du développement du réseau diplomatique français en Asie centrale et dans le Caucase .....</i>	<i>193</i>
A- Une périphérie soviétique.....	194
B- Modalités et enjeux d'un déploiement diplomatique relativement précoce .....	195
C- La comparaison Asie centrale – Caucase ou le poids des représentations françaises dans le processus diplomatique.....	197
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>199</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>203</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>207</b>
<i>Présentation des sources .....</i>	<i>207</i>
I- Archives diplomatiques .....	207
II- Sources imprimées.....	208
<i>Références bibliographiques .....</i>	<i>210</i>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>215</b>





## **Résumé :**

Le 26 décembre 1991, la démission de Mikhaïl Gorbatchev consacre la disparition officielle de l'Union soviétique. Véritable rupture géopolitique, l'effondrement de la deuxième superpuissance mondiale se traduit aussi par l'apparition de quinze États héritiers sur la scène internationale. Face à cet événement majeur, l'appareil diplomatique français doit donc rapidement couvrir l'ensemble de l'espace postsoviétique. Ce processus, inédit dans l'histoire de la diplomatie française, n'est cependant pas homogène et simultané dans l'ensemble des républiques ex-soviétiques.

Région la plus méconnue de l'Union soviétique, l'Asie centrale apparaît au premier abord comme la moins privilégiée par l'appareil diplomatique français. Mais dans la mesure où il n'y avait pas d'antécédents aux relations diplomatiques et en raison même de la faible connaissance de la région, l'établissement du réseau diplomatique a posé des défis inédits et variés. L'étude du déploiement du réseau diplomatique en Asie centrale postsoviétique, dans ses modalités pratiques, révèle quels enjeux prioritaires la diplomatie française a identifiés pour ses relations avec chacun des nouveaux États, et quels objectifs spécifiques elle a cherché à poursuivre dans chacun des cas.

Ce mémoire, fondé sur l'étude des archives diplomatiques produites au cours de ce processus, analyse ainsi le développement du réseau diplomatique français dans chacune des cinq républiques de l'Asie centrale postsoviétique (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), pour aboutir, par l'approche comparative, à une typologie des objectifs et des formes de la présence diplomatique française dans la nouvelle Asie centrale des années 1990.

**Mots-clés :** ex-URSS, Asie centrale postsoviétique, France, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizstan, Tadjikistan, géopolitique, relations internationales, réseau diplomatique, personnel diplomatique.